

Stage de groupe DAE4 2016-2017

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

~ Juillet 2017 ~

UN TERRITOIRE « VACHEMENT » VERT

L'objectif de cette étude est de présenter le nouveau territoire élargi, ainsi que les enjeux qui en découlent. Le but, à terme, est d'aboutir à un projet de territoire partagé par les élus, dans le cadre du futur PLUi.

AUNAY Emma – LECONTE Joséphine – PROTIN Marine – RENARD Perrine – ROLLAND Adrien



Table des matières

Table des figures.....	4
Table des tableaux	7
Démarche.....	8
Introduction.....	9
A. Localisation	9
B. Cadre administratif	10
C. Compétences	10
I. Cadre de vie.....	11
A. Historique du territoire	11
B. Le paysage : un atout majeur pour le territoire.....	12
C. L’habitat dans la Communauté de communes Ouest Limousin	16
D. La mobilité au sein de l’intercommunalité	20
E. Le numérique : une nécessité pour l’ensemble du territoire.....	27
II. La gestion de l’espace.....	31
A. Une ressource en eau stable sur le territoire.....	31
B. Gestion des déchets.....	34
C. Un territoire propice à la production d’énergies renouvelables	36
D. Des risques contrastés.....	44
III. Un territoire marqué par un tissu dense de milieux aquatiques ou humides, bocagers et forestiers.....	46
A. Un territoire entre Massif Central et Bassin Aquitain.....	46
B. Un réseau hydrographique dense et divers, situé en tête de bassins.....	50

C. La Trame Verte et Bleue, un maillage entre milieux aquatiques, bocages et forêts.....	51
D. Un patrimoine naturel caractéristique du Limousin	66
IV. Population	72
A. Une croissance démographique instable.....	72
B. Une répartition cohérente des équipements et services	77
V. Economie.....	83
A. L’agriculture : première économie du territoire.....	84
B. L’héritage industriel.....	88
C. Vers une nouvelle économie : le tourisme vert	94
Conclusion	99
Annexe 1.....	100
Bibliographie	103

Table des figures

Figure 1 : Carte de localisation de la CC Ouest Limousin.....	9
Figure 2 : Carte des entités paysagères du PNR Périgord-Limousin.....	12
Figure 3 : Dessin des plateaux vallonnés du Limousin.....	12
Figure 4 : Photographie de plateaux vallonnés et leurs bocages à Oradour-sur-Vayres.....	12
Figure 5 : Dessin du vaste massif granitique	13
Figure 6 : Photographie des vastes massifs granitiques à Marval.....	13
Figure 7 : Photographie des Monts de Châlus et des Cars à La Chapelle-Montbrandeix.....	13
Figure 8 : Dessin des Monts de Châlus et des Cars	13
Figure 9 : Photographie du petit patrimoine dans un village de Marval.....	14
Figure 10 : Photographie du château de Brie (classé aux Monuments Historiques) à Champagnac-la-Rivière	14
Figure 11 : Photographie de l'église de Saint-Auvent	14
Figure 12 : Pourcentage de vacance au sein de la CC Ouest Limousin	17
Figure 13 : Résidences principales selon le statut d'occupation.....	18
Figure 14 : Réseau routier au sein de la CC Ouest Limousin.....	20
Figure 15 : Carte des réseaux du réseau bus/autocar des communes de la CC Ouest Limousin	22
Figure 16 : Carte du réseau ferroviaire de la région Limousin	23
Figure 17 : Réseau routier extra territorial	25
Figure 18 : Part des locaux éligibles.....	27
Figure 19 : Part des locaux éligibles (>3Mbit/s).....	28
Figure 20 : Part des locaux éligibles (>8Mbit/s)	28
Figure 21 : Part des locaux éligibles (>30Mbit/s)	29
Figure 22 : Partage des eaux de la CC Ouest Limousin	31
Figure 23 : Carte des stations d'épuration sur l'ensemble de la CC Ouest Limousin	33
Figure 24 : Localisation des déchetteries au sein de la CC Ouest Limousin	35
Figure 25 : Le taux de couverture de la consommation par les filières d'énergies renouvelables en Limousin.....	36
Figure 26 : Photographie de bâti ancien sur la commune dans le village de	37
Figure 27 : Permis éoliens accordés en Haute-Vienne au 25 mai 2016.....	41
Figure 28 : Schéma régional éolien du Limousin	41

Figure 29 : Carte de la répartition de la capacité solaire par département en 2012.....	43
Figure 30 : Zonage sismique de la Haute-Vienne	44
Figure 31 : Carte de sensibilité aux remontées de nappes de la CC Ouest Limousin	45
Figure 32 : Géologie de la Haute-Vienne	47
Figure 33 : Chataigneraie à Champsac (sur la gauche) et Digitale pourpre (sur la droite).....	47
Figure 36 : Températures en Haute-Vienne	48
Figure 36 : Précipitations en Haute-Vienne	48
Figure 36 : Altitudes de Haute-Vienne	48
Figure 37 : De gauche à droite : Jacinthe des bois, Bruyère ciliée, Potentille des montagnes, Erable de Montpellier et Genette.....	49
Figure 38 : Les rivières dans la CC Ouest Limousin.....	50
Figure 39 : Présence incontournable des zones humides dans la CC Ouest Limousin.....	51
Figure 40 : Nombre d'étangs par commune en Limousin.....	52
Figure 41 : De gauche à droite : Canard chipeau, Grèbe castagneux, Héron cendré et Canard Colvert.....	52
Figure 42 : Moule perlière	53
Figure 43 : Etang à Champsac.....	53
Figure 44 : Les milieux aquatiques dans le TVB régionale.....	54
Figure 45 : Sphaigne.....	55
Figure 46 : De gauche à droite : Myosotis des marais, Lychnis Fleur de Coucou.....	55
Figure 47 : De gauche à droite : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure	56
Figure 48 : Prairie humide le long de la Tardoire à Champsac.....	56
Figure 49 : Mégaphorbiaie à Champagnac-la-Rivière	56
Figure 50 : Rossolis à feuilles rondes.....	57
Figure 51 : Trame Bleue Zones Humides	58
Figure 52 : Bocage à Champagnac-la-Rivière.....	59
Figure 53 : Bocage à Champsac	60
Figure 54 : Trame Verte du Bocage.....	60
Figure 55 : De gauche à droite : Fougère Aigle, Huppe Fasciée, Pie-Grièche Ecorcheur, Aulne Glutineux	61
Figure 56 : De gauche à droite : Pouillot véloce, Chouette hulotte, Autour des Palombes, Sittelle Torchepot.....	61
Figure 57 : Forêt de châtaigniers et chênes.....	62
Figure 58 : La Trame Verte Forestière dans la CC Ouest Limousin	63

Figure 59 : Bois de châtaigniers et noisetiers	63
Figure 60 : De gauche à droite : Bruyère callune, Millpertuis à feuilles perforées, Isopyre faux-pigamon, Ego-pode podagraire, Busard Saint-Martin	65
Figure 61 : De gauche à droite : Engoulevent d'Europe, Vision d'Europe, Pic noir	65
Figure 62 : Zones Natura 2000 ou terrains du CEN	66
Figure 63 : Sites ZNIEFF 1 et 2 dans le CC Ouest Limousin.....	67
Figure 64 : Raisins d'Amérique.....	69
Figure 65 : Balsamine de l'Himalaya.....	69
Figure 66 : Berce du Caucase	69
Figure 67 : Grand lagarosiphon	70
Figure 68 : Renouée du Japon	70
Figure 69 : Jussie à grandes fleurs	70
Figure 70 : Myriophylle du Brésil.....	70
Figure 71 : Grenouille Taureau.....	70
Figure 72 : Frelon asiatique	70
Figure 73 : Nombre d'habitants par commune de la CC Ouest Limousin.....	73
Figure 74 : Carte de densité de population au sein de la CC Ouest Limousin.....	73
Figure 75 : Pyramide des âges des habitants de la CC Ouest Limousin	74
Figure 76 - Répartition des habitants par tranche d'âge 0 à 29 ans (en haut), 30 à 59 ans (en bas), plus de 60 ans (en bas à droite) par commune	75
Figure 77 : Carte des bassins de vie des communes de la CC Ouest Limousin	77
Figure 78 : Répartition des commerces alimentaires.....	79
Figure 79 : Répartition des professionnels de santé sur la CC Ouest Limousin.....	80
Figure 80 : Evolution des sphères productive et présente depuis 1975.....	83
Figure 81 : Taux de boisement au sein de la CC Ouest Limousin.....	84
Figure 82 : Taux des terres agricoles des communes au sein de la CC Ouest Limousin.....	85
Figure 83 : Plan d'action Climagri 2014-2017	86
Figure 84 : Répartition globale des secteurs de l'économie	89
Figure 85 : Répartition des établissements par commune	90
Figure 86 : Répartition des établissements par commune	91
Figure 87 : Zones de végétation au sein de la CC Ouest Limousin	94
Figure 88 : Carte des activités "vertes" de la CC Ouest Limousin.....	95

Figure 89 : Carte du chemin de Saint Jacques de Compostelle.....	97
--	----

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition des éco-points sur le territoire de la CC Ouest Limousin. En gras les communes en dessous de la norme requise.....	34
Tableau 2 : Surface de toitures publiques pouvant accueillir du photovoltaïque au sein de la CC Ouest Limousin (Source : PNR PL).....	43
Tableau 3 : Différentes gammes de service dans les communes.....	79
Tableau 4 : Nombre d'élèves dans les écoles de la CC Ouest Limousin.....	81
Tableau 5 : Tableau du nombre des anciens sites industriels.....	88
Tableau 6 : Listes des arbres remarquables.....	95
Tableau 7 : Nombre d'hébergements sur le territoire de la CC Ouest Limousin.....	96
Tableau 8 : Fréquentation des offices de tourisme de 2013 à 2016.....	98

Démarche

La Communauté de communes Ouest Limousin est créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion imposée de deux Communautés de communes voisines, présentes sur le département de la Haute Vienne (87) : les Feuillardiers et la Vallée de la Gorre. Suite à ce regroupement, cette nouvelle Communauté de communes décide de réaliser un diagnostic de l'ensemble de son territoire pour :

- d'une part, mener une réflexion commune et cohérente en matière d'urbanisme et aboutir à l'élaboration d'un documents d'urbanisme commun à toutes les communes : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- et, d'autre part, envisager la réalisation d'un projet fédérateur de territoire durable, tel une charte de l'environnement.

Pour ce faire, la Communauté de communes a fait appel à cinq étudiants de l'Ecole de Polytech Tours tout en conservant la mission d'assistance de la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Vienne dans cette démarche.

Cette étude s'appuie sur l'ensemble des recherches déjà réalisées dans les Communautés de communes, avant la fusion, ainsi que sur tous les documents d'urbanisme communaux qui serviront de base à l'analyse factuelle du territoire. De plus, il a été réalisé de nombreux questionnaires auprès de différents acteurs du territoire élargi (les maires de chaque commune, le Parc naturel régional Périgord-Limousin, la Chambre d'Agriculture, la population et aussi à quelques agriculteurs/artisans) dans le but d'obtenir une approche sensible de ce nouvel espace de vie.

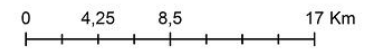
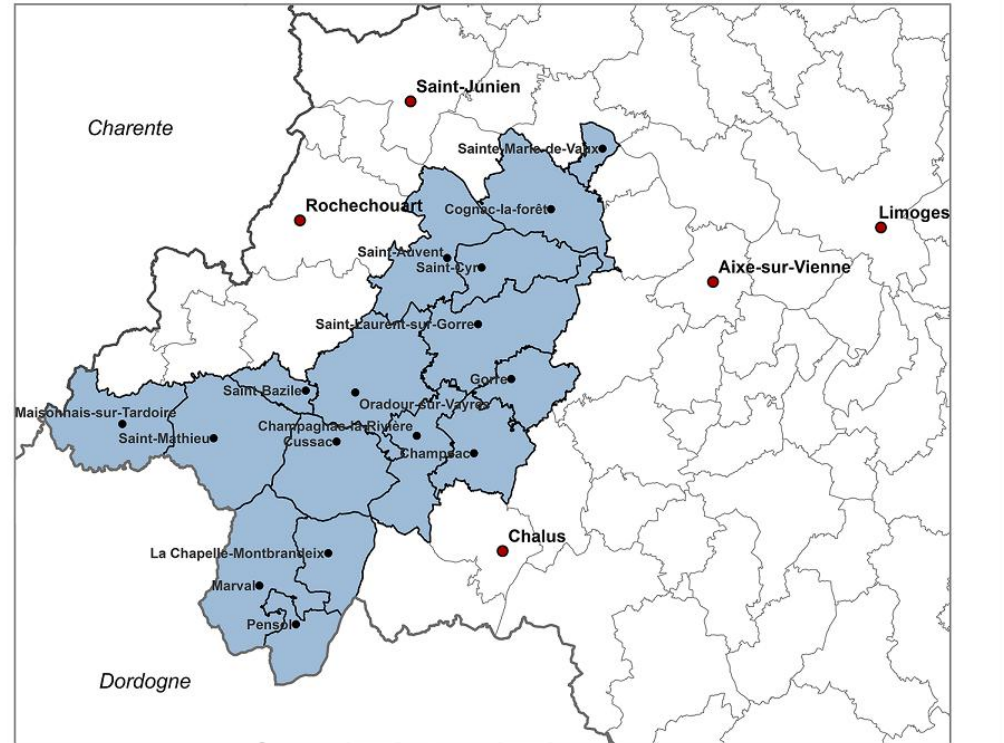
Introduction

A. Localisation

La CC Ouest Limousin est située dans la région administrative de la Nouvelle-Aquitaine, au Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne. Ce nouveau territoire est frontalier de deux départements, la Charente et la Dordogne.

Cette nouvelle intercommunalité se compose de seize communes regroupant 11 516 habitants répartis sur 421 km². Ses communes-membres sont les suivantes :

- Champagnac-la-Rivière
- Champsac
- Cognac-la-Forêt
- Cussac
- Gorre
- La Chapelle-Montbrandeix
- Maisonnais-sur-Tardoire
- Marval
- Oradour-sur-Vayres
- Pensol
- Saint-Auvent
- Saint-Bazile
- Saint-Cyr
- Saint-Laurent-sur-Gorre
- Saint-Mathieu
- Sainte-Marie-de-Vaux



Légende

- Centre-bourg des communes de la Communauté de communes Ouest Limousin
- Communes de la Communauté de communes Ouest Limousin
- Villes hors Communauté de commune en relation direct avec celle-ci
- Limites administratives des communes de la Haute-Vienne

Figure 1 : Carte de localisation de la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données IGN

B. Cadre administratif

La CC Ouest Limousin appartient notamment à deux entités supra-communales :

- La Châtaigneraie Limousine (anciennement Pays Ouest Limousin et Pays Saint-Yrieix-Sud-Haute-Vienne) regroupe six Communautés de communes. Le constat actuel montre un certain contraste territorial à l'échelle du Pays. La partie Sud est partie prenante du Parc naturel régional Périgord-Limousin, tandis que la partie Nord a une dominante urbaine et périurbaine. L'objectif du Pays est d'établir un système de coopération qui renforce la dynamique économique locale, notamment touristique, et l'attractivité de son cadre de vie.
- Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est un syndicat mixte labellisé PNR le 9 mars 1998. Il chevauche deux départements de la région : la Haute-Vienne et la Dordogne et regroupe 78 communes. Seule la commune de Saint-Bazile n'adhère plus au Parc.

C. Compétences

La CC Ouest Limousin dispose d'un certain nombre de compétences qui lui ont été déléguées par les communes du groupement.

Des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre du SRDE
- Création, aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage (1^{er} janvier 2018)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Adduction d'eau potable et assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2020

Des compétences optionnelles :

- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs...
- Environnement
- Action sociale d'intérêt communautaire

Des compétences supplémentaires :

- Politique du logement social
- Service Public d'Assainissement Non Collectif d'intérêt communautaire
- Création, mise en place, gestion et suivi des nouvelles techniques d'information et communication
- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Actions tendant à promouvoir les échanges, les activités de jumelage avec des villes ou d'autres communautés
- Versement des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours

I. Cadre de vie

A. Historique du territoire

Etudier l'histoire d'un territoire constitue un élément clef dans la compréhension de celui-ci, notamment pour analyser le patrimoine, l'urbanisation ou les réseaux de transport.

Tout d'abord, il faut savoir que les premières traces d'occupation humaine du Limousin remontent à l'âge de fer. Puis les Romains sont arrivés et se sont mêlés à la population locale. De cette occupation dite « gallo-romaine », on retrouve des éléments de construction de villas tels que les tuiles à rebord ou des vestiges de murailles (village des Bussières). On trouve à Saint-Auvent, une ancienne voie pavée gallo-romaine « Via-Agrippa » encore bien visible au détour d'un sentier pédestre.

Au Moyen-Age se développe un certain nombre de châteaux forts (Lavauguyon, Cromière, la Besse, et plus loin Châlus). Tirant profit de la présence de ressources naturelles variées (eau, bois, minerai de fer), l'activité humaine s'est très rapidement consacrée à des productions préindustrielles le long de la vallée de la Tardoire. La plus originale fut la confection de cottes de mailles à Saint-Mathieu.

Les conséquences de l'agriculture sur le paysage

L'activité agricole a, bien sûr, toujours été dominante et a façonné les paysages limousins. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'agriculture vivrière s'adapte aux conditions naturelles contraignantes du Limousin (pauvreté du sol, hydromorphie), mais cette période ne dure qu'un temps car, dès la fin du siècle, quatre éléments dominent les paysages : champs labourés, prairies de fauche, bois et étendues de friches et de landes.

Par la suite, au XX^{ème} siècle, la polyculture-élevage traditionnelle (principalement de cochons, mais également de moutons, bovins de travail et basse-cour) oblige, peu à peu, les cultures céréalières (de froment, blé noir, seigle et sarrasin) à être remplacées par des plantes fourragères sarclées et des champs de pommes de terre, en raison des besoins de l'élevage.

Au milieu du XX^{ème}, cette diversité de cultures s'appauvrit alors que les prairies d'élevage gagnent sur les terres et les bois. C'est l'époque des défrichements, de l'agrandissement des parcelles accentué par l'exode rural et la disparition de petites exploitations, de la construction de bâtiments agricoles et du drainage des prairies : le paysage subit alors sa principale transformation.

A la fin du XX^{ème} siècle, c'est l'apparition de « la race limousine » bovine puisque l'élevage se spécialise dans le bovin viande naisseur-engraisseur jusqu'à devenir la production dominante de la région. Le reste de l'espace est consacré aux besoins qu'elle requiert tels que les pâtures et fourrages.

De nos jours, bien que les bois et forêts aient repris un peu de terrain, le paysage limousin se compose essentiellement de grands prés consacrés à l'élevage bovin, entrecoupés de haies et bocage pour garantir la pérennité du patrimoine environnemental du territoire.

B. Le paysage : un atout majeur pour le territoire

UN PAYSAGE NATUREL VERDOYANT ET DIVERSIFIÉ

Le paysage est un des atouts majeurs de la région limousine. Il offre un cadre de vie naturel et relaxant aux habitants de la CC Ouest Limousin. C'est d'ailleurs principalement pour le paysage (et la qualité de vie qui en découle) que les migrants viennent s'installer ici¹. En effet, lors d'un entretien réalisé avec une britannique installée sur le territoire depuis treize ans à Oradour-sur-Vayres, celle-ci nous a fait part des raisons de sa venue : « Nous avons choisi la Haute-Vienne pour son paysage et la verdure ». Les habitants de la région sont très attachés à leur paysage et veulent qu'il reste intact.

Au sein de la CC Ouest Limousin, il existe plusieurs entités paysagères : au Nord ce sont majoritairement des plateaux vallonnés et leurs bocages, au Sud-Ouest de vastes massifs granitiques et au Sud-Est des Monts de Châlus et des Cars. Chaque entité paysagère est marquée par des particularités qu'il est important de préserver puisqu'elles fondent l'identité du territoire.

- ▶ **Plateaux vallonnés et leurs bocages :** ils sont principalement composés de plateaux inclinés vers la vallée de la Vienne et de replats, sillonnés de vallées aux formes plutôt douces, pouvant être localement encaissées (gorges de la Gorre et du Gorret). Sur cette partie du territoire, la densité d'étangs est élevée.



Figure 4 : Photographie de plateaux vallonnés et leurs bocages à Oradour-sur-Vayres

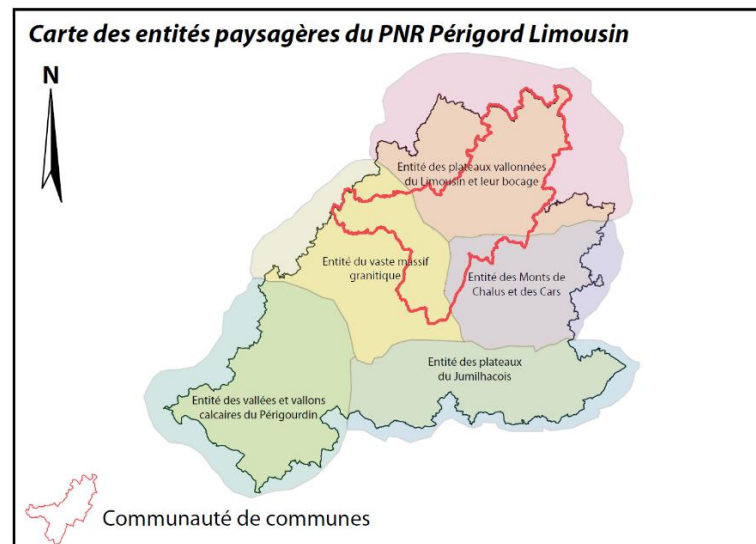


Figure 2 : Carte des entités paysagères du PNR Périgord-Limousin
Source : PNR Périgord-Limousin

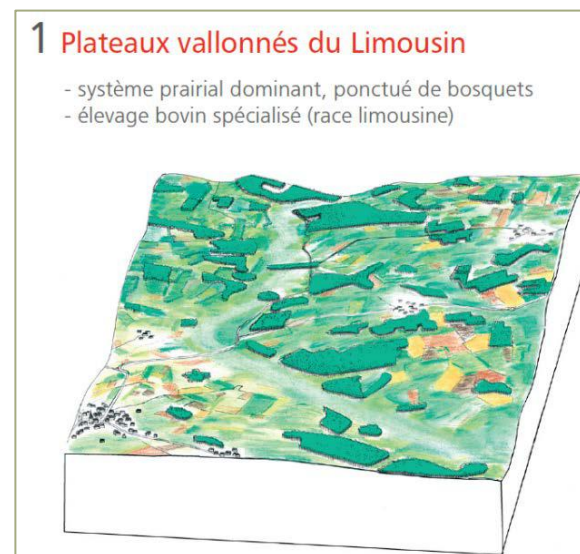


Figure 3 : Dessin des plateaux vallonnés du Limousin
Source : PNR Périgord-Limousin

¹ Territoires et prospective - Vers une armature territoriale durable du Limousin, DREAL Limousin, 2012

- ▶ **Vastes massifs granitiques** : ils sont particulièrement résistants à l'érosion et offrent un relief assez doux. C'est au sein de cette entité paysagère qu'on retrouve le taux de boisement le plus élevé. C'est également sur cette partie du territoire qu'on retrouve le plus de plans d'eau.



Figure 6 : Photographie des vastes massifs granitiques à Marval

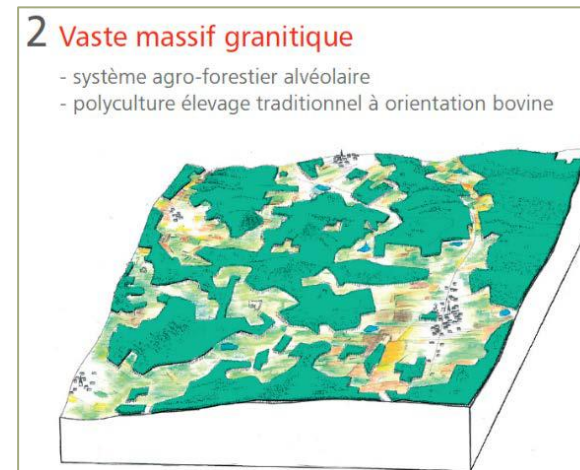


Figure 5 : Dessin du vaste massif granitique
Source : PNR Périgord-Limousin

- ▶ **Monts de Châlus et des Cars** : ils sont marqués par des buttes arrondies dominant les vallées et les plateaux fortement boisés.



Figure 7 : Photographie des Monts de Châlus et des Cars à La Chapelle-Montbrandeix

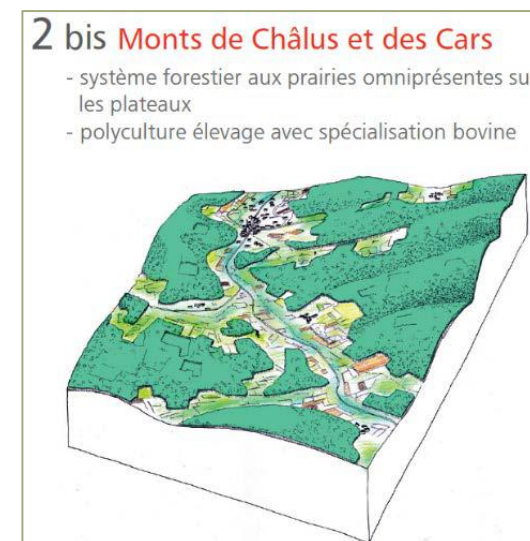


Figure 8 : Dessin des Monts de Châlus et des Cars
Source : PNR Périgord-Limousin

Chaque entité paysagère est également divisée en sous-entités paysagères permettant d'offrir aux habitants une grande diversité de points de vue. De plus, le paysage peut s'observer de manière continue (que ce soit en voiture ou en modes doux : marche à pied, vélo, etc.) grâce aux cônes de vue omniprésents sur le territoire. Cette visibilité est un atout majeur qu'il faut conserver.

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL RICHE

Le patrimoine architectural constitue une part importante du paysage. Il est doté de nombreux éléments qui ponctuent le territoire : du petit patrimoine (fontaines, croix, puits...) jusqu'aux Monuments Historiques (églises, châteaux...). Chaque élément est précieux et doit être mis en valeur. Ce patrimoine est majoritairement fait de granite ou de gneiss, qui sont les pierres locales.



Figure 9 : Photographie du petit patrimoine dans un village de Marval
Source : Etudiants Polytech Tours



Figure 11 : Photographie de l'église de Saint-Auvent
Source : Etudiants Polytech Tours



Figure 10 : Photographie du château de Brie (classé aux Monuments Historiques) à
Champagnac-la-Rivière
Source : Etudiants Polytech Tours

On retrouve dix monuments inscrits ou classés à la liste des Monuments Historiques :

- Château de Brie à Champagnac-la-Rivière (inscrit MH)
- Château de Cognac-la-Forêt (inscrit MH)
- Lanterne des Morts à Cognac-la-Forêt (classée MH)
- Domaine de Cromières composé du château et de la chapelle à Cussac (inscrit MH)
- Eglise Saint-Amand à Cussac (inscrite HM)
- Gisement gallo-romain dit des Couvents (portion) à La Chapelle-Montbrandeix (classé MH)
- Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge de Milhaguet à Marval (inscrite MH)
- Château de Marval (inscrit MH)
- Dolmen La Tamanie à Oradour-sur-Vayres (classé MN)
- Pont de Lascaux sur la Gorre à Saint-Auvent (inscrit MH)
- Château de Saint-Auvent (inscrit MH)
- Dolmen et menhir dits de Chez Monteau à Saint-Auvent (classés MH)
- Pont du Moulin du Pont sur la Tardoire sur les communes de Saint-Mathieu et de Saint-Bazile (inscrit MH)
- Croix du petit Vedeix à Saint-Cyr (inscrite MH)
- Eglise de Saint-Laurent à Saint-Laurent-sur-Gorre (classée MH)
- Dolmen dit La Pierre Levée (classé MH)

On retrouve également des sites inscrits ou classés :

- Château de Cognac-la-Forêt, son parc et le site avoisinant (classé)
- Bourg de Saint-Auvent et vallées de la Gorre et du Gorret qui comprend également présent sur la commune de Saint-Cyr (inscrit)
- Ruines du Château de Lavauguyon à Maisonnais-sur-Tardoire (inscrit)
- Vallée de la Vienne, entre Saint-Victurien et le Moulin de la Mie également présente sur la commune de Sainte-Marie-de-Vaux (inscrit)

Le patrimoine architectural le plus représentatif du territoire est le bâti des anciennes fermes qu'on retrouve dans chaque village. Lors d'un long travail de recensement architectural, le PNR Périgord-Limousin a établi une liste de catégorie du bâti observé. Ce recensement a pris en compte l'architecture antérieure à 1960 pour « faire ressortir la véritable identité du territoire ».

Les communes s'investissent dans la conservation du patrimoine. Certaines mettent en place des panneaux informatifs sur les bâtiments, d'autres remettent en état les fontaines du centre-bourg et très souvent, dans les documents d'urbanisme, sont inscrits des villages pour les protéger en interdisant les constructions environnantes. Malheureusement, le patrimoine qui appartient au privé est difficile à gérer et souvent, par leur manque de valeur, les anciennes fermes sont abandonnées au lieu d'être rénovées.

Le patrimoine architectural et naturel est, pour les habitants et les élus, indispensable au cadre de vie du territoire et doit être préservé.

C. L'habitat dans la Communauté de communes Ouest Limousin

Le paysage est donc un atout majeur du cadre de vie de cette Communauté de communes. L'habitat doit alors s'intégrer dans celui-ci afin de le respecter au mieux.

LA DISPERSION DE L'HABITAT, UNE TENDANCE GENERALE DANS LA REGION

Le Limousin est une région marquée par de nombreuses communes rurales composées d'un centre-bourg et de plusieurs villages. Au cours des dernières années, l'habitat s'est développé selon un phénomène de dispersion. En effet, la surface urbanisée progresse plus que la population n'augmente². Cette généralité s'applique également au territoire de la CC Ouest Limousin. Ce développement peut représenter une menace pour la cohésion paysagère de la région s'il n'est pas contrôlé et/ou limité. De plus, les constructions nouvelles contribuent au développement de la vacance du bâti plus ancien.

DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT QUI LIMITENT CETTE DISPERSION

Dans la CC Ouest Limousin, les volontés des élus sont de développer les centres-bourgs et de limiter le mitage. Malheureusement, les

nouveaux ménages qui arrivent souhaitent s'installer sur de grands terrains et accentuent le phénomène de dispersion. De nombreux lotissements ont été construits ou sont en projet, et les communes essayent de limiter raisonnablement la taille des terrains afin de densifier au maximum la zone tout en satisfaisant les nouveaux arrivants. Les nouvelles constructions se font relativement proches du bourg ou de manière à densifier les villages.

Dans certains bourgs, on trouve des dents creuses (souvent dues à des héritiers qui possèdent de grands terrains et qui les laissent à l'adandon). Les documents d'urbanisme (carte communale ou PLU) ont pour but de réduire le mitage et l'étalement au profit de la densification du bourg et de ses alentours. Cette densification est d'autant plus importante qu'elle permet de rentabiliser l'investissement fait par la commune (raccordement aux réseaux). Ces documents permettent également de conserver au maximum la cohérence dans le bâti en fermant certains villages à toutes nouvelles constructions pour éviter de dénaturer le paysage.

² DREAL Limousin - Urbanisation : le paradoxe limousin, 2010.

De manière générale, la vacance est présente sur l'ensemble de la CC Ouest Limousin au sein des bourgs et/ou des villages comme on peut le voir sur le graphique suivant. La part des logement vacant³ (11,7% en moyenne sur la CC) est tout de même largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 7,7%⁴

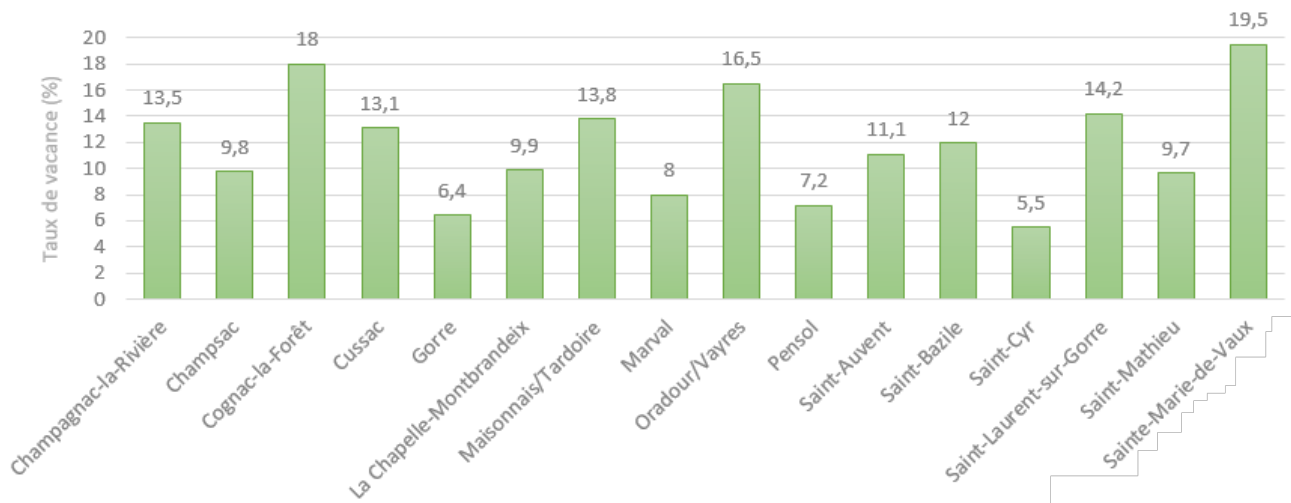


Figure 12 : Pourcentage de vacance au sein de la CC Ouest Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

³ D'après l'INSEE, « un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...) »

⁴ INSEE - 2013

On retrouve également du bâti ancien laissé à l'abandon ou en ruine. Ce sont essentiellement des héritiers qui laissent leur bien se dégrader. Ils ne veulent pas se séparer du bien immobilier, sans pour autant rénover en raison d'un investissement trop important.

Plusieurs communes s'impliquent afin de réduire cette vacance. Mais très souvent, la commune ne peut pas intervenir directement, elle doit donc essayer d'aiguiller les actions des privés.

De plus, les britanniques ont considérablement participé à la rénovation du bâti ancien dans les villages. La rencontre de britanniques dans le cadre de notre approche sensible a confirmé ce constat. Ils ont permis de conserver l'ancien patrimoine bâti qui serait à l'abandon s'ils n'étaient pas intervenus et ont ainsi pu sauver certains villages. Ils ont également participé à l'augmentation du coût du marché immobilier au détriment des habitants de la région.

Le locatif représente une part très faible par rapport au nombre de propriétaires, comme on peut le voir sur le graphique.

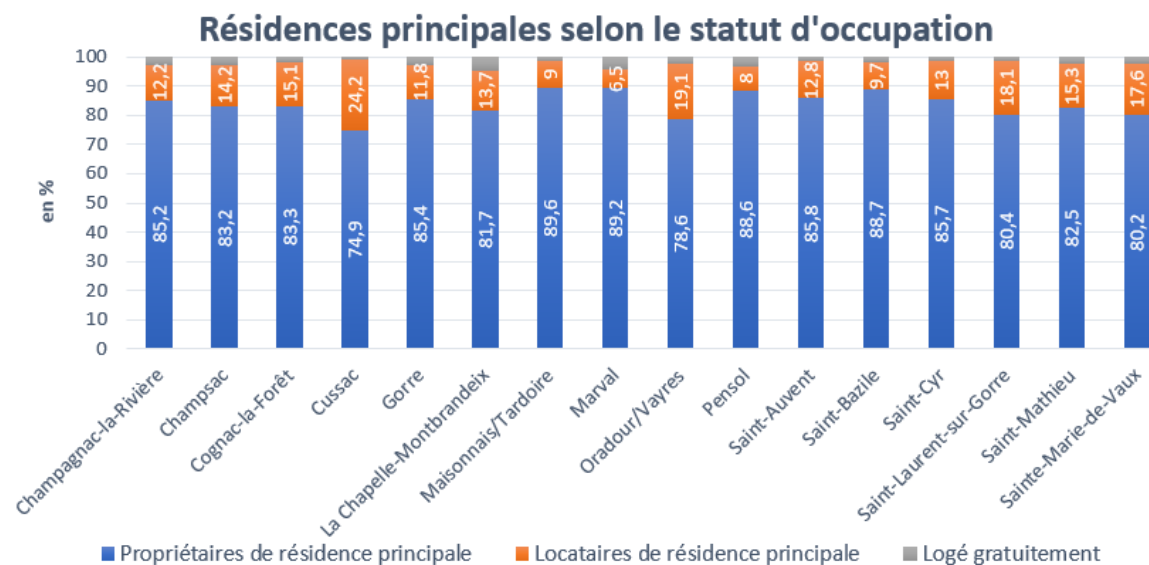


Figure 13 : Résidences principales selon le statut d'occupation

Source : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

Dans les communes, deux politiques émergent :

- une première où les communes possèdent des biens en location et souhaitent encourager cette démarche,
- et, une deuxième où elles ne possèdent pas ou très peu de locatif et ne souhaitent pas le développer davantage par manque de demande.

Les biens en location sont principalement des maisons. Il existe peu de petites surfaces ou de biens sociaux.

Le locatif engendre automatiquement une mobilité des ménages qui, pour certains, est un avantage : cela instaure un « turn-over » dans la commune avec des ménages plus ou moins jeunes. En revanche, pour d'autres, c'est un inconvénient : on ne sait qui seront les futurs locataires. De plus les arrivées et départs, de par la flexibilité des biens locatifs, peuvent faire varier le nombre d'élèves dans les classes, ce qui peut être un souci pour maintenir les petites écoles communales en vie

L'habitat est une thématique abordée par de nombreux acteurs : les collectivités, la Chataigneraie Limousine et évidemment les habitants. Il est donc nécessaire de réduire la dispersion de l'habitat par une consommation raisonnée du foncier. Une revitalisation et une densification des centres-bourgs permet également d'attirer de nouveaux habitants et de développer une vie communale. Pour ce faire, le bâti ancien doit être rénové et vendu aux habitants et/ou nouveaux arrivants. Ainsi, le patrimoine architectural est mis en valeur et le mitage limité. La rénovation du bâti ancien permet de lutter contre la vacance présente à la fois dans les centres-bourgs et dans les villages. La fonction locative, déjà légèrement présente sur le territoire, peut être développée davantage et être accessible à l'ensemble des ménages.

Les enjeux

Les enjeux pour le territoire intercommunal sont alors de :

- Limiter la dispersion de l'habitat par une consommation raisonnée du foncier
- Développer la fonction locative sur l'ensemble du territoire, et la rendre accessible aux ménages à revenus modestes
- Revitaliser et densifier les centres-bourgs
- Lutter contre la vacance par rénovation du patrimoine bâti, dans les villages et les centres-bourgs

D. La mobilité au sein de l'intercommunalité

Les réseaux de transports constituent un vecteur essentiel du développement des territoires. A ce titre, nous étudierons le réseau routier ainsi que le réseau ferré.

Notons cependant qu'au niveau des centres-bourgs, le mode de transport privilégié est la marche à pied, le territoire n'étant pas adapté pour les trajets à vélos : seule une voie verte est aménagée entre Oradour-sur-Vayres et Châlus (principalement empruntée pour le loisir). Or ces modes de transport alternatifs semblent ne pas pouvoir être développés davantage du fait des distances entre les communes du territoire.

LE RESEAU ROUTIER, PREMIER MODE DE TRANSPORT UTILISE

Dans un premier temps, précisons que la gestion de la voirie se fait différemment entre les deux anciennes intercommunalités : pour l'ex-Feuillardiens, l'entretien des routes s'organise individuellement, au niveau de chaque commune alors que dans l'ex-Vallée de la Gorre, la communauté avait récupéré la compétence. Il a d'ailleurs été fait remarqué, lors des entretiens avec les élus, que l'état des routes de l'ex-Vallée de la Gorre se dégradait suite à ce transfert de compétence. Il est donc nécessaire de réaliser un état des lieux, étant donné que le réseau routier est le réseau privilégié pour les déplacements au sein du territoire.

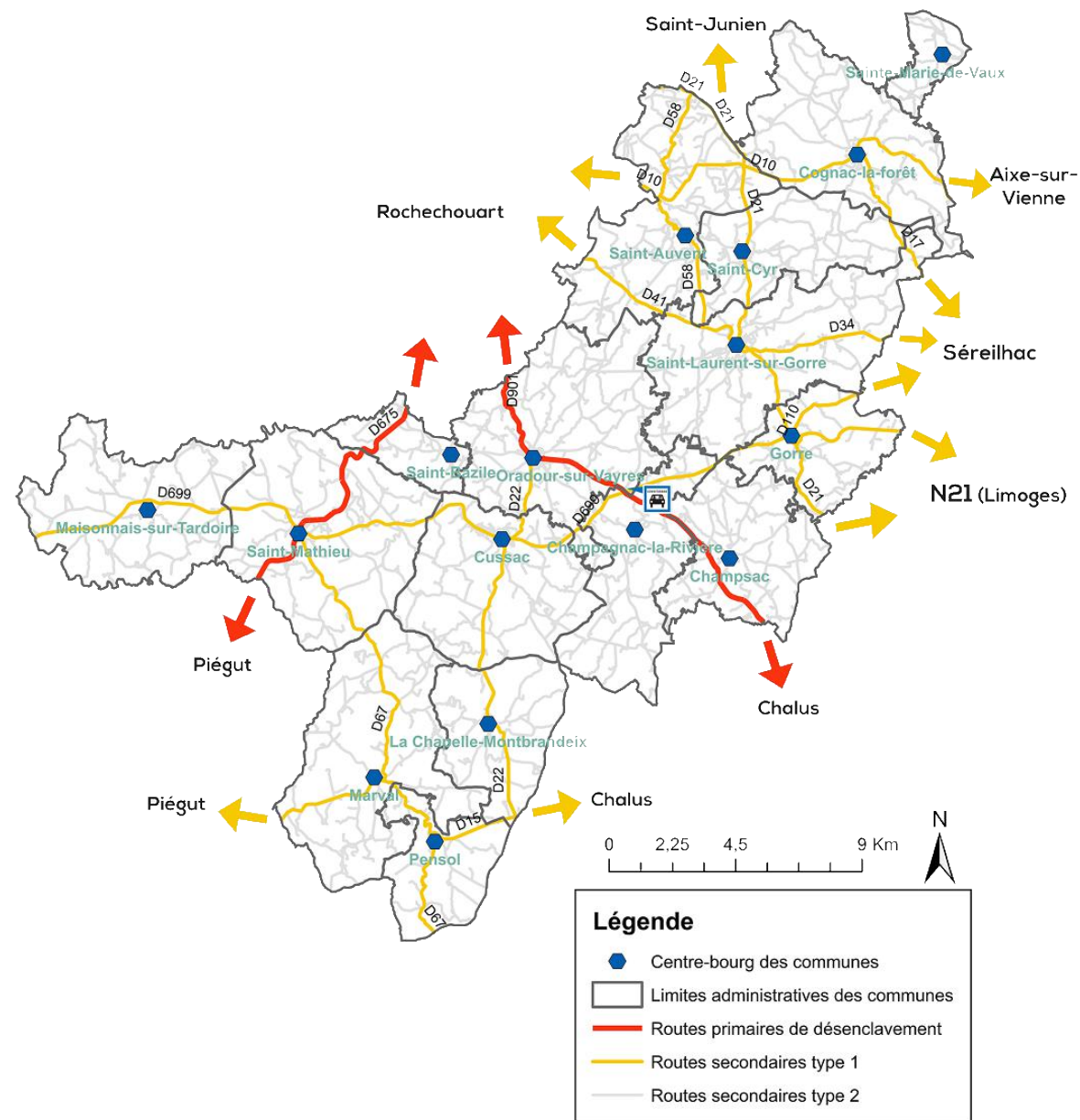


Figure 14 : Réseau routier au sein de la CC Ouest Limousin

Source : Etudiants Polytech Tours, données IGN

En effet, la voiture est le mode de transport le plus utilisé, puisqu'elle apporte liberté, indépendance et flexibilité des horaires.

La CC Ouest Limousin est traversée par plusieurs axes structurants, en rouge et jaune sur la carte ci-dessus.

- La route D675 relie Saint-Junien à Brantôme via Rochechouart. Plus au Nord, elle dessert Bellac, Le Dorat et monte jusque dans l'Indre où elle change de nom. Elle traverse les communes de Saint-Bazile et Saint-Mathieu sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Il s'agit d'une route primaire de désenclavement, tout comme...
- ...La route D901, qui relie Rochechouart à Châlus, puis Saint-Yrieix-la-Perche et descend plus au Sud jusqu'à Brive. Sur le territoire, elle traverse sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est les communes d'Oradour-sur-Vayres, Champagnac-la-Rivière et Champsac.
- Le reste des routes correspondent à des axes secondaires et traverse la grande majorité des communes de l'intercommunalité. Seule, Saint-Marie-de-Vaux ne dispose d'aucune route d'importance 1 ou 2. De même, les communes du Nord de la CC Ouest Limousin ne présentent pas de communes-carrefour alors que d'autres, plus centrales comme Cussac (quatre routes), Saint-Mathieu (quatre routes), Saint-Laurent-sur-Gorre (quatre routes) et Gorre (cinq routes), se situent à l'intersection de plusieurs axes. Ici, nous mettons en évidence un déséquilibre Nord/Sud qui expliquerait pourquoi les communes centrales attirent davantage de population.

Notons également que, malgré les efforts du département dans la création d'une aire de covoiturage (au croisement des routes D699 et D901), ce mode de transport, qui rencontre des difficultés à rentrer dans les mœurs des ruraux, reste marginal sur le territoire⁵.

LES TRANSPORTS EN COMMUN, UN MOYEN DE TRANSPORT EN RETARD

Les transports en autocar

Au niveau des transports en commun, la CC Ouest Limousin est traversée par sept lignes de cars dont la plupart ont pour destination Limoges :

- La ligne 02 entre Cussac et Limoges,
- La ligne 03 entre Saint Mathieu et Limoges,
- La ligne 11 entre Bussière-Galant, Saint-Junien et Limoges,
- La ligne 15 entre La Chapelle-Montbrandeix et Limoges,
- La ligne 61 entre Cussac et Saint Junien,
- La ligne 70 entre Cognac-la-Forêt et Limoges.

⁵ D'après notre analyse sensible

Les lignes actuelles, présentées sur la carte ci-contre, ne desservent pas les communes de Saint-Bazile et de Gorre, ni tous les centre-bourgs comme Champzac, Champagnac-la-Rivière ou encore Sainte-Marie-de-Vaux.

De plus, seule la ligne 61 a pour extrémité Saint-Junien qui est, à la fois, la deuxième ville du département de la Haute Vienne et le bassin de vie de l'ensemble des communes du nord de la Communauté de communes. Cela met en avant un important problème de desserte entre Saint Junien et l'arrière-pays dont la CC Ouest Limousin fait partie. Son taux de pénétration en transport en commun est insuffisant par rapport à l'importance de son influence sur les communes du Nord de la CC Ouest Limousin. Concernant le Sud de l'intercommunalité, les habitants y regrettent la mise en place d'au moins un arrêt par commune, à destination de Rochechouart, et Nontron.

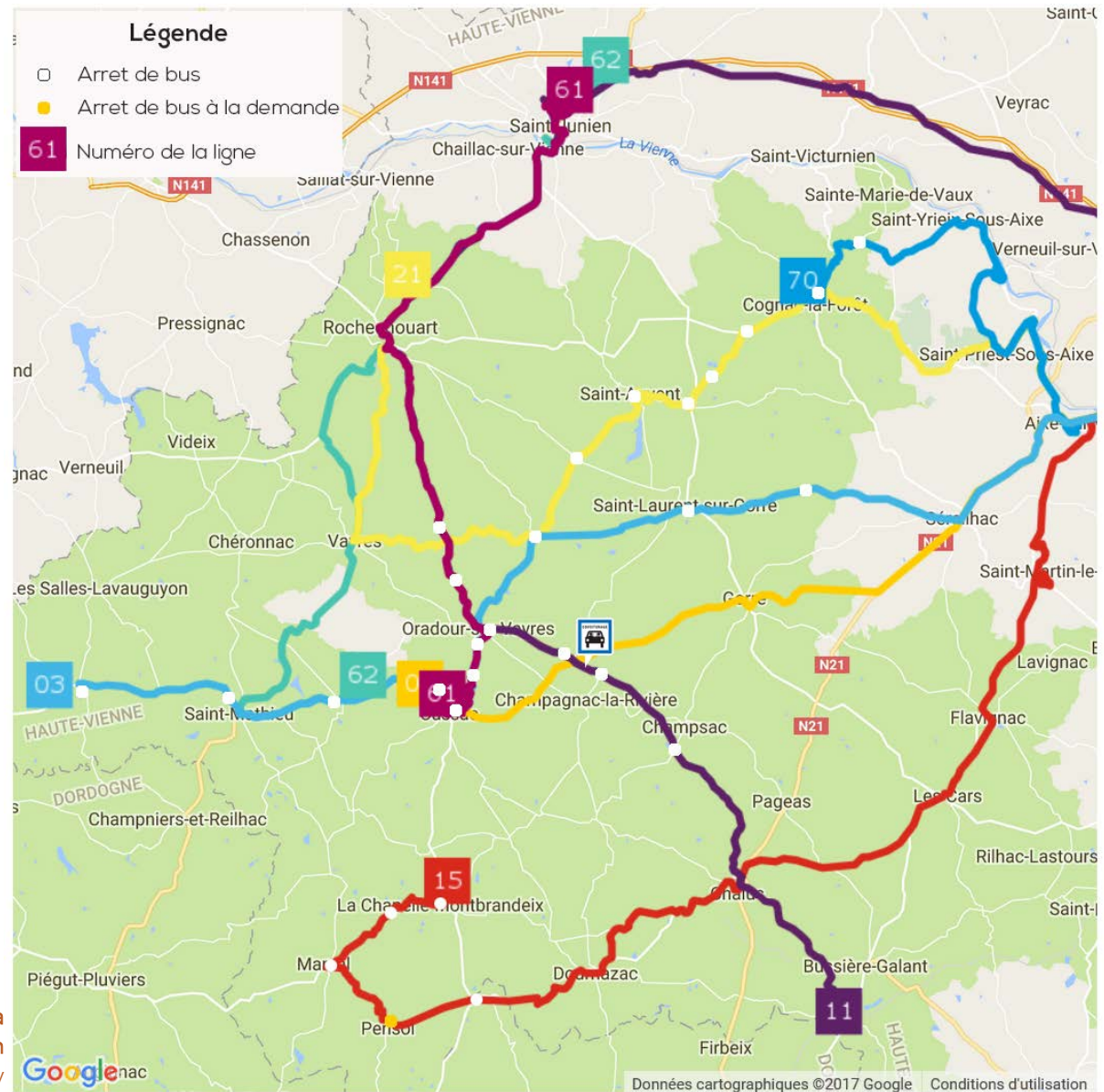


Figure 15 : Carte des réseaux du réseau bus/autocar des communes de la CC Ouest Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données Moohv

Un territoire déserté par le réseau ferré

La carte ci-contre nous informe que l'intercommunalité n'est desservie par aucune ligne de chemins de fer et ce, depuis 1965, date de fermeture de la plupart des gares du département. Aujourd'hui, selon la situation géographique, les gares les plus proches sont :

- La Rochefoucauld pour les communes à l'Ouest (Maisonnais-sur-Tardoire, Saint-Mathieu, Saint-Bazile).
- Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne et Montjovis en fonction des horaires, pour les communes du Nord (Sainte-Marie-de-Vaux, Cognac-La-Forêt, Saint-Auvent, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre).
- Nexon pour les communes à l'Est (Gorre)
- Bussière-Galant, pour les communes au Sud (Champsac, Champagnac-la-Rivière, Cussac, Pensol, Marval et La Chapelle-Montbrandeix).

Toutes ces gares se situent entre 15 et 25 minutes de voiture des communes étudiées⁶ et leur permettent d'être reliées, de manière régulière, à Limoges (entre sept et dix trains par jour).

Figure 16 : Carte du réseau ferroviaire de la région Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données SNCF

⁶ D'après les données Google Maps



LE SENTIMENT D'ENCLAVEMENT AUQUEL LES HABITANTS SONT HABITUÉS

Un sentiment d'enclavement est partagé par l'ensemble de la CC Ouest Limousin puisque cette dernière est traversée, en majorité, par des routes secondaires. Les autres routes sont pour la plupart étroites et sinueuses, ce qui peut créer des complications non seulement en période hivernale mais également pour intensifier les transports en commun. Ainsi, nous pouvons dire que le territoire souffre d'une desserte en transports en commun peu développée, notamment dans le Sud (réseau de bus), et de l'absence d'axe ferroviaire direct. Tout cela engendre des difficultés pour attirer une population et des entreprises et explique donc pourquoi, au-delà de la D910, les communes sont en perte de vitesse.

Notons que les personnes âgées sont les moins touchées par ce sentiment d'enclavement, puisqu'elles se débrouillent grâce à leurs connaissances et leur voisinage alors que les adolescents, trop jeunes pour passer leur permis, sont les plus concernés. Il est tout de même important de préciser que les habitants ne subissent pas cet enclavement en lui-même, puisque ces derniers étaient au courant de la situation en s'installant dans la région et y sont maintenant habitués. Ils préfèrent même le mot « éloignement » plus que « enclavement » pour décrire leur mobilité⁷.

les enjeux

Ainsi, concernant la mobilité, trois enjeux principaux sont ressortis de cette analyse :

- Limiter les trajets domicile-travail en misant sur les nouveaux modes de travail
- Développer une offre de transports alternatifs adaptée aux pratiques de déplacement des habitants (destinations, horaires)
- Vérifier et garantir un bon état du réseau routier

⁷ D'après notre analyse sensible

UNE MOBILITE REDUITE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Une pollution sonore quasi-nulle

La carte ci-contre montre que le territoire étudié se situe entre les routes N141 et N21, sans que celles-ci ne le traversent. La proximité avec ces deux axes importants est avant tout un atout, plus qu'un inconvénient puisque le territoire n'en subit pas les nuisances et les contraintes directes, mais bénéficie d'un accès relativement rapide. En effet, aucun des axes routiers de la CC Ouest Limousin ne font l'objet d'un classement sonore, nous permettant d'affirmer que les nuisances sonores sont très limitées, voire inexistantes, sur le territoire.

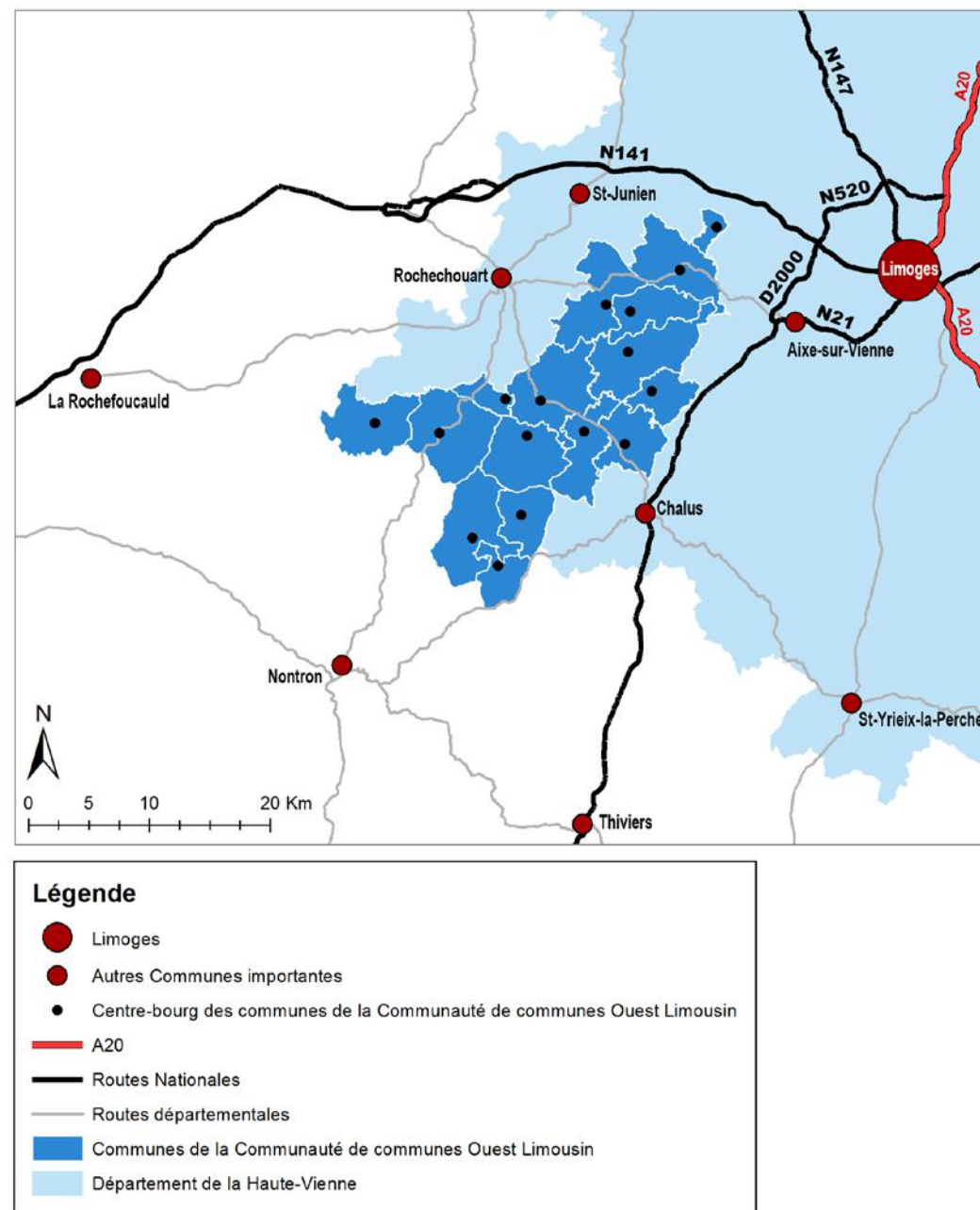
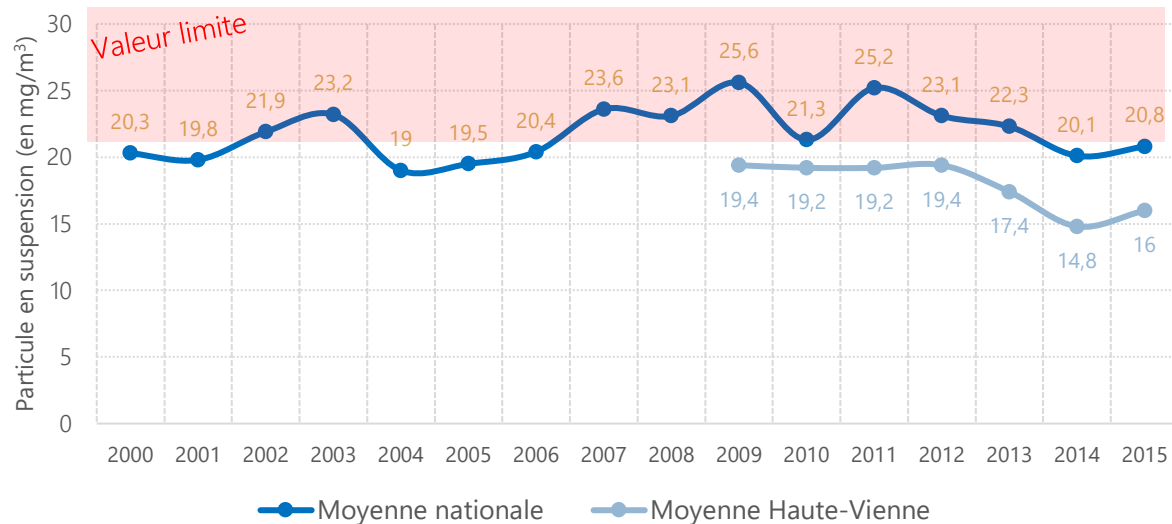


Figure 17 : Réseau routier extra territorial
Source : Etudiants Polytech Tours, données IGN

Une bonne qualité de l'air

Le graphique ci-contre informe que la quantité de particules fines (PM10) présente dans l'air du département de la Haute-Vienne se trouve en dessous de la valeur critique, fixée à 20 µg/m3/an par l'OMS.

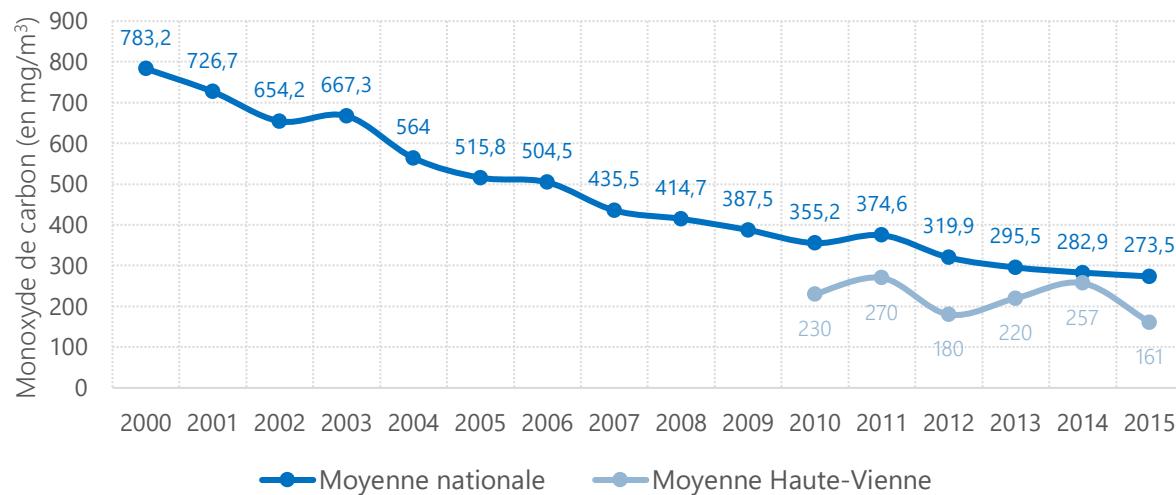
Evolution de la quantité de particules fines (PM10) dans la Haute-Vienne



De même, le graphique ci-contre montre que depuis 2010, la concentration de monoxyde de carbone dans l'air de la Haute-Vienne est inférieure à la moyenne nationale.

Précisons que les particules fines sont principalement retrouvées dans les gaz d'échappement des automobiles, tout comme le monoxyde de carbone. Ainsi, en raison de l'absence d'axes routiers de grande échelle et du caractère rural du territoire étudié, l'intercommunalité dispose d'une bonne qualité de l'air.

Evolution de la concentration de monoxyde de carbone (CO) dans la Haute-Vienne



E. Le numérique : une nécessité pour l'ensemble du territoire

L'arrivée d'Internet et particulièrement du très haut débit, c'est-à-dire un accès à l'Internet performant, a largement modifié nos modes de vie et d'organisation. Celui-ci est devenu essentiel, tant pour la qualité de vie des habitants : diversité des usages et augmentation croissante des besoins (tels que l'e-commerce, les échanges de données, l'accès à l'information, le développement des appareils hors multimédia interconnectés, etc.), que pour l'économie locale : qu'il s'agisse du domaine de l'industrie, du tourisme ou encore de l'agriculture. Le très haut débit a donc un impact particulièrement important sur les territoires ruraux, et pourrait permettre de réduire les frontières existantes avec les zones urbaines (géographiques et en termes d'équipements et services) ; si celui-ci ne devient pas lui-même une frontière supplémentaire en augmentant l'éloignement avec les pôles urbains et les autres territoires.

Dans le département de la Haute-Vienne et notamment dans la nouvelle CC Ouest Limousin, cette problématique semble être d'autant plus importante que le territoire est enclavé et exclusivement rural. En effet, la couverture actuelle est une réelle difficulté pour les acteurs du territoire, celle-ci n'étant pas suffisante. Le territoire est couvert seulement par l'ADSL cuivre, Wimax Radio et le satellite. On constate ainsi que sur certaines communes, le pourcentage d'inéligibilité à l'XDLS atteint 25%⁸ et que la part des communes où la couverture est inférieure à 3Mbit/s est élevée.

Les cartes suivantes montrent que la part des locaux éligibles est inversement proportionnelle à la qualité de l'XDLS.

Part des locaux éligibles au sein de la CC Ouest Limousin

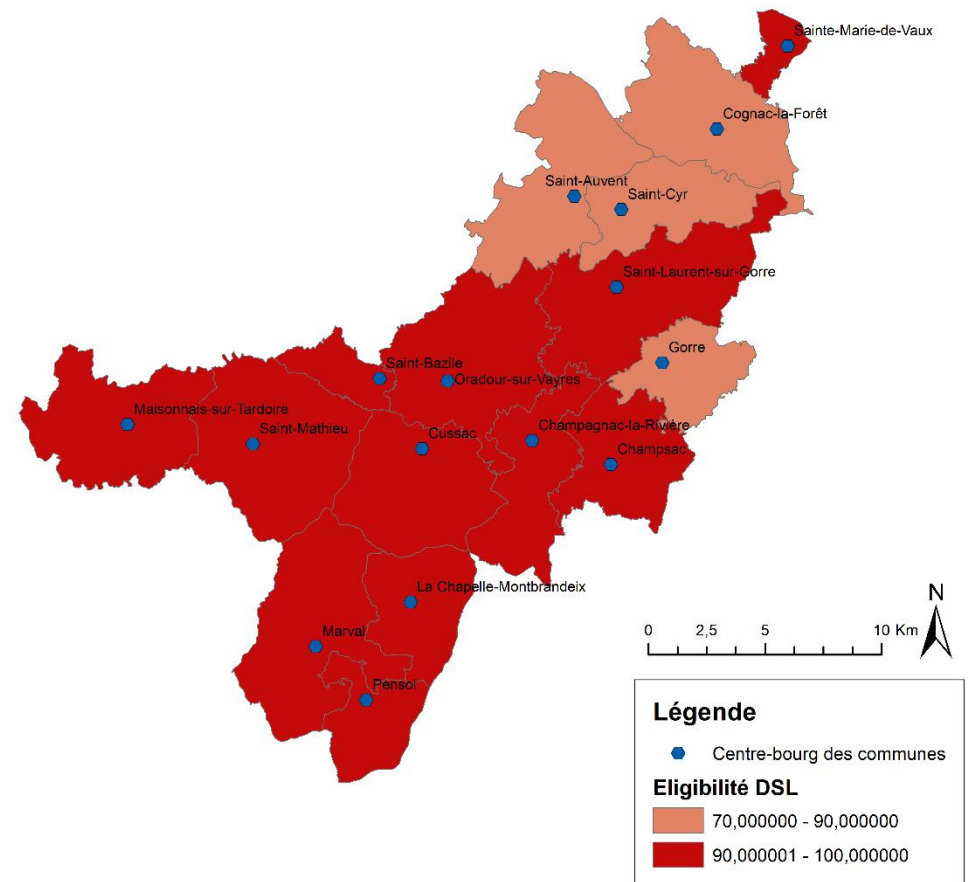


Figure 18 : Part des locaux éligibles

Source : Etudiants Polytech Tours, données Observatoire – France THD

⁸ Données INSEE et internes à la CC Ouest Limousin

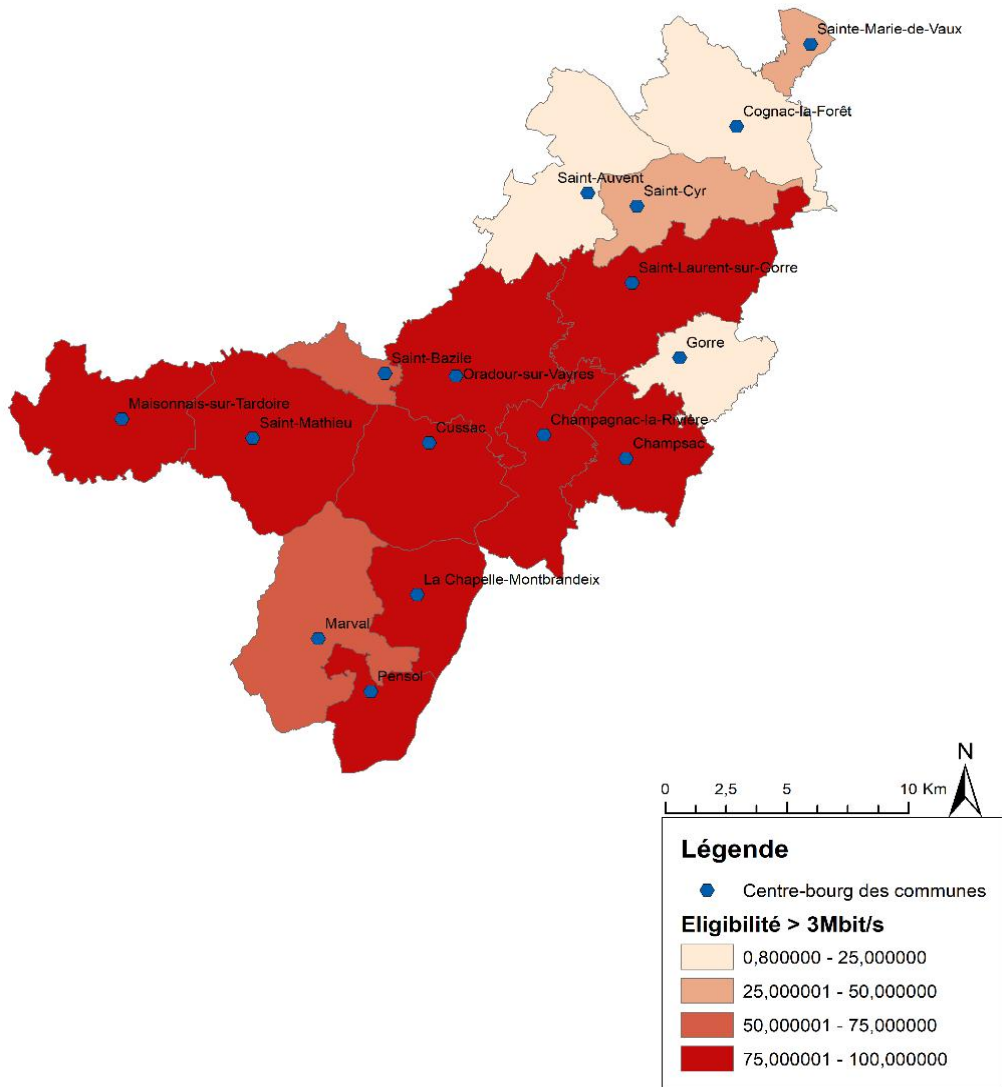


Figure 19 : Part des locaux éligibles (>3Mbit/s)

Source : Etudiants Polytech Tours, données Observatoire – France THD

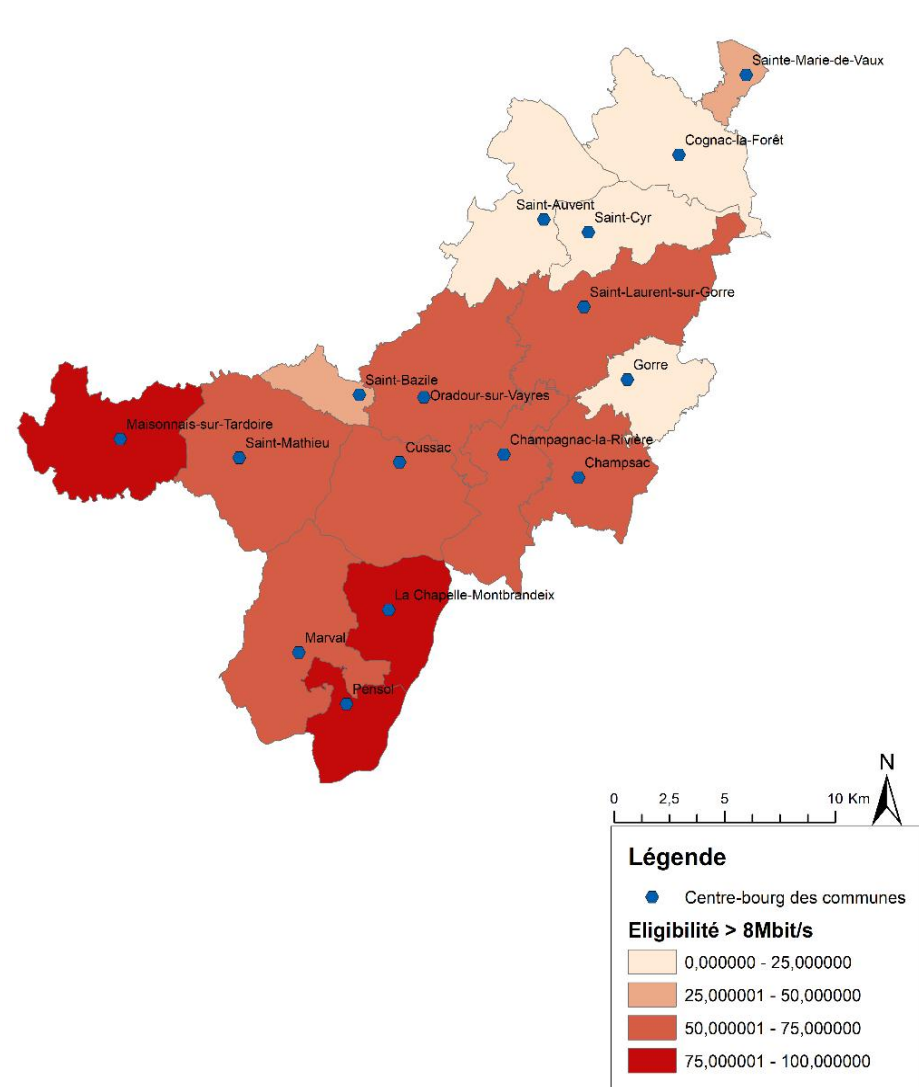


Figure 20 : Part des locaux éligibles (>8Mbit/s)

Source : Etudiants Polytech Tours, données Observatoire – France THD

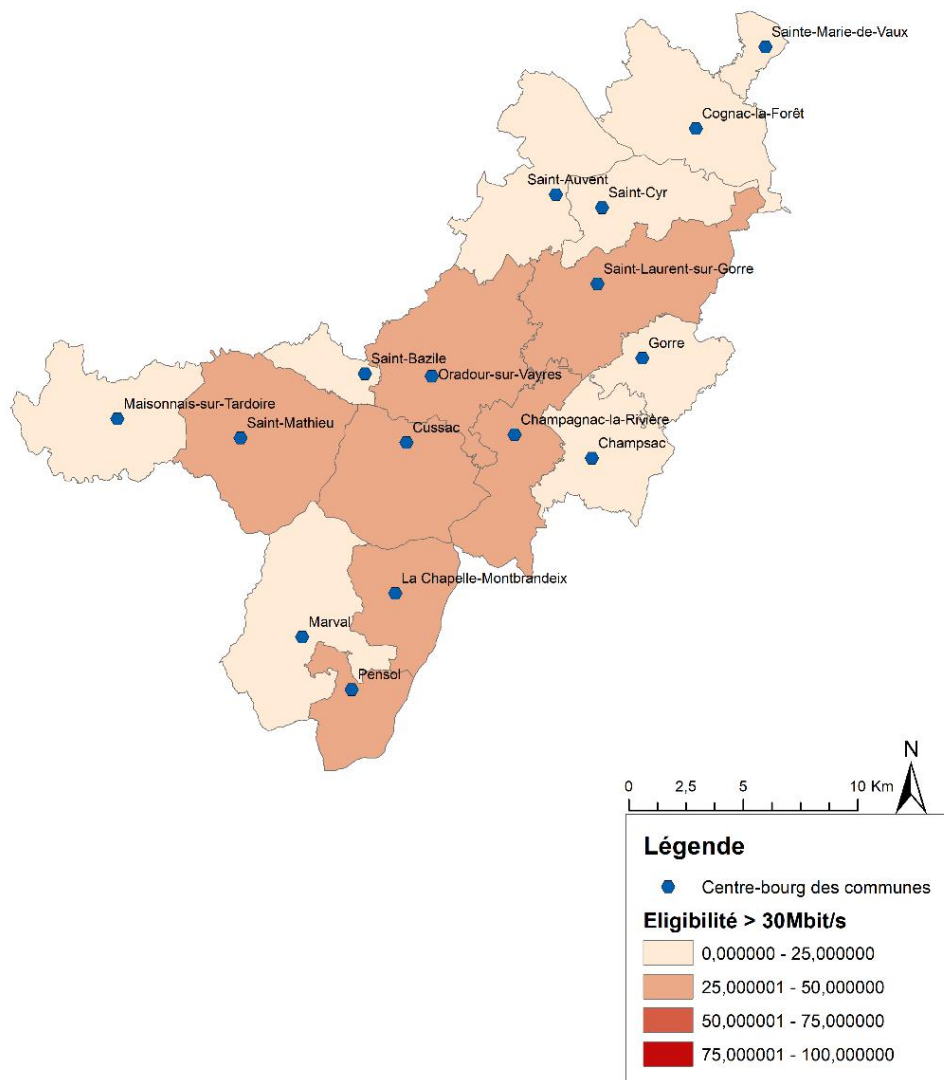


Figure 21 : Part des locaux éligibles (>30Mbit/s)

Source : Etudiants Polytech Tours, données Observatoire – France THD

Ces chiffres sont tout de même à relativiser puisque quatre récentes montées en débit ont fait évoluer positivement ces données, notamment dans les communes de Gorre (une montée en débit) et de Saint-Auvent (trois montées en débit), entre février et juin 2017.

Cette insuffisance numérique a un impact sur l'implantation des ménages et des entreprises sur le territoire ainsi que sur la fréquentation touristique. En effet, une des premières questions posées par les futurs nouveaux habitants est tournée vers l'Internet, mais aussi la téléphonie mobile. Il existe également des difficultés dans ce secteur puisqu'aucun opérateur téléphonique ne recouvre la totalité du territoire et que les opérateurs changent ainsi en fonction des communes, ce qui peut s'avérer être un véritable problème pour la population. Pour répondre à cette problématique, le Gouvernement a lancé France Mobile, une plateforme qui permet d'améliorer l'identification et le traitement des difficultés en couverture mobile. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs de téléphonie mobile sont acteurs de la plateforme. Toutefois, le premier objectif de ce projet est de permettre aux élus locaux de faire remonter les problèmes qu'ils identifient sur leur territoire. Les opérateurs s'engagent, par la suite, à étudier les problèmes de couverture recensés et d'en trouver les solutions. Si ces derniers ne sont pas en mesure de fournir des solutions satisfaisantes, il sera possible pour les collectivités territoriales de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Couverture des sites prioritaires ».

les enjeux

L'enjeu de la montée en débit et du très haut débit est donc double :

- Améliorer la vie quotidienne des habitants
- Renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale

Cet enjeu est primordial pour la CC Ouest Limousin si celle-ci ne veut pas rester en arrière-plan et pouvoir continuer de se développer. En effet, l'aménagement numérique des territoires est une question transversale et globale, chaque thématique étant reliée directement ou indirectement à celui-ci.

La puissance publique est essentielle pour garantir l'accès à une couverture optimale, enjeu fort d'aménagement qui évite le déclassement des territoires ruraux. Il n'y a aucune volonté d'investissements de la part des opérateurs privés sur ces territoires ruraux. C'est pourquoi les SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) ont été mis en place sur l'ensemble de la France dans le cadre du Plan France THD et au niveau régional dans le Limousin. Le SDAN est un document qui pose le cadre de l'intervention publique en matière d'aménagement numérique sur le long terme, d'ici à 2035. Ce document est mis en pratique sur le territoire limousin par Dorsal (syndicat mixte créé en 2002) qui est le service public du numérique sur les trois départements, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne. Il a permis la mise en place de projets pilotes sur le territoire régional, en intervenant sur des territoires volontaires, porteurs de projets et prêts à cofinancer les travaux. Ce fut le cas de l'ex-CC de la Vallée de la Gorre, qui fut sélectionnée et qui vient de bénéficier des travaux de montée en débit, pour les communes de Gorre et de Saint-Auvent.

Néanmoins, l'intervention publique peut avoir lieu en dehors du SDAN, ce fut le cas de l'ex-CC des Feuillardiers, qui, n'ayant pas été retenu pour la phase pilote, a décidé de réaliser seule cinq montées en débit en 2015.

De plus, la première phase officielle du SDAN est en cours de lancement dans le Nord de l'intercommunalité. Celle-ci prévoit le déploiement intégral de la fibre optique chez l'abonné - FTTH - entre 2018 et 2021, sur les communes de Cognac-la-Forêt, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre et Sainte-Marie-de-Vaux, soit un total de 2 265 lignes mises en service. Le coût estimatif de l'opération est de 3 742 000€ avec un reste à charge à la collectivité prévisionnel de 15% soit 566 250€. A cela s'ajoute une montée en débit sur le secteur de Milhaguet, commune de Marval, pour un coût estimatif de 70 000€ hors subventions, qui devrait se greffer sur le projet du jalon 1 afin de permettre à l'un des sites touristiques de pérenniser son activité.

Pour bénéficier du jalon 1, une convention devra être signée entre la CC Ouest Limousin et Dorsal, d'ici à la fin de l'année. La compétence numérique, actuellement à charge de l'intercommunalité, sera donc transférée à Dorsal.

II. La gestion de l'espace

A. Une ressource en eau stable sur le territoire

UN TERRITOIRE SITUÉ SUR LA LIMITE DE DEUX BASSINS VERSANTS

La CC Ouest Limousin se situe au niveau de la ligne de partage (en jaune sur l'image ci-contre) de deux bassins versants : l'Adour-Garonne pour les communes au Sud et le Loire-Bretagne pour les communes au Nord. C'est pourquoi elle dépend de deux agences de l'eau différentes. Les ressources en eau du territoire doivent donc répondre aux orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 de chaque agence.

Les SDAGE possèdent plusieurs grands axes d'actions :

- Améliorer la qualité de l'eau (priorité à l'alimentation en eau potable),
- Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques,
- Assurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires,
- Maîtriser la gestion quantitative des rivières, notamment en été,
- Gérer durablement les eaux souterraines.

Plus localement, il existe trois syndicats qui possèdent la compétence « rivière » :

- Le Syndicat Mixte Vienne Gorre
- Le Syndicat Mixte des bassins Bandiat Tardoire,
- Le Syndicat Aménagement du Bassin de la Vienne.

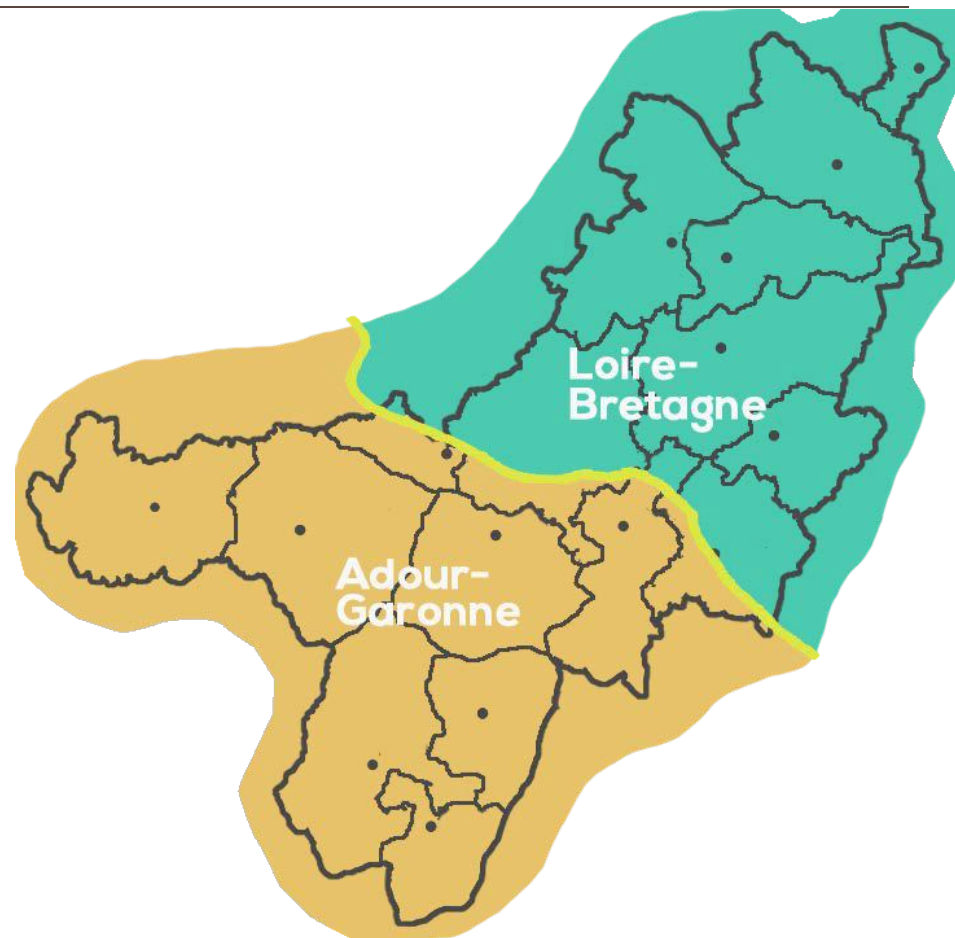


Figure 22 : Partage des eaux de la CC Ouest Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données Rapport BTA

EAU POTABLE

Pour la gestion de l'eau potable, plusieurs syndicats des eaux se partagent le territoire :

- ❖ Le syndicat Vienne Briance Gorre regroupe 46 communes dont 6 de la CC Ouest Limousin :
 - Gorre avec un réservoir semi-enterré
 - Saint-Laurent-sur-Gorre avec deux réservoirs sur tour
 - Cognac-la-Forêt avec deux réservoirs semi-enterrés
 - Sainte-Marie-de-Vaux
 - Saint-Cyr avec un réservoir sur tour
 - Saint-Auvent avec deux réservoirs sur tour

- ❖ Le S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Vayres-Tardoire qui concerne les communes de Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, Oradour-sur-Vayres et Saint-Bazile.
- ❖ Le S.I.A.E.P Marval - La Chapelle-Montbrandeix – Pensol
- ❖ Le S.I.A.E.P du Val de Tardoire auquel adhèrent Maisonnais-sur-Tardoire.

Ces syndicats assurent la production et de la distribution de l'eau potable sur les communes adhérentes. Les quatre syndicats sont en contrat d'affermage avec la SAUR Vienne Charente Limousin Berry qui gère la facturation, le relevé des compteurs d'eau, l'aménagement et l'entretien du réseau. Certaines communes possèdent des points de captages, quelques-uns sont encore utilisés mais d'autres ont été abandonnés.

Seule la commune de Saint-Mathieu a une gestion autonome de son eau. La commune possède des captages mais le réseau est vieillissant et il serait nécessaire de faire d'importants investissements. Toutefois, des questions sur la gestion de réseau d'ici 2020 se posent : ce service pourra-t-il rester en régie ou devra-t-il passer en délégation ? C'est la loi NOTRe qui va imposer le transfert des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Au sein de la CC Ouest Limousin, il existe deux dispositifs : l'assainissement collectif et non collectif. L'assainissement collectif correspond aux habitations qui sont reliées au réseau public, communément appelé « tout à l'égout ». Les eaux sont alors traitées dans des stations d'épuration. Ces stations sont réparties sur tout le territoire comme on peut le voir sur la carte.

Les habitations non reliées au réseau public, doivent s'équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif. C'est le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui, dans un premier temps, apporte des conseils aux habitants. Dans un second temps, il contrôle les installations neuves ou existantes. Les vérifications se font sur la conformité du dispositif mais également sur son entretien et son bon fonctionnement.

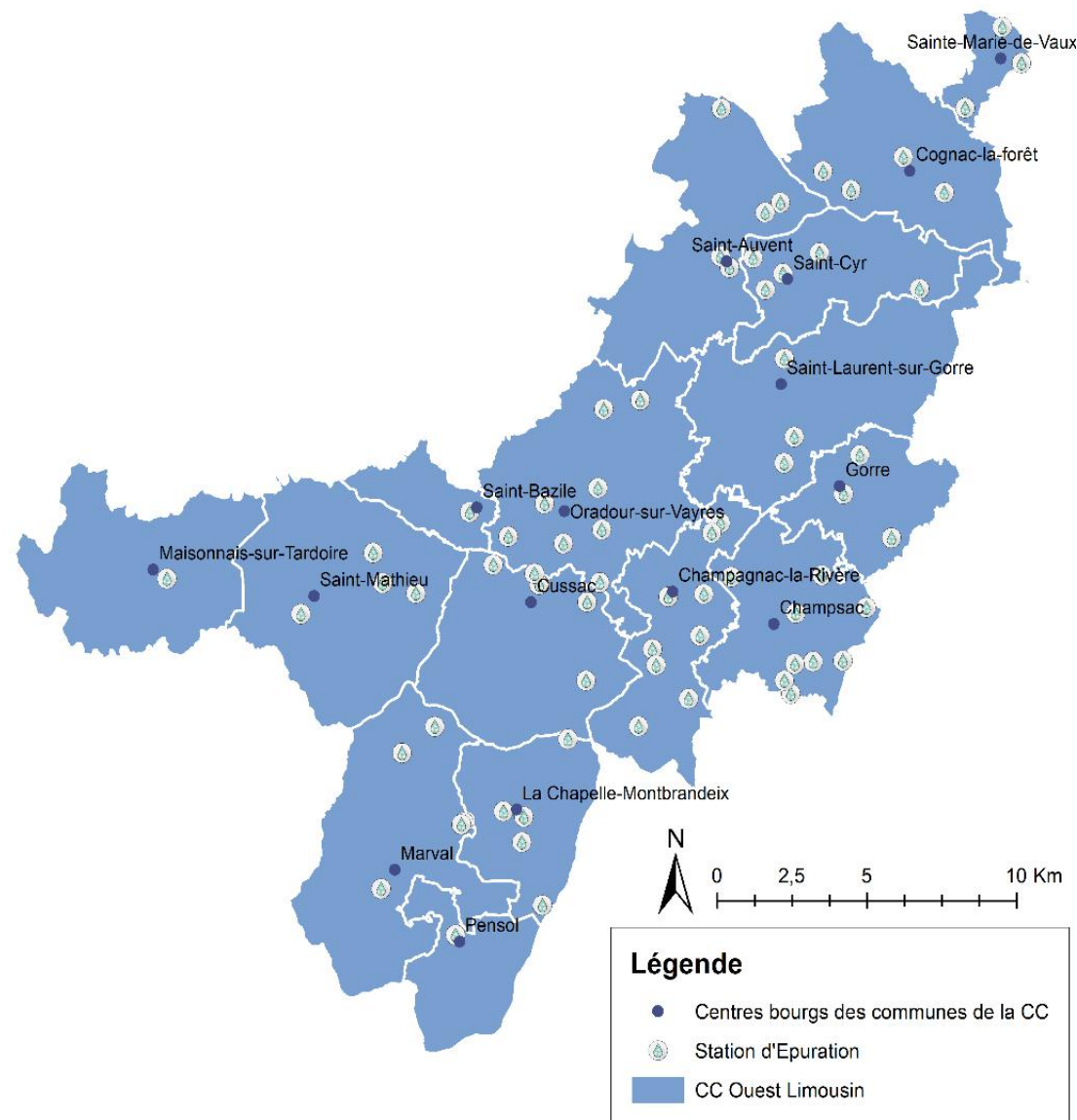


Figure 23 : Carte des stations d'épuration sur l'ensemble de la CC Ouest Limousin

Source : Etudiants Polytech Tours, données DDT 87

B. Gestion des déchets

La nouvelle CC Ouest Limousin est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, puisque les deux anciennes intercommunalités possédaient déjà cette compétence. Néanmoins, ces dernières avaient un mode de gestion bien différent. En effet, la CC ex-Feuillardiers faisait appel à un prestataire (la société Véolia) alors que dans l'ex-Vallée de la Gorre, la collecte est réalisée en régie, par les services techniques de la Communauté de communes. Bien que les deux ex-Communautés de communes n'aient pas le même mode de fonctionnement, la gestion des déchets est plutôt harmonisée et se déroule chaque jour sans encombre.

L'ensemble des ordures ménagères de la CC Ouest Limousin est transféré au centre de transit de Rochechouart et est ensuite pris en charge par le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (SYDED) de la Haute-Vienne. Une station de transit est une plateforme de regroupement des déchets sur un secteur avant leur départ vers un site d'élimination. Quatre stations sont déjà ouvertes en Haute-Vienne. Les communes acheminent les collectes quotidiennes vers la station où, après compactage, les déchets sont pris en charge par camion gros porteur et transportés vers l'incinérateur de Limoges.

Concernant le tri sélectif, les déchets sont collectés en apport volontaire ; il est effectué selon une démarche participative. La législation prévoit que les communes doivent être équipées d'un éco-point par tranche de 500 habitants, c'est pourquoi nous retrouvons 34 éco-points sur le territoire élargi, répartis selon le tableau ci-contre.

Le nombre d'éco-points correspond aux besoins intercommunaux. Toutefois, les communes de Champagnac-la-Rivière, Oradour-sur-Vayres et surtout Cussac sont en dessous de la norme requise.

Communes	Nombre d'éco-points	Population
Champagnac-la-Rivière	1	568
Champsac	2	670
Cognac-la-Forêt	4	1 243
Cussac	2	1 102
Gorre	1	393
La Chapelle-Montbrandeix	1	251
Maisonnais-sur-Tardoire	1	414
Marval	3	566
Oradour-sur-Vayres	3	1 540
Pensol	1	184
Saint-Auvent	3	966
Saint-Bazile	2	134
Saint-Cyr	3	725
Saint-Laurent-sur-Gorre	3	1 443
Saint-Mathieu	3	1 120
Sainte-Marie-de-Vaulx	1	197

Tableau 1 : Répartition des éco-points sur le territoire de la CC Ouest Limousin. En gras les communes en dessous de la norme requise.

Sources : données BTA et site de la vallée de la Gorre

Trois déchetteries, appartenant à la Communauté de communes, sont présentes pour permettre le transit des déchets, selon la carte ci-contre. Celle de Saint-Cyr est particulière puisqu'elle présente une benne de réemploi, permettant à une association spécifique de récupérer certains déchets pour les réparer puis les revendre.

Une des caractéristiques du territoire, en termes de déchets, est la redevance incitative mise en place dans l'ex Communauté de communes de la Vallée de la Gorre, à partir de 2011. Tous les foyers de cette ancienne intercommunalité payent un abonnement en fonction du nombre de levées (la poubelle de chaque foyer est équipée d'une puce). Ce dispositif a permis une forte diminution de la quantité de déchets prélevés (moins 20%⁹) tout en entraînant une hausse du tonnage des zones de tri. De même, il a été constaté une baisse de la somme dépensée par famille pour les déchets : elle est passée de 100€/habitant à 70€⁹. Au vu de ces bons résultats, et suite à la fusion, pourquoi pas entendre cette démarche à l'ensemble du territoire ?

Concernant les déchets textiles, des bornes de recyclages appelées « box textile » sont implantées sur le territoire sur trois communes :

- Saint-Laurent-sur-Gorre
- Saint-Cyr
- Cognac-la-Forêt

On remarque que ces bornes sont uniquement implantées dans l'ex CC de la Vallée de la Gorre. On peut parler d'un déséquilibre entre les deux anciens territoires.

⁹ Données Vallée de la Gorre

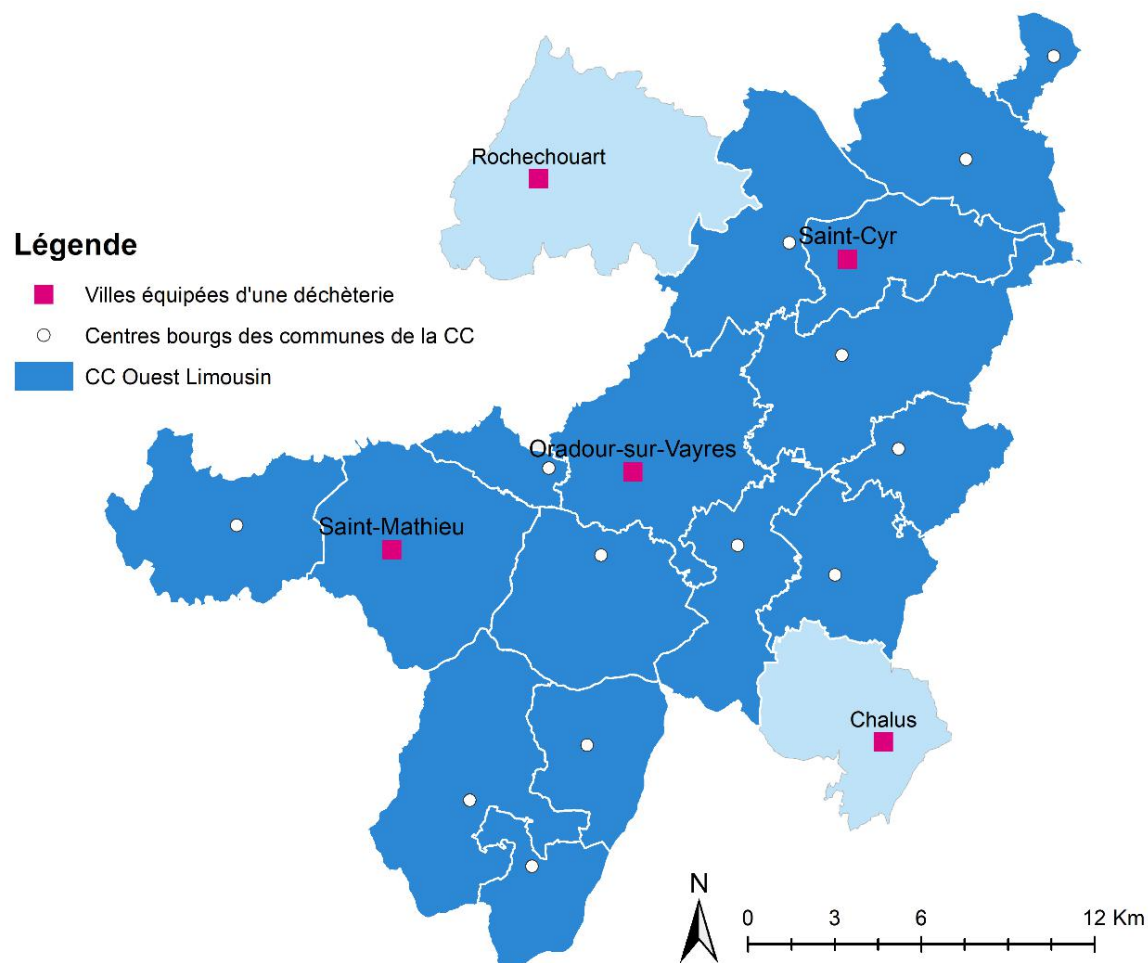


Figure 24 : Localisation des déchetteries au sein de la CC Ouest Limousin

Sources : Etudiants Polytech Tours, données des sites web des ex-communautés de communes, IGN

Finalement, au travers de cette étude, la gestion des déchets du territoire élargi est plutôt bien assurée.

C. Un territoire propice à la production d'énergies renouvelables

LES ENJEUX ENERGETIQUES EN EX-LIMOUSIN

L'ancienne région administrative du Limousin est la première région de France, en 2014, pour son taux de couverture de la consommation par les filières d'énergies renouvelables qui atteint 56%. La production d'électricité de la région est presque 100% d'origine renouvelable du fait de la non présence de centrale nucléaire sur le territoire. A l'échelle nationale, le taux de couverture de la consommation par la production d'électricité d'origine renouvelable atteint les 20%.

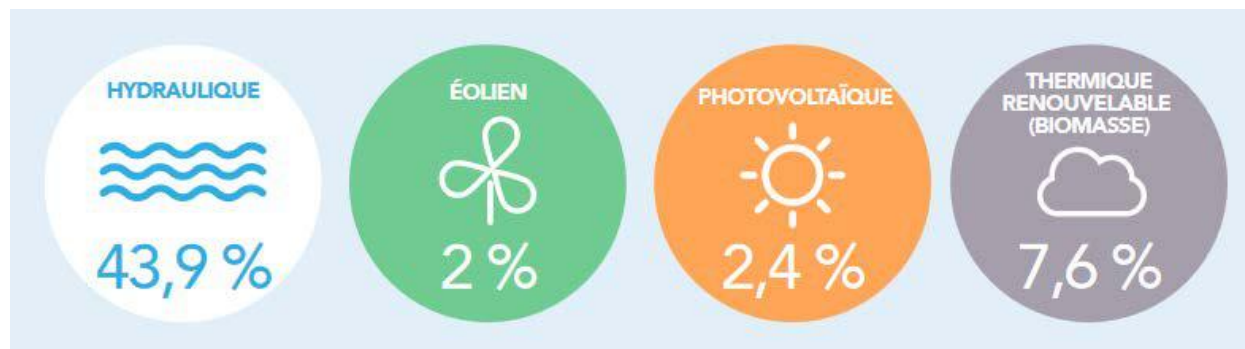


Figure 25 : Le taux de couverture de la consommation par les filières d'énergies renouvelables en Limousin

Source : Réseau de l'Intelligence Electrique 2014

UN BATI ANCIEN EXISTANT ENERGIVORE

Avant de penser "énergies renouvelables", il faut penser "économies d'énergies". En effet, l'habitat individuel représente 52% des consommations d'énergie et 35% des rejets de gaz à effet de serre du territoire du PNR Périgord-Limousin. Le renforcement de la performance thermique des logements est donc une priorité dans la préservation de l'environnement. A cela, s'ajoute le vacant, qui représente une part non négligeable dont il faut tenir compte dans la lutte contre le changement climatique. Nombreuses sont les collectivités conscientes et qui s'impliquent afin de réduire ce problème de vacance. Pour ce faire, les logements vacants doivent être réappropriés afin de densifier les centres-bourgs et limiter dans un même temps l'étalement périurbain. Toutefois le bâti ancien est énergivore et doit être remis aux normes. Cet objectif se traduit par de nécessaires travaux de rénovation : isolation, amélioration des installations de chauffage, etc. Or, le renforcement de la performance énergétique représente un coût assez conséquent pour les propriétaires de ces biens, qui préfèrent parfois les laisser se dégrader. Mais très souvent, la commune ne peut pas intervenir directement dans la question du logement vacant. Elle doit donc essayer d'aiguiller les actions des privés.

Les concernés peuvent être accompagnés par de nombreux acteurs chargés de l'amélioration de la qualité thermique des logements. Ils peuvent obtenir des aides financières pour la rénovation du bâti ancien, en effectuant des démarches propres à chaque dispositif.

En effet, il existe plusieurs types d'aides : le Certificat d'Economie d'Energie (CEE), le Crédit d'Impôts pour la Transition Énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, l'aide Habiter Mieux dispensé par l'Anah et le Conseil Départemental.

Ainsi, l'octroi de toutes ces aides vise à inciter la réalisation de travaux lourds permettant de faire diminuer sensiblement la consommation énergétique des logements anciens les moins performants.



Figure 26 : Photographie de bâti ancien sur la commune dans le village de La Nadalie à Marval

Source : Etudiants Polytech Tours

ACTEURS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Après avoir mis en place des dispositifs pour réaliser des économies d'énergie, s'ensuit des systèmes de production locaux et responsables exploités pour compenser la consommation des habitants du territoire. Plusieurs organismes soutiennent cette démarche de développement des énergies renouvelables, et constituent un pilier pour enclencher ces démarches.

Tout d'abord, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), actrice du développement durable, participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. L'ADEME valorise les projets tournés vers le développement durable en apportant un soutien technique, économique et d'expertise auprès des collectivités. Le PNR Périgord-Limousin a mis à disposition du public un Espace Info Energie, relais local de l'ADEME pour toutes questions portant sur les rénovations ou extension de bâtis, économies d'énergie, modes de chauffage, ou les énergies renouvelables. Ainsi, les équipes du PNR Périgord-Limousin jouent un rôle de conseil et d'expertise, en apportant des informations sur le respect et la mise en valeur de l'environnement.

En suivant les traces de l'ancienne région limousine, la Nouvelle-Aquitaine a créé le Conseil Permanent de la Transition Énergétique (COPTÉC), dans une volonté d'être la première région française de la transition énergétique et du climat. Ce Conseil mobilise à la fois l'ensemble de ses compétences et les acteurs régionaux souhaitant s'engager dans cette démarche. L'objectif étant de construire les politiques régionales avec les différentes structures (privées, publiques, associatives...) pour développer des leviers d'action et de coopération à l'échelle de la région.

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) a créé le Programme d'Éclairage Public Spécifique (PEPS), un service performant d'accompagnement optionnel centré sur la gestion de l'éclairage public pour toutes les collectivités du département. Ce programme peut proposer une gestion courante (gestion et maintenance préventive et curative des installations...) ou des interventions ponctuelles (maître d'ouvrage, aides à l'investissement...), que la collectivité soit adhérente ou non. De plus, le Syndicat Energies Haute-Vienne peut subventionner les investissements à hauteur de 60% du montant HT. Au dernier recensement de 2016, plus de la moitié des communes du département adhèrent au service Éclairage Public du SEHV dont Saint-Bazile, Saint-Auvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Oradour-sur-Vayres, Gorre, Saint-Cyr et Sainte-Marie-de-Vaux. Dans une perspective de développement durable, il est avant tout essentiel de réduire la consommation énergétique des différents appareils, et c'est ce que ce programme propose.

Le SEHV propose également le service Energie Service Public (ESP87) pour accompagner les collectivités qui le souhaitent dans leurs démarches d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. A compter du dernier recensement datant de 2016, 110 collectivités du département Haute-Vienne adhèrent au service dont Maisonnais-sur-Tardoire, Cussac, Champagnac-la-Rivière et Champsac. On retrouve une seconde fois les communes d'Oradour-sur-Vayres, Gorre et Saint-Cyr, adhérentes aux services du SEHV.

Les énergies renouvelables sont, après les économies d'énergie, un élément de réponse incontournable dans la lutte contre le changement climatique. Le PNR Périgord-Limousin propose un Plan Climat Energie Territorial (PCET). L'objectif est d'anticiper les changements à venir, en préparant les acteurs du territoire à la transition vers une société plus

respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire moins consommatrice d'énergie et moins émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES). Le PCET vise en premier lieu à maîtriser l'énergie, notamment en améliorant la performance énergétique du bâti existant mais aussi des logements neufs, et en limitant l'impact de la mobilité individuelle. Autre levier d'action : le développement des énergies renouvelables pour le chauffage, la production d'eau sanitaire et d'électricité. Enfin, le PCET tente de réduire les émissions de GES d'origine agricole, définie comme étant la principale source d'émission à l'échelle du PNR Périgord-Limousin.

De plus, le PNR Périgord-Limousin et le SEHV, s'engagent par la signature d'une convention partenariale datant de 2016, à travailler simultanément quant au développement des énergies renouvelables et à la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle du Parc.

Tous ces programmes permettent de soutenir les collectivités dans leur démarche de développement durable. Des aides financières, d'expertise et des outils techniques leurs sont proposés à différentes échelles, pour déployer des projets durables, locaux et responsables dans un souci de respect de l'environnement.

Un intérêt de la population locale pour le chauffage bois

L'usage du bois est également très important dans la région Limousine, plus qu'au niveau national, avec respectivement 19% et 5% de la consommation. Cette ressource constitue un mode de chauffage répandu dans la région. Dans ce contexte, un contrat de développement des énergies thermiques renouvelables en gestion déléguée a été signé entre le SEHV et l'ADEME. Par ce contrat, le SEHV s'engage à développer sur le territoire de la Haute-Vienne dix-sept opérations bois énergie dans un délai de trois ans.

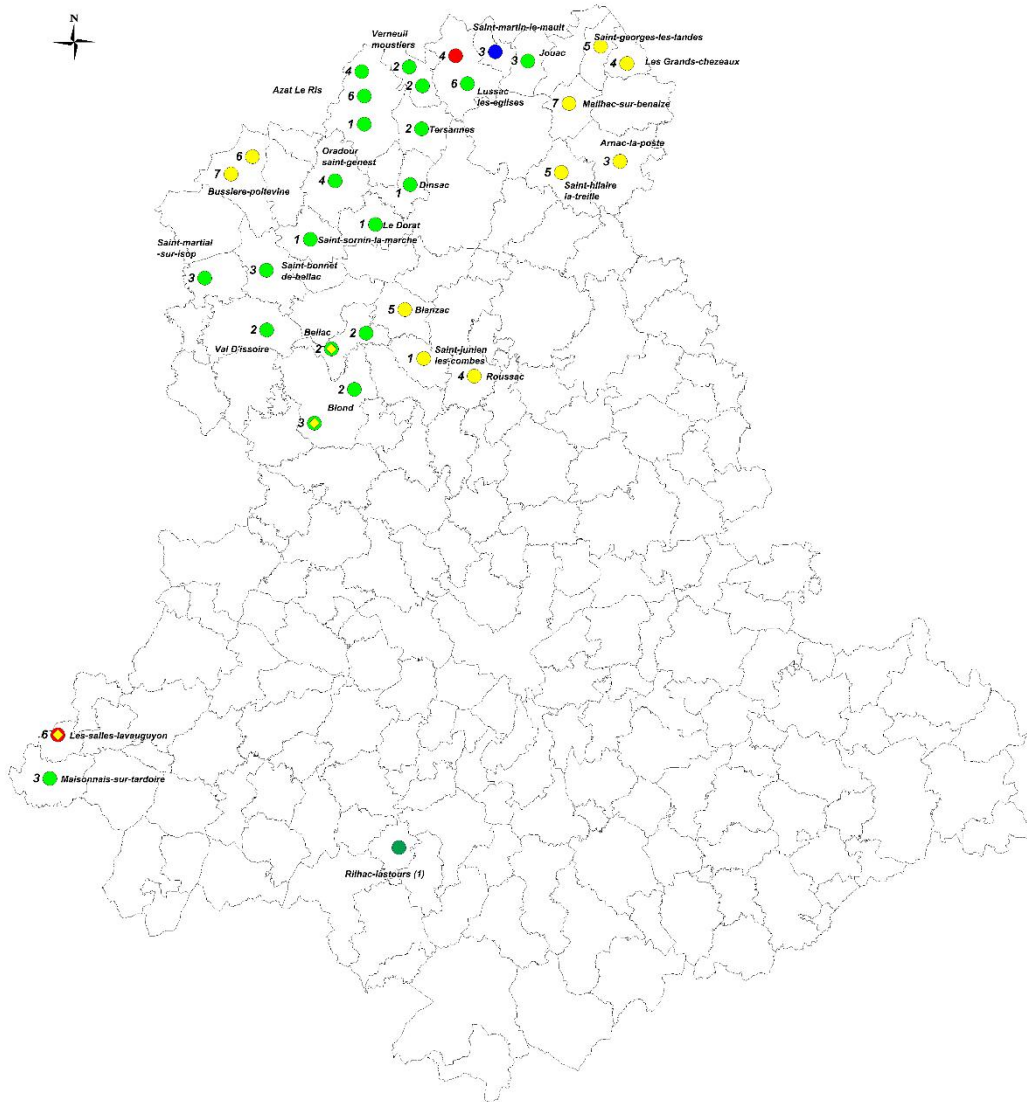
A plus petite échelle, nous pouvons recenser cinq réseaux de chaleur bois pour différents usages au sein de l'intercommunalité. Le patrimoine naturel du territoire permet de développer le système de chaufferie centrale avec réseau de chaleur en utilisant le bois comme source d'énergie. La mise en service de ces dispositifs permet d'obtenir un bilan économique et environnemental positif pour les communes concernées. Par exemple, l'utilisation de combustible renouvelable et neutre en CO₂ permet pour la commune de Cussac, l'évitement d'un rejet de 150 tonnes équivalent CO₂ par an et une économie de dépense en combustible de 59 000 €/ an. Le réseau de chaleur de la commune dessert treize bâtiments à usage public. La commune de Champagnac-la-Rivière a initié la même réflexion sur le chauffage de ses bâtiments communaux afin de réduire ses consommations de fioul. Ce dispositif dessert cinq bâtiments communaux. Les communes de Champsac et de Saint-Laurent-sur-Gorre ont également développé ce mode de chauffage, destiné respectivement à trois et cinq bâtiments communaux. De plus, une chaufferie bois à usage industriel est présente sur le territoire, sur la commune d'Oradour-sur-Vayres. Il y a également un projet de chaufferie bois pour l'école de Gorre qui serait financé par le Territoire à Energie Positive suite à un appel à projet du Ministère de l'environnement.

Le service ESP87 du SEHV a déjà accompagné une quinzaine de projets de chaufferies bois communales sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne, dont la commune de Champsac pour l'installation de sa chaufferie. Aussi, l'ADEME peut subventionner à un taux de 20 à 40% les projets de développement de la chaleur renouvelable.

Eolien

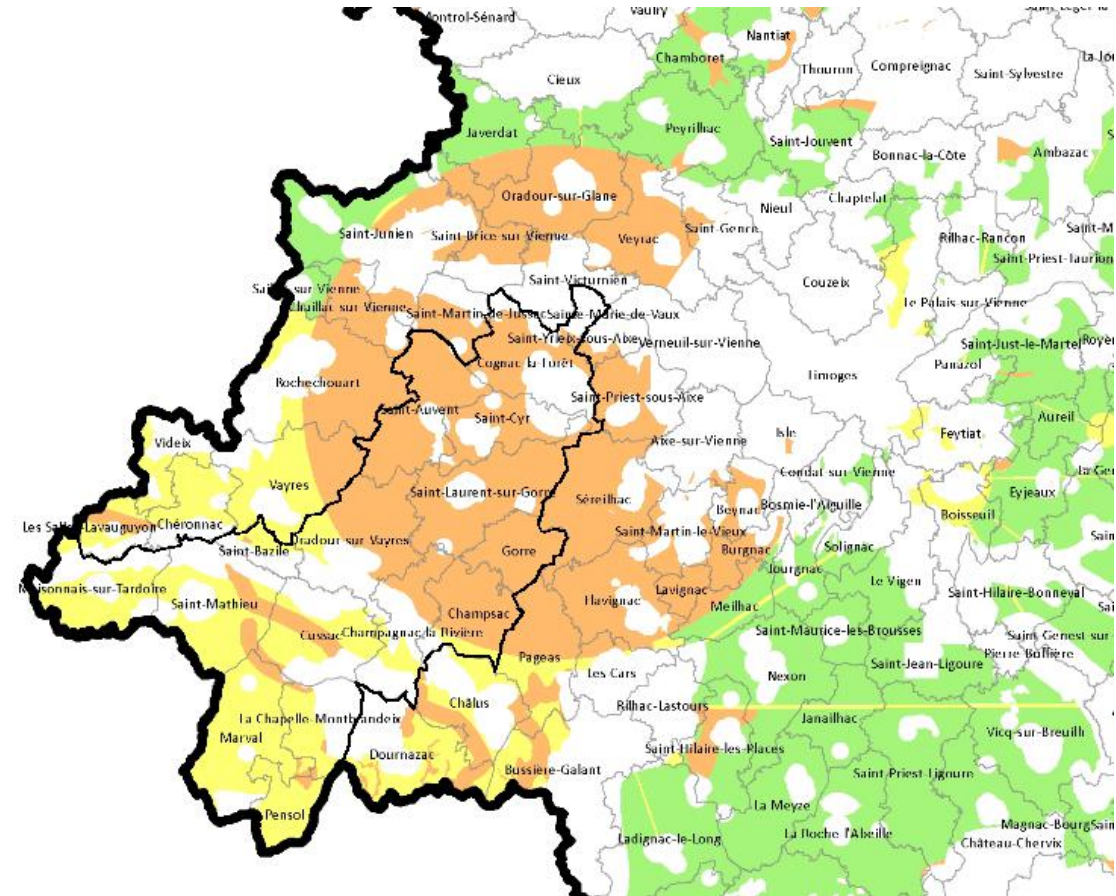
Des développeurs éoliens s'engagent à installer des systèmes de production d'énergie, qui présentent des avantages en matière de protection de l'environnement. Sur le territoire de la Haute-Vienne, 124 procédures d'implantation d'éolien ont été lancées. Actuellement, une éolienne citoyenne est en exploitation à Rilhac-Lastours, et 53 permis ont été accordés sur l'ensemble du département (voir Figure 27). L'intercommunalité sera dotée d'un parc éolien, qui sera mis en service sur la Tardoire courant 2018. La commune de Maisonnais-sur-Tardoire accueillera alors trois éoliennes. Un projet d'implantation est également en cours sur la commune de Saint-Mathieu. Le permis devrait être déposé d'ici la fin de l'année 2017.

D'après le Schéma Régional Eolien du Limousin (voir Figure 28), les deux communes engagées présentes des zones favorables à contraintes modérées où l'implantation d'éoliennes est possible. La plupart des communes situées au Sud de l'intercommunalité ont des zones favorables à la mise en place de parcs éoliens. La frange Nord présente des enjeux plus forts à l'implantation de ces systèmes de production d'énergie.



- Eolienne en exploitation (1 machine)
- Permis accordés (53 machines)
- En cours d'instruction (46 machines)
- Permis refusés (10 machines)
- Permis accordé puis annulé suite à procédure contentieuse (3 machines)
- Permis avec procédure contentieuse en cours (11 machines)

Source :
© IGN, BD Carthage
Données DDI187/SUL



- Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)
- Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)
- Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)

Figure 28 : Schéma régional éolien du Limousin

Source : Conseil régional et DREAL Limousin

Figure 27 : Permis éoliens accordés en Haute-Vienne au 25 mai 2016

Source : Direction Départemental des Territoires de la Haute-Vienne

Eau : une source d'énergie

La bonne gestion de l'eau est un enjeu majeur du développement durable. Déjà deux communes de la CC Ouest Limousin ont entrepris des projets dans ce domaine, illustrant des actions possibles pour une meilleure gestion de la source en eau.

La commune de Saint-Mathieu a décidé de lancer une opération d'économie des ressources en eau potable à l'échelle d'un lotissement. Financé par la commune, chaque parcelle sera équipée d'une citerne privative d'une contenance de 5000 litres, qui pourra alimenter le réseau d'arrosage des jardins ainsi que les eaux sanitaires.

Une autre solution pertinente a été proposée en partenariat avec le SEHV, le syndicat Vienne Briance Gorre (VBG), l'IUT de Limoges et l'office International de l'eau (OIE), dont l'objectif est d'exploiter la force de l'eau comme source d'énergie. Sur la commune de Saint-Auvent, le réservoir de Fougéras avait besoin d'être alimenté en électricité pour faire fonctionner un poste de chloration-relais, permettant de vérifier et d'ajuster le dosage de désinfectant dans l'eau potable. Plutôt que relier le réservoir au réseau de distribution électrique, une génératrice hydroélectrique autonome a été installée. Cette méthode permet d'utiliser une source d'énergie locale, mais aussi d'éviter la perte d'énergie acheminée au sein des réseaux de distribution. Ce projet pour la commune de Saint-Auvent a été subventionné à hauteur de 80% du montant par le SEHV et les 20% restant par le VBG.

Ce type d'initiatives pourrait être reproduit ailleurs, au sein de l'intercommunalité dans une démarche de développement durable, où le caractère local est à prioriser.

Méthanisation, une opportunité pour l'agriculture

La méthanisation constitue une opportunité pour l'agriculture. Ce dispositif permet de mieux gérer les effluents d'élevage et de limiter les achats d'engrais. En plus d'assurer une meilleure autonomie des exploitations agricoles, la méthanisation participe à l'amélioration du bilan carbone de l'agriculture, contributrice des émissions de GES avec 55% des émissions à l'échelle du PNR Périgord-Limousin.

Le Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat (COPTÉC) de la région Nouvelle-Aquitaine soutient des projets en faveur de la transition énergétique et du climat. Il vise notamment à apporter une aide quant aux projets de méthanisation dans un objectif d'économie circulaire. Le PNR soutient également des projets de ce type à travers le Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Les projets en question doivent répondre aux enjeux suivants qui sont, la réduction des émissions de GES d'origine agricole, mais aussi le développement des énergies renouvelables. L'ADEME peut subventionner aussi à un taux de 30% les installations de méthanisation portées par le monde agricole ainsi que des opérations territoriales associant les collectivités et les entreprises. Comme les propos ci-dessus l'illustrent, de nombreux organismes soutiennent les démarches entreprises par les collectivités pour une transition vers le développement durable.

Photovoltaïque

La production limousine d'électricité via le photovoltaïque ne représente que 2,4%, bien derrière l'hydraulique et la biomasse. Toutefois, même si la part de l'énergie solaire demeure assez faible, celle-ci progresse ces dernières années.

La carte des installations photovoltaïques par département montre leur concentration dans le quart Sud de la France, avec une assez forte présence en Alsace en raison d'un ensoleillement marqué. Le département de la Haute-Vienne a également une certaine capacité photovoltaïque. Une étude du PNR Périgord-Limousin a permis de recenser 5028 m² de toitures publiques favorables à la pose de panneaux, répartis sur sept communes de l'intercommunalité. Des collectivités se sont déjà engagées dans le système de production d'énergie solaire tels que l'école de Saint-Cyr, l'atelier des services techniques de la CC Ouest Limousin et la maison de retraite de Saint-Laurent-sur-Gorre qui accueillent des panneaux photovoltaïques sur ses toitures. Aussi, il y a un appel à projet pour la bibliothèque de Marval qui pourrait offrir 78 kWh/m².an d'énergie renouvelable.

Tableau 2 : Surface de toitures publiques pouvant accueillir du photovoltaïque au sein de la CC Ouest Limousin (Source : PNR PL)

	Surface de toitures publiques pouvant accueillir du photovoltaïque
Champagnac-la-Rivière	290 m ²
Champsac	380 m ²
Maisonnais-sur-Tardoire	160 m ²
Oradour-sur-Vayres	3555 m ²
Pensol	145 m ²
Saint-Mathieu	458 m ²
Sainte-Marie-de-Vaux	40 m ²

les enjeux

- Profiter de la situation géographique de la CC Ouest Limousin pour implanter et diversifier les systèmes de production locaux et responsables
- Encourager la rénovation du bâti existant et énequivore

Energies renouvelables dans les départements

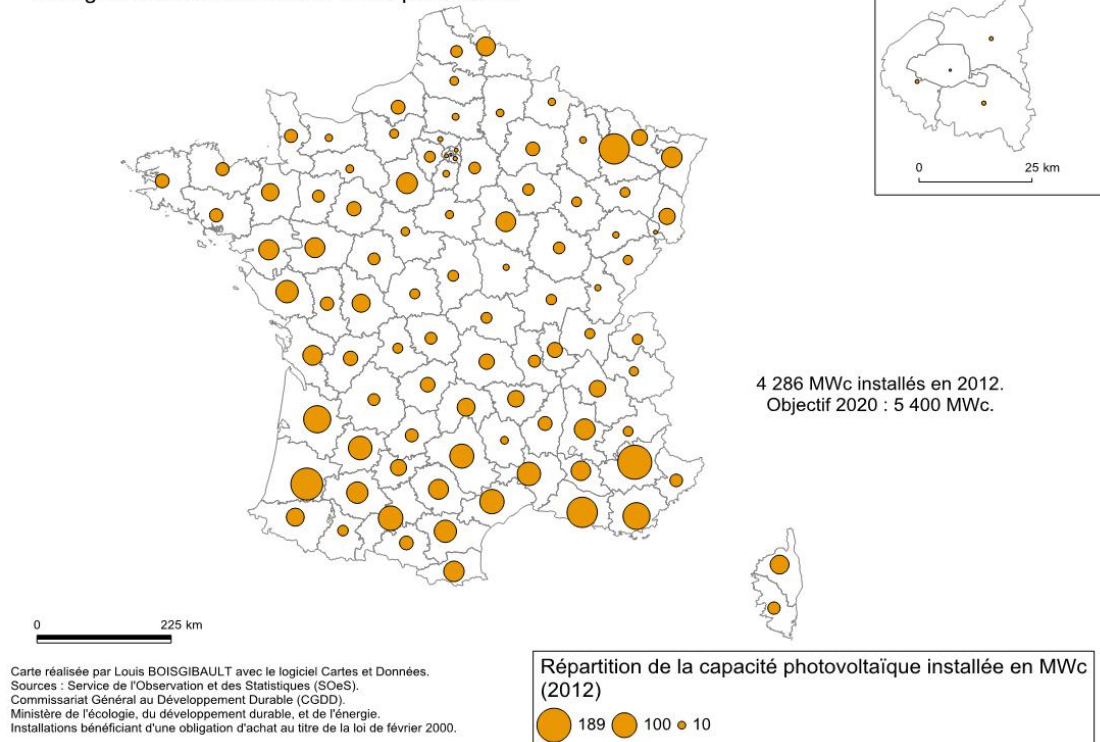


Figure 29 : Carte de la répartition de la capacité solaire par département en 2012

Source : Louis BOISGIBALD

D. Des risques contrastés

Il convient de rappeler quels peuvent être les risques du territoire de la CC Ouest Limousin, d'après l'Observatoire Régional des Risques.

RISQUE SISMIQUE

Le niveau d'aléa sismique est faible sur l'ensemble du territoire (zone 2).

PPR INONDATIONS

Sur la CC deux Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sont approuvés. Ceux-ci se trouvent sur les communes de Cognac-la-Forêt et Sainte-Marie-de-Vaux, qui sont toutes deux proches de la Vienne.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Deux PCS sont obligatoires sur le territoire dans les communes de Cognac-la-Forêt (déjà réalisé) et de Sainte-Marie-de-Vaux (en cours de réalisation).

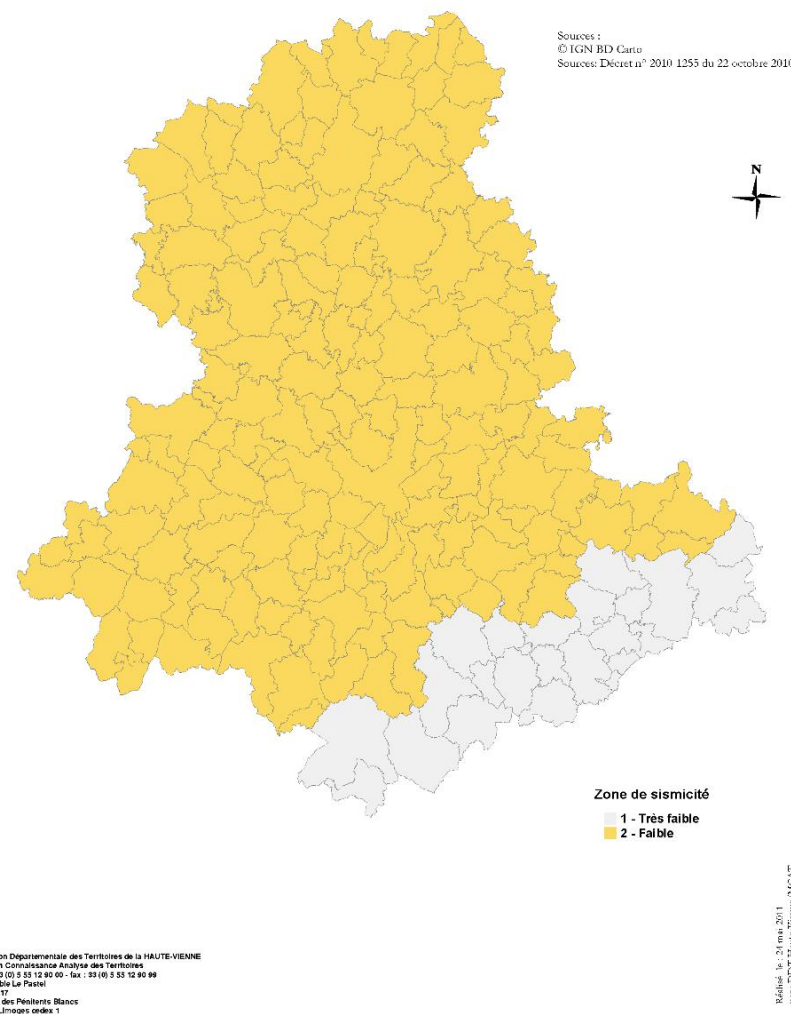


Figure 30 : Zonage sismique de la Haute-Vienne

Source : DDT Haute-Vienne

SENSIBILITE AUX REMONTEES DE NAPPES (SOCLES)

Il est constaté une forte sensibilité aux remontées de nappes voire très forte ainsi que des nappes sub-affleurantes notamment sur les communes de Marval, Pensol, La Chapelle-Montbrandeix, Saint-Mathieu, Saint-Cyr et Cognac-la-Forêt. Une zone classée en nappe sub-affleurante correspond à un secteur dans lequel la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 mètres). Elles sont susceptibles de générer des inondations d'ampleur importante.

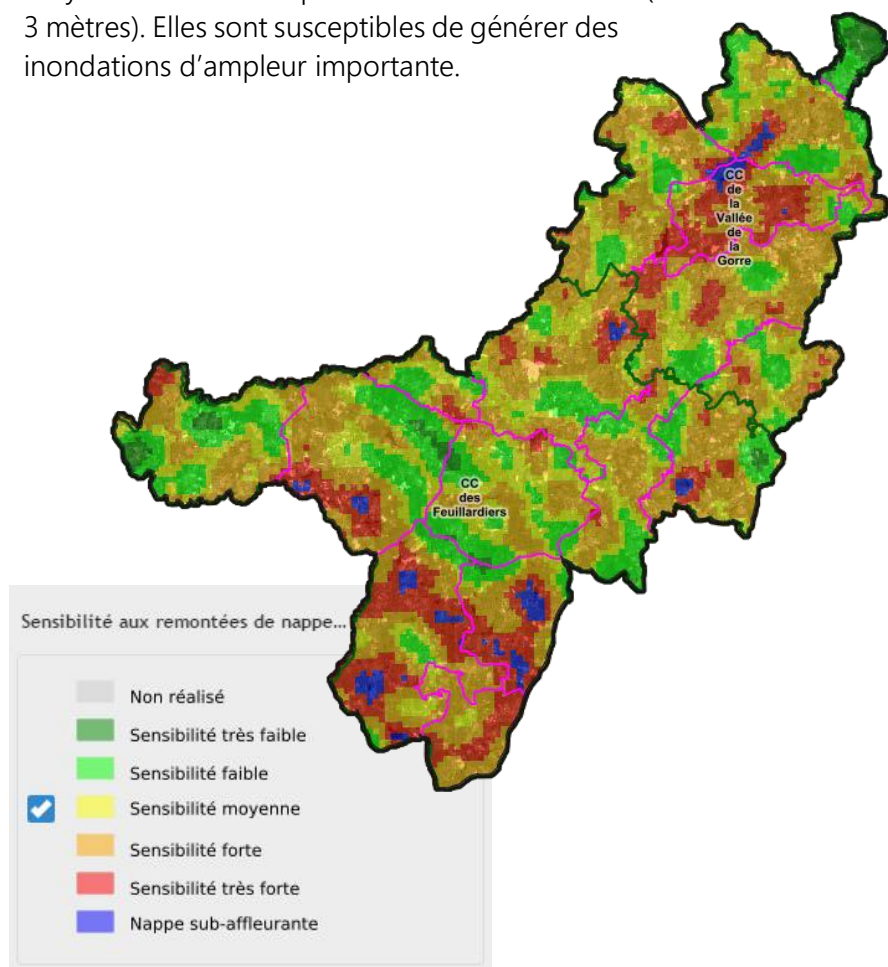


Figure 31 : Carte de sensibilité aux remontées de nappes de la CC Ouest Limousin
Source : Observatoire Régional des Risques

CAVITES SOUTERRAINES ABANDONNEES D'ORIGINE NON MINIERE

De nombreux ouvrages civils (abris, tunnels, etc.) abandonnés sont recensés.

BARRAGE

Deux barrages de classe C sont présents sur l'intercommunalité à Saint-Mathieu et Cognac-la-Forêt.

Les barrages sont désormais répartis en trois classes, en fonction de deux paramètres géométriques qui sont la hauteur H du barrage au-dessus du terrain naturel et le volume d'eau dans le réservoir (le volume V est exprimé en millions de mètre cube). Ils permettent de calculer le paramètre K grâce à la formule suivante : $K = H^2 * \sqrt{V}$.

Les barrages de classe C ont une hauteur d'au moins 5 mètres et retiennent, quand ils sont pleins, un volume d'eau suffisant pour que $K \geq 20$. Relèvent également de la même classe les barrages de hauteur supérieure à 2 mètres, qui retiennent aussi plus de 0,05 millions de m³ d'eau et pour lesquels il existe au moins une habitation à moins de 400 mètres à l'aval du barrage.

Ils peuvent être responsable d'impacts environnementaux et sociaux sur le territoire.

RISQUE MINIER

Le département de la Haute-Vienne compte de nombreuses anciennes mines d'uranium, qui sont un risque pour la santé humaine de par la radioactivité qu'elles dégagent.

Sur le territoire de la CC Ouest Limousin, Sainte-Marie-de-Vaux est concernée par ce risque puisqu'il s'y trouve un ancien site minier, Le Dognon, avec une emprise minière ainsi qu'un contour de mine à ciel ouvert ou des tranchées.

III. Un territoire marqué par un tissu dense de milieux aquatiques ou humides, bocagers et forestiers

L'environnement est un élément primordial à prendre en compte dans un PLUi, notamment pour intégrer les données concernant les espèces¹⁰ ou les habitats sensibles ou protégés dans les projets d'aménagement d'un territoire. Plus généralement, connaître l'environnement local permet de donner un cadre à des projets, car il fait partie intégrante de l'identité du territoire, en constituant par exemple le paysage ou les ressources naturelles disponibles. C'est dans cette optique qu'il faut examiner le terrain d'étude.

La CC Ouest Limousin est majoritairement rurale. Des espaces « naturels » sont présents sur tout son territoire, ce qui n'est pas une évidence pour l'ensemble des campagnes françaises. L'agriculture et l'élevage ont en effet profondément façonné le paysage (présence du bocage par exemple), sans en détruire le potentiel d'habitat grâce à la diversité subsistante.

A. Un territoire entre Massif Central et Bassin Aquitain...

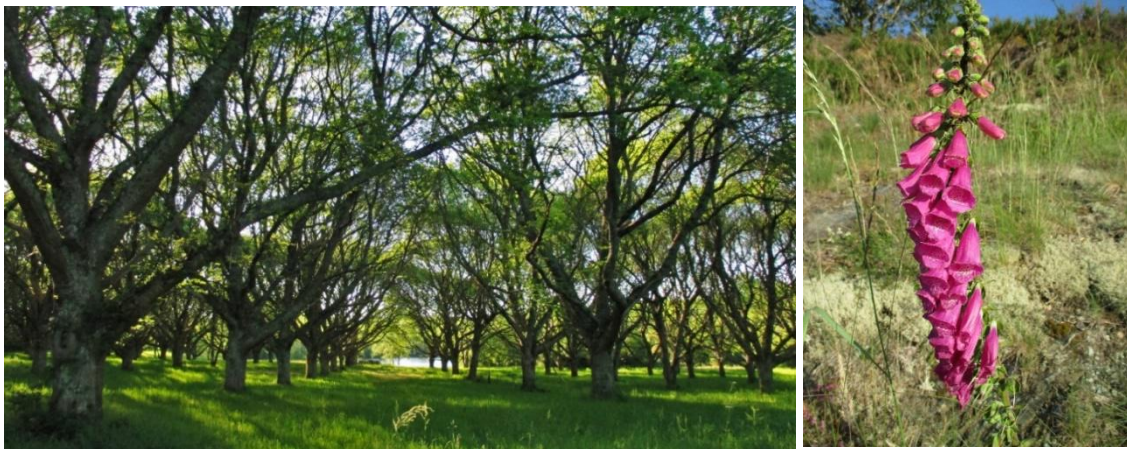
L'ex-région limousine et le territoire de la CC Ouest Limousin par inclusion, sont un carrefour biogéographique. En effet, ils se trouvent dans la zone de transition entre le Massif Central et la Bassin Aquitain.

¹⁰ Les espèces protégées ou emblématiques, aussi bien végétales qu'animales, sont introduites par la suite avec leur habitat particulier.

...RATTACHE AU MASSIF CENTRAL D'UN POINT DE VUE GEOLOGIQUE...

Sur le plan géologique, le terrain d'étude est caractérisé par un socle magmatique plutonique ou métamorphique, c'est-à-dire un socle cristallin caractérisé par la présence de roches provenant d'un magma qui a refroidi (magmatisme), et dont certaines ont subies des contraintes importantes et suffisantes pour la faire changer de nature en réorganisant sa structure interne (métamorphisme). Le Sud-Ouest de la CC Ouest Limousin est caractérisé par un sous-sol magmatique (différents types de granites) et le Nord-Ouest par un sous-sol métamorphique (différents types de gneiss). Au regard de cet aspect, la zone d'étude se rattache au Massif Central¹¹.

Ces roches influencent le paysage par leur nature : elles sont caractérisées par une imperméabilité importante (plus que celle du calcaire par exemple), d'où le réseau hydrographique très présent (zones humides, ruisseaux, mares...) et sont aussi dites « acides », de par leur forte teneur en silice (SiSO_2). Cette acidité du sous-sol sélectionne la biodiversité, notamment végétale, car seules les espèces pouvant survivre dans ces conditions s'y implanteront. Des exemples caractéristiques de tels végétaux sont le Châtaigner (*Castanea Sativa*), répandu dans le Sud-Ouest de la CC Ouest Limousin, ou la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*).



¹¹ Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, PNR Périgord-Limousin

La géologie en Haute-Vienne

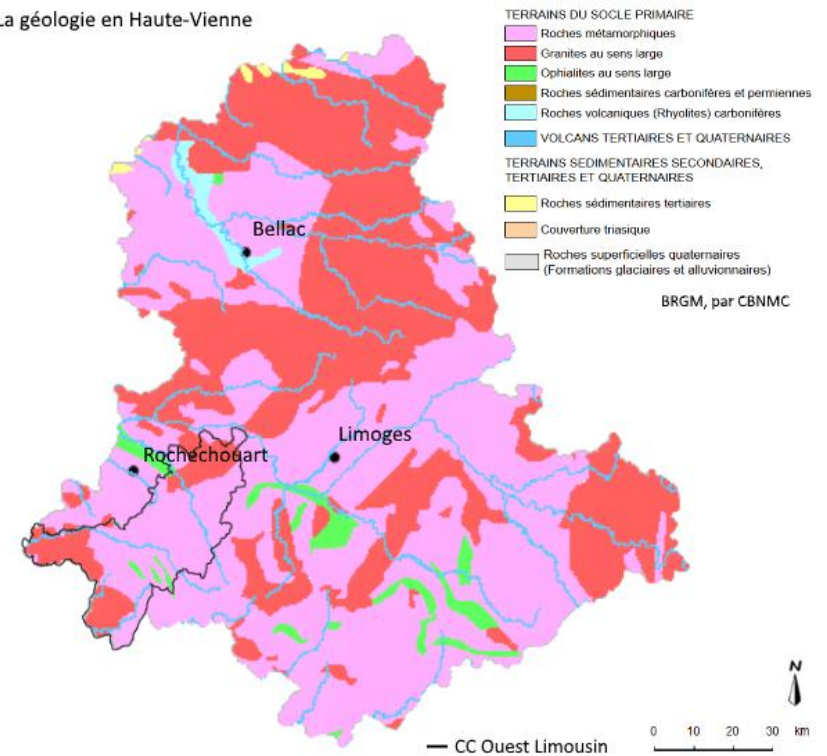


Figure 32 : Géologie de la Haute-Vienne

Source : Etudiants Polytech Tours, carte modifiée d'après CBNMC et BRGM

Figure 33 : Chataigneraie à Champsac (sur la gauche) et Digitale pourpre (sur la droite)

Source : Etudiants Polytech Tours

...A LA CROISEE DE TROIS INFLUENCES CLIMATIQUES

Sur le plan climatique cette fois-ci, le territoire est caractéristique des influences atlantiques, continentales et méridionales¹². Le climat montagnard n'est quasiment pas représenté, les points culminants des Monts des Cars et de Châlus, hors périmètre de la CC Ouest Limousin, atteignant 556m (sur la commune des Cars) et 498m (le Grand Puyconnieux). Même ceux-ci ne seront que faiblement touchés par un climat sub-montagnard, identifiable seulement dans certaines vallées encaissées¹³.

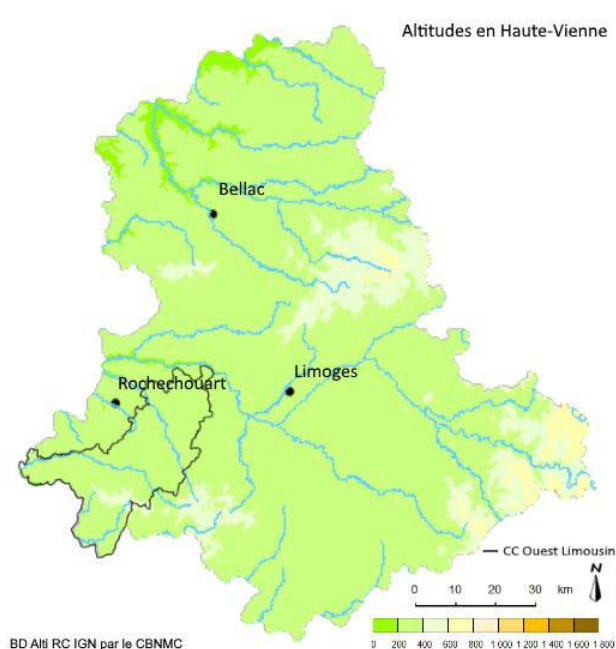


Figure 36 : Altitudes de Haute-Vienne
Source : Etudiants Polytech Tours, carte modifiée d'après CBNMC, IGN

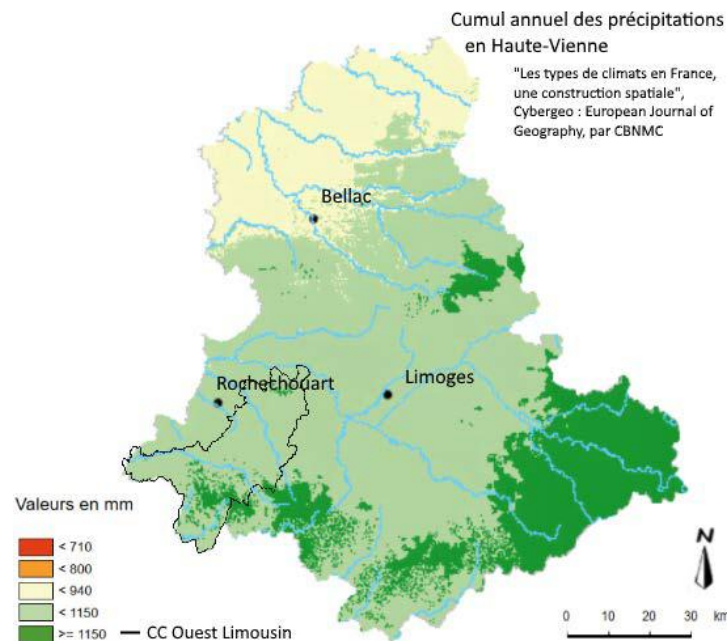


Figure 36 : Précipitations en Haute-Vienne
Source : Etudiants Polytech Tours, carte modifiée d'après CBNMC, IGN

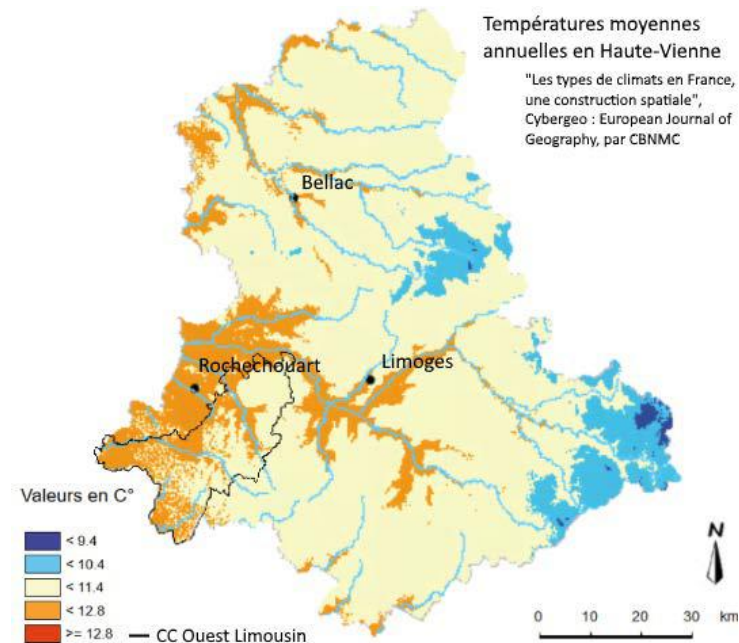


Figure 36 : Températures en Haute-Vienne
Source : Etudiants Polytech Tours, carte modifiée d'après CBNMC

¹² Charte 2010 / 2022, PNR Périgord-Limousin

¹³ Etat des lieux pour les ORGFH, DIREN Limousin

Les conditions qui résultent de ces trois influences (atlantiques, continentales et méridionales) offrent un climat tempéré, humide et sans sécheresse notable, propice au développement de forêts. Chacune de ces influences amène des cortèges d'espèces, autant floristiques que faunistiques, qui lui sont associées. La dominance atlantique est associée à la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) ou la Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), continentale à la Doradille du Nord (*Asplenium septentrionale*), la Myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) ou le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), et méridionale à l'Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ou la Genette (*Genetta genetta*).

Les espèces associées aux climats sub-montagnard (reliquat de quelques espèces seulement) et atlantique (moins présent en Europe) doivent être préservées en premier lieu.



Figure 37 : De gauche à droite : Jacinthe des bois, Bruyère ciliée, Potentille des montagnes, Erable de Montpellier et Genette

Sources : Tela-Botanica, INPN-MNHN

B. Un réseau hydrographique dense et divers, situé en tête de bassins

La CC Ouest Limousin voit son territoire divisé entre deux bassins versants majeurs (et leur Agence de l'Eau associée) : Adour-Garonne, dans la moitié Sud-Ouest de la CC et Loire-Bretagne dans la moitié Nord-Est. Le premier regroupe les rivières de la Tardoire, sous-affluent de la Charente, du Bandiat et du Trieux, affluents de la Tardoire, donc sous-affluents de la Charente. Le deuxième bassin-versant majeur regroupe les rivières de la Gorre, de la Vayres et de la Graine, affluents de la Vienne qui coulent au Nord de la CC Ouest Limousin en longeant une partie des communes de Sainte-Marie-de-Vaux et de Cognac-la-Forêt. La Vienne est elle-même un sous-affluent de la Loire. Ces quelques cours d'eau nommés précédemment représentent les plus importants à l'échelle de la Communauté de communes, mais ils sont complétés par d'innombrables ruisseaux, cours d'eau mineurs, petites sources (qui deviennent parfois des sources de dévotions), zones humides de toutes sortes (prairies et forêts humides, tourbières, étangs...) qui investissent le reste du territoire. L'eau est très présente sur l'ensemble de la Communauté de communes.

Les cours d'eau et autres éléments du réseau hydrographique sont donc situés en tête de bassin des rivières majeures ou fleuves suivants : Charente, Vienne et Loire. Une multitude de territoires en aval dépendent donc des eaux qui prennent leur source et qui traversent la CC Ouest Limousin, ce qui donne une responsabilité importante à cette dernière en matière de traitement et de qualité des eaux¹⁴.

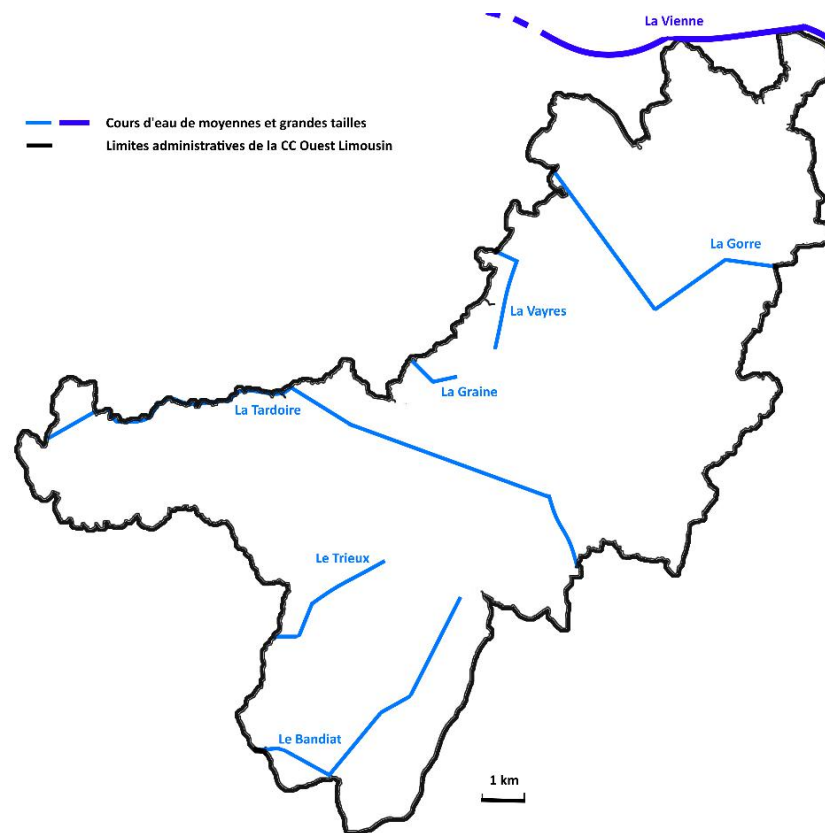


Figure 38 : Les rivières dans la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données IGN

les enjeux

Le besoin d'une gestion fortement qualitative des eaux qui prennent leur source sur le territoire de la CC Ouest Limousin est donc d'une importance capitale pour les terres traversées en aval par ces cours d'eau.

¹⁴ Charte 2010 / 2022, PNR PL

Légende

- Centres-bourgs
- Surface en eau
- Zones humides
- Zones de végétation

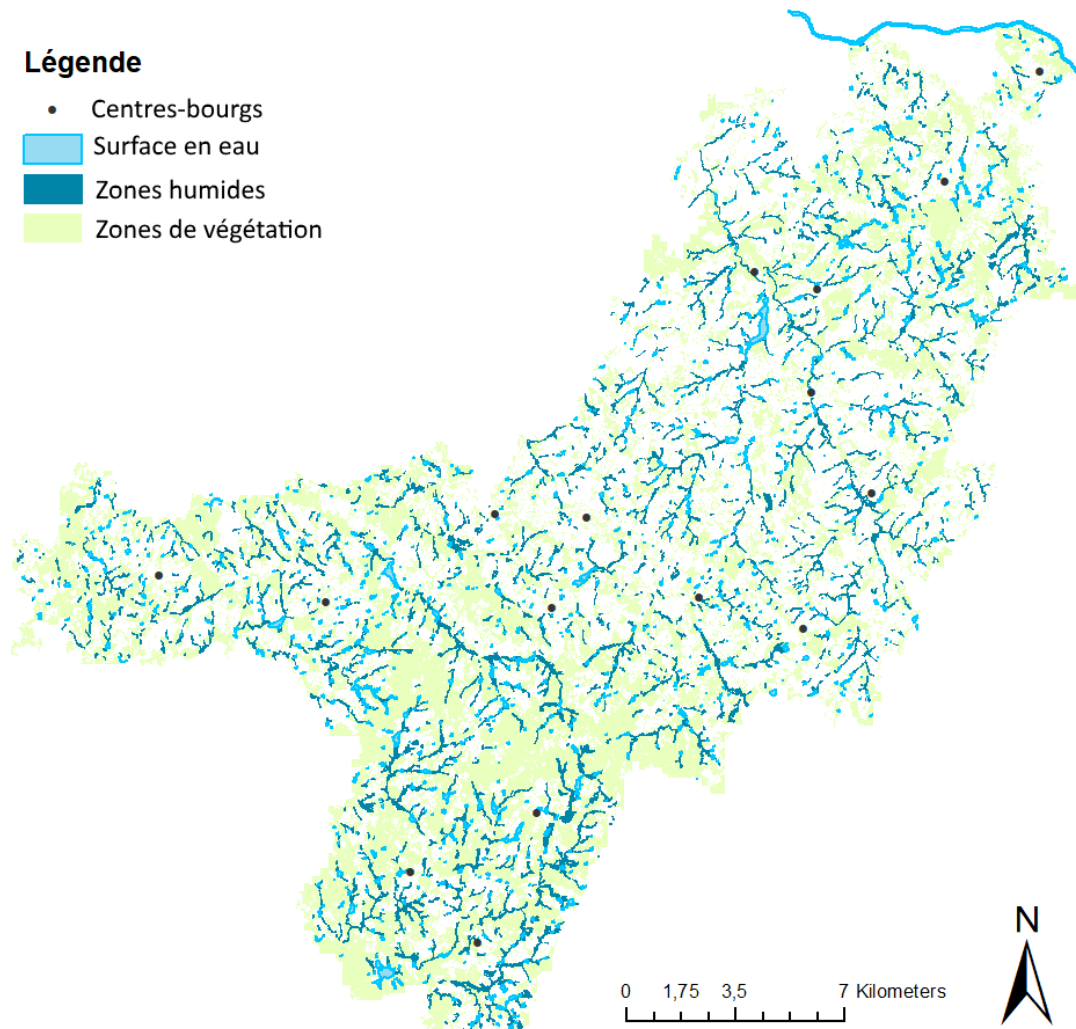


Figure 39 : Présence incontournable des zones humides dans la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données IGN

C. La Trame Verte et Bleue, un maillage entre milieux aquatiques, bocages et forêts

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil qui vise à conserver et à améliorer la continuité écologique dans les milieux urbains ou ruraux. Elle a donc pour objectif de relier entre eux les différents milieux naturels, qu'ils soient des sites de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou des espaces de circulation de la faune sauvage. Ces connections représentent un maillage entre les différents milieux et permettent le bon fonctionnement des habitats, donc des écosystèmes, et ainsi faciliter la sauvegarde d'espèces menacées¹⁵.

DES MILIEUX AQUATIQUES DIVERS MAIS ETROITEMENT CONNECTES

Comme il a été dit précédemment, le réseau hydrographique est composé d'une multitude de différents milieux. La Trame Bleue (TB) régionale fait la différence entre deux d'entre eux : la sous-trame bleue aquatique, se référant aux rivières et cours d'eau de différentes tailles, les sources et les étangs, et la sous-trame bleue des zones humides, qui prend en compte les différents types de zones humides. Il s'agit donc de confronter ces deux parties.

¹⁵ DREAL Nouvelle-Aquitaine

Premièrement, la TB Aquatique comprend les rivières, ruisseaux, lacs, étangs et mares, ainsi que les sources. Rivières et ruisseaux ont déjà été présentés, mais une introduction des étangs et de leur origine est nécessaire. C'est dans la région du Haut Limousin dont fait partie la Haute-Vienne et donc la CC Ouest Limousin que la densité des étangs est la plus forte de la région Limousine. Le nombre d'étangs au km² y est en moyenne de 1 à 1,32, largement supérieur au plateau des Millevaches par exemple, où la densité atteint entre 0,25 et 0,5 par km² ¹⁶. A l'intérieur de la Communauté de Communes même, ce sont les communes du Sud-Ouest qui possèdent le nombre le plus important d'étangs, et en premier lieu Cussac et Marval¹⁷. Ces étangs participent au paysage de la région, ainsi qu'à la diversité du patrimoine et des traditions locales. En effet, c'est depuis le Moyen-âge que de nombreux étangs furent créés. Ils étaient destinés à la production piscicole ou à la rétention d'eau.

Des étangs ont continué à être créés jusque dans les années 90 où leur nombre a explosé par effet de mode. Ils sont réalisés par simple barrage sur un cours d'eau ou sur une source, mais la plupart du temps, ils ont un rôle purement de loisirs et de détente (pêche, baignade...), et se voient donc rattacher aux pôles touristiques pour les plus grands (lacs de Saint-Mathieu ou Cognac-la-Forêt). Ces étangs sont représentés par une certaine biodiversité, car ils représentent un habitat pour de nombreuses espèces, notamment animales, inféodées aux milieux aquatiques en général.

Parmi elles, on retrouve le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Chipeau (*Anas strepera*)¹⁸. Le seul étang qui illustre la conservation de cette biodiversité est l'étang de la Pouge sur la commune de Saint-Auvent, seule zone Natura 2000 de la CC Ouest Limousin.

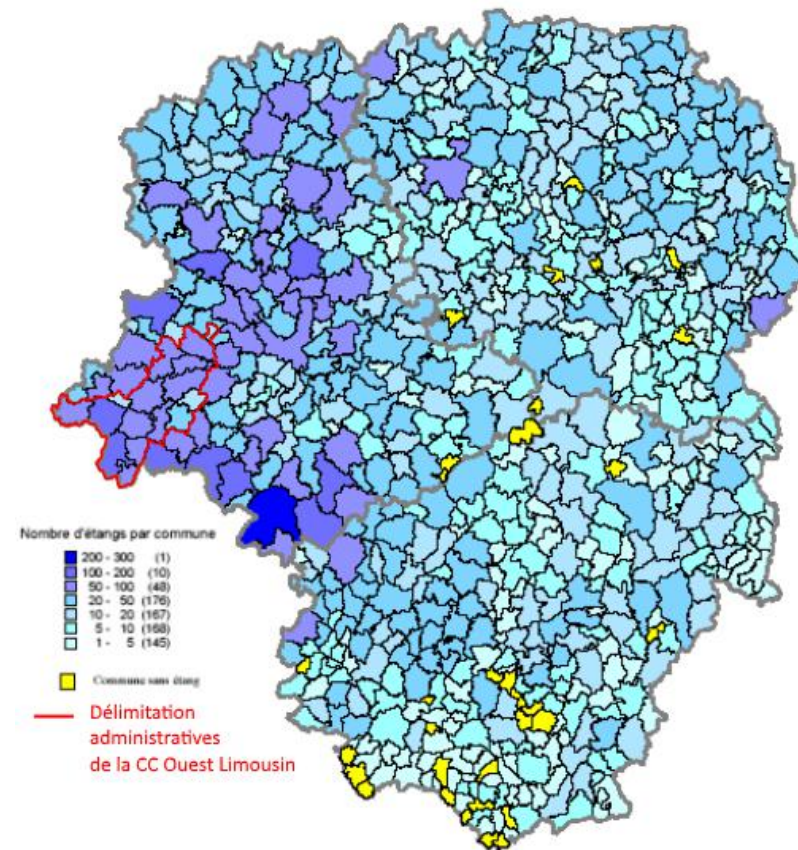


Figure 40 : Nombre d'étangs par commune en Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, modifié d'après DIREN Limousin

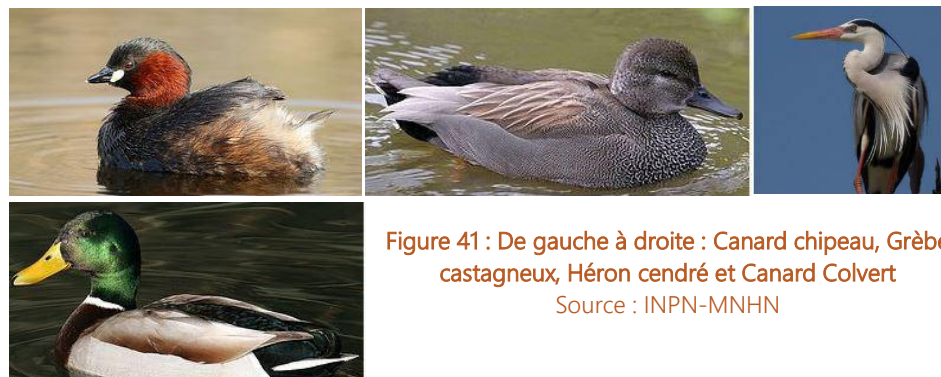


Figure 41 : De gauche à droite : Canard chipeau, Grèbe castagneux, Héron cendré et Canard Colvert
Source : INPN-MNHN

¹⁶ Inventaire cartographique des étangs en Limousin, DIREN Limousin

¹⁷ Carte du nombre d'étangs par commune

¹⁸ Guide Nature, PNR Périgord-Limousin

Figure 42 : Moule perlière

Source : INPN-MNHN

Cependant ces étangs et lacs sont souvent un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. Ils ont, en effet, tendance à ralentir l'eau, ce qui engendre le dépôt des sédiments transportés. Les vidanges de ces étangs, associées à leur mauvaise gestion, peuvent conduire au colmatage du cours d'eau en aval et endommager le milieu à cause des particules plus ou moins fines qui s'y répandent. Ce ralentissement diminue aussi les remous de l'eau, ce qui, en plus de son réchauffement provoqué par sa stagnation et son étalement en surface, diminue son oxygénation et rend le milieu moins favorable aux espèces aquatiques. De plus, ces étangs empêchent la libre circulation des espèces et constituent souvent des entraves trop importantes.¹⁹ Les mêmes effets sont causés par d'autres obstacles à la continuité écologique et sédimentaire, que sont par exemple les moulins. La Loi sur l'Eau prévoit dans la pratique leur démontage, s'ils ont un impact, afin d'en effacer le seuil. Ces moulins ont toutefois un intérêt patrimonial certain. La qualité des eaux peut être encore diminuée par le piétinement des animaux d'élevage (des bovins le plus fréquemment) qui augmente la turbidité de la rivière. Une action qui illustre cette volonté de conservation du milieu est la protection de la Moule Perlière (*Margaritifera margaritifera*) : il s'agit d'une espèce très menacée, mais protégée à l'échelon européen et par le programme européen d'aides financières LIFE associé au PNR Périgord-Limousin. On retrouve cette espèce plus particulièrement dans la Dronne (hors CC Ouest Limousin), mais aussi dans le Bandiat, signalant des conditions environnementales particulièrement bonnes.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a défini²⁰ la TB Aquatique et montre les différentes entités majeures qui la compose : « Réservoirs de biodiversité » et « corridors » sont les deux piliers de la TVB. Les « réservoirs » sont des espaces suffisamment grands pour abriter des populations d'espèces (rares ou non), effectuer leur cycle de vie et se disperser.

¹⁹ Les infos de la CATZH du Périgord-Limousin, PNR PL

²⁰ Carte TB Aquatique



Figure 43 : Etang à Champsac

Source : Etudiants Polytech Tours

Les « corridors » sont des « voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie »²¹. Les réservoirs correspondent donc ici au cours d'eau les plus importants comme le Bandiat, la Tardoire, la Vienne, la Gorre, ou l'étang de la Pouge classé en zone Natura 2000. Les corridors écologiques sont constitués par les cours d'eau secondaires. Toutes les rivières de la CC Ouest Limousin ont donc un rôle à jouer dans la TB Aquatique. Elles sont toutes essentielles pour donner des habitats et des corridors suffisants aux espèces animales ou végétales inféodées à ce milieu. Même les plus petits ruisseaux ont un rôle à jouer.

Les enjeux

Les cours d'eau doivent donc voir leur continuité écologique et sédimentaire être conservée et améliorée pour assurer leur fonction de corridor ou de réservoir. Cela se traduit par exemple par une meilleure gestion des étangs, ou alors l'effacement de tout ouvrage s'il crée un seuil (étang, moulin...). Il ne faudra cependant pas oublier de prendre en compte l'usage et l'importance patrimoniale de l'équipement lors de la décision.

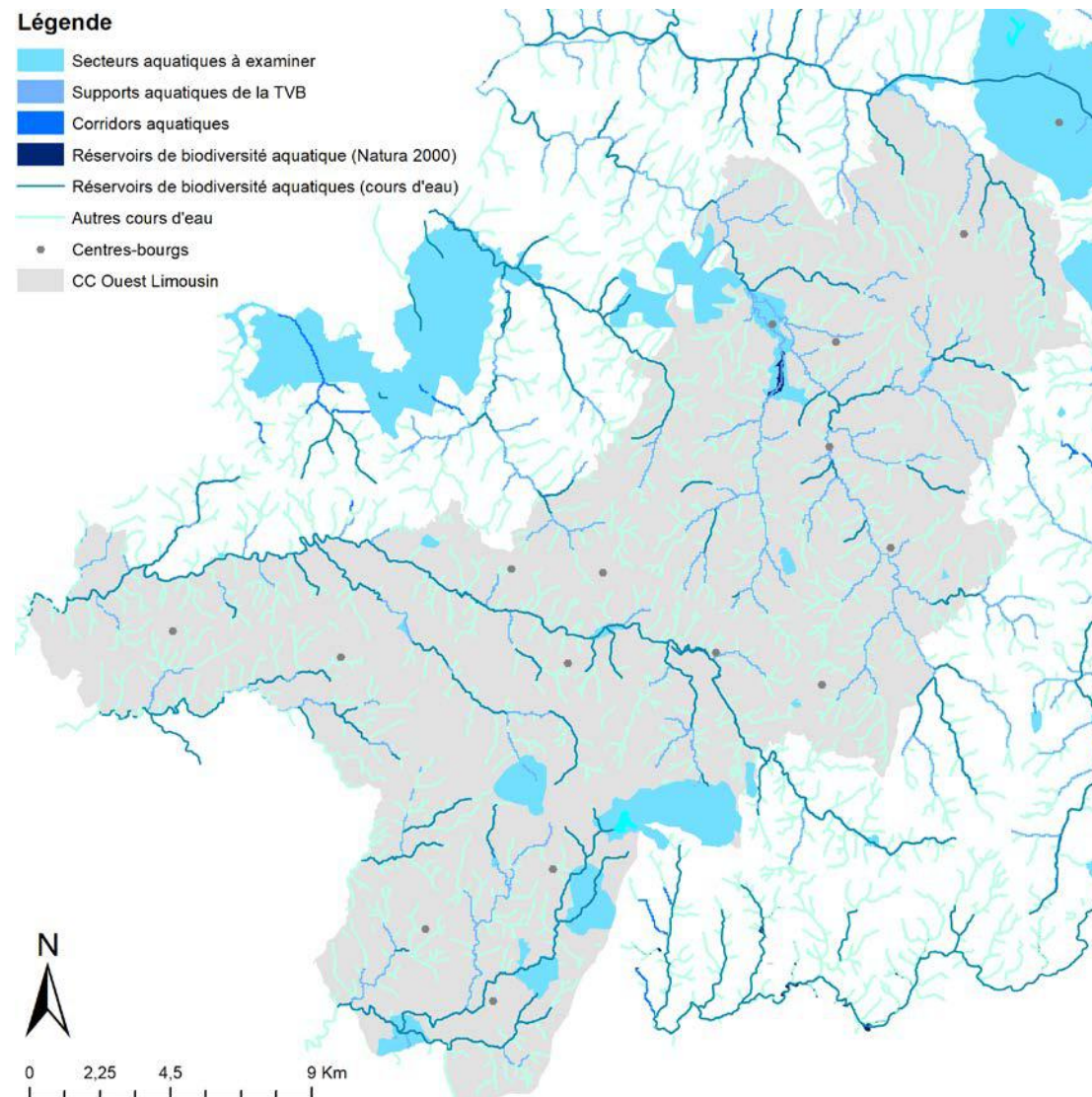


Figure 44 : Les milieux aquatiques dans le TVB régionale

Source : Etudiants Polytech Tours, données IGN

²¹ DREAL Nouvelle Aquitaine

Deuxièmement, la TB comprend aussi les zones humides. Ce sont, par exemple, des tourbières ou des prairies humides. Les zones humides ont un rôle majeur à jouer pour la ressource en eau : elles participent à sa préservation quantitative et qualitative. Elles peuvent effectivement filtrer l'eau qui les traverse grâce aux différents végétaux qui les composent : elles sont souvent considérées comme des stations d'épuration naturelles. Leur deuxième avantage touche cette fois-ci la quantité, puisqu'elles sont capables de se gonfler d'eau pendant les périodes humides, notamment grâce aux sphaignes, des mousses capables d'emmagasiner jusqu'à vingt fois leur volume en eau. Ce stockage permet de redistribuer la ressource dans le temps. En effet, lors des périodes de fortes précipitations, moins d'eau atteindra les cours d'eau, diminuant ainsi le risque d'inondations en aval. En revanche, en période plus sèche, les zones humides relâchent de l'eau, permettant ainsi de ne pas tomber en dessous d'un seuil trop critique. De plus, ces zones ont un intérêt certain en matière de biodiversité, puisqu'elles concentrent généralement un nombre important d'espèces, pour la faune autant que pour la flore. Malheureusement, le nombre des zones humides a tendance à diminuer, par exemple par assèchement pour les transformer en pâtures.²²



Figure 45 : Sphaigne
Source : sphaigne.com

Il existe différentes sortes de zones humides. Elles peuvent prendre tout d'abord la forme de prairies humides, donc liées à l'agriculture et l'élevage. Leur forme dépend de l'intensité et du type de gestion (fauche, pâturage...). Elles se situent souvent le long des cours d'eau, et ne sont inondées qu'en hiver. Cela donne, du fait de son utilisation humaine, une végétation basse, mais le plus souvent constituée par des joncs et complétée par des fleurs en grand nombre, telles que le Lychnis Fleur de Coucou (*Lychnis Flos-cuculi* L.) ou le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides* L.), différents types d'Orchidées et bien d'autres encore. Cette grande diversité de fleurs, rajoutée à l'humidité caractéristique de ces prairies, amène tout un cortège d'insectes, dont font parties deux libellules protégées à l'échelle nationale et européenne, la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtistrii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion corduriale*). Pour les prairies humides, il faut donc faire la part entre biodiversité et activité humaine.



Figure 46 : De gauche à droite : Myosotis des marais, Lychnis Fleur de Coucou
Source : Etudiants Polytech Tours, Tela-Botanica

²² Guide nature, PNR PL

Il existe un autre type de prairies humides : il s'agit des mégaphorbiaies. Les herbacées qui s'y développent ont de plus grandes feuilles et empêchent les herbacées plus courtes de se développer. La végétation y est plus luxuriante. Ce type de zone humide se retrouve dans les parties plus limitrophes aux cours d'eau ou dans les prairies humides abandonnées de toute gestion.



Figure 47 : De gauche à droite : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure
Source : INPN-MNHN



Figure 48 : Prairie humide le long de la Tardoire à Champzac
Source : Etudiants Polytech Tours



Figure 49 : Mégaphorbiaie à Champagnac-la-Rivière
Source : Etudiants Polytech Tours

Parmi les zones humides, on retrouve aussi les forêts humides. Elles sont caractérisées par un sol gorgé d'eau (au moins une période de l'année), où poussent arbres et arbustes. La strate herbacée n'est que faiblement représentée²³.

Enfin, les tourbières sont le dernier milieu naturel faisant partie des zones humides. Cet écosystème est un peu particulier puisqu'il est en permanence imprégné d'eau (les sphaignes y sont en plus grande densité que dans n'importe quelle autre zone humide) : c'est la zone humide où l'eau est la plus présente (souvent dû au fait qu'elle est directement placée sur le cours d'un ruisseau). Cette eau en excès empêche les réactions de minéralisation de la matière organique (transformation des plantes mortes en humus). La matière qui résulte de cette transformation enrichit normalement les sols de minéraux (Azote, Phosphore, Potassium), utilisables par les plantes après absorption racinaire. Sans la minéralisation, ces sels minéraux ne sont pas présents dans le sol en assez grandes concentrations : les plantes sont en carence. Il a donc fallu qu'elles s'adaptent à un tel milieu, en trouvant d'autres sources de nutriments. Les tourbières sont donc un milieu qui abrite une flore bien spécifique, qui ne se retrouve pas dans d'autres écosystèmes. C'est le cas, par exemple, des plantes carnivores comme la famille des Droseras et plus particulièrement le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* L.). Enfin, l'intérêt des tourbières est de capter une quantité importante de CO₂ et de méthane, réduisant donc l'impact du réchauffement climatique. Mais leur dégradation à grande échelle (tendance actuelle) libérerait en grande quantité des GES dans l'atmosphère, un vrai danger pour l'environnement²⁴.



Figure 50 : Rossolis à feuilles rondes
Source : INPN-MNHN

²³ Guide nature, PNR PL

²⁴ Les infos de la CATZH du Périgord-Limousin, PNR PL

La TB associée aux zones humides est répartie sur la totalité du territoire de la CC Ouest Limousin²⁵. Les zones humides ont tendance à suivre le tracé des cours d'eau, ce qui confirme le fait qu'elles se situent le long de rivières, comme c'est le cas des prairies humides ou des mégaphorbiaies. Elles sont en outre plus présentes dans la moitié Nord-Est de la Communauté de Communes. Il existe plusieurs raisons à ce constat : il y a plus de cours d'eau²⁶ (même de faible taille) dans la partie Nord-Est, ce qui augmente le nombre de zones humides. Deuxièmement, la densité en étangs est plus forte dans la partie Sud-Ouest²⁷. Ces étangs créés par barrages sur des cours d'eau ou des sources empêchent la formation de zones humides en entravant le cours naturel du fluide dans un pré ou un autre espace naturel²⁸. Troisièmement, le bocage (qui sera évoqué par la suite), caractéristique du Nord-Est du territoire étudié, est une forme agricole qui laisse peut-être plus sa place à l'eau libre et aux zones humides.

UNE MAILLE BOCAGERE DANS LA MOITIE NORD-EST

les enjeux

Les zones humides, milieux fragiles mais abritant une importante biodiversité, doivent être conservées, améliorées et mises en valeur. Leurs nombreux avantages sont peu connus par le grand public. Une sensibilisation du plus grand nombre est souhaitable. Ces actions sont en partie menées par la CATZH du PNR Périgord-Limousin.

²⁵ Carte TVB Zones Humides

²⁶ Carte TVB Aquatique

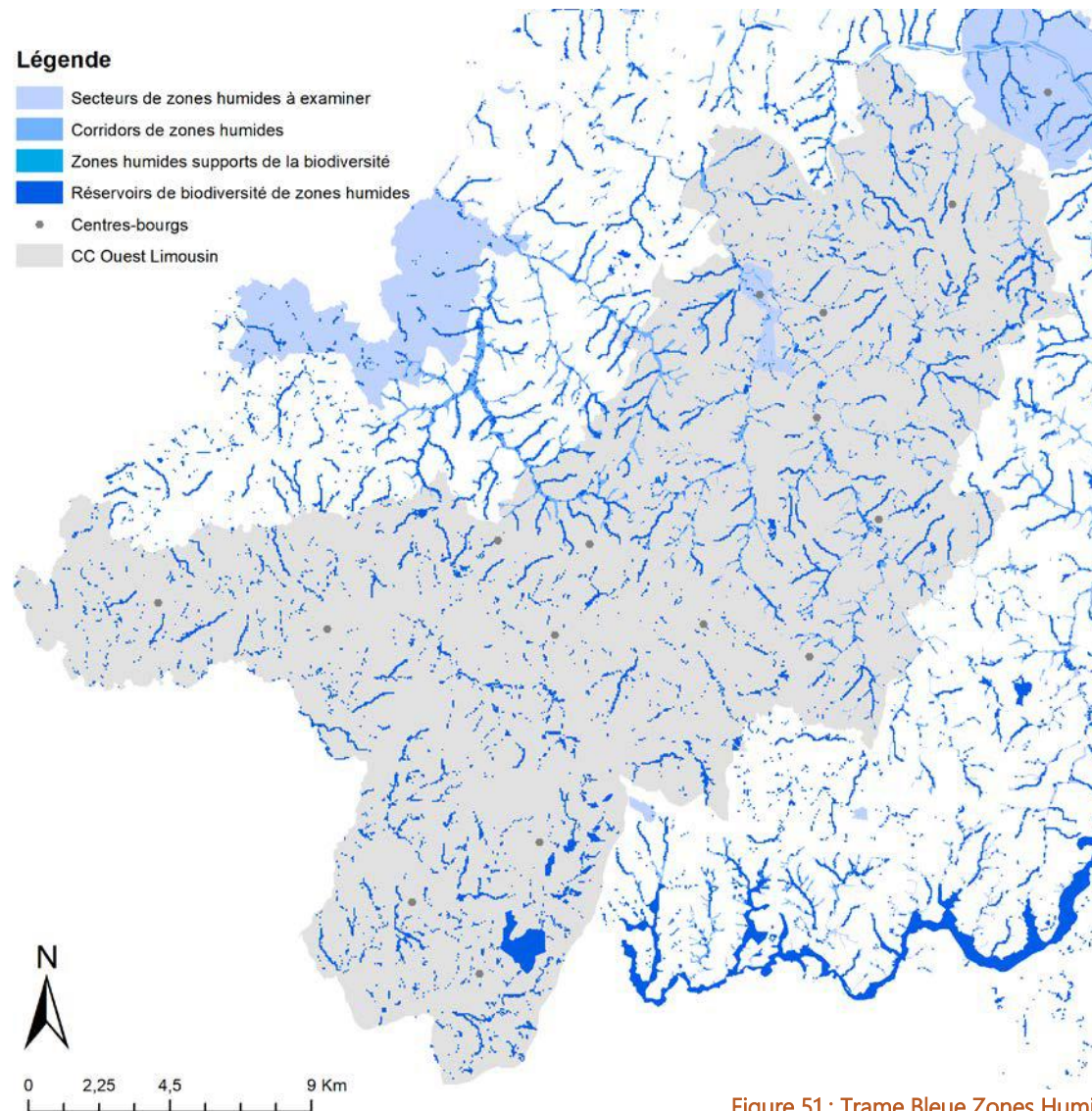


Figure 51 : Trame Bleue Zones Humides

Source : Etudiants Polytech Tours, DREAL Nouvelle-Aquitaine

²⁷ Carte Nombre d'étangs par commune en Limousin

²⁸ Les infos de la CATZH du Périgord-Limousin, PNR PL

Dans la partie Nord-Est de la CC Ouest Limousin, c'est l'agriculture qui prime et qui a laissé sa trace dans le paysage, avant tout avec l'élevage bovin (Le Bœuf Limousin) et le bocage associé²⁹. Ce bocage, qui a ouvert le paysage pour créer des prés de taille souvent raisonnées, nécessaires à la pâture des bêtes, est délimité par des haies d'arbres ou d'arbustes (comme le Cornouiller sanguin, Aubépine...). Ces haies sont très importantes pour le bon fonctionnement écologique des écosystèmes dépendant du bocage. Elles permettent à un grand nombre d'espèces de transiter d'un réservoir à un autre (entre forêts, bosquets, zones humides) : ce sont des corridors écologiques nécessaires et complémentaires des autres milieux. Elles servent également d'habitats pour un grand nombre d'espèces (il peut s'agir de petits mammifères comme le campagnol ou du gibier et d'oiseaux comme la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou la Huppe fasciée (*Upupa epops*), ou d'insectes comme le géotrupe ou bousier...).

Humainement parlant, le bocage présente aussi divers intérêts. Ses haies permettent, en effet, de lutter contre les inondations, car elles agissent comme des freins à la circulation de l'eau. Elles permettent de donner de l'ombrage aux troupeaux qui s'abritent en dessous lors des grandes chaleurs estivales. Les végétaux se développent mieux dans les zones d'ombrage car l'humidité y est mieux conservée. Enfin, si la gestion en est bien faite, les haies permettent d'avoir une ressource durable en bois (pour la chauffe ou les piquets par exemple).

Depuis quelques dizaines d'années, des haies ont tendance à être arrachées en vue d'agrandir la taille de chaque parcelle, de faciliter la

tâche des éleveurs, ce qui appauvrit peu à peu les potentiels de TV de ce système agricole. Cette diminution reste toutefois à nuancer car le bocage est encore bien présent en comparaison d'autres territoires agricoles qui sont tournés vers une agriculture plus intensive ou céréalière³⁰.



Figure 52 : Bocage à Champagnac-la-Rivière
Source : Etudiants Polytech Tours

²⁹ Carte TV Bocage

³⁰ Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, PNR Périgord-Limousin



Figure 53 : Bocage à Champsac
Source : Etudiants Polytech Tours

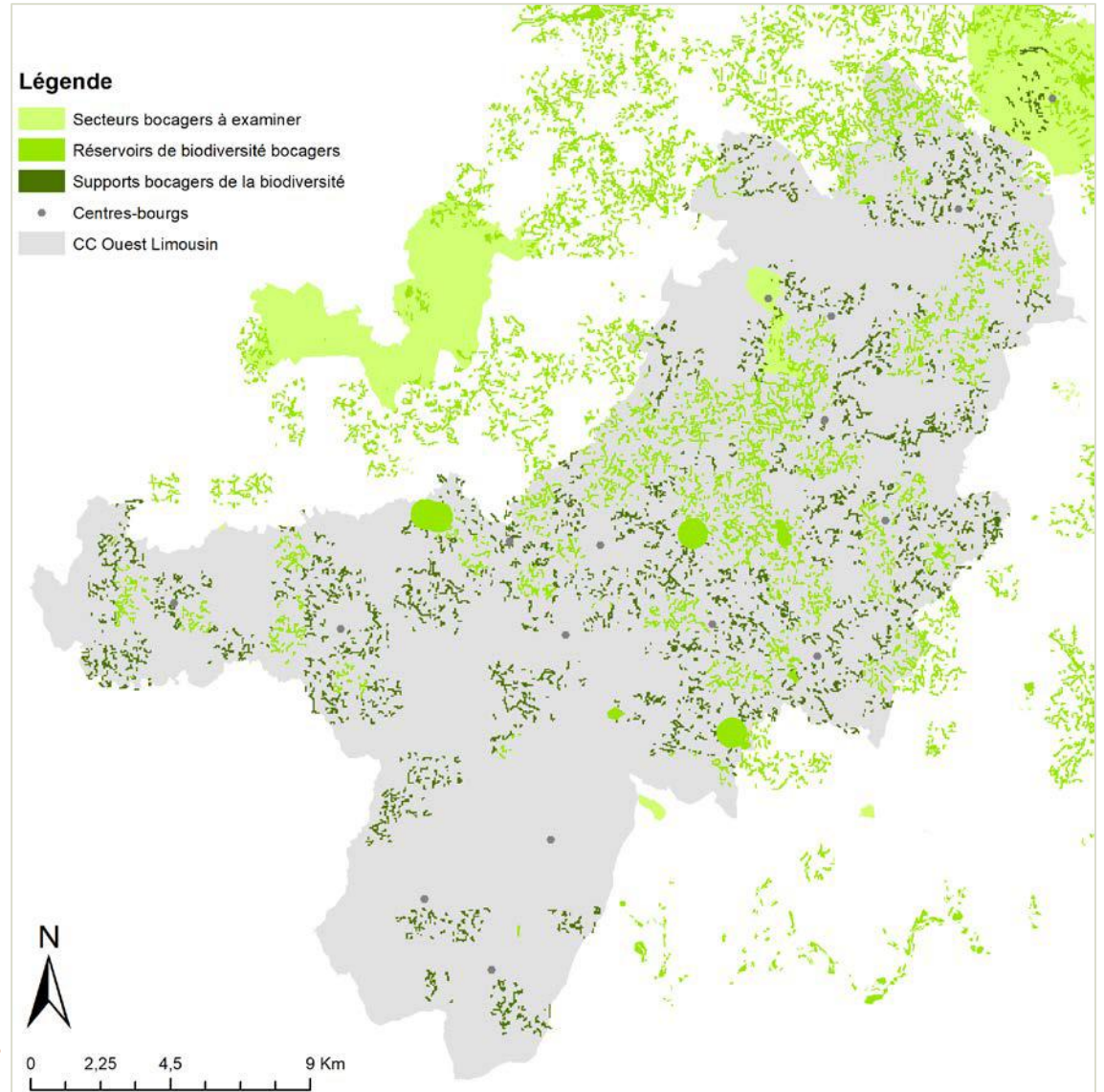


Figure 54 : Trame Verte du Bocage
Source : Etudiants Polytech Tours, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Figure 56 : De gauche à droite : Pouillot véloce, Chouette hulotte, Autour des Palombes, Sittelle Torchepot
Source : oiseaux.net



Figure 55 : De gauche à droite : Fougère Aigle, Huppe Fasciée, Pie-Grièche Ecorcheur, Aulne Glutineux
Sources : Tela-Botanica, oiseaux.net

les enjeux

Cette trame bocagère doit être conservée autant pour la biodiversité qu'elle recèle, que pour le patrimoine agricole et paysager que cela représente à l'échelle régionale et locale.

LES BOIS PRESENTS MAJORITAIREMENT DANS LA MOITIE SUD-OUEST DU TERRITOIRE

Alors que le Nord-Est de la Communauté de communes est avant tout occupé par du bocage, la moitié Sud-Ouest est recouverte en grande partie par des forêts³¹. On retrouve là l'influence paysagère venant de la Dordogne qui touche le Sud de la CC Ouest Limousin. Ces massifs forestiers sont, en majeure, partie privés (à part la Forêt de Boubon à Cussac, seule forêt domaniale de la Communauté de Communes). Comme dit précédemment, ce sont grâce aux conditions climatiques très humides, sans sécheresse notable, que la forêt peut se développer de manière aussi prolifique.

Il existe plusieurs types de forêts sur le territoire. Tout d'abord, les types de boisements les plus répandus sont les châtaigneraies. Dans cette formation, les châtaigniers sont le plus souvent accompagnés d'autres essences, comme des chênes, des pins, des noisetiers ou des bouleaux à différents pourcentages en fonction du lieu. D'après les habitants originaires du territoire, ces châtaigniers ont constitué un moyen de subsistance pour l'hiver jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle de manière importante, et de nos jours en moindre mesure. En effet, la châtaigne qui se ramasse pendant l'automne, se conserve dans le temps et est constituée de réserves importantes de sucre, la rendant très nourrissante telle quelle ou en farine. De nombreux châtaigniers furent ainsi plantés, servant aussi de matière première pour le charbon de bois. Cette essence est aussi mise en valeur grâce à son utilisation dans la fabrication de meubles. L'importance de la place du châtaignier dans les traditions et les paysages locaux se mesure au nom que se donne le Sud du territoire : les Feuillardiers. Une importante biodiversité floristique se retrouve en sous-bois avec par exemple le petit houx, les fougères aigle et mâle, la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*). Il en va de même avec la faune. Les oiseaux sont bien présents avec la Sittelle torchepot (*Sitta europea*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) et d'autres espèces plus remarquables, comme le Chouette Hulotte (*Strix aluco*), le Hibou moyen-duc (*Asio otus*) ou l'Autour des palombes (*Circus cyaneus*). On y retrouve aussi des grands mammifères tels que le chevreuil, le sanglier, le cerf ou le blaireau.³²

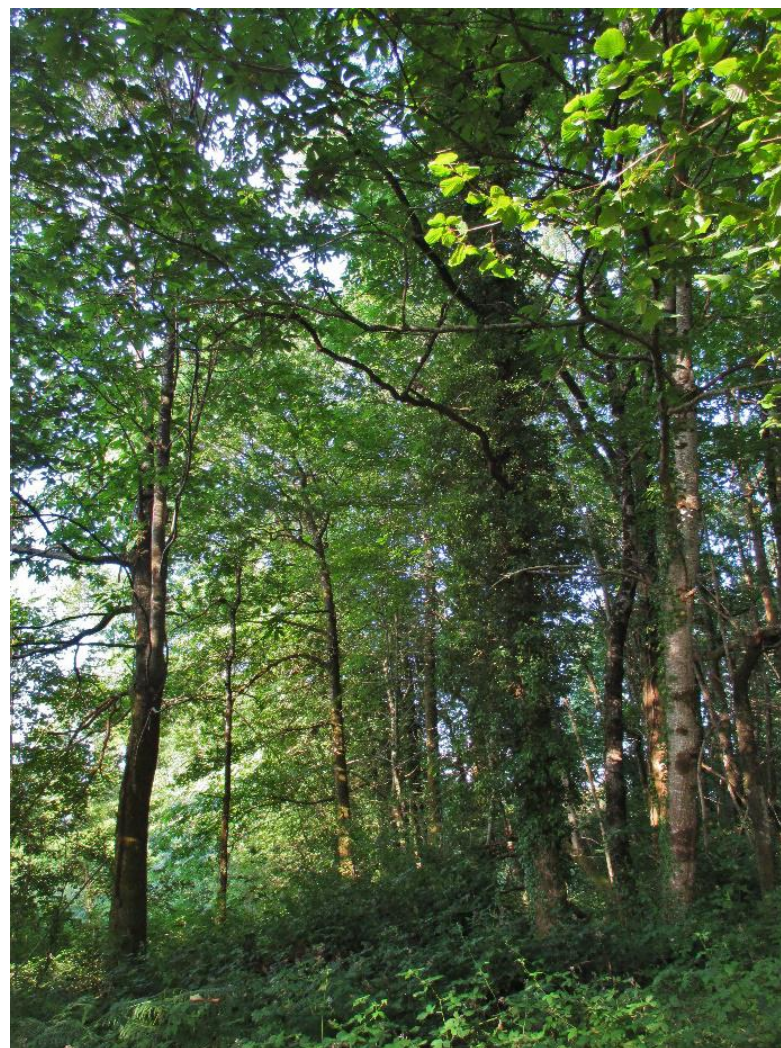


Figure 57 : Forêt de châtaigniers et chênes
Source : Etudiants Polytech Tours

³¹ Carte TV Forestière

³² *Guide nature*, PNR PL

Le deuxième type de forêt que l'on peut retrouver sur le territoire sont les forêts alluviales, appelées aussi ripisylves. Elles sont caractéristiques des bords de rivières. Les essences de bois qui les composent doivent pouvoir en effet survivre en milieu humides et lors d'inondations temporaires.

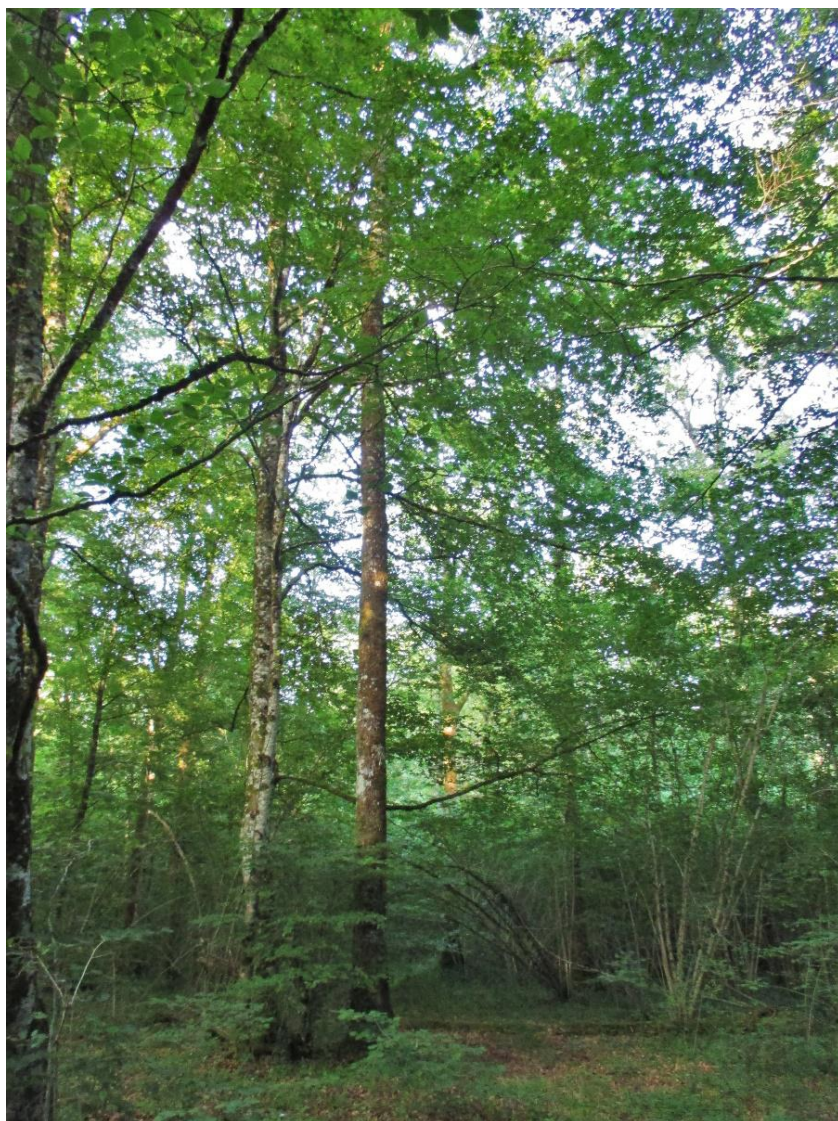


Figure 59 : Bois de châtaigniers et noisetiers
Source : Etudiants Polytech Tours

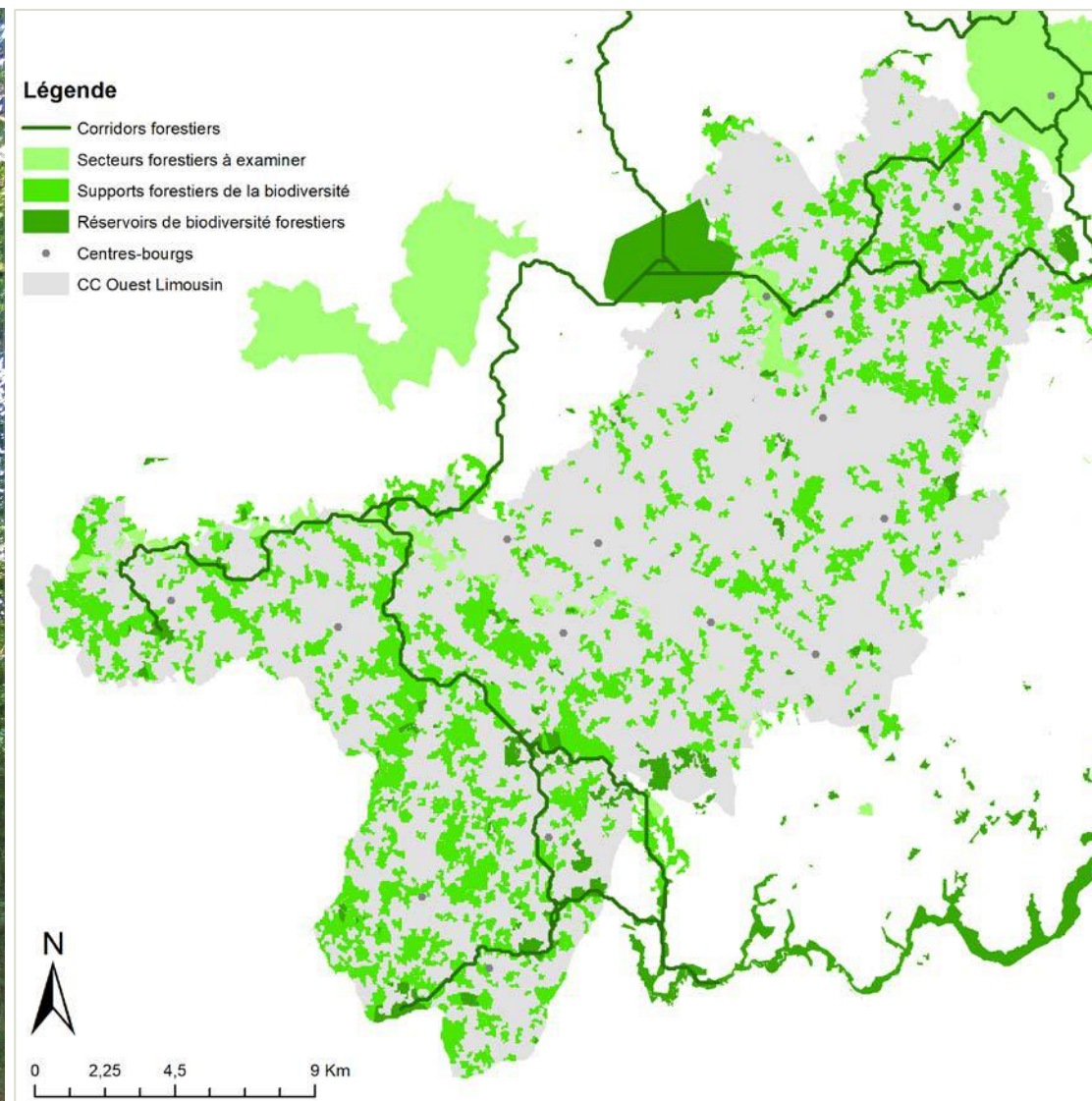


Figure 58 : La Trame Verte Forestière dans la CC Ouest Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données IGN

Ces exigences correspondent à celles des arbres feuillus tels que l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou l'Orme Champêtre (*Ulmus campestris*). D'autres essences comme les différents peupliers (Peuplier noir ou blanc, *Populus nigra* ou *alba*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) s'adaptent bien à cet écosystème. La partie herbacée est très importante du fait de la richesse des sols alimentés en dépôts sédimentaires et en eau, avec par exemple l'Egopode podagraire (*Aegopodium podagraria*) ou la protégée Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*). La faune caractéristique de ces milieux sont les espèces telles que la Salamandre ou le Pic noir (*Dryocopus martius*), très représentatives de cet écosystème. Ce type de forêts sert de corridor écologique aux espèces à intérêt européen comme le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) ou la Loutre (*Lutra lutra*). De plus, les forêts alluviales permettent la filtration de l'eau comme les zones humides classiques, mais aussi de fixer les berges des cours d'eau, ce qui évite l'érosion trop rapide du sol.

Les forêts ont donc une grande importance dans ce territoire, tout d'abord pour tous les avantages qu'elles procurent à l'Homme, mais aussi en termes de biodiversité. Ces écosystèmes plus étendus constituent des habitats pour les espèces qui ont besoin de territoire sans fragmentation ou qui ne se contentent pas de l'orée de leurs habitats, comme les grands mammifères. Ces forêts servent aussi de grands corridors écologiques à une échelle suprarégionale.

Les enjeux

Il faut sauvegarder la forêt, à la fois comme ressource économique durable, et comme écosystème pouvant abriter de nombreuses espèces qui lui sont inféodées.

LES LANDES, UN ECOSYSTEME EN PERDITION

Avant le XX^{ème} siècle, les landes occupaient une superficie très importante (32% du Limousin au XIX^{ème} siècle³³). De nos jours, elles sont beaucoup moins importantes en nombre et en taille. En effet, l'exode rural d'après-guerre qui a vidé les campagnes n'a pas épargné le Limousin. Les landes n'étaient alors plus utilisées comme dans le passé : les bruyères qui peuplent le milieu servaient de balais une fois coupées. Sans ces coupes régulières, des fourrés puis des bois s'y développent petit à petit. Dans les landes restantes, les bruyères telles que la callune (*Calluna vulgaris*), la bruyère à balais (*Erica scoparia*) ou cendrée (*Erica cinerea*) dominent, dans un sol pauvre en éléments nutritifs. Ces végétaux, acidifiant le sol, sélectionnent les autres espèces végétales pouvant s'y développer : le Millepertuis à feuilles linéaires (*Hypericum linariifolium*), différentes orchidées. Cet écosystème est aussi le dernier habitat « d'une faune remarquable et spécifique »³⁴, en faisant référence au Busard Saint-Martin (*Accipiter gentilis*) ou à l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Cet écosystème associé à une activité humaine en perdition est aujourd'hui menacé, mettant en danger la biodiversité associée. Il faut le sauvegarder et le mettre en valeur.



Figure 60 : De gauche à droite : Bruyère callune, Millpertuis à feuilles perforées, Isopyre faux-pigamon, Egopode podagraire, Busard Saint-Martin

Source : Tela-Botanica, oiseaux.net

Figure 61 : De gauche à droite : Engoulevent d'Europe, Vision d'Europe, Pic noir

Sources : oiseaux.net, INPN-MNHN



³³ Guide nature, PNR Périgord-Limousin

³⁴ PNR Périgord-Limousin

D. Un patrimoine naturel caractéristique du Limousin

La diversité des espaces présentés jusque-là, ainsi que leur rattachement au paysage et à l'identité locale, donnent aux différents milieux naturels une importance patrimoniale. Certains d'entre eux, particulièrement caractéristiques de ce patrimoine régional et local (paysages, biodiversité, traditions), sont classés.

DES CLASSEMENTS D'ESPACES NATURELS AVANT TOUT SOUS LE STATUT DE ZNIEFF

Il existe différents types de protections ou de classements pour des espaces naturels. Ils se diversifient en fonction de leur objectif et de la nature de l'espace même. C'est pourquoi certains de ces espaces naturels ont été classés en tant que patrimoine ou en tant qu'habitat pour des espèces animales et végétales particulières ou rares (espaces acquis par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, les Sites d'Intérêt Communautaires Natura 2000, les ZNIEFF1 et 2...). Le territoire de la CC Ouest Limousin est concerné par quelques-uns d'entre eux.

Le type de classement en plus grand nombre sur la CC Ouest Limousin est le répertoriage d'espaces naturels en tant que ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques). Ce n'est pas un outil de protection en soi, car il ne possède aucune portée juridique. Les ZNIEFF représentent simplement un « socle de connaissances des espèces abritant une biodiversité patrimoniale »³⁵. Ils servent, par exemple, lors « d'expertises scientifiques des projets d'aménagements et pour permettre d'anticiper les atteintes apportées aux espèces et habitats remarquables. » Pour valider ces zones, les espèces et espaces remarquables en jeu doivent être, depuis 2015, « déterminants », c'est-à-dire « qui représentent des enjeux patrimoniaux au niveau régional ». Concrètement, elles correspondent à toutes les espèces repérées comme en danger, vulnérables, rares ou remarquables soumises à des codes des échelles internationales, européennes, nationales ou régionales ou simplement des espèces inféodées à des aires biogéographiques particulières.

³⁵ DREAL Nouvelle-Aquitaine

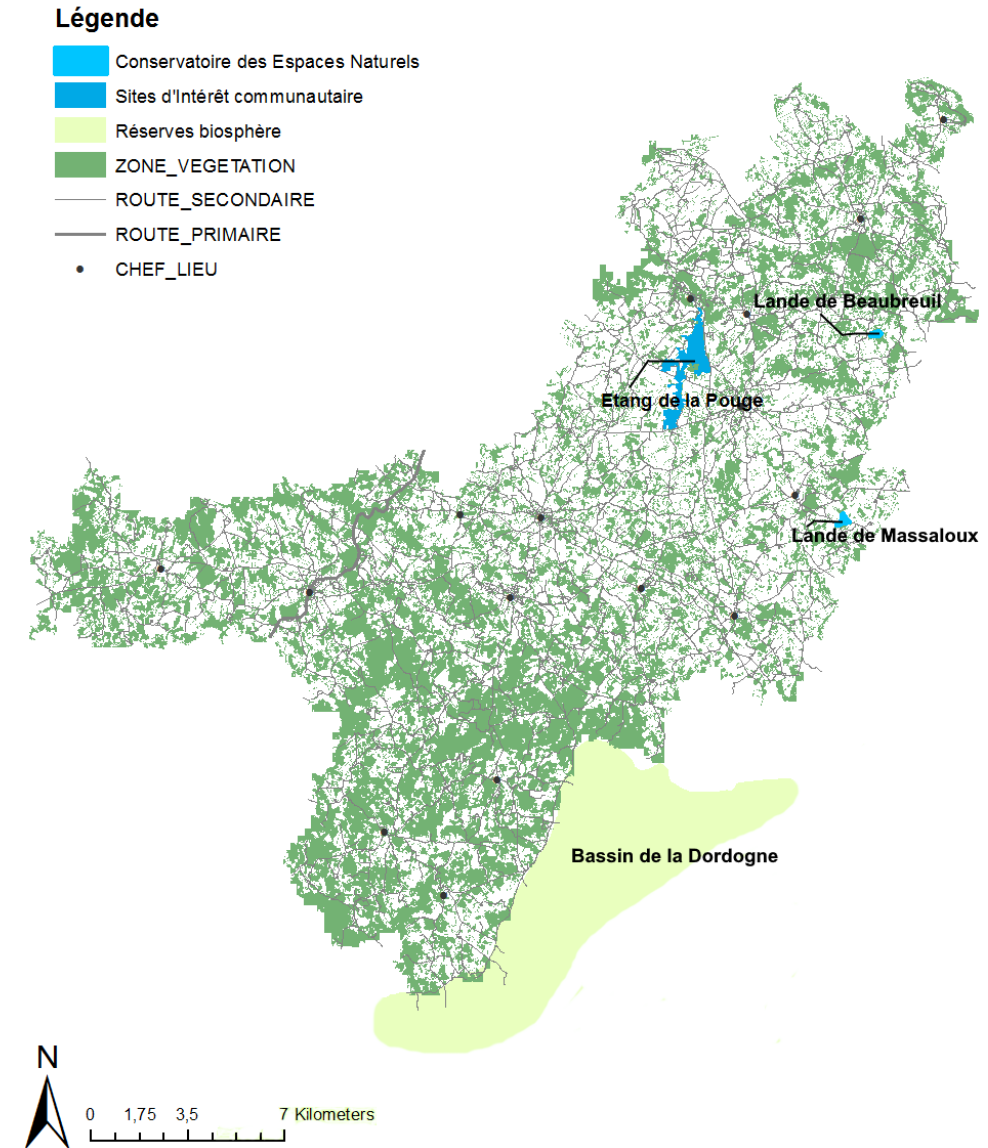


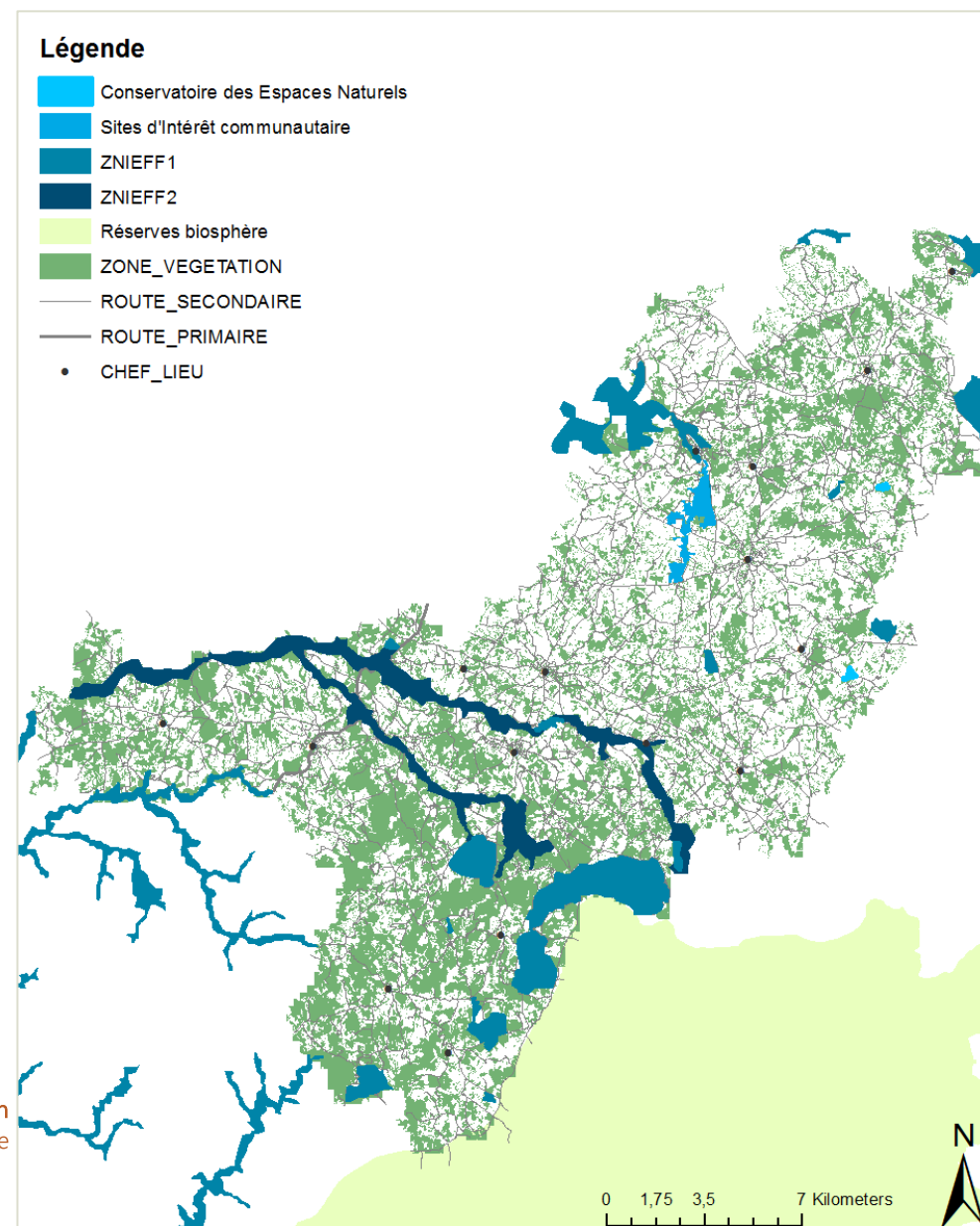
Figure 62 : Zones Natura 2000 ou terrains du CEN

Sources : Etudiants Polytech Tours, IGN, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Il existe deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF 1, « caractérisées par leur intérêt biologique remarquable ». Elles « doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion », tous comme les ZNIEFF 2, qui sont des « grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentiels importants et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les projets de développement »³⁶.

La totalité des ZNIEFF 1 ou 2 de la CC Ouest Limousin est représentée sur la carte des ZNIEFF. Chacune d'elle est caractéristique d'une ou plusieurs espèces « déterminantes » et d'un écosystème particulier, par exemple une vallée fluviale et les zones humides qui lui sont rattachées, comme la vallée de la Tardoire. Cette dernière est d'ailleurs la seule ZNIEFF 2 du territoire étudié. Ces zones correspondent bien aux différents milieux présentés précédemment, comme des étangs, des prairies, des bois humides, des landes, etc. Ces ZNIEFF, qui représentent une part importante du territoire³⁷ de la Communauté de communes, devront donc être soigneusement prises en compte lors de tous projets d'aménagement.

Figure 63 : Sites ZNIEFF 1 et 2 dans le CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, IGN, DREAL Nouvelle-Aquitaine



³⁶ DREAL Nouvelle-Aquitaine

³⁷ Carte ZNIEFF

Une deuxième classification d'espaces naturels présents sur le territoire de la CC Ouest Limousin est le statut de SIC (Site d'Intérêt Communautaire) faisant partie des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) des zones Natura 2000. Elles sont une réponse du Ministère de l'Environnement à la directive européenne « Directive Habitats ». Ces sites font partie du réseau Natura 2000, visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant dans la « Directive Habitats ». Ces zones ont cette fois-ci une portée juridique, car tout Etat Européen ne faisant pas assez respecter la protection et la conservation des SIC peut faire l'objet de sanctions de la part de la Cour de Justice Européenne³⁸. La seule zone SIC et donc Natura 2000, est l'étang de la Pouge sur la commune de Saint-Auvent.

Il faut savoir que la quasi-totalité des réglementations d'aménagement et d'urbanisme en matière de prise en compte de l'environnement s'applique aux ZNIEFF comme aux SIC.

les enjeux

Il est important de mettre en valeur et de préserver ces espaces classés dans les années futures, notamment grâce au travail des communes et des EPCI sur leur territoire et, à l'appui important que constitue le PNR Périgord-Limousin depuis sa création.

³⁸ INPN-MNHN

LA DIVERSITE DES ESPECES ENVAHISSANTES EST COMPARABLE A CELLE D'AUTRES TERRITOIRES RURAUX FRANÇAIS

Les espèces invasives représentent un problème important pour la biodiversité locale. En effet, elles font partie des facteurs participant à la fragilisation des écosystèmes locaux. Elles menacent donc par de la même la diversité du paysage.

Le FDGDON de la Haute-Vienne (Fédération Départemental des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) a publié un rapport sur les espèces exotiques envahissantes du département. Selon cette publication, ces espèces ponctuent tout le territoire, évidemment à une échelle plus large que celle de la CC Ouest Limousin. C'est le cas de :



Figure 64 : Raisins d'Amérique
Source : FDGDON

- La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera royle*), qui menace la stabilité des berges en étouffant et excluant les espèces indigènes ;
- La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), qui, lors d'un contact cutané peut rendre photosensible, ce qui provoque « des brûlures de la peau avec l'exposition au soleil ». Elle augmente aussi l'érosion des berges, étouffe les espèces indigènes en leur empêchant l'accès à la lumière du fait de sa taille (2 à 5 m de haut), et peut se multiplier très rapidement grâce à sa production de graines importante ;
- Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana L.*), dont toutes les parties sont toxiques après ingestion. Elle entraîne aussi « une modification du fonctionnement des écosystèmes et de leur équilibre biologique » ;



Figure 65 : Balsamine de l'Himalaya
Source : FDGDON



Figure 66 : Berce du Caucase
Source : FDGDON



Figure 68 : Renouée du Japon
Source : FDGDON

- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica houtt*) fait partie des 100 espèces les plus nuisibles selon l'IUCN (International Union for Conservation of Nature), car elle se développe en herbiers denses et produit des toxines dans le sol qui empêchent toute « germination et développement racinaire des plantes autochtones » (FDGDON), entraînant une perte de biodiversité ;

- Le Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major*), qui prolifère dans les milieux aquatiques stagnants, modifie le fonctionnement des écosystèmes, en freinant « le flux hydraulique, comble le milieu par accumulation de litière produite par la plante, augmente la matière organique dans le milieu » (FDGDON), et d'une même façon le risque d'eutrophisation ;

- La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora ssp haxapetala*), qui a le même impact sur les milieux aquatiques que la Grand lagarosiphon, mais ne connaît aucune prédation naturelle, augmentant d'autant plus sa prolifération ;

- La Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), qui fait subir aux milieux aquatiques les mêmes impacts que les deux plantes précédentes ;

- Le Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), qui est un prédateur des abeilles domestiques locales déjà en danger ;

- La Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*), envahit les zones humides et est un prédateur des amphibiens locaux du fait de sa taille importante. Elle est aussi en concurrence indirecte avec les autres espèces d'amphibiens du fait de la densité de ses populations, et étant un vecteur sain du champignon *Batrachochytrium dendrobatidis* qui est une cause de mortalité chez les amphibiens locaux. Le programme européen LIFE porté par le PNR Périgord-Limousin est destiné à contrer la propagation des espèces invasives d'amphibiens, dont la Grenouille taureau.



Figure 67 : Grand lagarosiphon
Source : FDGDON



Figure 69 : Jussie à grandes fleurs
Source : FDGDON



Figure 70 : Myriophylle du Brésil
Source : FDGDON



Figure 72 : Frelon asiatique
Source : FDGDON



Figure 71 : Grenouille Taureau
Source : PNR PL

Les enjeux

Ces différentes espèces invasives impactent les milieux naturels locaux en perturbant les écosystèmes, empêchant le bon développement des espèces autochtones, déjà perturbées et affaiblies par le réchauffement climatique et la fragmentation des milieux. Il s'agit donc d'adapter la gestion des espaces verts et des milieux naturels (communication avec le privé) pour lutter contre ces espèces.

Les classifications des espaces et des espèces vues précédemment permettent leur mise en valeur et leur prise en compte lors d'opérations d'aménagement, chacun de ces éléments qui ponctuent le territoire de la CC Ouest Limousin et en fait ressortir la diversité.

Le territoire de la CC Ouest Limousin est marqué par une diversité de milieux naturels, que ce soit des milieux aquatiques, des zones humides en passant par des landes et des bois, etc. Cette diversité offre des habitats potentiels pour un grand nombre d'espèces différentes. De plus, cet environnement est étroitement lié à l'Homme, ce dernier l'ayant fait évoluer selon ses besoins (création des bocages, des étangs, gestion des bois, etc.), ce qui participe à donner l'identité au territoire. Ces écosystèmes font partie du patrimoine local, raison supplémentaire pour les protéger.

Pour des données plus détaillées, des listes exhaustives de la faune, de la flore, des habitats présents sur le territoire de la Communauté de communes, sont référées dans la bibliographie. Il est également possible de contacter les différents conservatoires ou associations dont le but est d'identifier, de protéger et de faire connaître régionalement ou localement la biodiversité et la Nature en général (GMHL, SEL, SEPOL, CBNMC, etc.). De plus, le PNR Périgord-Limousin est un acteur important à associer dans les projets de mise en valeur ou de protection de la biodiversité.

IV. Population

A. Une croissance démographique instable

UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

Lors du dernier recensement de l'INSEE datant de 2013, la population totale de la CC Ouest Limousin s'élevait à 11 516 habitants, répartis sur les seize communes membres. La nouvelle intercommunalité gagne des habitants, depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, grâce au seul jeu des migrations. Avec quasiment autant de décès que de naissances sur la période, le solde naturel est sans effet sur la croissance démographique du département. La venue des britanniques et de retraités³⁹ en quête de nature, a participé activement à ce regain qui touche principalement les zones rurales qui font la promotion un tourisme dit « vert ». La majorité des migrants britanniques choisissent de s'installer dans les campagnes. Ils représenteraient 2,62 % des habitants des communes à dominante rurale en Limousin, 4,17 % pour la Haute-Vienne, 2,4 % en Creuse et 1,4 % en Corrèze d'après *L'immigration britannique en France : le cas du Limousin* par Françoise Ardillier-Carras.

Les communes les moins peuplées sont plus sensibles à ces évolutions, avec un solde de population négatif assez important, notamment pour les communes de Saint-Bazile, Maisonnais-sur-Tardoire, La Chapelle-Montbrandeix et Marval. Toutefois, la commune de Saint-Mathieu avec ces 1 120 habitants, suit le même schéma que les communes citées ci-dessus. Saint-Laurent-sur-Gorre, Pensol, Oradour-sur-Vayres, Gorre, Cussac, Champsac et Champagnac-la-Rivière ont un solde positif par un jeu d'équilibre. Avec des décès toujours plus nombreux que les naissances, le déficit naturel pèse sur la croissance démographique limousine. Il est cependant compensé par un solde migratoire positif. Le jeu d'équilibre est inversé pour les communes de Gorre et Pensol, avec un solde naturel positif. Quant aux communes de Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Cyr, Cognac-la-Forêt et Saint-Auvent, elles gagnent en population sur les deux champs possibles.

On constate que les communes les plus peuplées sont généralement traversées par des axes de communication importants et qui constituent un facteur de développement, qui génère des effectifs de population communale plus importants que sur le reste du territoire.

Toutefois, il faut tenir compte de la superficie et de la typologie des territoires concernés pour avoir un élément de comparaison. Notons que les densités de population correspondent au même schéma que les effectifs recensés.

En termes de concentration, les communes de Cussac, Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Cyr, Cognac-la-Forêt sont les premières concernées par ce facteur de développement. Ainsi en périphérie de ces carrefours, il y a une répartition homogène de la population dans les communes avoisinantes, telles que Saint-Mathieu, Saint-Auvent, Champsac et plus faiblement Champagnac-la-Rivière et Gorre.

³⁹ D'après notre approche sensible

Les communes de Cussac, Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre, Cognac-la-Forêt et Saint-Mathieu constituent les pôles démographiques importants du territoire intercommunal avec des populations dépassant les 1 000 habitants. Toutefois, l'amplitude entre les communes les plus et les moins peuplées est fortement marquée. Saint-Bazile et Oradour-sur-Vayres, deux communes pourtant limitrophes, comptent respectivement 134 et 1 540 habitants.

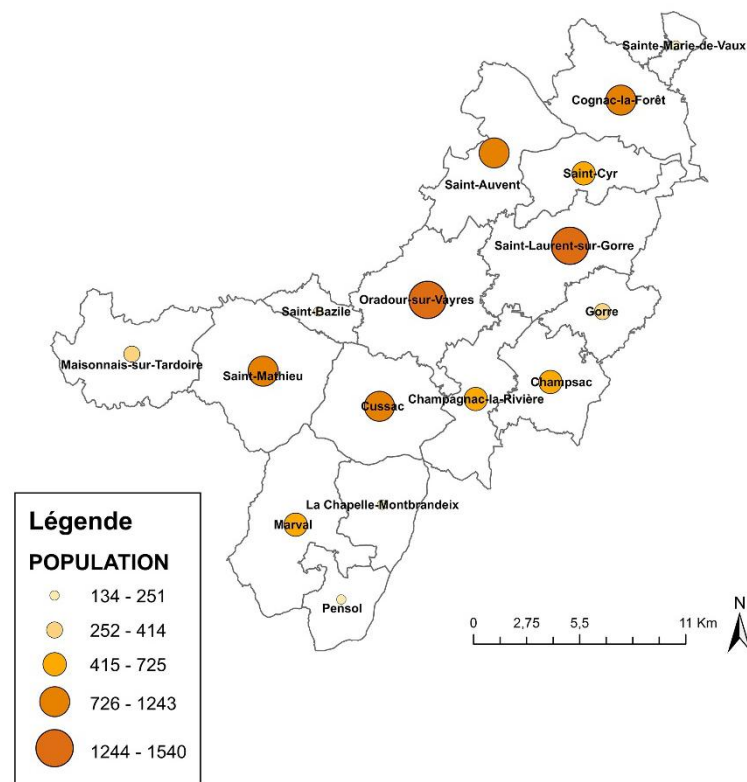
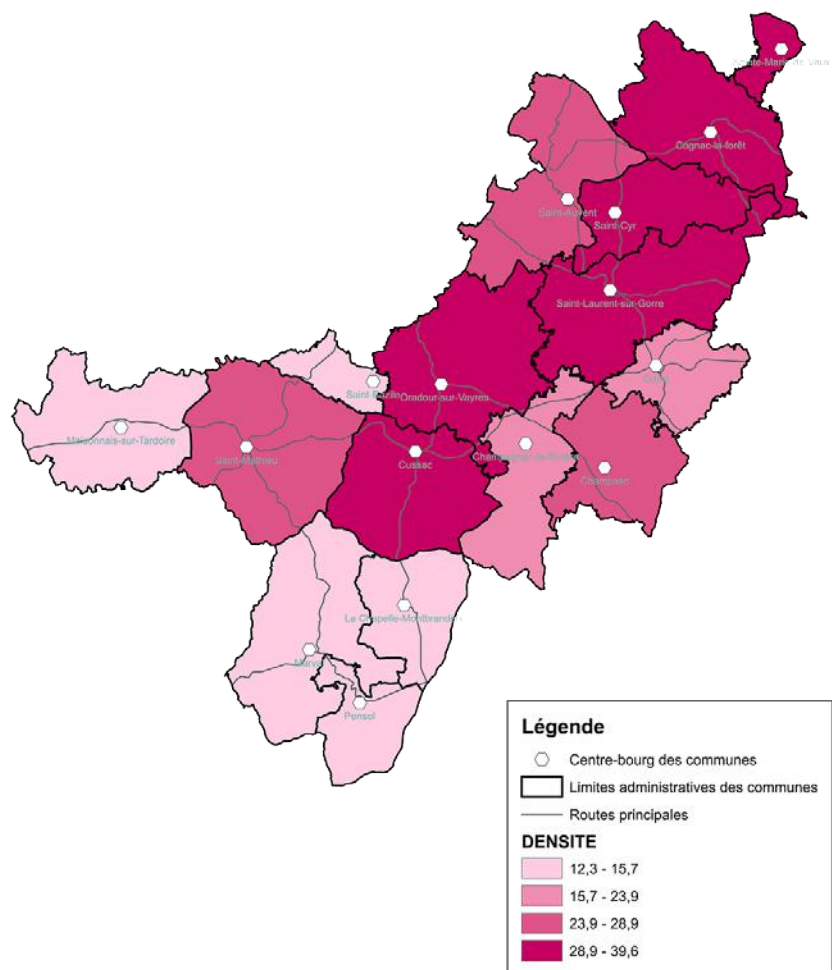


Figure 73 : Nombre d'habitants par commune de la CC Ouest Limousin
Source : Etudiants Polytech Tours, données INSEE, IGN

Figure 74 : Carte de densité de population au sein de la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE, IGN

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Le département de la Haute-Vienne, pourtant en croissance, suit le schéma de la France quant au vieillissement de la population. Ces chiffres relatifs à l'évolution de la population doivent être reconsidérés, puisque le nombre d'habitants risque de chuter dans les années à venir, au regard du type de population actuellement présent sur le territoire.

Dans sa globalité, le territoire de la CC Ouest Limousin affiche un taux de variation de la population positif depuis 2008, avec une concentration de 26 habitants par km². La moitié des communes de l'intercommunalité gagnent des habitants : elles sont principalement situées dans la couronne périurbaine de Limoges. Ce sont les communes du Sud, isolées et hors influence des pôles qui souffrent le plus. La tranche d'âge de la population qui prévaut dans les communes concernées est également un facteur qui influe sur la démographie et qui doit être pris en compte.

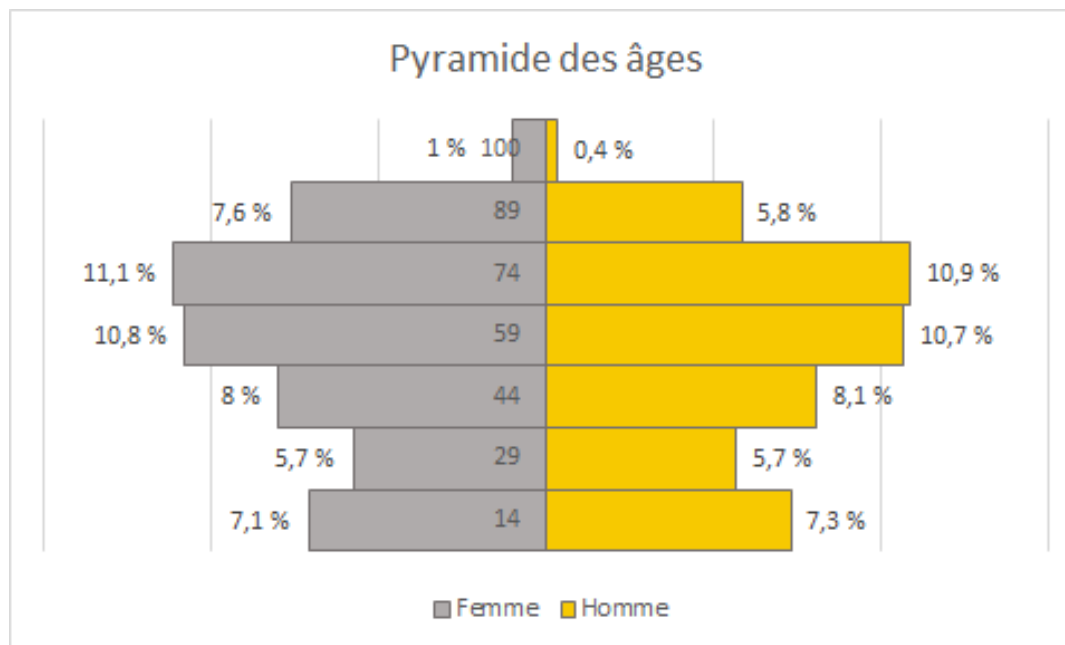


Figure 75 : Pyramide des âges des habitants de la CC Ouest Limousin

Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

La nouvelle Communauté de communes se construit sur une base de population jeune faible, à hauteur de 26 %⁴⁰ pour les catégories 15-29 ans. Les populations les plus âgées, malgré un net déclin au-delà des 75 ans, comptent néanmoins pour 15 % de la population totale. Ce vieillissement de la population pourrait se confirmer dans les années à venir, de par la forte présence des personnes de la tranche d'âge supérieure à 45 ans sur le territoire (à un taux de 58,3%). Notons que ces valeurs sont liées étroitement au solde naturel négatif, qui ne permet pas le renouvellement de la population. L'inversion de ce solde naturel parviendrait peut-être à termes à limiter ce vieillissement.

⁴⁰ Données INSEE, 2013

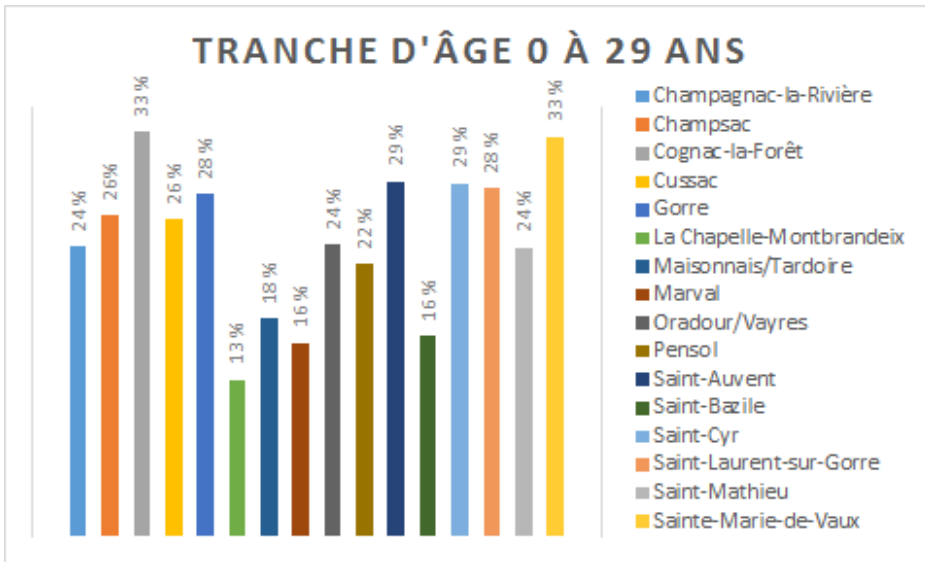
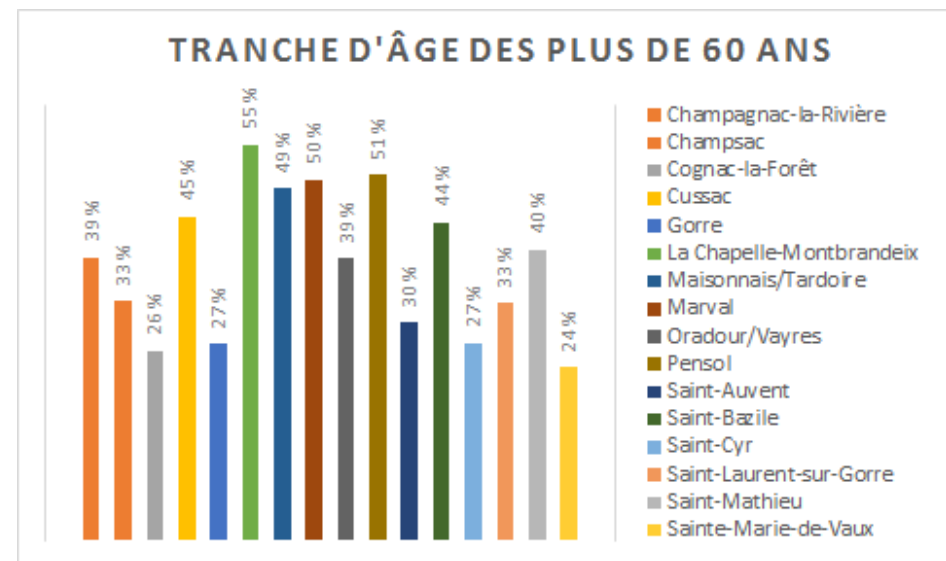
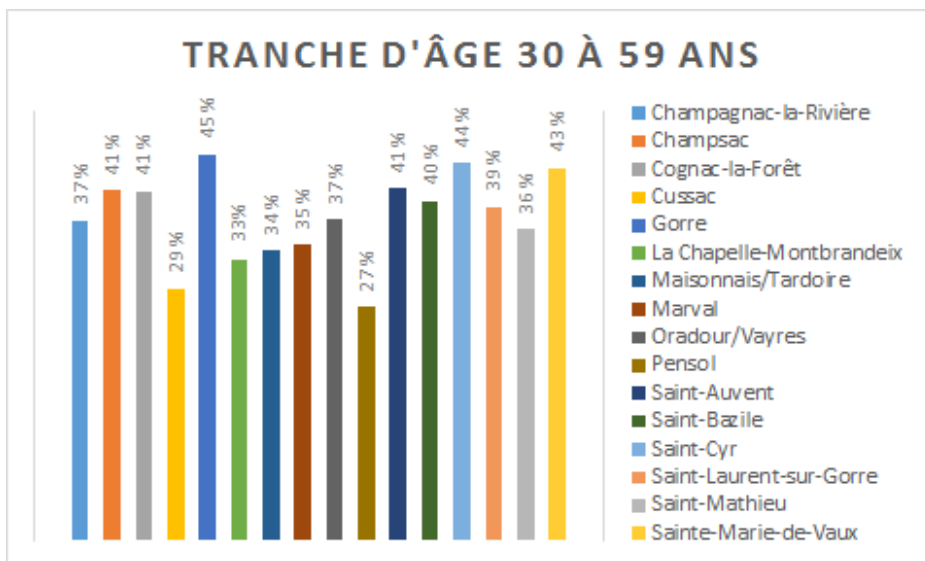


Figure 76 - Répartition des habitants par tranche d'âge 0 à 29 ans (en haut), 30 à 59 ans (en bas), plus de 60 ans (en bas à droite) par commune
Sources : Etudiants Polytech Tours, donnée INSEE

Notons que la part la plus élevée de jeunes de moins de 29 ans correspond approximativement à la part la plus faible des personnes de plus de 60 ans. En effet les chiffres montrent que douze communes sur seize comptent plus de personnes de plus de 60 ans que de personnes de moins de 29 ans. Les chiffres montrent également que le taux maximum de jeunes présents dans les communes de l'intercommunalité atteint les 33%, tandis que la part des plus de 60 ans peut aller jusqu'à 55% pour la commune de La Chapelle-Montbrandeix.

Cette tendance est confirmée par l'indice de jeunesse estimé à 0,72, relativement faible sur le territoire. En d'autres termes, l'intercommunalité compte un peu moins d'un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 65 ans.

Quatre des communes membres de la nouvelle Communauté de communes ont un indice de jeunesse en faveur du renouvellement de la population haut-viennoise. Cognac-la-Forêt, Gorre, Saint-Cyr et Sainte-Marie-de-Vaux comptent plus d'un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 65 ans.



Les enjeux

L'enjeu pour le territoire intercommunal est de prendre en compte le vieillissement de la population comme support de développement économique (silver economy) mais aussi d'attirer une population jeune pour permettre un renouvellement.

UNE NOUVELLE POPULATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES

Au niveau local, la société rurale se teinte de nuances diverses selon que l'on accepte ou que l'on subit cette migration vers le Limousin. La venue de cette nouvelle population a enclenché une dynamique propice au développement⁴¹, y compris par la reprise de commerces éteints depuis quelques années, le développement de l'artisanat et des services liés au tourisme. Les britanniques investissent leur nouveau territoire. Ils ont permis de revitaliser de nombreux villages en ruines, en réhabilitant le bâti ancien, donnant une nouvelle image au territoire. Tous ces éléments sont révélateurs de changements notables, qui peuvent engendrer une réelle recomposition des territoires ruraux. La majorité des communes telles que Saint-Cyr, Marval, Cognac-la-Forêt sont conscientes de l'aide que les britanniques ont pu leur apporter.

Toutefois, les retombées économiques sur les communes concernées sont peu lisibles⁴⁰, mis à part le revenu des impôts et la création d'emplois. Les différences culturelles de par les habitudes d'achat et les comportements de consommation des britanniques s'adaptent difficilement à l'offre locale. Ces derniers effectuent parfois des commandes depuis leur pays d'origine pour pouvoir acheter des produits de leur terroir. Des offres spécifiques sont donc mis en œuvre, notamment le dépôt de journaux anglophones, de produits alimentaires adaptés, etc. Même si certains ont du mal à s'intégrer, ils s'investissent dans la vie associative et communale. Des associations franco-anglaises se sont également développées sur le territoire afin de faciliter la communication entre les habitants. A ce jour, les habitants arrivent plus ou moins à se faire comprendre même si certains britanniques ou français persistent à vouloir parler seulement leur langue d'origine.

⁴¹ D'après notre approche sensible

B. Une répartition cohérente des équipements et services

DES BASSINS DE VIE VARIABLES

Le bassin de vie est le territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante, aux services et à l'emploi. Les bassins de vie dépendent de la situation géographique des communes concernées, définissant ainsi leur point d'attache. Toutes renforcent les liens avec les activités du territoire.

En ce qui concerne la partie Sud de la nouvelle intercommunalité, les communes de Marval, Pensol, La Chapelle-Montbrandeix et Maisonnais-sur-Tardoire créent des interactions avec la Dordogne, notamment avec les communes de Piégut et de Nontron. Quant aux autres communes, les bassins de vie s'orientent vers Saint-Junien, Rochechouart, Saint-Victurnien, Aixe-sur-Vienne. Seule la commune de Châlus fait partie du bassin de vie de Châlus. Toutefois, les bassins de vie de chaque commune sont variables. Certaines communes ressentent un plus fort attrait avec d'autres bassins de vie que ceux qui leur sont attribués. Pour exemple, la commune de La Chapelle-Montbrandeix est liée à la Dordogne⁴², de même que Saint-Auvent interagit principalement avec la commune de Saint-Junien tandis que tous deux appartiennent au bassin de vie de Rochechouart.

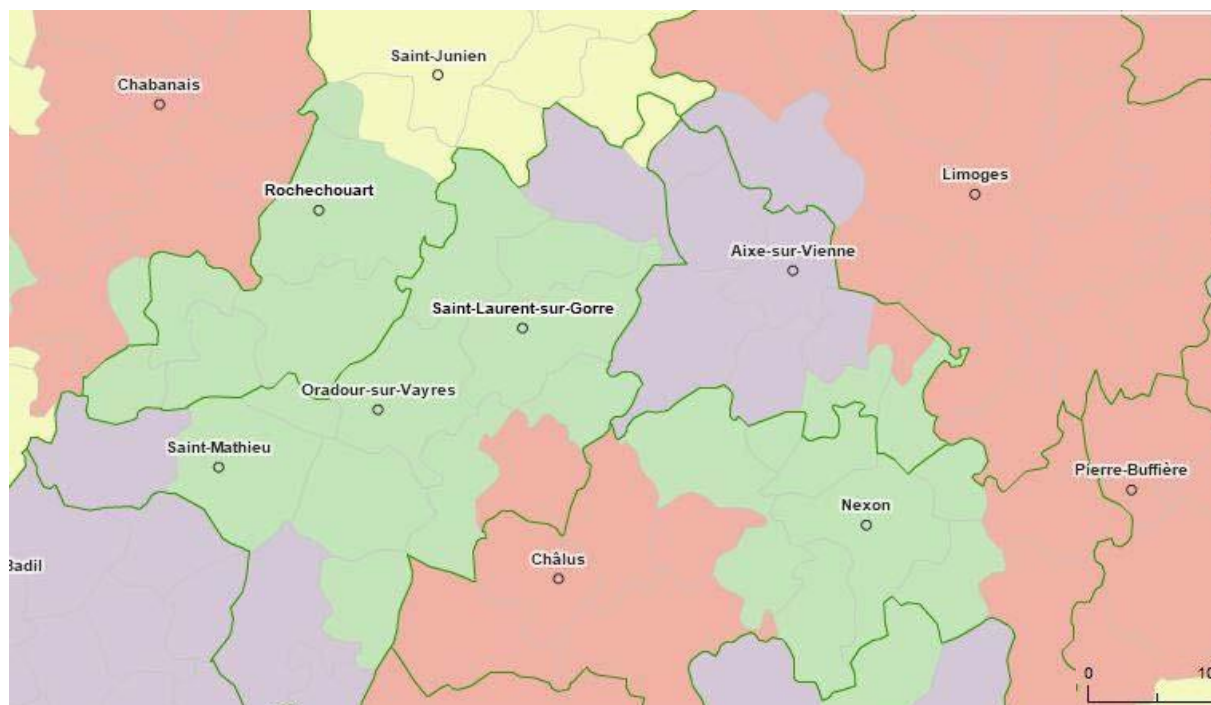


Figure 77 : Carte des bassins de vie des communes de la CC Ouest Limousin

Source : Observatoire des Territoires

⁴² D'après notre approche sensible

DIFFERENTES GAMMES DE SERVICES

Les services sont nombreux sur la CC Ouest Limousin. Ce sont les pôles démographiques les plus importants de l'intercommunalité, Oradour-sur-Vayres, Cussac, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu, Saint-Auvent et Cognac-la-Forêt qui sont les plus dotés. Leur situation géographique permet en partie de centraliser l'offre au cœur du territoire de la Communauté de communes.

Trois catégories de communes peuvent être dégagées selon leur niveau de services. Les pôles intermédiaires sont localisés à l'extérieur de la CC Ouest Limousin ; ce sont les communes de Châlus, Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Rochechouart, etc. Sur seize des communes, quatre sont des bourgs-relais ; ce sont les pôles démographiques les plus importants de l'intercommunalité : Oradour-sur-Vayres, Cussac, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu avec une densité moyenne de 61 commerces. Quant aux communes de Saint-Auvent et Cognac-la-Forêt, ce sont des bourgs qui se rapprochent des bourgs-relais avec une densité moyenne de 22 commerces, essentiellement de proximité. En effet, les services de proximité sont prédominants au sein de l'intercommunalité (école maternelle et élémentaire, artisan, coiffeur, restaurant, épicerie, boulangerie, pharmacie, taxi, infirmier, etc.), principalement localisés au sein des communes les plus peuplées. On peut retrouver dans certains bourgs-relais des services intermédiaires (gendarmerie, école de conduite, collège, sage-femme, supermarché, etc.). Quant aux services de gamme supérieure (location d'automobiles et d'utilitaires, lycée, hypermarché, urgences, maternité, centre de santé, etc.), ils sont peu représentés. On en recense seulement un à Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre et Saint-Auvent, et deux à Cussac (Voir Annexe 1 : composition des gammes d'équipements).

Ce sont les pôles démographiques importants du territoire intercommunal qui détiennent la majorité des services, notamment liés à l'alimentation. Les communes de Cognac-la-Forêt, Cussac, Oradour-sur-Vayres et Saint-Mathieu peuvent proposer une diversité de produits dans leurs commerces de grande distribution. Quant aux communes les moins peuplées, Gorre, Marval, Pensol, Saint-Bazile, Saint-Cyr et Sainte-Marie-de-Vaux ne disposent d'aucun commerce alimentaire. De plus, les boulangeries sont les commerces de première nécessité des communes, toutefois, huit communes sur les seize n'ont plus la chance d'en avoir. Dans les autres communes, des épiceries, localisées dans les centres-bourgs, permettent de proposer quelques produits pour les habitants auxquels se cumulent d'autres services (papeterie, Poste relais, Point relais, boulangerie, etc.). De plus des commerces ambulants (poissonnerie, pizzeria, dépôt de pain, etc.) desservent les communes les moins dotées.

	Services de proximité	Services intermédiaires	Services supérieurs	Indice	Population municipale
Oradour-sur-Vayres	27	12	1	70	1540
Cussac	21	10	2	65	1243
Saint-Laurent-sur-Gorre	24	9	1	58	1443
Saint-Mathieu	23	10		53	1120
Saint-Auvent	16		1	23	966
Cognac-la-forêt	22			22	1102
Marval	13	1		16	566
Champsac	14			14	670
Saint-Cyr	11			11	725
Champagnac-la-Rivière	9			9	568
Gorre	8			8	393
Maisonnais-sur-Tardoire	6			6	414
La-Chapelle-Montbrandeix	5			5	251
Pensol	3			3	184
Saint-Bazile	3			3	134
Sainte-Marie-de-Vaux	1			1	197

Tableau 3 : Différentes gammes de services dans les communes
Source : données DDT87 et INSEE 2015

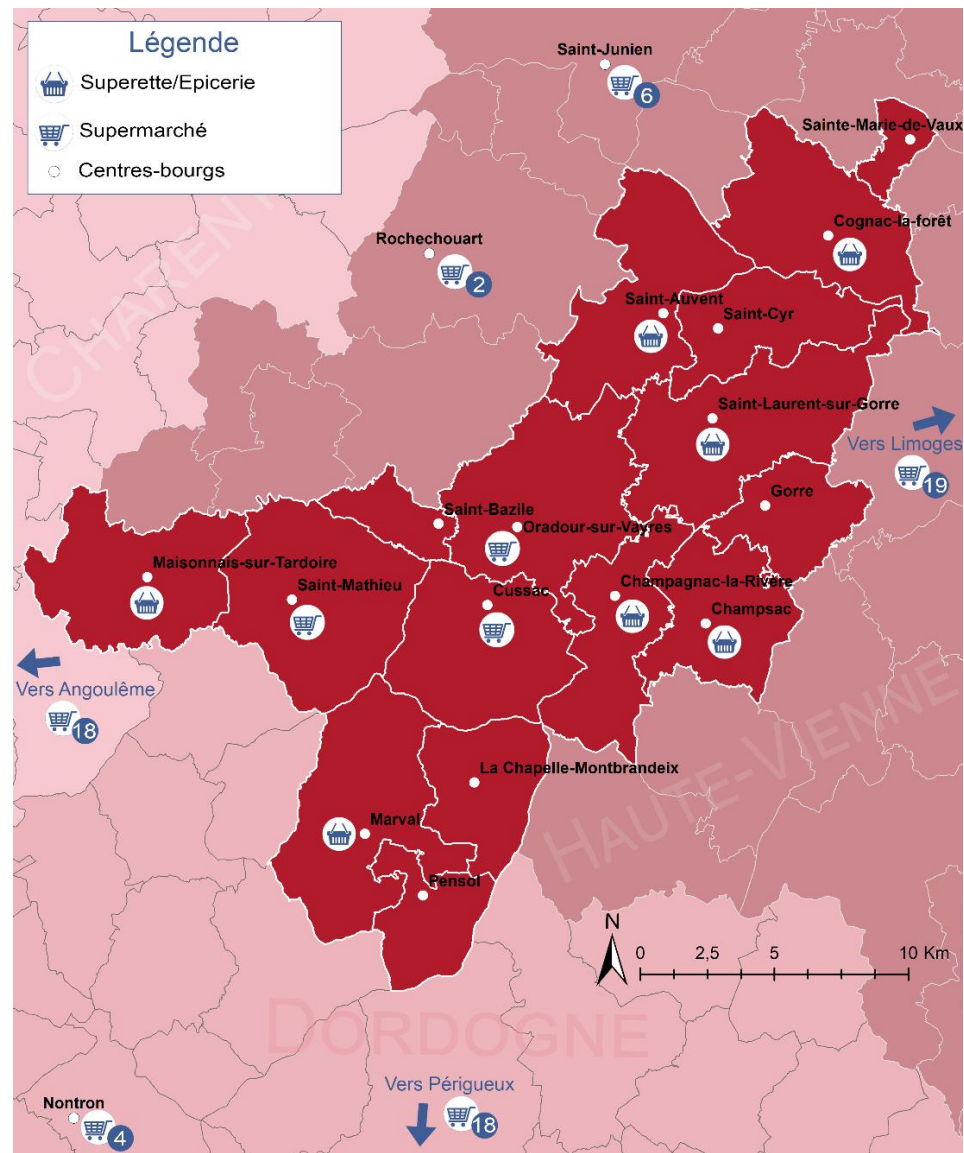
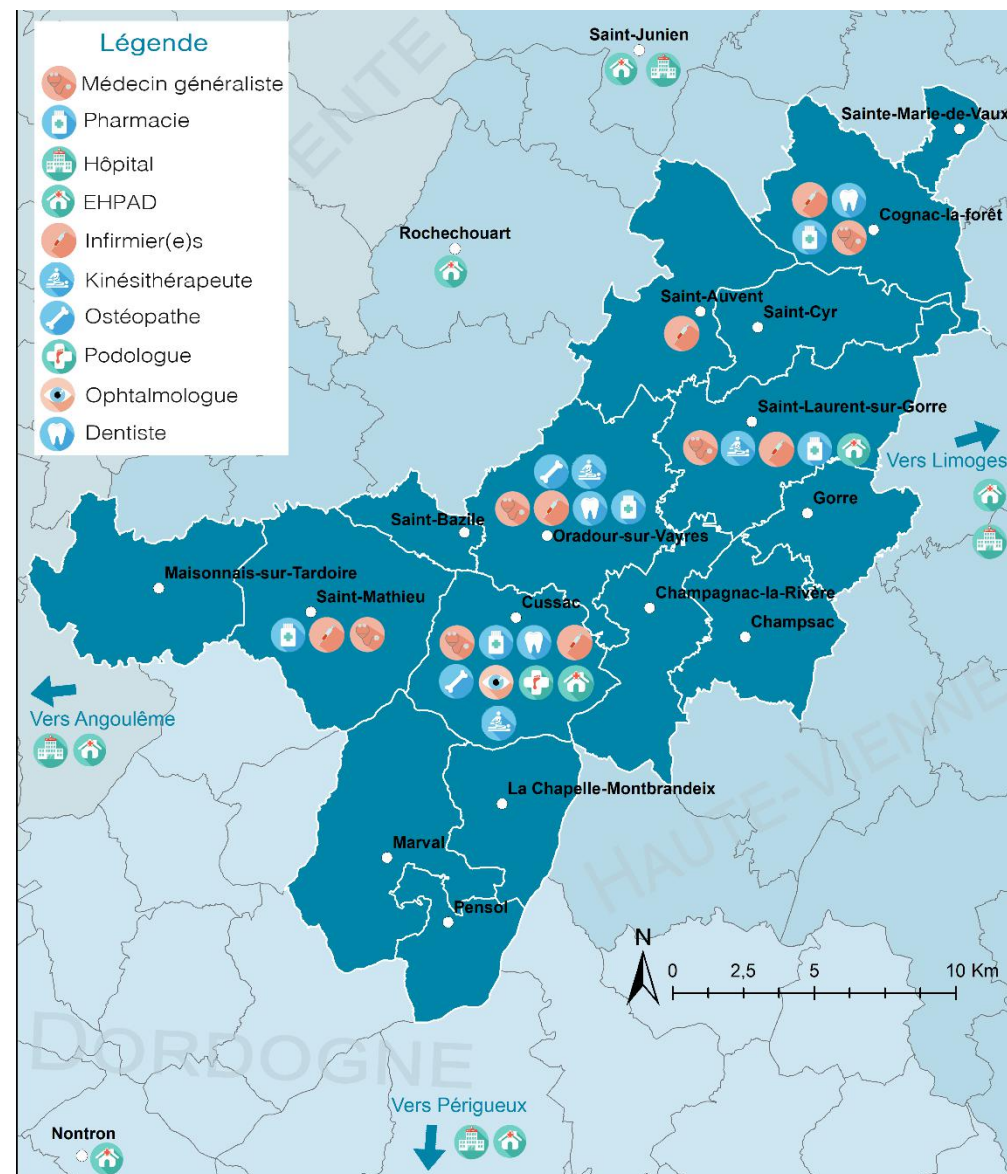


Figure 78 : Répartition des commerces alimentaires
Source : Etudiants Polytech Tours, données IGN

Santé publique, une réponse au vieillissement de la population :

Le fonctionnement du territoire est le même en termes de santé publique. Une nouvelle organisation territoriale des soins de premier recours est privilégiée. Il s'agit de la maison de santé pluridisciplinaire de Cussac. Dans un contexte de vieillissement de la population, il est question de résoudre le manque de professionnels de santé et de développer de nouvelles offres de soins de proximité pour les patients. Encore une fois, ce sont les pôles démographiques importants qui sont les plus riches en services. Notons que cinq communes sont équipées d'une pharmacie : Cognac-la-Forêt, Saint-Mathieu, Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre et Cussac. Ces deux dernières communes sont également dotées d'une maison de retraite pour l'accueil des personnes en perte d'autonomie. A noter qu'aucun professionnel de santé ne propose ses services dans les communes de moins de 950 habitants. De plus, la frange Sud/Sud-Ouest est éloignée des centres hospitaliers pour les soins plus spécifiques.

Sur l'ensemble du territoire, on recense dix médecins généralistes, trois dentistes, deux ostéopathes, un ophtalmologue, quatre kinésithérapeutes, un podologue et quinze infirmières sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes. Il en ressort une diversité des professionnels de santé sur le territoire, même si en termes de besoins, cela ne suffit pas. On recense 1,82 médecin pour 1 000 habitants, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale de 2013, qui était de 3,19 médecins (pour 1000 habitants)⁴³. Cette faible densité de médecins sur le territoire doit fortement être prise en considération, d'autant plus que la population locale comprend une part importante de personnes âgées. Ce paramètre peut être considéré comme une menace pour le territoire, qui pourrait suivre la tendance nationale d'une désertification médicale.



⁴³ Selon l'organisation Mondiale de la Santé (OMS), un médecin est un gradué d'une institution ou d'une école de médecine qui œuvre dans le domaine de la médecine (pratique, enseignement, recherche).

Des équipements scolaires satisfaisants :

Six communes de l'intercommunalité n'ont pas d'équipement scolaire, surtout les communes de moins de 600 habitants qui sont La Chapelle-Montbrandeix, Maisonnais-sur-Tardoire, Marval, Pensol, Saint-Bazile et Sainte-Marie-de-Vaux. Selon leur position géographique, ce sont les écoles de Saint-Junien, Dournazac, Châlus et Cussac qui accueillent les enfants de ces communes non équipées.

Communes	Champagnac-la-Rivière	Champsac	Cognac-la-Forêt	Cussac	Gorre	Oradour-sur-Vayres	Saint-Auvent	Saint-Cyr	Saint-Laurent-sur-Gorre	Saint-Mathieu
Nombre d'élèves	27	30	100	88	46	90	76	66	104	128

Tableau 4 : Nombre d'élèves dans les écoles de la CC Ouest Limousin

Le niveau d'équipements scolaires du premier degré apparaît satisfaisant sur le territoire. A l'échelle des établissements du second degré, le territoire peut recevoir des collégiens dans l'établissement de Saint-Mathieu ayant une capacité d'accueil de 140 adolescents. Par la suite, il faut sortir de l'intercommunalité pour avoir accès à un lycée.

Un monde rural investi dans la vie associative :

La vie associative est omniprésente dans les communes-membres de la nouvelle intercommunalité. En effet, elle est incontournable et participe au cadre de vie convivial et au dynamisme du monde rural. Les associations, aussi diverses les unes que les autres, permettent de rassembler les populations et de créer un lien intergénérationnel : comité des fêtes, société de chasse, association du patrimoine, association humanitaire, club du troisième âge, de pétanque, de gym, etc. Aussi, la population britannique participe activement à cette dynamique. Il existe, depuis leur arrivée, des associations proposant des cours de langues afin de faciliter la communication entre les habitants.

Toutefois, certaines communes ressentent un manque d'investissement de la population qui se traduit par une diminution du nombre de bénévoles. Certaines communes sont fortement touchées par cette crise, allant jusqu'à la disparition de leur comité des fêtes.

Des équipements au service d'un cadre de vie convivial :

On recense divers équipements sportifs sur l'ensemble du territoire intercommunal, tels que des salles multisports, des terrains de football, rugby, tennis, pétanque, etc. Allant de pair avec la nature, des équipements offrent la possibilité de pratiquer des sports de plein air. La plupart des communes sont dotées d'équipements ; seules Pensol, Saint-Bazile et Sainte-Marie-de-Vaux ne disposent pas d'installations sportives.

En termes d'équipements de loisirs, il existe cinq centres d'accueil de loisirs pour les enfants et adolescents, localisés à Cognac-la-forêt, Maisonnais-sur-Tardoire, Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre. Aussi sept médiathèques et bibliothèques relais sont recensées sur le territoire. En revanche, la Communauté de communes ne possède pas de cinéma ; toutefois des salles polyvalentes sont aménagées en espaces de projection pour répondre à la demande des habitants. Ces divers équipements offrent des possibilités d'activités de loisirs aux habitants. Néanmoins le territoire ne

dispose pas de pôle culturel d'importance. Le territoire vit principalement de son tourisme vert et des activités de plein air qui s'y rattachent, d'autant qu'il y a un engouement certain pour les loisirs de nature.

D'après cette analyse, nous pouvons dire que l'intercommunalité présente une répartition homogène des équipements et services sur le territoire. Les pôles démographiques importants, au vu de leur positionnement sur les axes de communication majeurs du territoire, ont une plus grande offre. Toutefois, certaines communes restent pauvres en équipements et services.

les enjeux

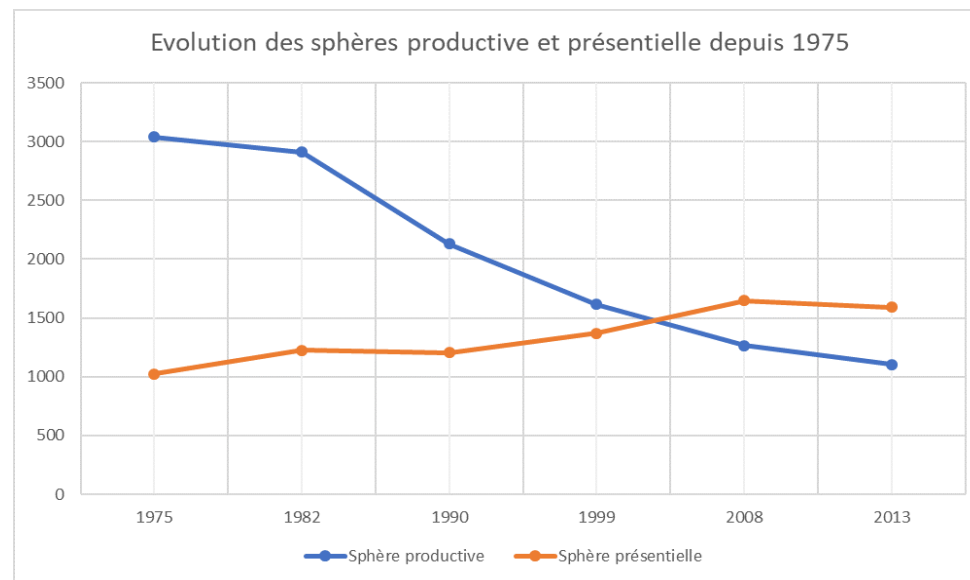
- Fournir des services de proximité adaptés à la demande des habitants tout en maintenant un équilibre entre les différentes communes
- Développer l'offre de soins

V. Economie

Actuellement, le taux de chômage moyen de l'intercommunalité est de 11,24%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 2016 qui est de 9,6%. Ce taux peut s'expliquer par le caractère rural du territoire, où il est peut-être plus difficile d'accéder au monde du travail. La motorisation est le critère principal pour avoir un emploi. En effet, la majeure partie des travailleurs ont un emploi dans une commune autre que leur commune de résidence, à un taux de 70%⁴⁴.

Le taux de chômage additionné au vieillissement de la population a des répercussions sur l'économie de l'intercommunalité. En effet, seulement 42% de la population totale (4 802 habitants au dernier recensement de 2013) possède un emploi sur le territoire. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les ouvriers et les employés avec respectivement un taux de 13% et de 12%. S'ensuit les professions intermédiaires avec un taux de 8%. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont représentés à un taux de 4%, et enfin les cadres et professions intellectuelles supérieures à un taux de seulement 2%. Les agriculteurs exploitants représentent 3% des emplois du territoire. Les Surfaces Agricoles Utilisées par exploitation sont de plus en plus importantes, associées à une déprise agricole, provoquent un recul du nombre d'exploitants. Les agriculteurs détiennent de grandes propriétés privées et des outils d'exploitation plus efficaces. Au regard de ces facteurs, cela nécessite peu de main d'œuvre dans le monde agricole. Il faut donc tenir compte du nombre de salariés que ces professions requièrent. En nombre d'établissements, la région limousine est un espace principalement agricole, où l'industrie est faiblement représentée et peu de grandes entreprises sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes.

⁴⁴ Données chiffrées pour l'ensemble de cette partie : Insee, 2013



Concernant la partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, on constate une forte évolution sur le territoire.

D'après l'Insee :

- « Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. »

Sur l'ensemble de l'intercommunalité, la sphère productive a fortement diminué depuis 1975, le nombre d'emplois était de 3 040, pour 1 103 en 2013, soit une baisse de 64%. Ce phénomène peut s'expliquer par la

diminution du nombre d'exploitants agricoles au profit des surfaces d'exploitations et de la fermeture d'importantes entreprises industrielles. Quant à la sphère présentielle, celle-ci a augmenté en passant de 1 025 emplois en 1975 à 1 589 en 2013, soit une hausse de 55%.

A. L'agriculture : première économie du territoire

Au sein de la CC Ouest Limousin, l'agriculture représente une part forte de l'économie. En effet, de par son histoire sur le territoire, le taux de terres agricoles avoisine les 50% sur quasiment l'ensemble des communes (45,6% sur l'ensemble de la CC)⁴⁵. Depuis la fin du XXème siècle, l'agriculture du territoire s'est spécialisée avec l'apparition de la race limousine bovine qui est devenue la production dominante. Après la Seconde Guerre Mondiale et l'installation de migrants, la production laitière rencontre un essor non négligeable, activité encore existante aujourd'hui malgré la crise des producteurs laitiers.

Le paysage limousin se compose en grande partie de prés consacrés à l'élevage bovin bien que les bois et forêts aient repris un peu de terrain. En ce qui concerne la CC Ouest Limousin, le taux de boisement reste élevé avec un taux de 35,2% sur l'ensemble du territoire, allant de 15% et jusqu'à 60% pour certaines communes. La forêt est essentiellement constituée de feuillus et est fortement privatisée.

C'est ainsi que l'agriculture et la sylviculture représentent un peu plus de 1/5 (23,16%) des établissements de la Communauté de communes contre 10,8% au niveau de la nouvelle région (un des plus importants de France) et 10,2% pour le département de la Haute-Vienne. En 2013, 242 exploitations agricoles et forestières étaient recensées sur l'ensemble de l'intercommunalité.

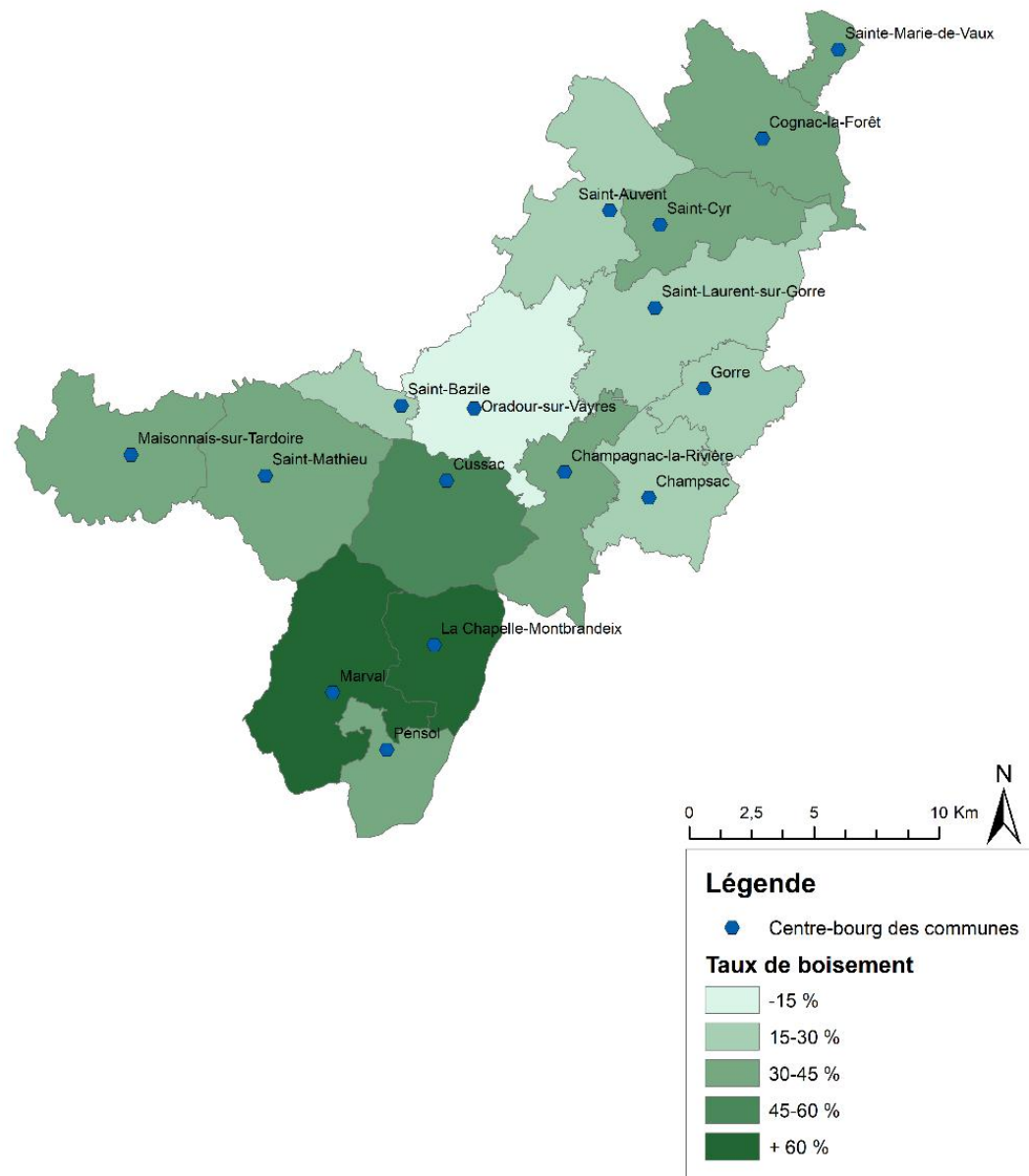


Figure 81 : Taux de boisement au sein de la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

⁴⁵ Données chiffrées pour l'ensemble de cette partie : Insee, 2013

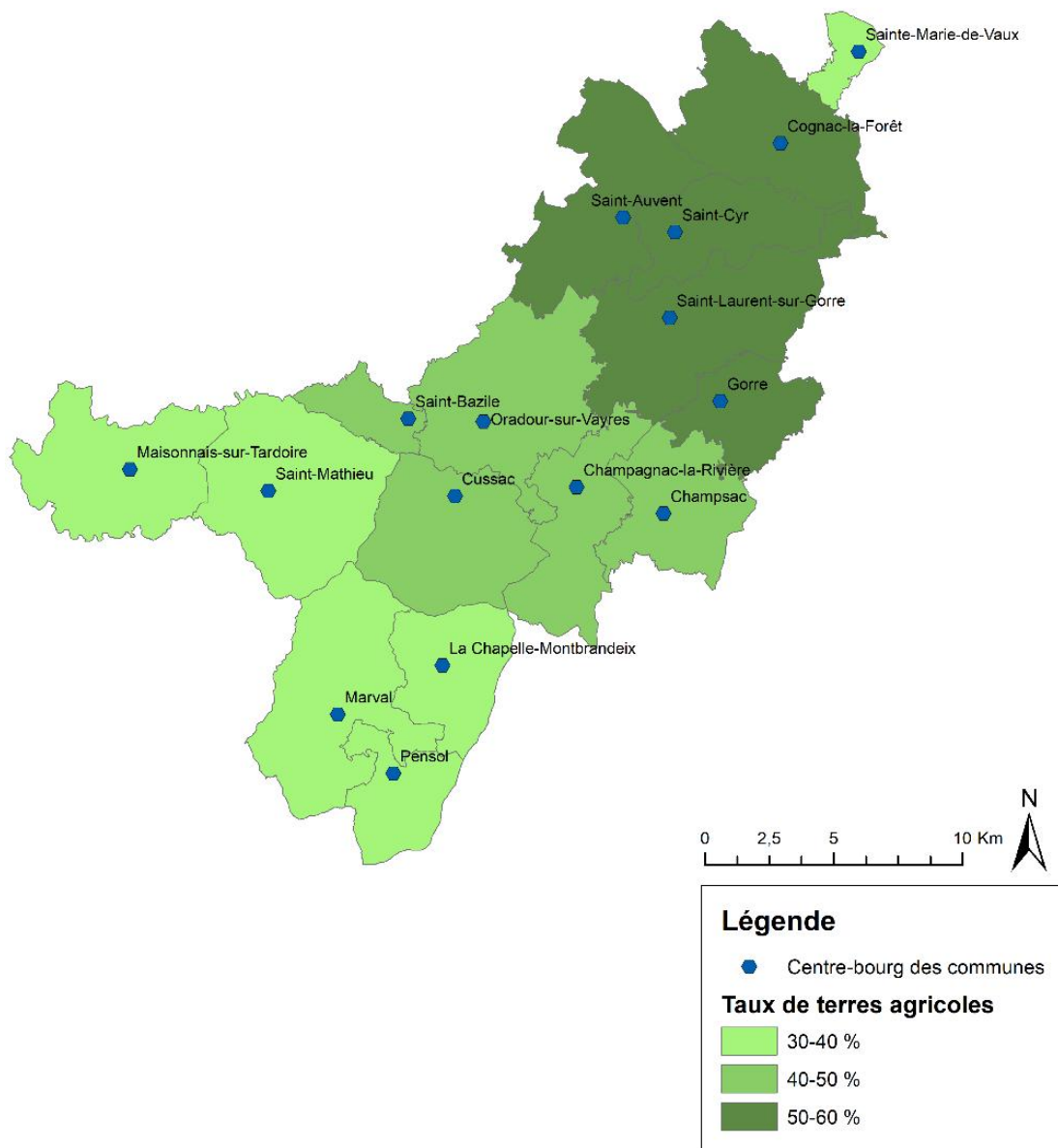


Figure 82 : Taux des terres agricoles des commune au sein de la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

A l'échelle du PNR Périgord-Limousin, l'activité économique essentielle est également l'agriculture. En effet, le PNR est un territoire rural de 185 000 ha où l'agriculture et la forêt représentent 92% de la surface totale du territoire. La répartition de la surface s'effectue ainsi :

- 47% : surface agricole
- 45% : surface de forêt
- 8% : autres

Comme sur la CC Ouest Limousin, l'activité agricole du PNR est principalement l'élevage bovin : viande bovine et production laitière. Quant à l'élevage de volailles, d'ovins, de porcins ainsi que le maraîchage et la transformation fromagère, ils sont minoritaires sur le territoire.

Or, l'agriculture est un des principaux acteurs en matière de changement climatique. En effet, l'activité agricole est vulnérable aux conséquences du changement climatique mais est également l'une des premières activités contributrices aux rejets de GES du territoire. C'est pourquoi, une démarche Climagri, créée par l'ADEME, a été déployée en 2013 sur le territoire du PNR. Suivi par un comité de pilotage associant les acteurs locaux, un diagnostic Climagri a été réalisé par les Chambres d'agriculture de Dordogne et de Haute-Vienne. Il a permis d'identifier clairement les enjeux climat-énergie de l'activité agricole du PNR. Ainsi des pistes d'actions ont été dégagées et ont mené à la mise en place d'un plan d'action énergie-climat pour l'agriculture, en 2014. Il vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES à l'échelle des exploitations agricoles.

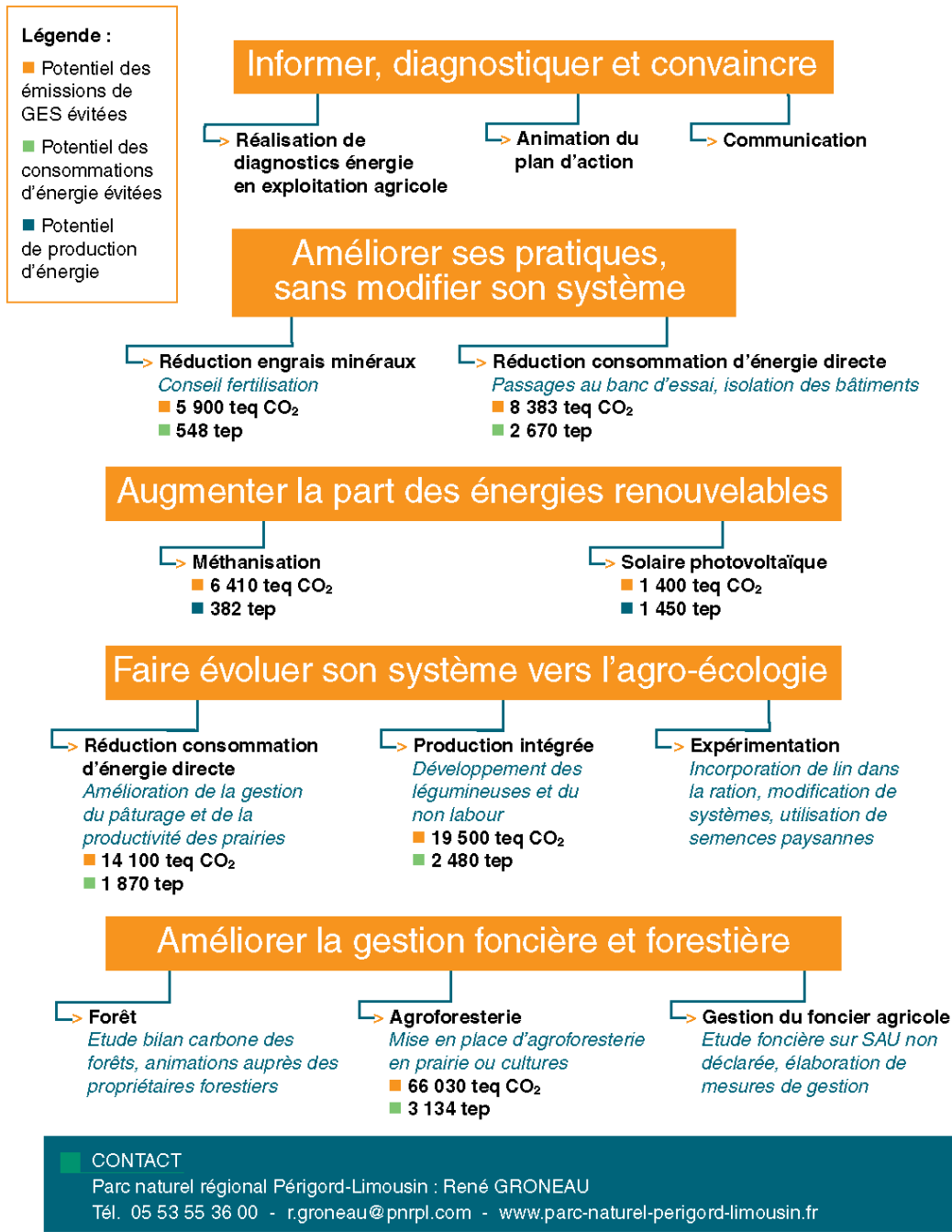


Figure 83 : Plan d'action Climagri 2014-2017
Source : PNR Périgord-Limousin

L'objectif est maintenant de gérer, préserver et développer l'agriculture du territoire, ce qui passe par plusieurs actions.

Tout d'abord, il s'agit de maintenir les actifs et développer l'emploi agricole. Pour maintenir cette activité sur le territoire, il est nécessaire de la diversifier par différentes manières, grâce notamment à une montée en gamme.

Cela peut d'abord passer par une agriculture raisonnée, type d'agriculture qui trouve un fort engouement auprès des consommateurs et qui paraît moins contraignant pour les agriculteurs locaux que l'agriculture biologique. On retrouve également l'agriculture haut de gamme (veau sous la mère par exemple), qui permet, comme l'agriculture raisonnée, de ne pas être en concurrence directe avec l'agriculture conventionnelle et/ou intensive, plus développée dans d'autres départements et régions.

Développer l'emploi agricole est également un enjeu. En effet, le nombre d'agriculteurs est de moins en moins élevé puisque ceux qui arrêtent l'activité ne sont pas remplacés mais leurs terres sont rachetées par des agriculteurs (déjà en fonction) afin d'augmenter la taille de leur exploitation. Malgré cela, de jeunes agriculteurs s'implantent sur le territoire puisque l'activité se transforme et se tourne maintenant vers l'agriculture raisonnée et/ou biologique ainsi que vers la démarche des circuits courts de proximité. Il s'agit effectivement de diversifier aussi les modes de ventes. La vente directe à la ferme est un mode de consommation qui se développe de plus en plus, on compte quinze producteurs locaux sur le territoire de la Communauté de communes, nombre élevé pour seize communes. Ce nouveau système permet de favoriser et de développer l'économie locale. D'autres initiatives sont également mises en place en France au niveau départemental, telles que *Bienvenue à la Ferme* ou encore *Agrilocal*. Ces plateformes permettent de mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs ou gestionnaires de restaurants collectifs.

les enjeux

- Permettre la transmission des exploitations agricoles à de nouveaux actifs et favoriser leur installation
- Promouvoir la production des exploitations agricoles (Haut de gamme, agriculture raisonnée)
- Maintenir la démarche des circuits-courts de proximité et développer les nouveaux modes de consommation

B. L'héritage industriel

Commençons par suivre l'évolution de l'industrie. Cette dernière se développe rapidement grâce à l'omniprésence de l'eau et du bois sur le territoire. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, ce secteur prospère : la force hydraulique de la Tardoire et du Bandiat permettent l'installation d'une multitude de forges et moulins et, dans certains cas, l'électrification d'une partie du monde rural. La forêt, quant à elle, est exploitée pour la qualité de son sous-sol et sa transformation en charbon.

Au XIX^{ème} siècle, l'arrivée du chemin de fer marque un tournant pour l'industrie et l'agriculture : il permet le désenclavement du territoire et ainsi son ouverture vers l'extérieur ; jusque-là, l'économie était strictement locale.

En 1965, toutes les lignes de chemins de fer traversant le territoire ferment, hormis celle de Périgueux-Limoges. De même, seul un grand axe routier persiste, celui entre Périgueux et Limoges. Malgré ce nouvel enclavement, un tissu de petites industries liées au textile perdurent, mais non sans difficulté. Entre les années 1970 et 1990, les délocalisations sont nombreuses et certains sites employant une importante partie de la population ferment : La Monnerie à Cussac (600 salariés) en 1991, Les Garennes à Oradour-sur-Vayres (60 salariés) en 2008.

Suite à ces différentes fermetures, des études de pollution des sols ont été menées.

Communes	Nombres de sites industriels anciens
Champagnac-la-Rivière	6
Champsac	4
Cognac-la-Forêt	8
Gorre	1
La-Chapelle-Montbrandeix	2
Marval	7
Pensol	1
Saint-Auvent	5
Saint-Laurent-sur-Gorre	9
Total	43

Tableau 5 : Tableau du nombre des anciens sites industriels

Parmi ces 43 sites, deux présentent principalement des zones polluées⁴⁶ :

- L'usine de la Rivière – Sauvageau Commercy Soudure à Champagnac-la-Rivière est le siège d'une activité de métallurgie et de fonderie, et plus précisément de la fabrication de fils et câbles électriques à partir d'acier cuivré jusqu'au milieu de XIX^{ème} siècle, fermée en décembre 1999. Depuis juin 2001, une partie du site est occupée par une société spécialisée dans la fabrication et le conditionnement de détergents et produits de nettoyage. En novembre 2001, une déclaration de cessation d'activité comprenant un diagnostic de pollution liée aux hydrocarbures (réalisé en décembre 1998) est rédigée.
- L'ancienne décharge du Grand Pré des Bordes – Sauvageau Commercy Soudure à Oradour-sur-Vayres est une décharge interne, exploitée entre 1976 et 1999, accueillant les boues de la station d'épuration de la société SCS, entraînant une pollution des sols par hydrocarbures. Depuis 1995, une surveillance de la qualité des eaux souterraines était également effectuée, relevant aucun impact sur ces eaux durant cette période.

Toutefois, il faut noter l'absence de réelle mesure de dépollution pour les deux sites mentionnés.

Aujourd'hui, le tissu industriel a été en partie remplacé par des entreprises de services et de BTP qui s'installent autour des bourgs : la construction représente 15% des établissements du territoire de la CC Ouest Limousin, et les services occupent 42% de ces établissements. Mais le territoire reste profondément marqué par ces fermetures successives : les ouvriers-paysans ne constituent plus qu'une très faible partie de la main d'œuvre : l'industrie ne représente plus que 10% des établissements du territoire élargi.

Toutefois, certaines grandes entreprises sont présentes sur le territoire telles que les moutardes et condiments Delouis (site ouvert en 1976, 42 salariés) à Champsac, l'entreprise NTP concepteur de tissu non-tissé (ouverture en 1991, 17 salariés) à Champsac également.

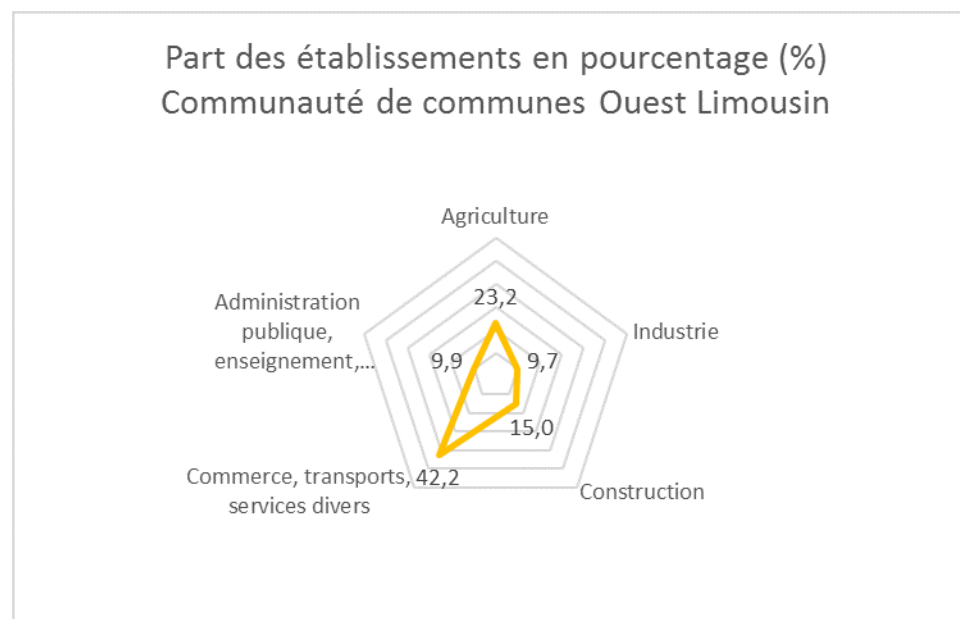


Figure 84 : Répartition globale des secteurs de l'économie
Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

⁴⁶ D'après une étude de la BRGM

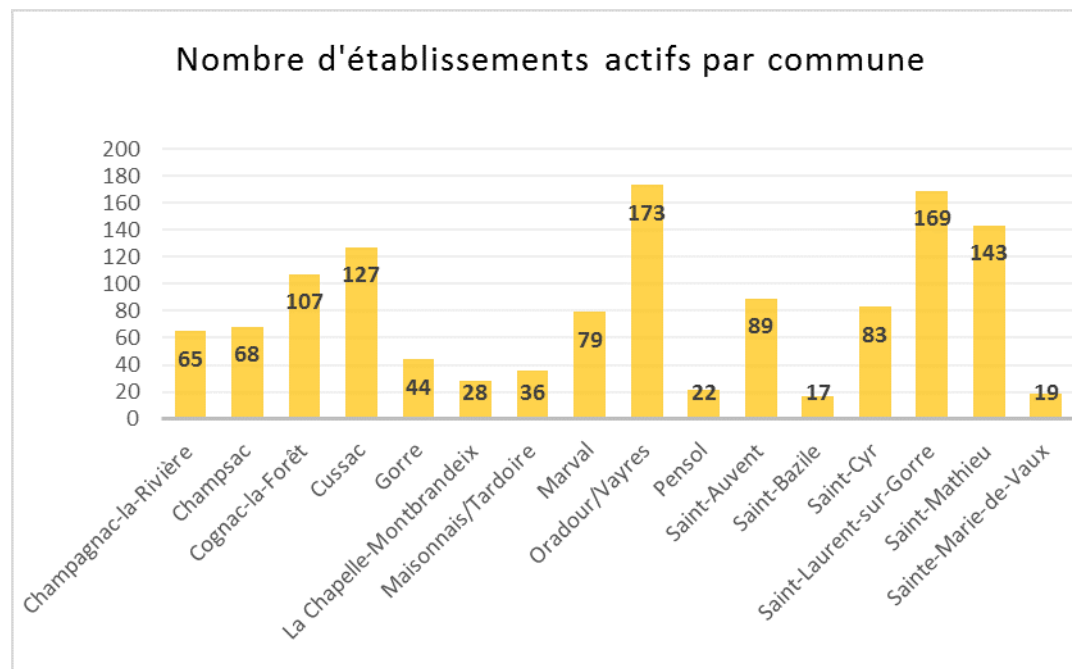


Figure 85 : Répartition des établissements par commune

Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

A travers ce graphique, on remarque que les communes d'Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre ont une proportion d'établissements actifs bien supérieure aux autres communes de l'intercommunalité. Etant donné que les commerces sont compris dans les établissements actifs, nous pouvons l'expliquer par le fait que ces deux communes présentent les populations les plus nombreuses ; s'ensuit le nombre de commerces de proximité adéquats.

La taille des entreprises a beaucoup réduit dans les années 1990. D'après le graphique suivant, le territoire se caractérise par un nombre important de très petites entreprises. Seules quelques petites entreprises se distinguent dans les communes de Cussac, Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre.

Répartition des établissements par commune en fonction de leur nombre de salariés (en %)

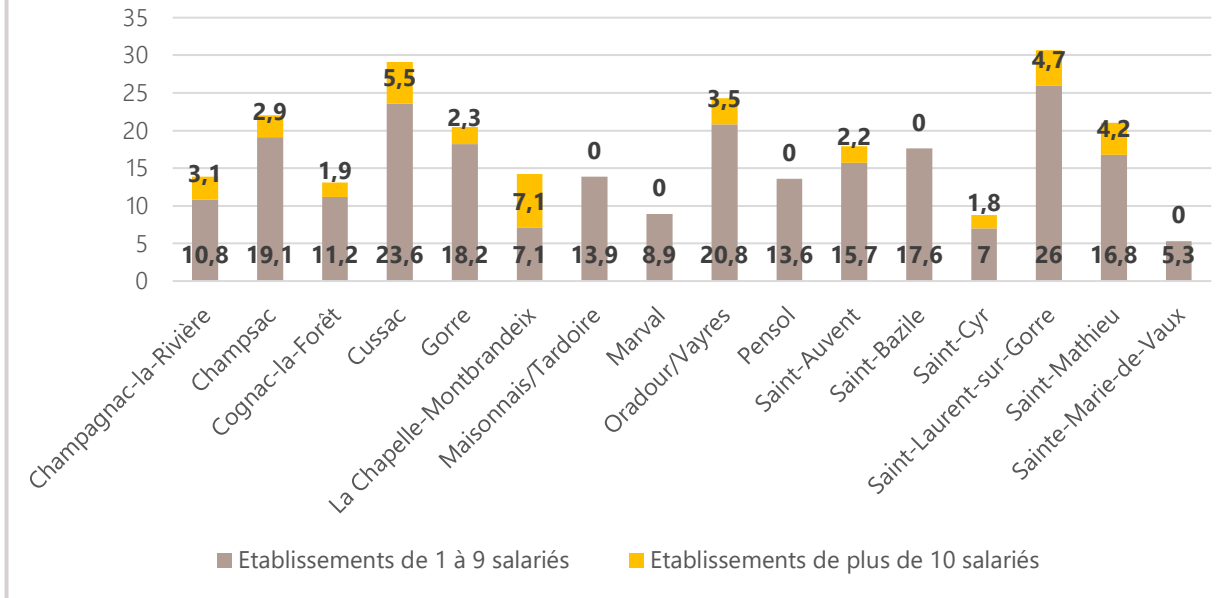


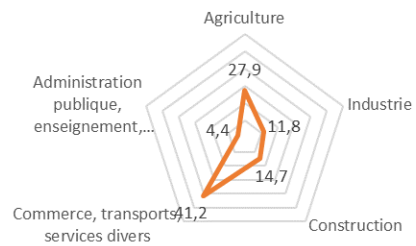
Figure 86 : Répartition des établissements par commune
Sources : Etudiants Polytech Tours, données INSEE

Voici un ensemble de graphiques RADAR présentant, par commune, la répartition des établissements du territoire en fonction de leur activité.

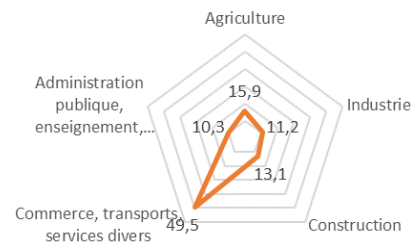
Part des établissements en pourcentage (%) Champagnac-la-Rivière



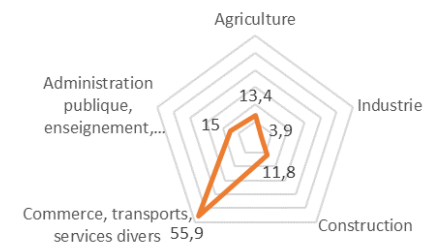
Part des établissements en pourcentage (%) Champsac



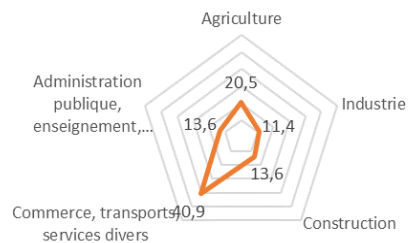
Part des établissements en pourcentage (%) Cognac-la-Forêt



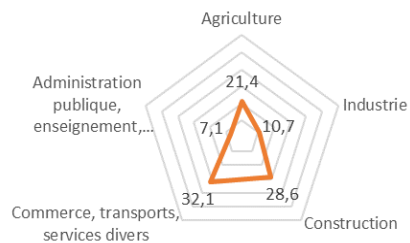
Part des établissements en pourcentage (%) Cussac



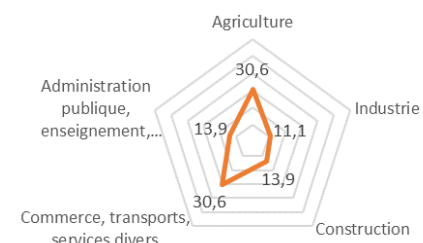
Part des établissements en pourcentage (%)
Gorre



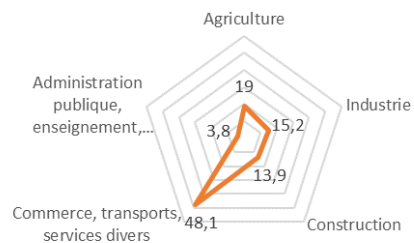
Part des établissements en pourcentage (%)
La Chapelle-Montbrandeix



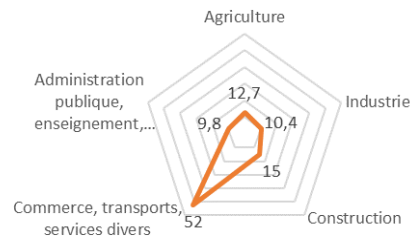
Part des établissements en pourcentage (%)
Maisonnais sur Tardoire



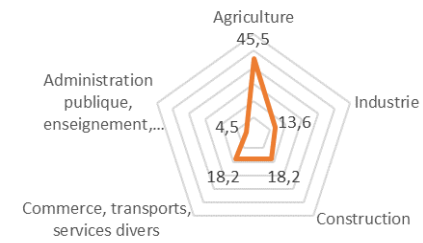
Part des établissements en pourcentage (%)
Marval



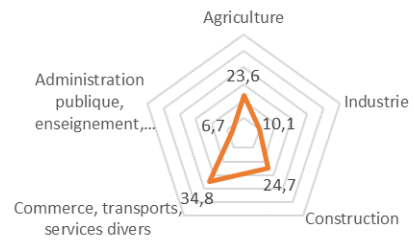
Part des établissements en pourcentage (%)
Oradour sur Vayres



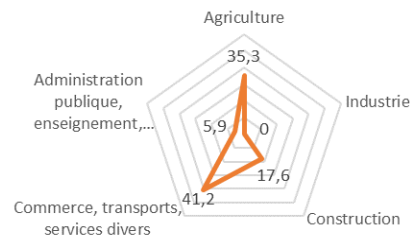
Part des établissements en pourcentage (%)
Pensol



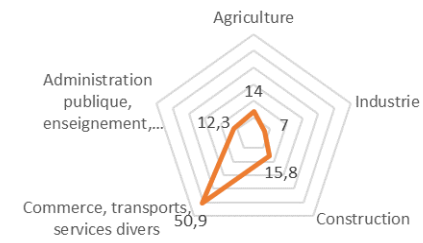
Part des établissements en pourcentage (%)
Saint-Auvent



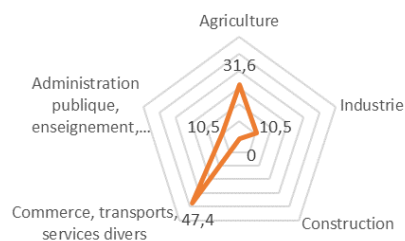
Part des établissements en pourcentage (%)
Saint-Bazile



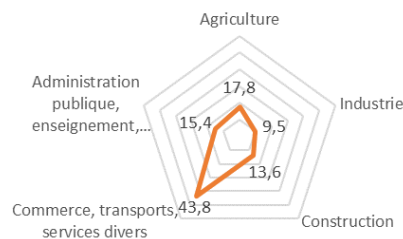
Part des établissements en pourcentage (%)
Saint-Cyr



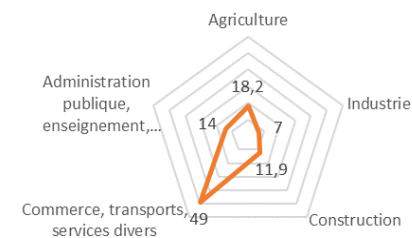
Part des établissements en pourcentage (%)
Sainte-Marie-de-Vaux



Part des établissements en pourcentage (%)
Saint-Laurent-sur-Gorre



Part des établissements en pourcentage (%)
Saint-Mathieu



Les enjeux

L'enjeu pour le territoire élargi est, dans un premier temps, **de maintenir les activités puis, dans le meilleur des cas, de densifier le tissu d'entreprises tout en conservant la haute qualité de leur travail**. Pour ce faire, on pourrait penser à organiser une communication de grande envergure qui mettrait en avant le potentiel d'accueil de l'intercommunalité, dans la mesure où cette dernière souffre de sa réputation de territoire enclavé.

De plus, étant donné le cadre de vie privilégié qu'offre la Communauté de communes, le télétravail est un levier pour attirer de nouvelles entreprises. **Les communes de la CC Ouest Limousin souhaiteraient donc développer cette nouvelle organisation du travail**, qui permet aux salariés d'une entreprise d'exercer leur activité professionnelle à distance. Or, pour être compétitif en termes de télétravail, **il est indispensable d'installer une couverture numérique fiable, autant au niveau de la téléphonie que d'Internet**. Cette nouvelle forme de travail est également un moyen d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire, notamment jeunes, et de répondre à la problématique de la population vieillissante.

De plus, **l'activité s'oriente vers un autre type d'économie : le tourisme vert intégrant de nouveau le monde agricole**. Cette problématique sera développée dans la partie suivante.

C. Vers une nouvelle économie : le tourisme vert

Tout d'abord, il faut savoir que la compétence du tourisme revient à la Communauté de communes. Suite à la fusion, les offices du tourisme anciennement présents dans les ex-Communautés de communes sont conservés : aujourd'hui, le territoire élargi dispose donc de deux offices du tourisme, l'un à Saint-Laurent-sur-Gorre et l'autre à Oradour-sur-Vayres.

Concernant l'économie, le tourisme n'y occupe pas une place très importante mais il y contribue⁴⁷, notamment grâce aux différentes recettes qu'il apporte au travers de la taxe de séjour par exemple, ou encore de la retombée économique sur les commerces de proximité et les restaurants. De plus, comme partout en France, lorsque les touristes se plaisent dans une région, ils finissent parfois par investir en devenant propriétaires.

Mais quelle sont les forces du territoire élargi étudié ?

Dans un premier temps, la CC Ouest Limousin se situe dans le département de la Haute-Vienne, réputé très vert.

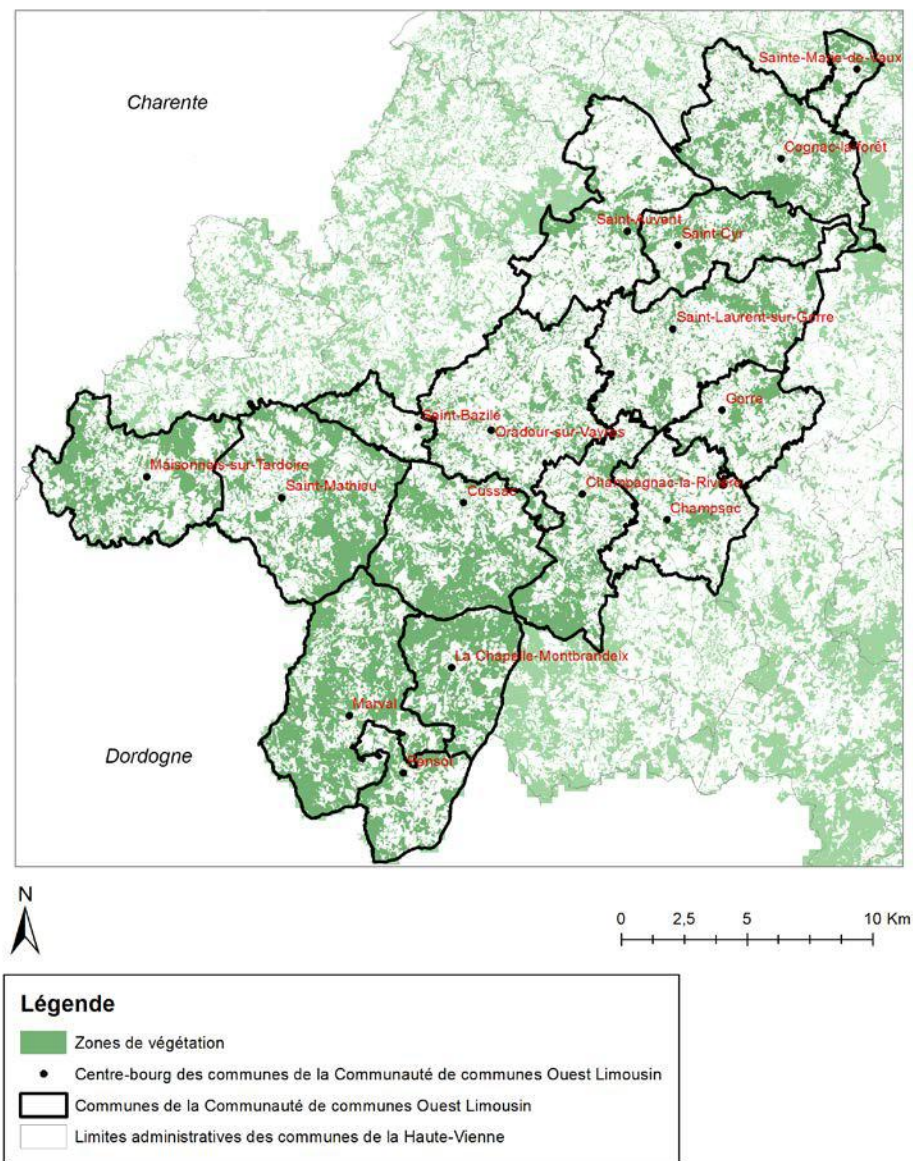


Figure 87 : Zones de végétation au sein de la CC Ouest Limousin

Sources : Etudiants Polytech Tours, données IGN

⁴⁷ D'après notre analyse sensible

Le patrimoine naturel y est conséquent puisqu'on retrouve des sites comme l'Étang de la Pouge à Saint-Auvent, une zone humide mise en valeur par le sentier du Bois de la Chapelle à Oradour-sur-Vayres, une autre sur la commune de Pensol, etc. De plus, dans l'inventaire de la DREAL, un certain nombre d'arbres remarquables est recensé sur les communes :

Communes	Espèces
Cussac	Séquoïa (bourg)
Marval	Chêne pédonculé (Mas Berthier) Marronnier « arbre de la liberté » (bourg) Tilleul à petite feuille (Balleraud)
Oradour-sur-Vayres	Chêne pédonculé (La Bertussie) Magnolia (la Mairie)
Pensol	Séquoïa (Beaulieu)
Saint-Mathieu	Séquoïa (L'Épurdie) Tilleul à petite feuille (bourg)

Tableau 6 : Listes des arbres remarquables

Le territoire présente donc des activités en lien avec la nature, comme de l'équitation ou le canoë-kayak sur le lac de Saint-Mathieu, un grand nombre de randonnées (30 au total), des plans d'eau pour la pêche ou la baignade à Cognac-la-Forêt par exemple, ou encore la voie verte entre Oradour-sur-Vayres et Châlus. Précisons que cette dernière est sur le point de devenir la deuxième voie verte de France labellisée pour les PMR, ce qui permet au territoire de développer un certain type de tourisme ; la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre est d'ailleurs doté d'un gîte spécialisé pour les handicapés.

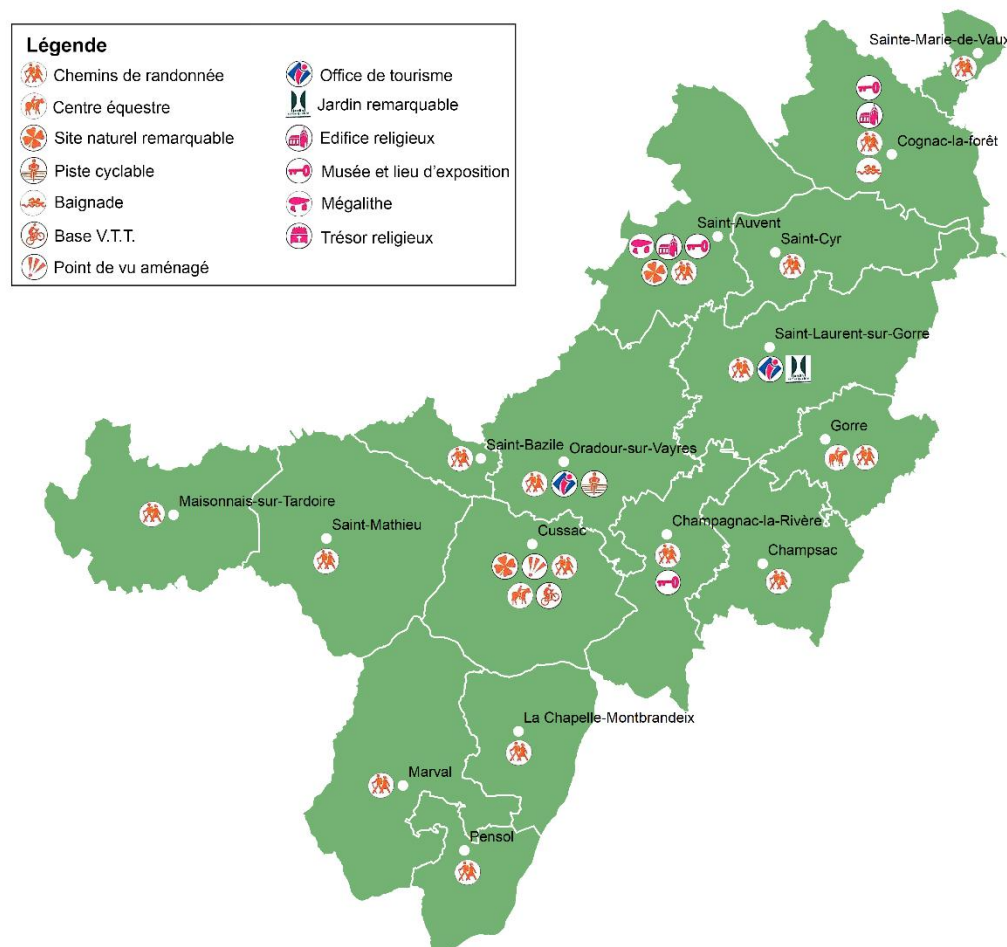


Figure 88 : Carte des activités "vertes" de la CC Ouest Limousin
Sources : Etudiants Polytech Tours, données IGN, Offices du Tourisme

Concernant les hébergements, il a été relevé que toutes les communes de la CC Ouest Limousin proposent des locations saisonnières pour les touristes. Par exemple, on retrouve des gîtes de France, des chambres d’hôtes ou B&B disséminés sur le territoire, des campings appartenant souvent à des étrangers qui attirent une clientèle très spécifique (des Hollandais à Cognac-la-Forêt, des Anglais à Champagnac), des gîtes de luxe de grande capacité (pour des réunions de famille, par exemple) à Pensol, des aires de camping-car dont une spécialisée pour les grands gabarits à Champagnac, une autre est en projet à Saint-Auvent. Cette grande variété d’offres permet d’attirer un public large et ainsi d’optimiser la réponse à la demande touristique⁴⁸.

Il est important de préciser que l’ensemble de ces hébergements affichent complet pendant la période estivale ; mais cette saison est plutôt réduite par rapport à d’autres régions de France, puisqu’elle se déroule entre fin-juin et mi-septembre.

Type de location	Quantité
Locations meublées	121
Chambres d’hôtes	28
Campings	7
Aires de camping-car	7
Hotels/auberges	1

Tableau 7 : Nombre d'hébergements sur le territoire de la CC Ouest Limousin

Néanmoins, bien que le territoire étudié dispose d’un nombre de monuments historiques, nous en avons comptabilisé 57 dont la plupart sont des églises (comme à Gorre, Saint Laurent-sur-Gorre et Marval) ou des châteaux (à Champagnac et Maisonnais-sur-Tardoire par exemple), aucun d’entre eux ne se démarque des autres pour devenir la force touristique du territoire.

Toutefois, on retrouve des éléments de petit patrimoine : de nombreux tumulus remontant à l’Age de Fer (six sur la commune de Saint-Mathieu et un sur la commune de Champagnac), des dolmens à Oradour-sur-Vayres ou Saint-Laurent-sur-Gorre, des fontaines à Champsac ou La Chapelle-Montbrandeix par exemple, des vestiges de l’époque industrielle comme des moulins, des puits, des lavoirs, des séchoirs à châtaignes (Pensol) ou encore des fours à pains (Saint-Auvent). Notons, également, que l’ensemble de ce patrimoine lié à l’Homme est entretenu grâce aux différentes associations communales du patrimoine présentes sur le territoire.

Toutefois, lors des entretiens avec les maires, ces derniers ont soulevé des soucis de mise en valeur de ce patrimoine. Certains d’entre eux essaient de réaliser eux-mêmes la signalisation en implantant de nouveaux panneaux indicatifs mais la plupart souhaiteraient que la Communauté de communes les soutienne.

⁴⁸ D’après les données des Offices du Tourisme

De plus, le territoire propose plusieurs évènements publics ponctuels (organisés par des acteurs privés ou non) à renommée départementale comme le marché fermier à Sainte-Marie-de-Vaux, voire à renommée nationale tels que la fête d'Oradour-sur-Vayres qui attirent jusqu'à 40 000 personnes en huit jours, ou l'exposition saisonnière du Château du Chanvre à Cognac-la-Forêt.

On peut également mentionner la position géographique de la CC Ouest Limousin qui, dans certains cas, peut se révéler avantageuse.

D'une part, elle se trouve sur l'itinéraire bis entre Paris et Toulouse, ce qui amène un tourisme spécifique pour les personnes souhaitant effectuer leur trajet en étape. La CC Ouest Limousin se trouve également à un emplacement stratégique entre l'Angleterre et l'Espagne permettant aux personnes en transit de s'arrêter facilement. On parle ici de tourisme de passage. Notons que cette pratique a tendance à diminuer, puisque de nos jours, les voyageurs préfèrent réaliser la route en une fois pour éviter de perdre du temps de leurs vacances dans les transports.

D'autre part, les communes au Sud de l'intercommunalité se situent à proximité du département de la Dordogne aux forts atouts touristiques. Lors des entretiens individuels, certains maires nous ont d'ailleurs fait part de leur regret sur le manque de communication et de collaboration avec ce département.

Nous avons également remarqué que le territoire de la CC Ouest Limousin se situe sur le tracé d'un des chemins de Saint Jacques de Compostelle, ce qui attire des pèlerins de toute l'Europe. Mais ces derniers ne restent qu'une nuit à deux jours au maximum, il s'agit d'une pause dans leur périple. Là encore, il s'agit d'un tourisme de passage.



Figure 89 : Carte du chemin de Saint Jacques de Compostelle Sources : Etudiants Polytech Tours, modifications à partir de la carte ACIR

En termes de chiffre, il a été identifié une certaine baisse de fréquentation des offices du tourisme en 2016 :

Année	2013	2014	2015	2016
Fréquentation (en personnes)	4 492	4 337	4 662	3 800

Tableau 8 : Fréquentation des offices de tourisme de 2013 à 2016

Cette diminution pourrait être expliquée par l'essor du rôle d'Internet et des nouvelles technologies dans le tourisme. En effet, aujourd'hui en France, l'accueil physique dans les offices du tourisme est de moins en moins d'actualité ; beaucoup préfèrent se rendre sur les sites web pour obtenir les informations dont ils ont besoin. Il est donc important de prendre en compte cet aspect et de ne pas négliger la « e-communication » pour promouvoir au mieux le potentiel touristique de l'intercommunalité.

Finalement, en termes de tourisme, l'atout principal de la CC Ouest Limousin est la nature qui recouvre le territoire. Et, grâce au soutien du PNR, les communes ont conscience de l'importance de préserver cet élément puisqu'elle permet d'offrir un cadre de vie privilégié caractérisé par la quiétude qu'apporte la nature. On parle de tourisme vert. C'est dans cette optique que s'est développée une offre très variée d'hébergements.

Toutefois, nous avons pu mettre en évidence un manque d'élément phare de tourisme, comme un monument à renommée nationale ou une activité typique, qui serait une force touristique pour le territoire. A ce titre, nous pouvons souligner la proximité de la zone d'étude avec la Dordogne ou encore la Charente, toutes deux au pouvoir touristique important. Ainsi, il serait peut-être judicieux de collaborer avec ces départements afin d'accroître l'offre touristique de la CC Ouest Limousin.

Et, notons que la mise en place d'un réseau Internet à débit suffisant est non négligeable pour garantir un développement touristique conséquent, puisqu'avoir le wifi dans un gîte est un critère de sélection primordial du lieu d'hébergement.

Pour finir, le tissu touristique est constitué d'éléments moins prestigieux mais nombreux, qui s'intègrent dans un cadre authentique, recherché par les touristes. Nous pouvons dire que la CC Ouest Limousin a un potentiel touristique non négligeable, mais celui-ci pourrait être mieux mis en valeur en réalisant une étude touristique à plus grande échelle que celle de l'intercommunalité.

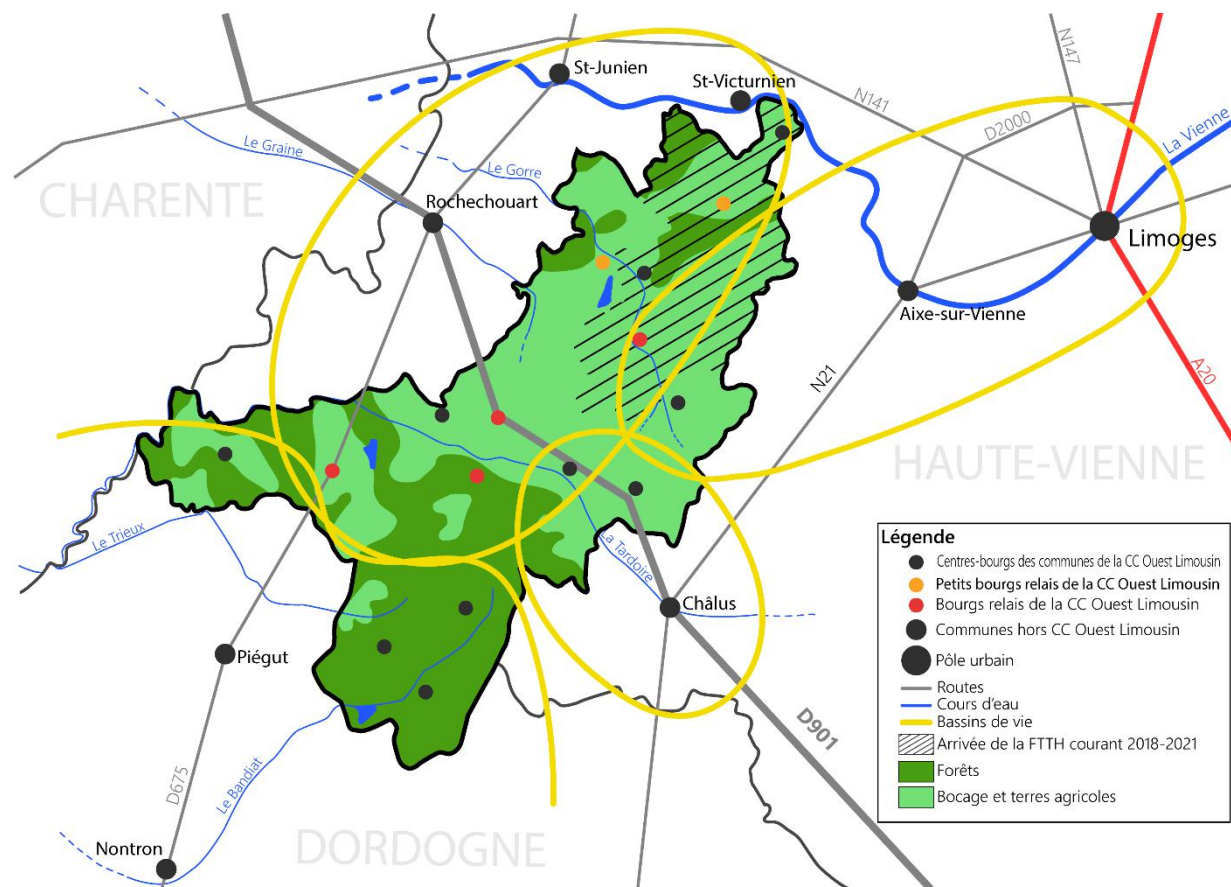
les enjeux

- Développer et diversifier les modes de communication notamment par des outils numériques
- Mettre en valeur le potentiel touristique en réalisant, par exemple, une étude à plus grande échelle que celle de l'intercommunalité
- Créer une identité limousine, reconnue grâce à tout type de labels
- Maintenir la diversité et la qualité du parc d'hébergements (ex : hôtel)
- Améliorer l'offre culturelle (expositions, concerts, etc.)

Conclusion

Dans une perspective de développement durable, le territoire éloigné (enclavé entre deux grands axes) qu'est la CC Ouest Limousin, va devoir préserver les ressources du milieu pour une transition en douceur. Inscrit dans le PNR Périgord-Limousin, le territoire compte de nombreuses zones naturelles (forêt, bocage, cours d'eau, etc.) à protéger en faveur de la biodiversité. Cette diversité de paysages est un atout touristique que le territoire souhaite valoriser, notamment en revitalisant les centres-bourgs, riches en patrimoine bâti. Le tourisme est également un enjeu économique, qu'il faut développer davantage, particulièrement grâce à l'arrivée du numérique (arrivée de la fibre optique chez l'abonné pour les communes de Sainte-Marie-de-Vaux, Cognac-la-Forêt, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre). Une autre économie porteuse pour le territoire est, comme on a pu le voir, celle de la Silver Economy, qui prend en compte le facteur de vieillissement de la population de l'intercommunalité mais également de l'échelle nationale. Toujours du point de vue économique, il paraît important de prendre en compte l'aspect agricole du territoire (qui représente près de la moitié de la surface de la CC Ouest Limousin), par la promotion de produits locaux ainsi que par le développement de la démarche des circuits de proximité.

L'ensemble des actions que nous avons pu dégager du diagnostic et des enjeux, permettent d'avoir une vision globale et cohérente de l'intercommunalité. Ainsi, elles permettent de se projeter vers le futur PLUi, puisqu'elles peuvent y être intégrées de façon réglementaire.



Annexe 1

Base Permanente des Equipements Année 2015 Composition des gammes d'équipements

équipement	regroupement_1	regroupement_2	libellé équipement	gamme	domaine_code	domaine_libellé
A203			Banque, Caisse d'Epargne	proximité	A	Services aux particuliers
A206	A207	A208	Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	A	Services aux particuliers
A301			Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	A	Services aux particuliers
A401			Maçon	proximité	A	Services aux particuliers
A402			Plâtrier, peintre	proximité	A	Services aux particuliers
A403			Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	A	Services aux particuliers
A404			Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	A	Services aux particuliers
A405			Electricien	proximité	A	Services aux particuliers
A406			Entreprise générale du bâtiment	proximité	A	Services aux particuliers
A501			Coiffure	proximité	A	Services aux particuliers
A504			Restaurant	proximité	A	Services aux particuliers
A505			Agence immobilière	proximité	A	Services aux particuliers
A507			Soins de beauté	proximité	A	Services aux particuliers
B201	B202		Epicerie, supérette	proximité	B	Commerces
B203			Boulangerie	proximité	B	Commerces
B204			Boucherie, charcuterie	proximité	B	Commerces
B312			Fleuriste	proximité	B	Commerces
C101	C102		Ecole maternelle	proximité	C	Enseignement
C104	C105		Ecole élémentaire	proximité	C	Enseignement
D201			Médecin omnipraticien	proximité	D	Santé
D221			Chirurgien dentiste	proximité	D	Santé
D232			Infirmier	proximité	D	Santé
D233			Masseur kinésithérapeute	proximité	D	Santé
D301			Pharmacie	proximité	D	Santé
E101			Taxi	proximité	E	Transports et déplacements
F102			Boulodrome	proximité	F	Sports, loisirs et culture
F103			Tennis	proximité	F	Sports, loisirs et culture
F111	F116	F121	Salle ou terrain multisports	proximité	F	Sports, loisirs et culture
F112	F114	F120	Salle de sport spécialisée	proximité	F	Sports, loisirs et culture
F113			Terrain de grands jeux	proximité	F	Sports, loisirs et culture
A101	A104		Police, gendarmerie	intermédiaire	A	Services aux particuliers

A119	A120	A121	Centre de finances publiques	intermédiaire	A	Services aux particuliers
A205			Pompes funèbres	intermédiaire	A	Services aux particuliers
A302			Contrôle technique automobile	intermédiaire	A	Services aux particuliers
A304			Ecole de conduite	intermédiaire	A	Services aux particuliers
A502			Vétérinaire	intermédiaire	A	Services aux particuliers
A506			Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	A	Services aux particuliers
B102			Supermarché	intermédiaire	B	Commerces
B301			Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	B	Commerces
B302			Magasin de vêtements	intermédiaire	B	Commerces
B303			Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	B	Commerces
B304			Magasin de chaussures	intermédiaire	B	Commerces
B305			Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	B	Commerces
B306			Magasin de meubles	intermédiaire	B	Commerces
B307			Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	B	Commerces
B103	B309		Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	B	Commerces
B310			Parfumerie	intermédiaire	B	Commerces
B311			Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	B	Commerces
B313			Magasin d'optique	intermédiaire	B	Commerces
B314			Station service	intermédiaire	B	Commerces
C201			Collège	intermédiaire	C	Enseignement
D231			Sage-femme	intermédiaire	D	Santé
D235			Orthophoniste	intermédiaire	D	Santé
D237			Pédicure, podologue	intermédiaire	D	Santé
D302			Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	D	Santé
D303			Ambulance	intermédiaire	D	Santé
D401			Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	D	Santé
D402			Personnes âgées : soins à domicile	intermédiaire	D	Santé
D403			Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	D	Santé
D501			Garde d'enfant d'âge préscolaire	intermédiaire	D	Santé
E103	E106		Gare	intermédiaire	E	Transports et déplacements
F101			Bassin de natation	intermédiaire	F	Sports, loisirs et culture
F107			Athlétisme	intermédiaire	F	Sports, loisirs et culture
F117			Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	F	Sports, loisirs et culture
A122			Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	A	Services aux particuliers
A303			Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	A	Services aux particuliers
A503			Agence de travail temporaire	supérieure	A	Services aux particuliers

B101			Hypermarché	supérieure	B	Commerces
B205			Produits surgelés	supérieure	B	Commerces
B206			Poissonnerie	supérieure	B	Commerces
B308			Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	B	Commerces
C301	C304		Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	C	Enseignement
C302	C305		Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	C	Enseignement
C601			Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	C	Enseignement
D101			Etablissement de santé de court séjour	supérieure	D	Santé
D102			Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	D	Santé
D103			Etablissement de santé de long séjour	supérieure	D	Santé
D104			Etablissement psychiatrique	supérieure	D	Santé
D106			Urgences	supérieure	D	Santé
D107			Maternité	supérieure	D	Santé
D108			Centre de santé	supérieure	D	Santé
D109			Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	D	Santé
D111			Dialyse	supérieure	D	Santé
D202			Spécialiste en cardiologie	supérieure	D	Santé
D203			Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	D	Santé
D204	D205		Spécialiste en gynécologie	supérieure	D	Santé
D206			Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	D	Santé
D207			Spécialiste en psychiatrie	supérieure	D	Santé
D208			Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	D	Santé
D209			Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	D	Santé
D210			Spécialiste en pédiatrie	supérieure	D	Santé
D212			Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	D	Santé
D236			Orthoptiste	supérieure	D	Santé
D238			Audio prothésiste	supérieure	D	Santé
D240			Psychomotricien	supérieure	D	Santé
D601			Enfants handicapés : hébergement	supérieure	D	Santé
D602			Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	D	Santé
D603			Adultes handicapés : hébergement	supérieure	D	Santé
D604			Adultes handicapés : services	supérieure	D	Santé
D605			Travail protégé	supérieure	D	Santé
D701			Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	D	Santé
F302			Théâtre	supérieure	F	Sports, loisirs et culture
F303			Cinéma	supérieure	F	Sports, loisirs et culture
F304			Musée	supérieure	F	Sports, loisirs et culture

Bibliographie

Actualités de l'université de Franche-Comté [22 juin 2017]. <http://actu.univ-fcomte.fr/>

ADEME. [Juin 2017]. URL : <http://www.ademe.fr/>

Agreste Limousin. « Pays d'Ouest Limousin : un territoire propice aux circuits courts ». Agreste Limousin N°86 – janvier 2013.

Agrilocal87. [Avril 2017]. URL : <https://www.agrilocal87.com/>

Bienvenue à la ferme. [Mai 2017]. URL : <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/limousin>

Cdn.ter.sncf.com. Les transports régionaux du Limousin. [Mai 2017]. URL:
http://cdn.ter.sncf.com/medias/PDF/limousin/carte_reseau_juillet_2015_tcm61-15626_tcm61-59531.pdf

Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Vallée de la Gorre. Analyse de besoins sociaux. 2011. 50 pages.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Périgord-Limousin [12 juin 2017]. <http://www.cpie-perigordlimousin.org/>

Chambre d'Agriculture. *Diagnostic Agricole de Territoire Communauté de Communes des Feuillardiers* [en ligne]. Lieu d'édition : Chambre d'Agriculture 87, novembre 2014. [Mai 2017].

Chambres d'Agriculture Corrèze - Creuse - Haute-Vienne. *Catalogue des formations 2016-2017* [en ligne]. Lieu d'édition : Chambre d'Agriculture 87, 2016 [Juin 2017].

Chambres d'Agriculture du Limousin. [Mai 2017]. URL : <http://limousin.synagri.com/synagri/AccueilRegion>

Climagri - Parc Naturel Régional Périgord Limousin. [Mai 2017]. URL : [www.pnr-perigord-limousin.fr/content/.../ClimagriPNRPL_6pA4_web%20\(1\).pdf](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/content/.../ClimagriPNRPL_6pA4_web%20(1).pdf)

Circom. *Diagnostic intercommunal partagé communauté de communes Bandiat Tardoire Avenir (87)* : Partie I : analyse intercommunale [en ligne]. Février 2011. [Mai 2017].

Communauté de communes de la Vallée de la Gorre. Etude de territoire en prévision de l'élaboration du prochain schéma départemental de coopération intercommunale : Comité de Pilotage. KPMG cutting trough complexityTM, 10 juin 2013. 69 pages.

Communauté de communes Ouest Limousin. Quel avenir pour notre territoire ? Projet de développement communautaire 2016-2021. 28 pages.

Communauté de communes Les Feuillardiers. [Mai 2017]. URL: <http://www.feuardiers.com/>

Communauté de communes Ouest Limousin. [Mai 2017]. URL : <http://ouestlimousin.com/>

Communauté de communes Vallée de la Gorre. [Mai 2017]. URL: <http://www.cc-valleedelagorre.fr/>

Conseil Economique Social & Environnemental Poitou Charentes. « Développer la mise en place de « Tiers-Lieux » (rapport commun) ». Rapport du Conseil régional [en ligne], n°A.S.16, 2015. [Juin 2017].

Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat. Premier comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat. Compte-rendu synthétique en ligne : 2016. [Juin 2017]. URL : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/alpc_downloads_prg/field_alpc_downloads_prg_file/COPTeC%205decembre2016%20-%20CompteRendu%20Comite%CC%81%20Re%CC%81gional%20des%20Acteurs.pdf

Conseil Régional du Limousin. *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Limousin* : Rapport 1 : Diagnostic, Enjeux des continuités écologiques régionales. 2011. 221p.

Conservatoire Botanique National du Massif Central [12 mai 2017]. <http://www.cbnmc.fr/index.php/fr/>

Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin [12 juin 2017]. <http://www.conservatoirelimousin.com/>

Direction Régionale de l'Environnement Limousin. *Inventaire cartographique des étangs en Limousin*. 2004. 34p.

Direction Régionale de l'Environnement Limousin. *Etat des lieux pour les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (O.R.G.F.H.)*. 2003. 80p.

Dorsal : le service public du numérique en Limousin. [Mai 2017]. URL : <http://www.dorsal.fr/>

DREAL Limousin « Les études n°5 - Vacance du patrimoine bâti ancien de centre-bourg en limousin » [en ligne]. Février 2013. [22 juin 2017]. URL: http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BATI_VACANT_ETUDE_5.pdf

DREAL Limousin. Urbanisation : le paradoxe limousin [en ligne]. Les synthèses n°5, juillet 2010. [Mai 2017].

DREAL Limousin. *Vers une armature territoriale durable du Limousin : Pourquoi (re)vient-on en Limousin ?* [en ligne]. Les synthèses - n°16, février 2012. [Juin 2017]. URL : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ARMATURE_TERRITORIALE_DURABLE.pdf

DREAL Nouvelle-Aquitaine. [Juin 2017]. URL : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/en-ex-limousin-a948.html>

EDF. [Juin 2017]. URL : <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-solaire-photovoltaïque-en-chiffres>

Faculté de Biologie de Paris Jussieu UPMC [15 juin 2017]. <http://www.biologie.upmc.fr/fr/index.html>

FDGDON Haute-Vienne. *Espèces exotiques envahissantes : Avis de recherche, Biodiversité en danger*. 21p.

Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux [12 juin 2017]. www.fcbn.fr

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Limousin [12/06/17]. <http://www.fredon-limousin.fr/>

F. Touchard, P. Subra, B. Mauroux. Inventaire Historique d'anciens sites industriels et d'activités de services Région Limousin, Département de la Haute Vienne : Rapport final. Géosciences pour une Terre durable BRGM. Décembre 2006. 88 pages.

GéoLimousin [09/05/17]. <http://www.geolimousin.fr/accueil>

GéoPortail [19/06/17]. <https://www.geoportail.gouv.fr>

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. [Avril 2017]. URL : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Inventaire Forestier National. *La forêt française* : Les résultats pour la région Limousin. 2010. 25p.

Inventaire National du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturel [12 juin 2017]. <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

IPAMAC. *Trame écologique du Massif central* : Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées.

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. [Juin 2017]. URL : <https://mimausabdd.irsn.fr/>

La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine – Base Mérimée : Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques. [Juin 2017]. URL : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4\\$4P](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4$4P)

« L'Agriculture raisonnée, plus adaptée que la bio ? » ConsoGlobe : consommer mieux – vivre mieux, février 2017. [Juin 2017]. URL : <https://www.consoglobe.com/agriculture-raisonnee-adaptee-bio-2290-cg>

La coopérative tiers-lieu{x} : travailler autrement pour vivre mieux. [Juin 2017]. URL : <https://coop.tierslieux.net/>

LEGER, François, RUETTE, Sandrine. « La répartition de la genette en France ». *Faune Sauvage*, n°287, 2010, p.16-22.

Le Répertoire Départ Installation. [Juin 2017]. URL : <https://www.repertoireinstallation.com/>

Le Monde. « Le Limousin, une région qui peine à attirer ». Le Monde [en ligne], 2015. [Juin 2017] URL : http://www.lemonde.fr/elections-regionales-2015/article/2015/11/26/le-limousin-une-region-qui-peine-a-attirer_4818256_4640869.html#huit-anchor-1-une-region-peu-peu

Le Nouvelliste. [Juin 2017]. URL : <http://www.lenouvelliste.fr/lademe-et-le-sehv-signent-le-premier-contrat-de-developpement-des-energies-renouvelables/>

L'internaute. Pollution de l'air en Haute Vienne. [Mai 2017]. URL: <http://www.linternaute.com/actualite/pollution/haute-vienne/departement-87/pollution-air>

Marie-Caroline Bonnet-Galzy (Directrice de publication). *Le télétravail : des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires* [en ligne]. Lieu d'édition : publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), 2015. [Juin 2017].

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. *Bulletin officiel -Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines* : Fascicule spécial n°2010-1. 2010. 10p.

Ministère de l'éducation nationale. [Mai 2017]. URL : [http://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?ecole=1&lycee_name=&ville_name=&localisation=2&dept_select\[0\]=87](http://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?ecole=1&lycee_name=&ville_name=&localisation=2&dept_select[0]=87)

Moohv87. Se déplacer en Haute Vienne. [Mai 2017]. URL: <http://www.moohv87.fr/index.php?id=45>

NAWROT O. 2015. *Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF pour la flore vasculaire du Limousin*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Limousin, 52 p.

Nouvelle Aquitaine. [Juin 2017]. URL : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Observatoire France Très Haut Débit. [Mai 2017]. URL : <https://observatoire.francethd.fr/>

Observatoire Régional des Risques. [Juin 2017]. URL : <https://www.pigma.org/public/visualiseur/cartoinformative/>

Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine [12 juin 2017]. <http://ofsa.fr/>

Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin [12 juin 2017]. http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr/index.php?option=com_content&view=featured&Itemid=101

Observatoire des Territoires [23 mai 2017]. <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

Oiseaux.net [19 juin 2017]. <http://www.oiseaux.net/>

Pages Jaunes. [Avril 2017]. URL : <https://www.pagesjaunes.fr/>

Parc naturel régional du Périgord-Limousin, CAUE 24 & 87. *Cahier d'identité patrimoniale et paysagère* [en ligne]. Décembre 2007. [Juin 2017].

Parc Naturel Périgord-Limousin. Commune de Cussac : une chaufferie bois collective dans le bourg. Rapport annuel en ligne : 2012. [Juin 2017]. URL : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/content/download/33930/596814/.../-%20Cussac.pdf>

Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Guide pratique 2017-2018. Janvier 2017. 100 pages.

Perspective monde. [Mai 2017]. URL : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/SH.MED.PHYS.ZS.html>

PNR Périgord-Limousin [12 juin 2017]. <http://www.pnr-perigord-limousin.fr>

PNR Périgord-Limousin. *Bilan d'activité 2014*. 2015. 38p.

PNR Périgord-Limousin. *Bilan d'activité 2015*. 2016. 52p.

PNR Périgord-Limousin. *Charte 2010 / 2022* : Rapport d'orientation et plan de parc. 188p.

PNR Périgord-Limousin. *Le Guide Nature*. Limoges : Terre-Lune, 2008. 51p.

PNR Périgord-Limousin, CAUE 24 & 87. *Cahier d'identité patrimoniale et paysagère*. 2007. 97p.

PNR Périgord-Limousin. « De la lutte contre la Grenouille Taureau à la mise au point d'une méthode d'étude la biodiversité ». *Cahier scientifique*, n°1, 2012, p.6-29.

PNR Périgord-Limousin. *Les infos de la CATZH du Périgord-Limousin*, n°1, 2017, p.2-3.

Projet de convention Etat - Région Limousin - ADEME. Développement de la méthanisation en Limousin. Compte rendu : 2014. [Juin 2017]. URL : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20141212_convention_metha_signee-1.pdf

Rénovation Info Service. [Juin 2017]. URL : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/comment-obtenir-des-aides-financieres>

Site officiel de la commune de Saint-Mathieu. [Juin 2017]. URL : <http://www.saint-mathieu.fr/>

Société Française de Phytosociologie [12 juin 2017]. <http://www.phytosocio.org/#/accueil>

Syndicat Energie Haute-Vienne. Energies Service Public 87. Rapport en ligne : 2016. [Mai 2017]. URL : <http://www.sehv.fr/Docs/Energies/PlaqueetteESP87.pdf>

Syndicat Energie Haute-Vienne. Infos Octobre 2016. Rapport annuel en ligne : 2016. [Juin 2017]. URL : <http://www.sehv.fr/Docs/SEHVINFO/201610.pdf>

Système d'Information sur la Nature et les Paysages de l'Observatoire National de la Biodiversité [12/06/17]. <http://www.naturefrance.fr/>

RTE Le Réseau de l'intelligence électrique. Bilan électrique 2014 et perspectives. Rapport annuel en ligne : 2014. [Mai 2017]. URL : http://www.rte-france.com/sites/default/files/2015_04_22_bilan_electrique_limousin.pdf

Tela Botanica [15 juin 2017], <http://www.tela-botanica.org>

Tourisme dans la Communauté de Communes Ouest Limousin. [Mai 2017]. URL : <http://www.ot-feuillardiers-perigordlimousin.com/>

Tourisme en Haute-Vienne, Limoges. [Mai 2017]. URL: <http://www.tourisme-hautevienne.com/>

Trame Ecologique du Massif Central [12 juin 2017]. <http://www.trame-ecologique-massif-central.com>

Visoflora [21 juin 2017]. <https://www.visoflora.com>

Wikipédia : énergies solaires en France. [Juin 2017]. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89nergie_solaire_en_France

WKN France. [Juin 2017]. URL : <http://www.wkn-france.fr/>

Yannick Sencébé, « Le logement social dans un pays rural sous influence urbaine : une forme hybride du périurbain », *Norois* [Online], 205 | 2007/4, Online depuis 01 décembre 2009, Consulté le 21 juin 2017. URL : <http://norois.revues.org/1336;DOI:10.4000/norois.1226>

Analyse AFOM et enjeux du territoire



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement

Dans le cadre du pré-diagnostic pour le futur PLUi de
l'intercommunalité Ouest Limousin – Juillet 2017

Introduction

Dans ce document, vous pourrez trouver les analyses AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) qui ont été réalisées. L'analyse AFOM permet de synthétiser et schématiser toutes les données connues du territoire. Au total 10 thématiques ont été étudiées sur le territoire de la Communauté de communes Ouest Limousin.

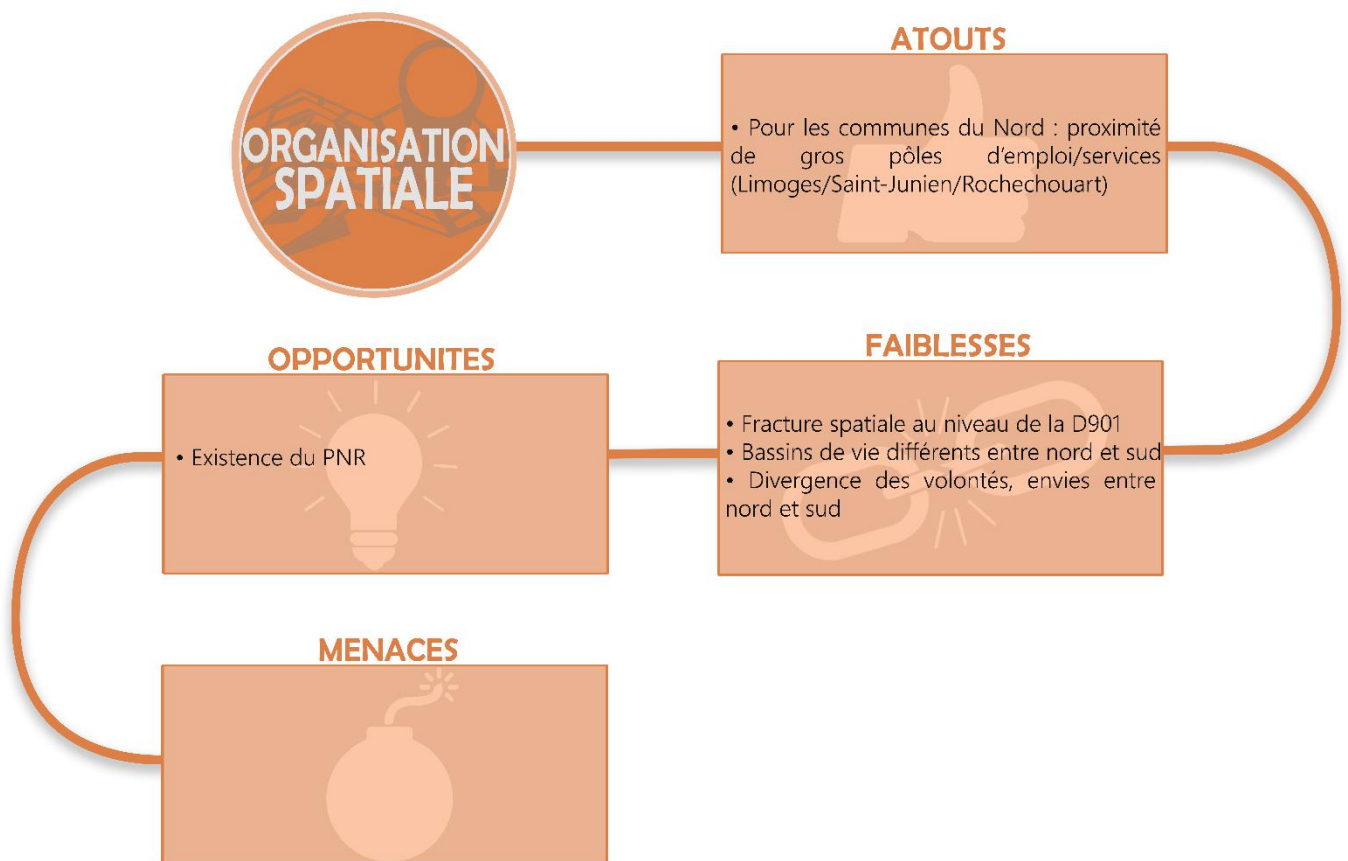
Cette analyse a été réalisée dans le cadre du pré-diagnostic du territoire en projection du futur PLUi de l'intercommunalité. C'est pourquoi chaque analyse AFOM est suivie des enjeux qui en découlent.

Pour accéder directement à la page souhaitée :

Organisation spatiale	2
Population.....	3
Equipements et services.....	4
Mobilité.....	5
Urbanisation, Habitat et Paysage.....	6
Environnement.....	7
Energie	8
Economie	9
Tourisme.....	10
Numérique et Téléphonie.....	11

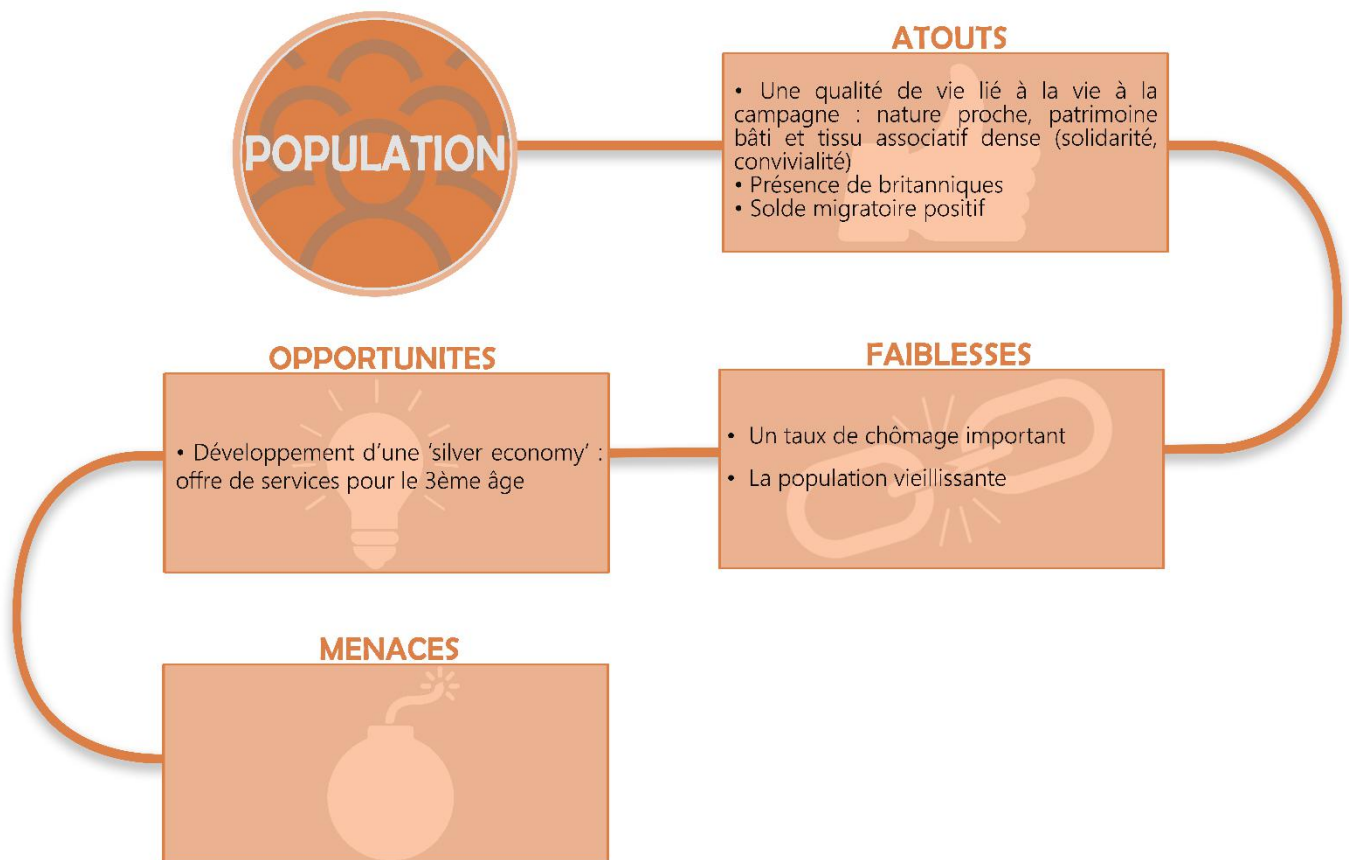
Thématique n°1 : Organisation spatiale

Analyse AFOM



Thématique n°2 : Population

Analyse AFOM

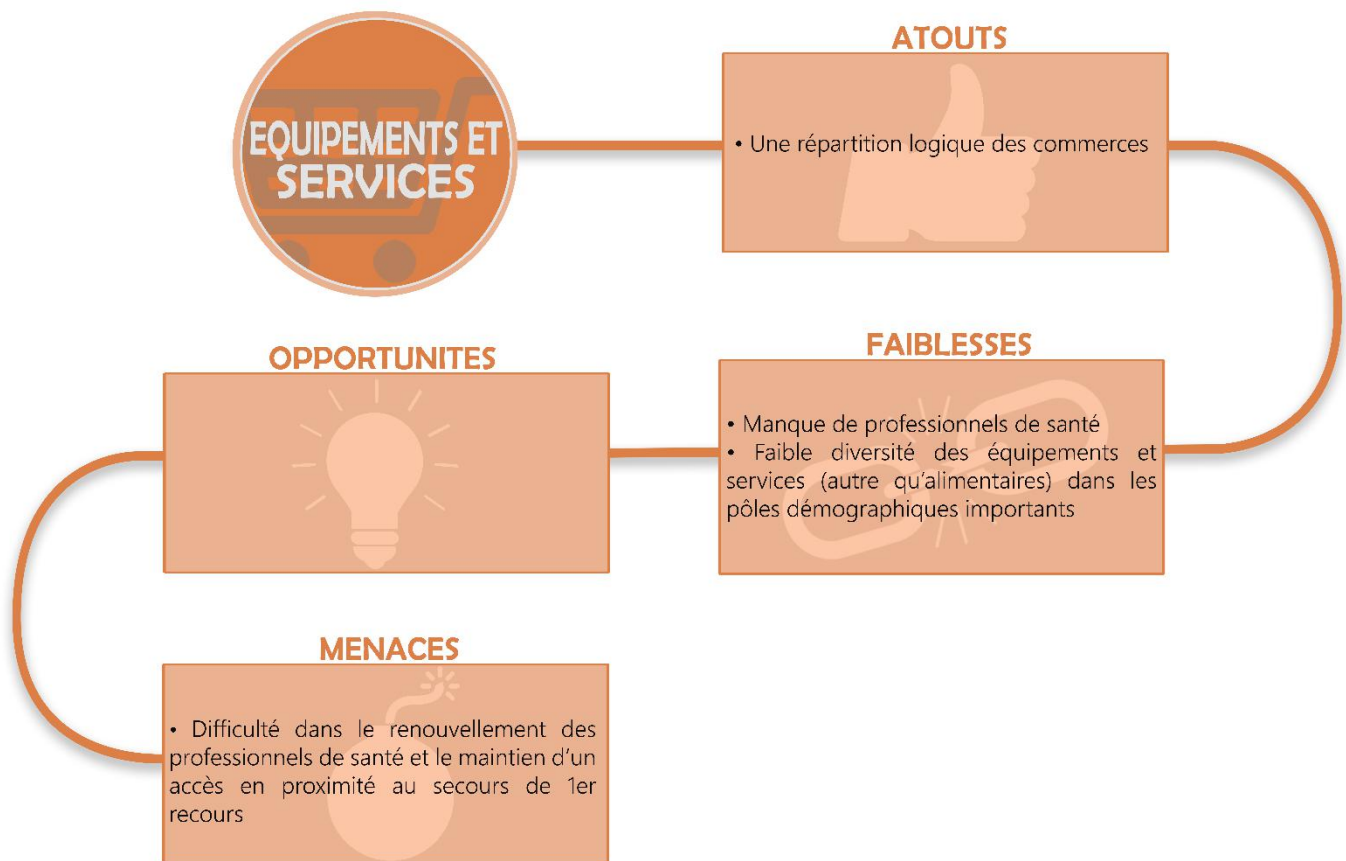


Les enjeux

- Prendre en compte le vieillissement de la population comme support de développement économique ('silver economy')
- Attirer une population jeune pour permettre un renouvellement

Thématique n°3 : Equipements et Services

Analyse AFOM

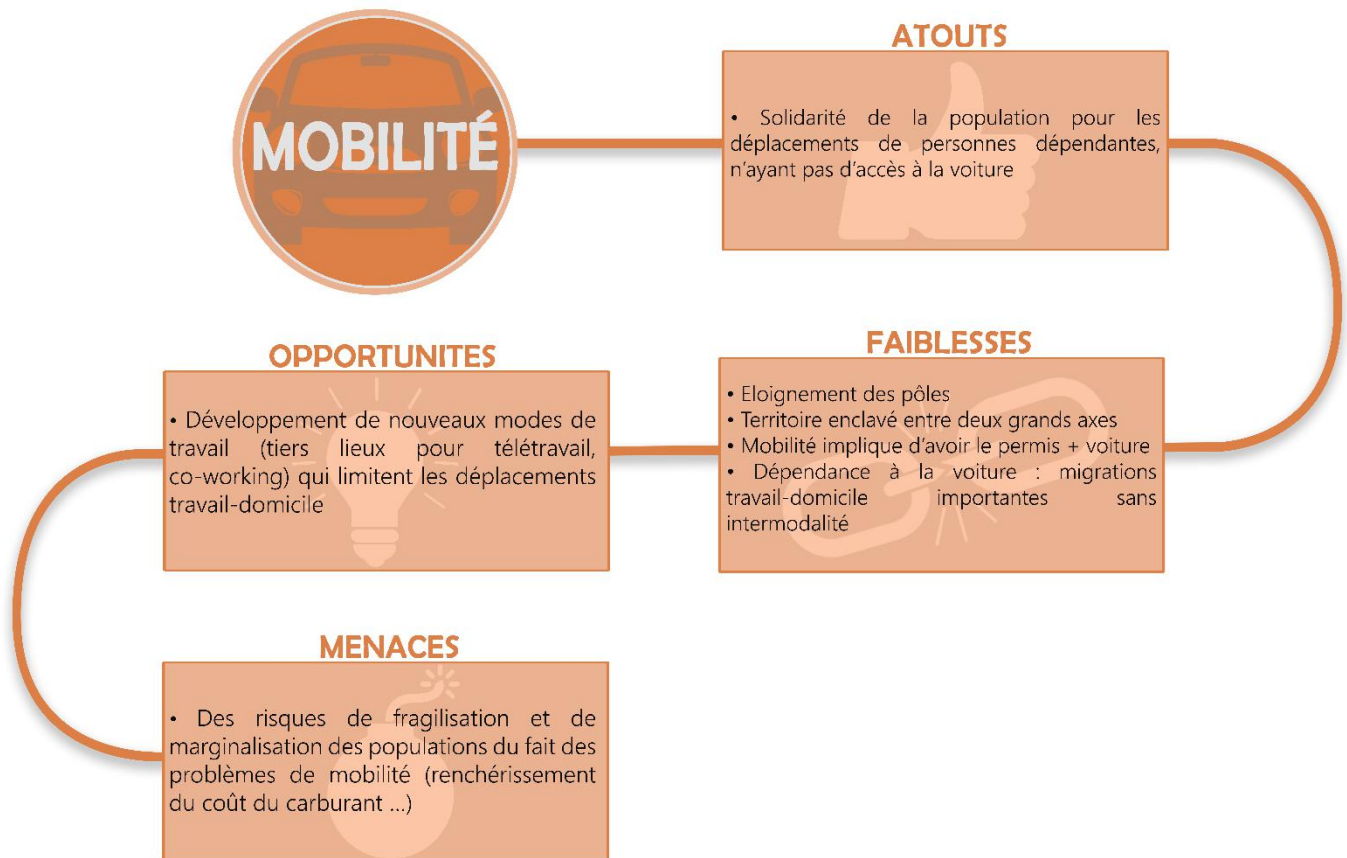


Les enjeux

- Fournir des services de proximité, adaptés à la demande des habitants, tout en maintenant un équilibre entre les différentes communes
- Augmenter et diversifier l'offre de soins de proximité
- Développer l'offre culturelle sur le territoire

Thématique n°4 : Mobilité

Analyse AFOM

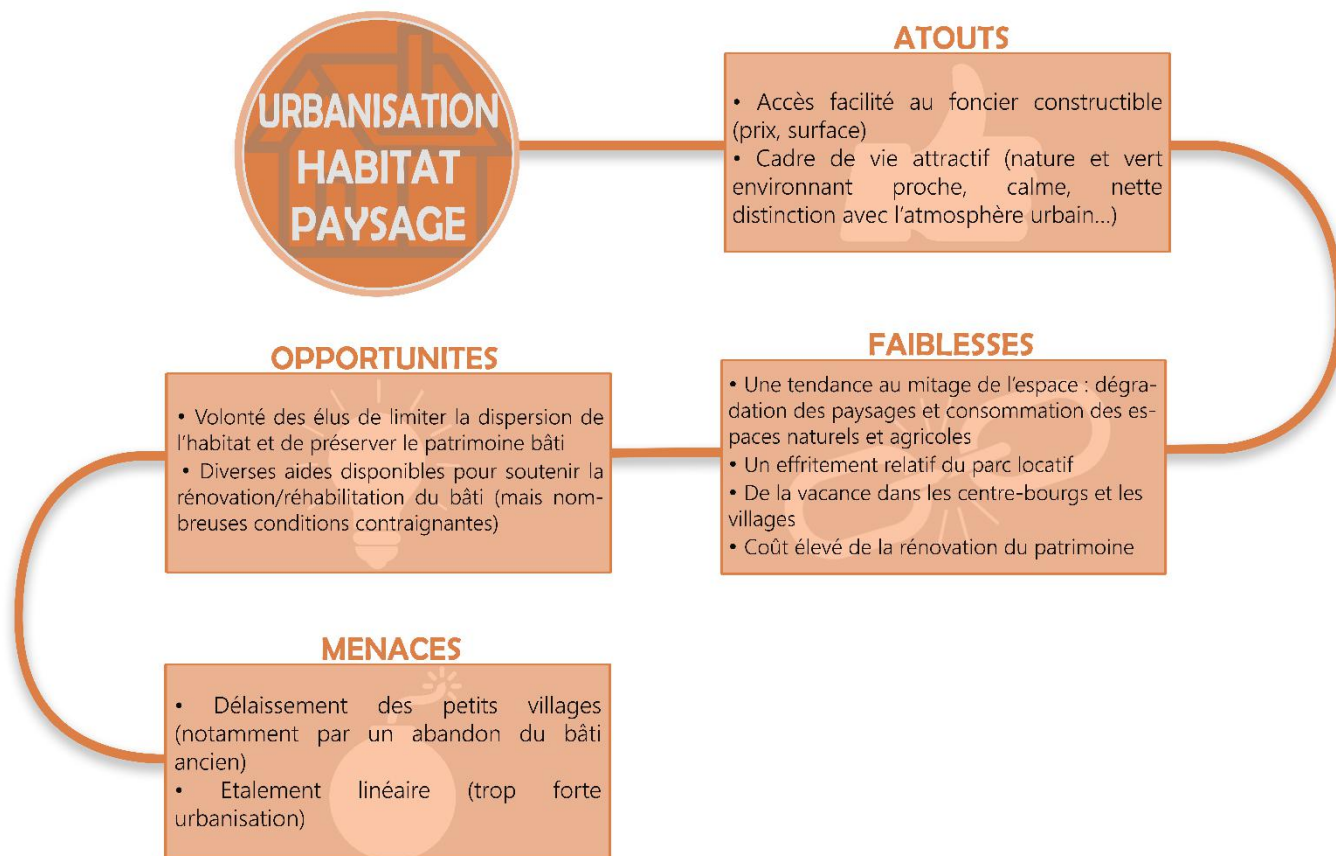


Les enjeux

- Limiter les trajets domicile-travail en misant sur les nouveaux modes de travail
- Développer une offre de transports alternatifs adaptée aux pratiques de déplacement des habitants (destinations, horaires)
- Vérifier et garantir un bon état du réseau routier

Thématique n°5 : Urbanisation, Habitat et Paysage

Analyse AFOM

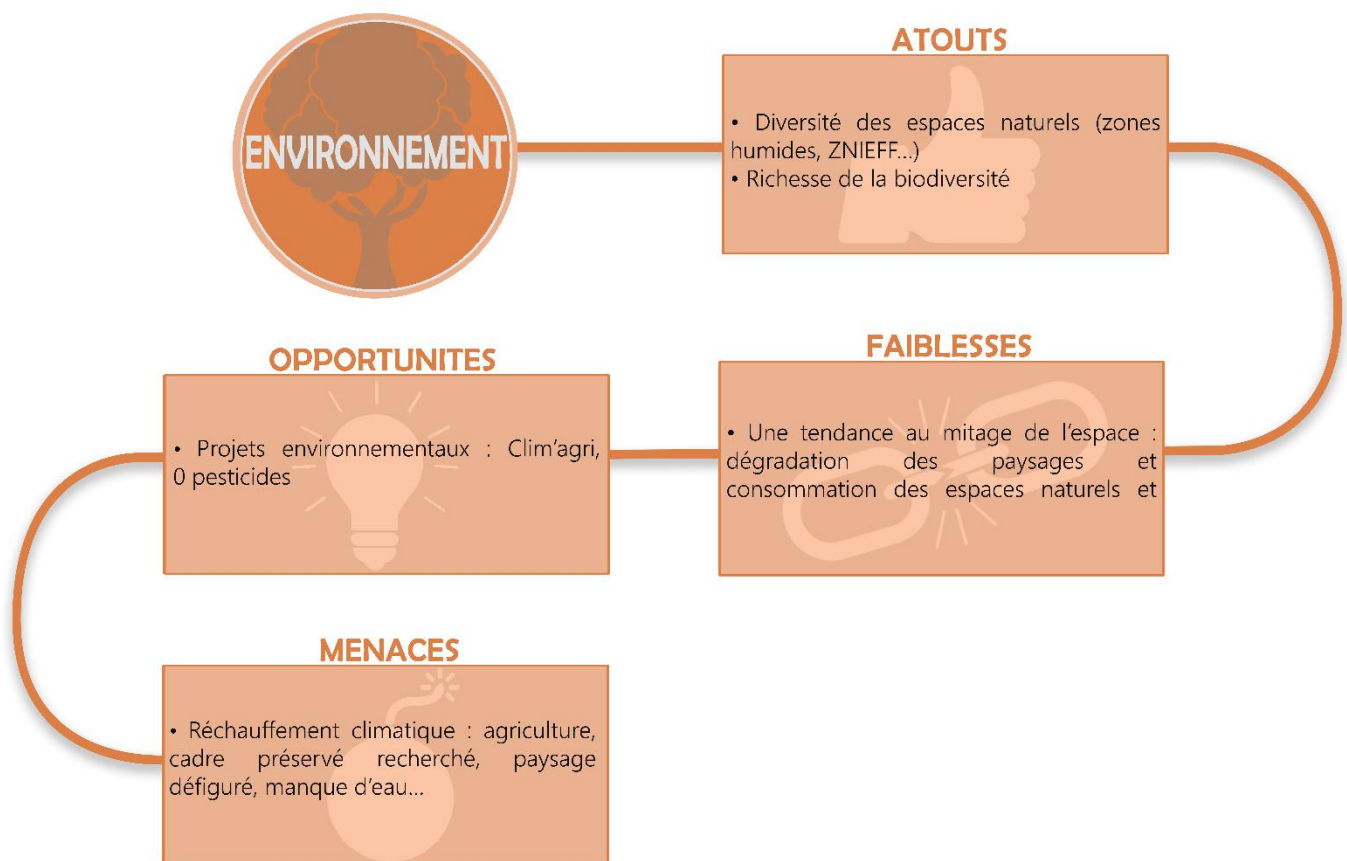


Les enjeux

- Limiter la dispersion de l'habitat par une consommation raisonnée du foncier
- Développer la fonction locative sur l'ensemble du territoire, et accessible aux ménages à revenus modestes
- Revitaliser et densifier les centre-bourgs
- Lutter contre la vacance par rénovation du patrimoine bâti, dans les villages et les centres-bourgs

Thématique n°6 : Environnement

Analyse AFOM

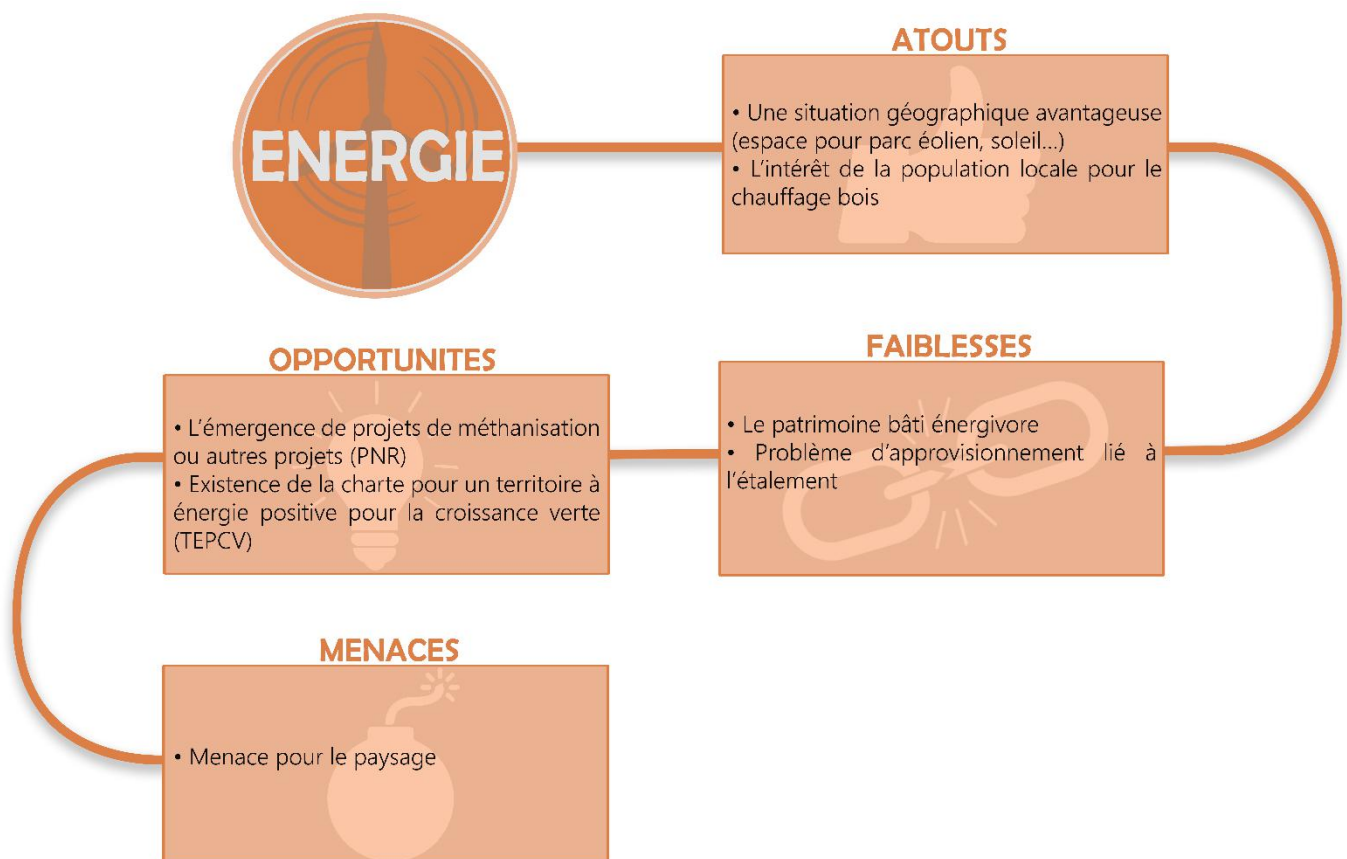


Les enjeux

- Favoriser les bonnes pratiques environnementales envers les zones humides et les cours d'eau
- Préserver le bocage en tant que paysage caractéristique de la région et entité de la TVB
- Sauvegarder et privilégier une bonne gestion de la forêt (ressource économique durable et entité de la TVB)
- Mettre en valeur la biodiversité et le patrimoine naturel local et les faire connaître du grand public

Thématique n°7 : Energie

Analyse AFOM

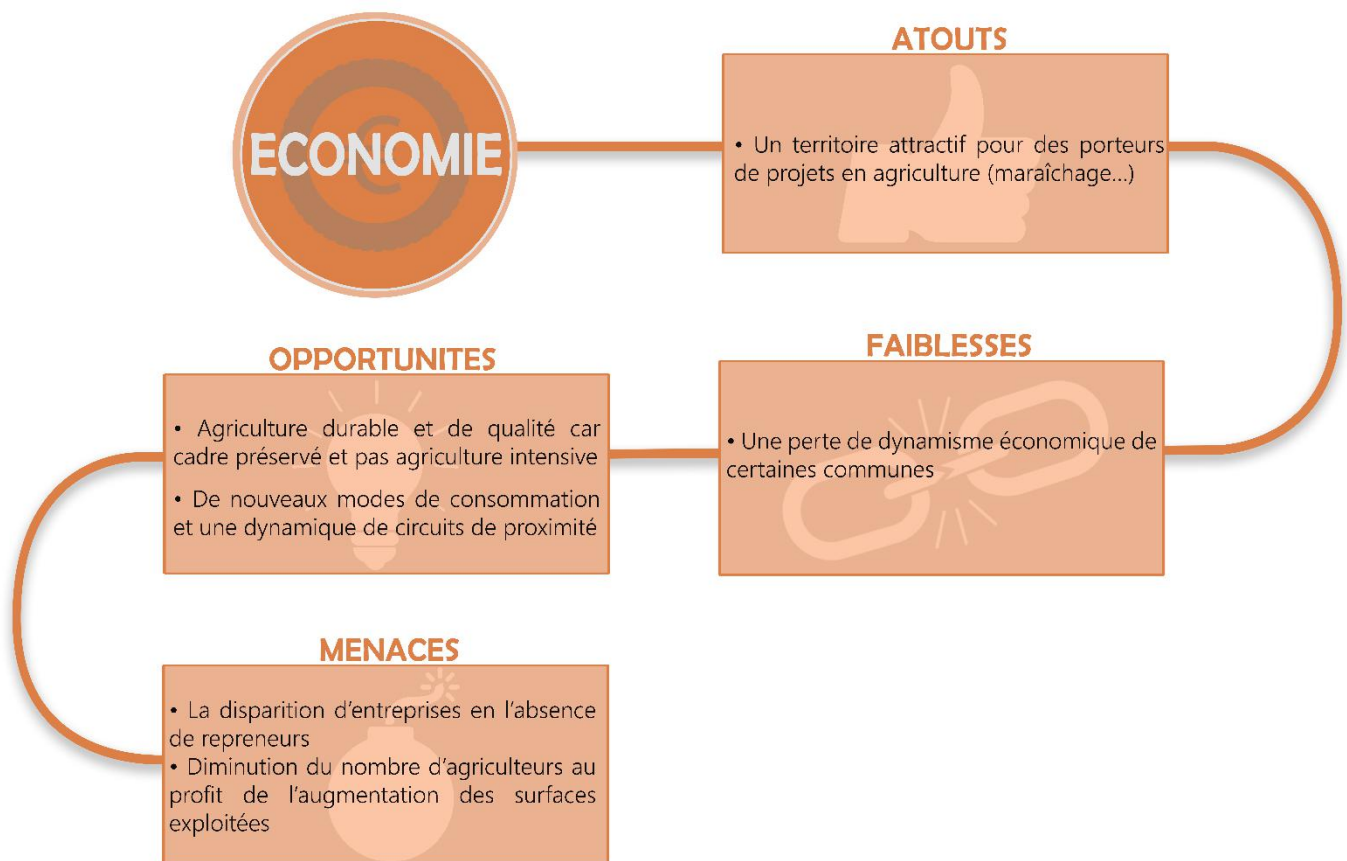


Les enjeux

- Profiter de la situation géographique de la CC pour implanter des systèmes de production locaux et responsables
- Encourager la rénovation du bâti existant et énergivore en sensibilisant la population
- S'appuyer sur le label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Thématique n°8 : Economie

Analyse AFOM



Les enjeux

- Permettre la transmission des exploitations agricoles à de nouveaux actifs et favoriser leur installation
- Promouvoir la production des exploitations agricoles (haut de gamme, agriculture raisonnée)
- Maintenir la démarche de circuit court de proximité et développer les nouveaux modes de consommation
- Maintenir les activités présentes, densifier le tissu d'entreprise et adapter le territoire aux nouvelles méthodes de travail

Thématique n°9 : Tourisme

Analyse AFOM

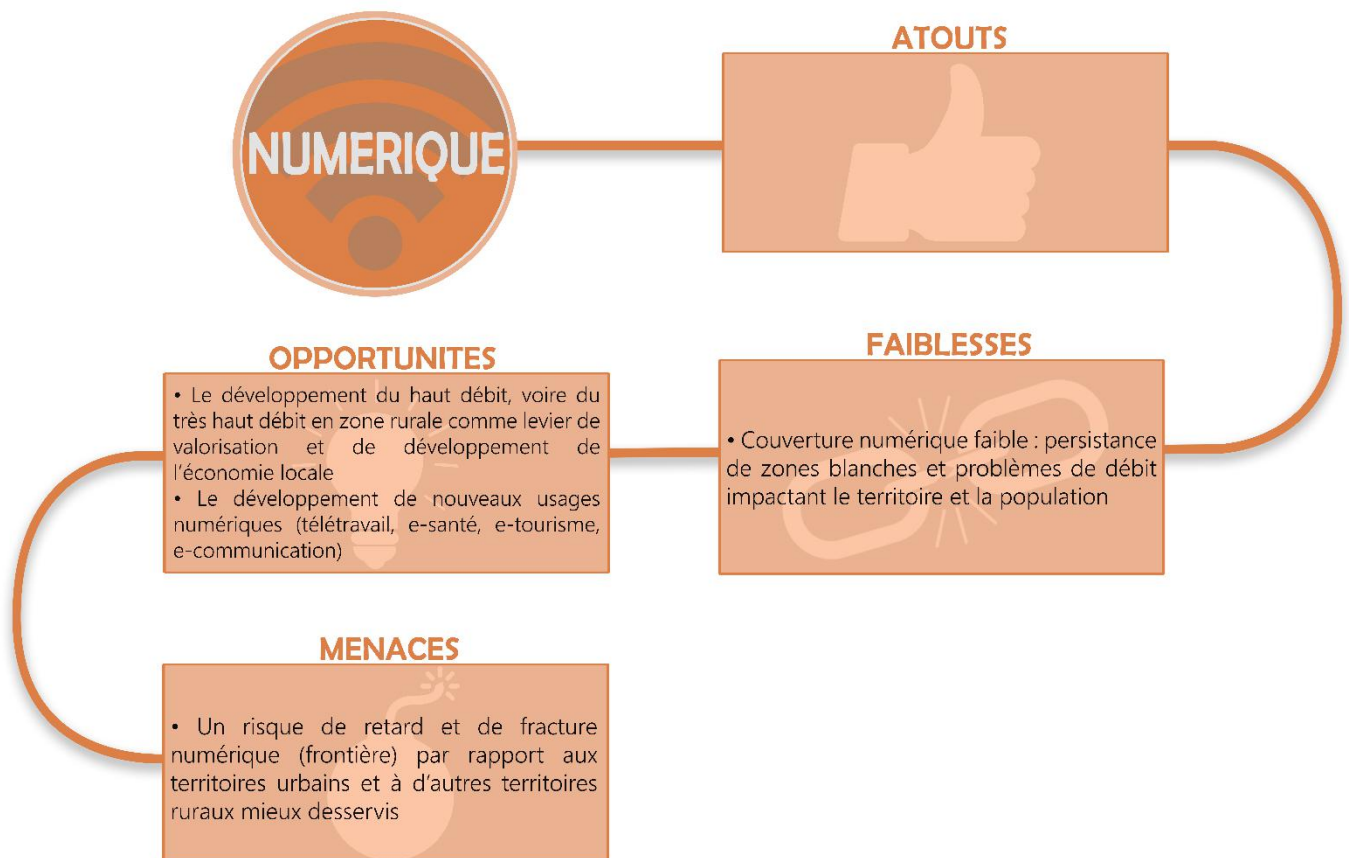


Les enjeux

- Développer et diversifier les modes de communication notamment par des outils numériques
- Mettre en valeur le potentiel touristique en réalisant, par exemple, une étude à plus grande échelle que celle de l'intercommunalité
- Créer une identité limousine, reconnue grâce à tout type de labels
- Maintenir la diversité et la qualité du parc d'hébergements (ex : hôtel)
- Améliorer l'offre culturelle (expositions, concerts...)

Thématique n°10 : Numérique & Téléphonie

Analyse AFOM



Les enjeux

- Accroître la montée en débit et en très haut débit pour améliorer la vie quotidienne des usagers, renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale
- Développer de nouveaux usages numériques (télétravail, e-tourisme...)

Fiches Actions



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement

Dans le cadre du pré-diagnostic pour le futur PLUi de
l'intercommunalité Ouest Limousin – Juillet 2017

POPULATION

Contexte

La région Nouvelle-Aquitaine compte un nombre de seniors plus important que les autres régions de France. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes avec 30 % des habitants de la région ayant plus de 60 ans et 11 % plus de 75 ans. L'intercommunalité suit le même schéma avec un indice de jeunesse estimé à 0,72. Ce vieillissement de la population est donc un véritable défi à considérer pour le maintien et la diversité de la population.

D'autre part, le taux de chômage représente une faiblesse pour le territoire. Il s'élève à 11,24%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 2016 de 9,6%.

Données chiffrées : Nouvelle-Aquitaine, INSEE

ATTIRER UNE POPULATION JEUNE POUR PERMETTRE LE RENOUVELEMENT



La tranquillité et le paysage verdoyant forment l'identité du territoire, à laquelle les nouveaux arrivants sont sensibles.

Pour permettre leur accueil, il paraît essentiel de comprendre les modes de vie de ces jeunes ruraux et les conditions dans lesquelles le territoire est habité. Le monde rural est marqué par des conditions d'accès aux services et aux loisirs plus difficiles de par des contraintes de

mobilité, un accès au numérique faible et un environnement économique peu développé et diversifié.

Des éléments de réponse sont développés dans d'autres fiches actions pour répondre à cet enjeu du renouvellement de la population.

Pour des exemples précis, lire aussi : Fiches n°2 « Equipements et services », n°3 « Mobilité », n°4 « Habitat » et n°9 « Numérique »



PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION COMME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SILVER ECONOMY)



Le label « bien vieillir - vivre ensemble »

Le vieillissement de la population peut être saisi comme un avantage, en recevant le label « bien vieillir - vivre ensemble ». Celui-ci vise à aider les collectivités à répondre aux enjeux du vieillissement et de créer des structures adaptées dans les domaines des transports, de l'habitat, des prestations de services et du renforcement du lien social afin d'améliorer la qualité de la vie des aînés.

La CC Ouest Limousin, si elle le souhaite, doit s'engager à respecter la procédure développée dans le cahier des charges, à savoir :

- Désigner un élu responsable
- Créer un comité de pilotage
- Faire un état des lieux des actions et infrastructures déjà mises en place
- Communiquer au comité de suivi du label un rapport annuel
- Mettre en place un agenda et son suivi sur un cycle de cinq ans (des exemples d'actions sont consultables dans le cahier des charges)
- S'engager à faire connaître leurs réalisations de manière à mutualiser les expériences au sein d'un réseau national et international

Ce label permettrait de rendre visible le territoire, mais il serait également un véritable outil d'action pour les collectivités qui s'engagent dans une dynamique anticipative, innovante et durable.



Un développement des services à la personne accentue la nécessité de renforcer l'offre dans le secteur de la santé. Cette nouvelle économie est une opportunité pour la création d'emplois.

Un habitat adapté

▷ Le baluchonnage

Une grande majorité de personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap vit dans son domicile, grâce à une aide extérieure, qui est dans la plupart des cas celle de leur conjoint ou de leur famille. Le « baluchonnage » est un modèle d'accompagnement de ces personnes.

Le principe ? Ce dispositif permet d'offrir du répit aux aidants, le relais est assuré par des équipes de professionnels (aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, assistant de soin en gérontologie, aide-soignant, aide médico psychologique...) présentes au domicile de la personne âgée jour et nuit, durant une période donnée. Créé au Québec, ce dispositif est instauré en Belgique et se développe

moment de liberté, de recul qui permet de mieux revenir ». Un tel succès qui dépasse même les capacités des nouveaux services des CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales) de Mont-de-Marsan et de Labrit (40).

Mais combien ceci coûte-t-il ? Les tarifs sont forfaitaires et dépendent de la durée de l'intervention, ils peuvent être pris en charge par le Conseil Départemental dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'organismes de protection sociale...

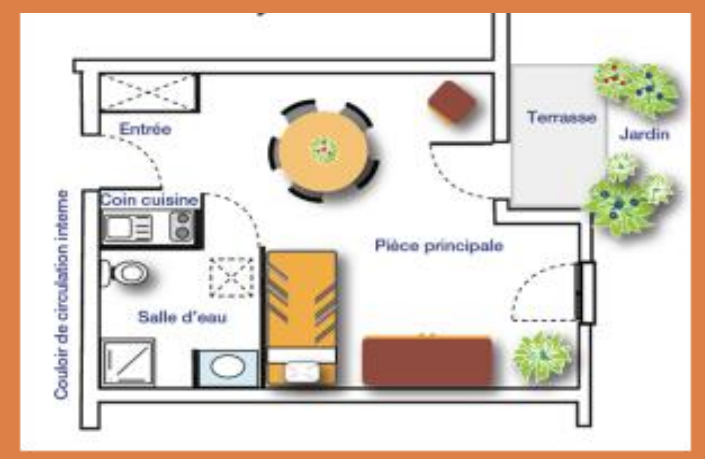
▷ Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées - MARPA

Le concept des Maisons d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées lancé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est comme une alternative à la maison de retraite (EHPAD). Ce sont des établissements habilités à accueillir au maximum vingt-quatre résidents âgés. Une capacité bien moins importante qu'en maison de retraite.

Où ? Il existe aujourd'hui près de 130 MARPA en France, notamment dans les départements voisins en Corrèze, Dordogne, Indre et en Vienne. Une fois construite, la maison est gérée au quotidien soit par une association à but non lucratif, soit par une collectivité locale. Appelé aussi « résidence autonomie », ce même type d'établissement est proposé en Haute-Vienne notamment à Limoges, Bellac, mais aussi Cussac. Cette dernière située à côté de l'EHPAD et de la crèche, peut accueillir 32 résidents (22 studios sont quotidiennement occupés par des personnes âgées et 10 autres lits sont destinés à l'accueil de patients de l'hôpital psychiatrique de Limoges).

Le principe ? Cet établissement assure un encadrement personnalisé et adapté aux personnes âgées ayant toujours vécu à la campagne et craignant un déracinement. De petites maisons mitoyennes offrent des logements privés permettant aux occupants de se sentir réellement « chez eux » en toute intimité. Ils peuvent également profiter de services et d'espaces communs favorables aux rencontres entre les différents occupants de la résidence : participation aux tâches collectives, aux animations, à la préparation des sorties au village... Les services de proximité doivent également pouvoir répondre à la demande des résidents. C'est aussi pourquoi son implantation s'effectue à proximité d'un centre-bourg, pour un accès facilité et sécurisé à pied. Ainsi, les MARPA dynamisent le tissu local par leurs échanges avec l'environnement socio-économique. Surtout, elles offrent la possibilité aux occupants de vivre en communauté, tout en préservant leur autonomie et leur cadre de vie.

Figure 1 - Exemple d'aménagement d'un des logements MARPA Le Beau Soleil - Londinières (76)



A lire aussi : fiche n°2 « Equipements et services »

À destination de qui ? Ces structures conçues de plain-pied sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais non aux seniors présentant un niveau de dépendance élevé qui devront se tourner vers des établissements adaptés tel qu'un EHPAD. En effet les MARPA sont des établissements non médicalisés pour des personnes autonomes, mais une continuité des soins est tout de même assurée de façon permanente. Les professionnels peuvent apporter des aides dont les résidents peuvent avoir besoin : infirmières, aide aux repas ou à la toilette...

Mais combien cela coûte-t-il ? Les MARPA sont des formules d'accueil pour tous, même pour les personnes aux revenus modestes. Le coût de ce séjour est variable en fonction de l'établissement et de l'état de santé de l'individu mais il s'élève en moyenne à 950€ par mois. Les résidents, sous certaines conditions, peuvent recevoir des aides telles que l'Allocation Personnalisée au Logement (APL), l'aide sociale et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Favoriser le lien intergénérationnel

Nombreuses sont les associations présentes sur le territoire, toutefois celles-ci favorisent difficilement l'échange entre les différentes générations; le club du troisième âge par opposition avec les associations sportives et de jeunesse par exemple. Une communauté de retraités pourrait se développer, en s'inspirant de la start-up *Les talents d'Alphonse* afin de transmettre leur savoir-faire au service des plus jeunes.

Le principe ? Les retraités proposent leurs savoir-faire (couture, tricot, photographie, bricolage...) et les plus jeunes choisissent la prestation désirée. La start-up en question a mis en place une plateforme en ligne pour la mise en relation des personnes intéressées. Sur cette plateforme apparaissent des informations nécessaires, notamment les savoir-faire à transmettre, les disponibilités, le lieu de rencontre...

Mais combien cela coûte-t-il ? *Les talents d'Alphonse* ont créé un forfait à 15€ de l'heure quel que soit le savoir-faire. Cela permet de valoriser l'expérience des passionnés tout en ayant un complément de revenu. Il est toutefois possible de remodeler cette idée en créant une communauté de retraités à but non lucratif.

Cette pratique permet aux retraités isolés de retrouver ce sentiment d'utilité qui se perd peu à peu, mais elle permet surtout de tisser des liens intergénérationnels.

Une offre de transport à la demande adaptée

La mobilité en milieu rural peut provoquer un sentiment d'isolement chez les personnes âgées en manque d'autonomie. Le Conseil départemental a entrepris le développement d'un service de transport à la demande *HandimooHV 87*, répondant aux besoins de déplacement des personnes à mobilité réduite. Celui-ci propose ses services entre les communes de Limoges et Aix-sur-Vienne.

Comment l'adapter à notre territoire ? Aucun organisme ne propose de service équivalent au sein de l'intercommunalité, à l'exception des taxis. *HandimooHV 87* pourrait être remodelé, en proposant des aides à la mobilité destinées aussi aux personnes âgées. Le secteur doit également être élargi, pour pouvoir desservir les communes de l'intercommunalité. Pour ce faire, il faudrait effectuer des démarches auprès du Conseil départemental pour l'adaptation de ce service à notre territoire.

Combien ça coûte ? Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent détenir un passeport *HandimooHV 87* ainsi

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Contexte

L'intercommunalité présente une répartition cohérente des équipements et services sur le territoire. Les pôles démographiques les plus importants de l'intercommunalité ont une plus grande offre. Pour certaines des communes les moins peuplées, des services de proximité sont proposés, d'autres ne disposent d'aucun service ou commerce. Toujours est-il que les services de proximité doivent être maintenus pour préserver le dynamisme des centres-bourgs.

Le territoire dispose d'une diversité de professionnels de santé, toutefois sa faible densité doit être prise en considération, d'autant plus que la population locale est vieillissante.

FOURNIR DES SERVICES DE PROXIMITÉ ADAPTÉS A LA DEMANDE TOUT EN MAINTENANT UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNES

Le dernier commerce du village ferme, la mairie reprend le dépôt de pain

En zone rurale, il paraît vital de maintenir l'offre de proximité pour préserver le dynamisme des bourgs. Toutefois, maintenir un commerce dans une zone peu peuplée peut paraître contraignant.

Malgré la fermeture du dernier commerce, il paraît essentiel de trouver des alternatives. Par exemple, la mairie de Charrin (58), village de 640 habitants en Bourgogne Franche-Comté fait également office de dépôt de pain, suite à la fermeture du multiservices, dernier commerce du bourg. Le maire souligne : « *Le multiservices a fermé, nous avons repris le dépôt de pain le lendemain pour éviter l'éparpillement des habitants et qu'ils aillent chercher du pain ailleurs* » et « *afin que le boulanger, situé à quelques kilomètres du village, ne se retrouve pas avec des invendus, nous fonctionnons sur commande.* »

Cette initiative peut être entreprise dans certains bourgs afin de répondre aux be-

soins des habitants, en apportant un service simple et adapté.

Développer des Points Multiservices

Le label Point Multiservices s'adresse aux commerçants de proximité (alimentation générale, restaurant, bar, presse,...) situés dans une commune de moins de 3 000 habitants.

Quels services sont proposés ? La polyvalence est la clé des Points Multiservices, et permet de cibler une plus grande clientèle. On peut y retrouver un espace dédié à la presse, un salon de thé ou café, une boulangerie, un espace de poste relais, une épicerie avec la vente de produits locaux, un point relais pour les enseignes de vente par correspondance, un accès à Internet et à une imprimante multifonctions (fax, copieur, scanner), mais aussi des événements variés tels des ateliers, débats... afin d'échanger, mais aussi de rencontrer du monde, etc.



Le réseau de services est un avantage pour les commerçants du monde rural : il permet de se faire connaître ou d'obtenir des aides. Par exemple, un des membres du réseau souligne le soutien de ce dernier dans le développement d'animations : « *Quatre fois par an environ, au moment des fêtes, je reçois gratuitement des décorations, du matériel et des lots pour mettre en place des jeux-concours, ce qui donne un plus à mon point de vente.* »

Se spécialiser en proposant des produits du terroir

Les commerces de proximité peuvent s'approvisionner auprès des producteurs locaux, et ainsi devenir des acteurs majeurs de la vente en circuits-courts. Cette spécialisation des petits commerces de proximité éviterait l'éventuelle concurrence avec les grandes surfaces des centres-bourgs d'Oradour-sur-Vayres, Cussac, Saint-Mathieu et Cognac-la-Forêt.

Cette initiative a déjà été entreprise sur le territoire, notamment l'épicerie de Maisonnais-sur-Tardoire qui met en vente le miel de l'association *L'Herbe et le Vent*. Le Vival de Saint-Auvent s'approvisionne également auprès de producteurs locaux afin de renforcer l'économie locale en circuits-courts de proximité. Dans la continuité de cette démarche, la cantine scolaire de Saint-Auvent effectue des achats alimentaires dans les commerces de proximité.

Les tiers-lieux peuvent également être des points de vente partagés entre producteurs, favorisant le déploiement des circuits-courts de proximité. Ainsi, les produits locaux peuvent être proposés dans ces espaces multifonctions.

DEVELOPPER L'OFFRE DE SOINS



Les actions en réponse à la Silver Economy ont pour vocation de générer des emplois. Les services à la personne proposés dans la fiche action « Population » tel que le baluchonnage, les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) et l'aide à la mobilité renforcent l'offre dans le secteur de la santé.



Pour des exemples précis, lire aussi :
Fiche n°7 « Economie »



Pour des exemples précis, lire aussi :
Fiche n°1 « Population »

MOBILITE

Contexte

Le territoire de l'intercommunalité est géographique-ment enclavé :

- d'une part au niveau routier puisqu'il se situe entre deux routes nationales, d'envergures importantes, notamment pour les camions.
- d'autre part, au niveau ferroviaire dans la mesure où aucune ligne de chemin de fer ne traverse le territoire.

C'est pourquoi la voiture individuelle est le mode de transport le plus utilisé, puisqu'elle apporte liberté, indépendance et flexibilité des horaires. Or cette dernière, très polluante, n'est pas une solution de mobilité durable et il est important de réfléchir à développer une offre de transport alternative à la voiture individuelle.

LIMITER LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL EN MISANT SUR LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

Les études de l'INSEE et du SOeS montrent que les déplacements quotidiens des ménages périurbains et ruraux génèrent deux fois plus de CO₂ que ceux des pôles urbains, qui ont plutôt tendance à utiliser les modes partagés ou doux. Plus précisément, les déplacements quotidiens dans les territoires ruraux et périurbains émettent environ 40 millions de tonnes de CO₂ (soit 8% des émissions totales de gaz à effet de serre de la France, tous secteurs confondus). La diminution de ces émissions de GES passe, avant tout, par la réduction des besoins de déplacements et des distances à parcourir pour accéder à l'emploi. Dans la CC Ouest Limousin, les principaux employeurs se trouvent à l'extérieur des frontières de l'intercommunalité, obligeant les habitants à parcourir des dizaines de kilomètres, matin et soir,

pour s'y rendre.

C'est pourquoi nous avons réfléchi aux nouveaux modes de travail, et notamment au développement du télétravail, qui supprime en quelque sorte le principal motif de déplacement quotidien. La France est en retard par rapport à des pays économiquement comparables sur ce point. Apportant significativement des bénéfices sur la qualité de vie, le télétravail pourrait également être un levier pour attirer une population jeune et faire face au phénomène du vieillissement de la population de la CC Ouest Limousin.



Pour des exemples précis, lire aussi : Fiche n°9 « Numérique et téléphonie »

DEVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTEE AUX PRATIQUES DE DEPLACEMENT DES HABITANTS (DESTINATIONS, HORAIRES)

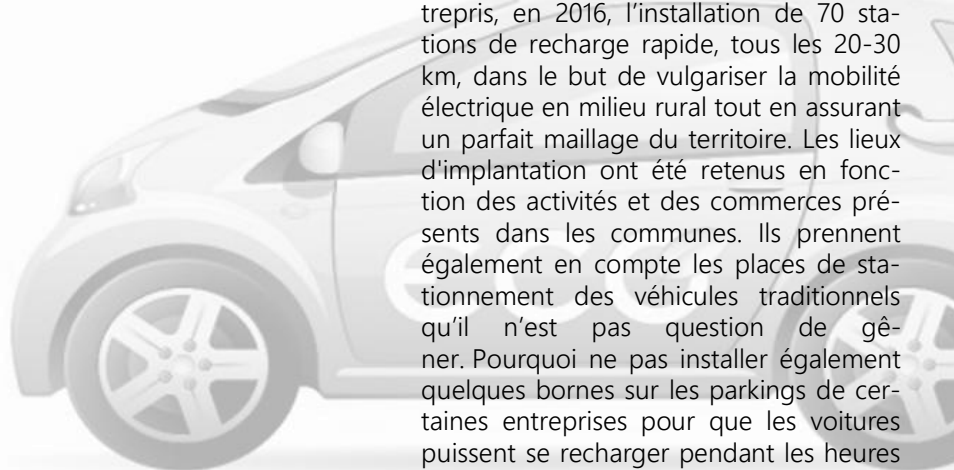
L'électro-mobilité

Concernant les voitures électriques, la mise en service de ce mode de transport alternatifs n'est pas aberrant en milieu rural, comme nous le montre l'exemple du Conseil Général de l'Allier. « *En zone rurale, les automobilistes parcourent en moyenne 40 à 50 km par jour. L'électrique est tout à fait adaptée à ce type d'usage* » souligne François Karinthi, ancien directeur général-adjoint, en charge du développement et de l'attractivité du territoire de l'Allier. Ce dernier a, notamment, entrepris, en 2016, l'installation de 70 stations de recharge rapide, tous les 20-30 km, dans le but de vulgariser la mobilité électrique en milieu rural tout en assurant un parfait maillage du territoire. Les lieux d'implantation ont été retenus en fonction des activités et des commerces présents dans les communes. Ils prennent également en compte les places de stationnement des véhicules traditionnels qu'il n'est pas question de gêner. Pourquoi ne pas installer également quelques bornes sur les parkings de certaines entreprises pour que les voitures puissent se recharger pendant les heures de travail ? Ce projet s'est élevé à 776 00€

hT, dont la moitié devrait être couverte par une subvention de l'ADEME.

De même, à Tinchebray (commune de 2 800 habitants) en Basse-Normandie, deux voitures électriques ont été mises à la disposition de la population, installées sur le parking de la médiathèque, pour promouvoir la mobilité durable en milieu rural. Il s'agit d'autopartage. Les habitants s'inscrivent sur la plateforme web via le site internet de la commune, fournissent copie de leur permis de conduire, coordonnées bancaires et état civil. Ils obtiennent un identifiant et un code leur donnant accès au planning des réservations des voitures. Un accueil physique existe également à la médiathèque pour ceux qui n'ont pas accès à internet.

Ces deux exemples montrent qu'avoir recours à la voiture électrique en milieu rural est une piste à suivre pour développer une mobilité durable : sachant que les ruraux sont très attachés à la liberté et l'autonomie que leur apportent leurs voitures, penser à remplacer ces dernières par des voitures électriques, plus respectueuses de l'environnement apparaît comme une solution.



Le « rézo Pouce », le réseau d'autostop organisé

Dans les zones de faible densité et peu desservies par les transports en commun, comme la CC Ouest Limousin, la pratique de l'autostop peut représenter une solution pour permettre la mobilité des personnes non motorisées ou sans permis de conduire, notamment les jeunes. Il est particulièrement pertinent pour effectuer les derniers kilomètres depuis la station de transports (gare, arrêt de car, etc.).

Portée par la mairie de Moissac, l'association « Rézo Pouce », qui comptait 10 communes à ses débuts en 2012, en regroupe aujourd'hui plus de 80, toutes localisées dans la région Midi-Pyrénées. Cette association permet de faire travailler plusieurs collectivités de la région Midi-Pyrénées (13 exactement), au-delà des frontières des intercommunalités.

Pour faire face au manque de sécurité, associé généralement à la pratique de l'autostop, l'association a mis en place un véritable réseau de confiance : les personnes qui décident de faire de l'autostop ou d'ouvrir leur véhicule à un tiers s'inscrivent sur le site internet dédié (ou éventuellement au sein d'une structure comme la mairie). Ils signent la charte d'autostop les engageant à respecter les principes de sécurité, de solidarité et de respect, à être en règle avec le code de la route et la loi, et à choisir un arrêt hors de danger. Ils remettent une copie de leur pièce d'identité afin d'obtenir le kit autostop et une carte d'adhérent qui témoigne de leur appartenance au réseau. Le kit contient au moins un macaron ou autocollant pour le pare-brise de l'automobiliste et une affiche pour que l'autostoppeur y inscrive sa destination. Une participation financière du passager à l'automobiliste est généralement versée au prorata de la distance parcourue (5ct/km). Pour les mineurs de 16 à 18 ans, susceptibles de pratiquer l'autostop pour rejoindre leurs activités de loisirs ou quitter le lycée à la sortie des cours sans attendre l'autocar, une autorisation parentale est obligatoire. Elle donne droit à une « carte pouce ado » spécifique.

En fonction des moyens financiers de la collectivité qui met en place ce système, certaines communes ont investi dans l'aménagement de points stratégiques facilitant « l'arrêt sur le pouce » permettant à l'autostoppeur d'être repéré facilement, et en toute sécurité, par les automobilistes adeptes du dispositif.

L'autostop est désormais encouragé par une vingtaine de dispositifs publics ou associatifs en France (aussi bien en Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne ou encore Franche-Comté et Pays de la Loire), avec l'espoir de compléter les offres de transports collectifs et de légitimer une forme de covoiturage spontanée mais sécurisée. Il a été remarqué que « ce système fonctionne particulièrement bien là où les collectivités souffrent d'un manque de moyens pour développer d'autres services de mobilité. Le coût modéré du service apporté par la structure publique est, parallèlement aux préoccupations sociales et environnementales, un argument de taille pour les communes du milieu rural » [extrait de *Les solutions de mobilité soutenable en milieu rural et péri-urbain* – Fondation Nicolas Hulot].

Une communication ciblée

Notons cependant que le déploiement d'une nouvelle offre de mobilité se heurte à une certaine inertie des pratiques acquises. Les inquiétudes liées au changement (sécurité, confort, ponctualité) inhibent l'expérimentation et le basculement vers une nouvelle offre. C'est pourquoi tant de ménages conservent une relation exclusive à l'automobile quand des solutions alternatives se développent dans les territoires. C'est ici qu'intervient la communication : il est primordial de penser à des actions précises au niveau des populations pour les sensibiliser et leur faire connaître les nouvelles opportunités de déplacements. C'est par une communication ciblée, organisée et sur la durée que dépend la réussite d'un projet touchant aux habitudes des habitants.

C'est ainsi que le projet Mour, sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, a permis, notamment grâce à l'intermédiation d'une chercheuse accompagnante, de faire basculer une partie de la vingtaine de ménages ruraux de toutes catégories sociales vers du covoiturage, du multimodal centré sur le train ou de l'autopartage. Pour se faire, elle a mis en place des fiches de renseignements, à distribuer systématiquement lors de l'inscription à toutes activités extra-scolaires :

Je suis...	J'habite...	Je dépose mes enfants le...					Pour me contacter...	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Tel	Mail
Mme Michu	Montsoreau		x		x		06351214	michu@bla.fr
Mr Rombier	Fontevraud		x			x	06524845	RomF@bli.org
Mme Glas	Fontevraud	x	x	x			03256589	SonGlas@blu.net

Figure 1 - Exemple de formulaire d'inscription - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - "Notre patrimoine a de l'avenir : mise en place d'un projet de mobilité"

« La chercheuse a ainsi joué le rôle d'un catalyseur en présentant l'étendue, méconnue, des possibles et en aidant les ménages à calculer les coûts globaux des différentes solutions de mobilité. » [extrait de *Les solutions de mobilité soutenable en milieu rural et péri-urbain* – Fondation Nicolas Hulot].

Autre exemple pour faire connaître et développer le dispositif d'autostop organisé, il faudrait multiplier les interventions dans les lycées, ce qui susciterait le soutien des parents d'élèves.

Des services de proximité, atteignables à pied/vélo

Les habitants des espaces ruraux et périurbains de faible densité souffrent également du recul des services de proximité. Maintenir les services essentiels dans les hameaux et les communes rurales est une nécessité pour freiner l'usage de la voiture dans ces territoires et l'isolement des personnes à mobilité réduite.



A lire aussi : fiche n°2 « Equipements et services »

VÉRIFIER ET GARANTIR UN BON ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

La voiture, qu'elle tende ou non à devenir électrique, nécessite un réseau de routes bien entretenu. Il est donc primordial de vérifier assez régulièrement l'état et d'en garantir un état convenable pour permettre sans souci la mobilité des habitants de l'intercommunalité.



URBANISATION, HABITAT & PAYSAGE

Contexte

Au sein de la CC Ouest Limousin, il est observable une dispersion de l'habitat et un mitage du paysage. Composé d'un riche patrimoine architectural et naturel, le paysage est un des atouts majeurs de la région. Dans les centres-bourgs et les villages, on observe une forte vacance (11,7% dans le CC Ouest Limousin alors que la moyenne nationale est de 7,7%), notamment due à l'abandon du patrimoine bâti ancien. La part de locatif reste également très faible par rapport à la part de propriétaire.



LIMITER LA DISPERSION DE L'HABITAT PAR UNE CONSOMMATION RAISONNÉE DU FONCIER

Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de limiter les zones « A Urbaniser » dans le zonage du futur PLUi. Ces zones doivent se trouver aux alentours des centres-bourgs et des villages déjà existants pour les densifier au maximum. Les dents creuses doivent également être comblées. En effet, l'enjeu de la planification est de pouvoir accueillir de nouveaux

arrivants tout en veillant à la préservation des terres agricoles et en essayant de revitaliser les centres-bourgs, même si les moyens sont limités.

Il faut chercher la proximité des espaces de lieux de vie déjà structurés.

REVITALISER ET DENSIFIER LES CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres-bourgs est un point important pour le développement d'une commune. Elle s'intègre dans plusieurs thématiques comme la mobilité, les équipements et services, la population et le numérique. Les fiches actions se référant à ces thèmes respectivement (n°1, n°2, n°3, n°9) proposent donc des solutions qui permettent directement ou indirectement cette revitalisation.

De plus, la DREAL Limousin propose trois leviers² qui permettent, sur le long terme, la revitalisation des centres-bourgs :

- Le levier « habitat/bâtiment » : mettre en avant la qualité technique et architecturale des bâtiments, permettre la réhabilitation des bâtiments, développer l'offre locative, valoriser le patrimoine comme cadre de vie amélioré.
- Le levier « développement économique » : redynamisation ou création d'activités, implantation de services de proximité.
- Le levier « aménagement des espaces publics » : traitement des places publiques, végétalisation de l'espace public.

A lire aussi : Fiche n°1 « Population »,
Fiche n°2 « Equipements et services »,
Fiche n°3 « Mobilité » et Fiche n°9
« Numérique et téléphonie »

Concrètement, comment faire ?

Exemple de Saint-Pierre-le-Moùtier (58) : le réaménagement des espaces publics et la réintroduction de la nature en ville permettra à la commune d'afficher sa vitalité, de maintenir l'activité économique et le tissu commercial de proximité, renforcer l'attractivité du centre-bourg (habitabilité des logements) et à favoriser la reconquête des bâtiments vacants.

Exemple de Doué-la-Fontaine (49) : mise en place d'une première Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'appui de l'Agence National de l'Habitat (ANAH) qui a permis d'améliorer les performances énergétiques d'une

partie du parc et d'en adapter certains aux besoins des personnes âgées. Une deuxième OPAH sur le renouvellement urbain a ensuite été lancée. Dans le PLUi, pour développer l'attractivité du centre-ville et le repeupler, les élus ont décidé d'y implanter 70% des nouvelles constructions et réhabilitation. Pour aider la collectivité, des aides publiques ont été versées par le FNADT (Fond National de l'Aménagement et de Développement du Territoire) et l'ANAH. La collectivité veut également impliquer les bailleurs sociaux et les investisseurs privés.

LUTTER CONTRE LA VACANCE PAR RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI, DANS LES VILLAGES ET LES CENTRES-BOURGS

Avant toute chose, il est important de définir les notions de vacance et de logement, qui ne sont pas forcément les mêmes que celles de l'INSEE. La vacance peut être classée en différentes catégories : vacant mais inhabitable en l'état, vacant mais peut être réhabilité, vacant mais peut être vendu facilement, etc. Le recensement des biens vacants permettra de les lister, de les localiser, d'identifier les propriétaires et ensuite de comprendre les raisons de leur inoccupation. Des mesures précises pourront alors être prises pour réduire le nombre de logements inhabités. Pour lutter contre la vacance, plusieurs outils peuvent être mis en place.

Concrètement, comment faire ?

La DREAL Lorraine a créé, en décembre 2015, une boîte à outils destinée aux collectivités pour lutter contre la vacance. Ces fiches outils, classées par thématique, proposent des actions destinées à l'ensemble des acteurs du territoire. Chaque fiche présente les outils disponibles pour répondre aux problématiques rencontrées et décrit des exemples de réalisations. Ces fiches outils sont disponibles sur le lien suivant :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/content/download/11599/84128/file/bo%C3%A0te%20%C3%A0%20outils.pdf>

Autre exemple à Tulle (13), où une opération de rénovation des façades a été mise en place avec une assistance technique de la SEMABL (Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin) et des aides de certains organismes. Des quartiers prioritaires ont été délimités pour conduire cette opération.

Il existe également des stratégies de réhabilitation ciblées comme les Opérations de Restauration Immobilière et les Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre, permettant de remettre en état les bâtiments dégradés ou insalubres.



Certains bâtiments, qui ne sont plus utilisés comme habitation mais toujours classés en tant que telle, peuvent être déclassés et ainsi ne plus faire partie du bâti vacant.

Pour finir, la réhabilitation du bâti ancien est un des outils majeurs pour lutter contre la vacance. Il permet de remettre en état des logements et ainsi les vendre ou les louer beaucoup plus facilement.



A lire aussi : Fiche n°6 « Energie »

DÉVELOPPER LA FONCTION LOCATIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, ET ACCESSIBLE AUX MÉNAGES À REVENUS MODESTES

Le développement de la fonction locative apparaît comme une action possible pour plusieurs enjeux.

▷ Lutter contre la vacance

Il est possible de lutter contre la vacance en créant des logements locatifs sociaux. Pour ce faire, l'outil « Bail à réhabilitation » paraît être le plus adapté. Cet outil permet aux propriétaires de biens immobiliers anciens de réhabiliter, sans en supporter le coût. Les travaux de réhabilitation sont portés par des organismes HLM, des SEM (Société d'Economie Mixte), des collectivités locales ou encore des organismes agréés qui, pour rembourser leur investissement, perçoivent la mise en location après les travaux pendant une période donnée. Le bail établi entre le propriétaire et l'organisme, qui assure la réhabilitation et la gestion du logement, est pour une durée minimale de douze ans. Par la suite, le propriétaire peut récupérer son bien.

Evidemment, ce n'est pas le seul outil disponible : il est également possible de faire appel à des investisseurs privés, à des subventions de l'ANAH, etc.

▷ Revitalisation des centres-bourgs

Si les biens sont situés dans le centre-bourg, la réhabilitation du bâti ancien contribue à la revitalisation de celui-ci. La réhabilitation du bâti ancien permet de le mettre en valeur, et ainsi de rendre le centre-bourg agréable. De plus, les nouveaux logements attirent des habitants, faisant ainsi fonctionner les services de proximité du centre-bourg. Trois grands types de population sont susceptibles d'être intéressés par des logements en location dans les centres-bourgs³ : « les personnes âgées, nombreuses en milieu rural, qui cherchent à quitter des habitats individuels et vétustes pour s'installer dans des logements locatifs plus proches des services et des commerces ; des ménages modestes enracinés localement et désirant rester dans leur commune ou à proximité de leur emploi et enfin des ménages d'actifs [travaillant dans les grands pôles urbains] ».

▷ Limiter la dispersion de l'habitat

L'étalement péri-urbain peut être évité en réhabilitant le bâti ancien pour le transformer en bien locatif.

ENVIRONNEMENT

Contexte

L'environnement est un élément primordial à prendre en compte dans un PLUi, notamment pour intégrer les données concernant les espèces et habitats sensibles ou protégés, dans l'aménagement d'un territoire. Plus généralement, connaître la biodiversité et l'environnement local permet de donner un cadre à des projets, car il fait partie intégrante de l'identité du territoire, en constituant, par exemple, le paysage ou les ressources naturelles disponibles : c'est un patrimoine commun à défendre. Le mettre en valeur est aussi une opportunité de développement économique alternatif de la CC Ouest Limousin.

Sources : *Prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme*, Certu ; *La prise en compte de l'environnement dans les plans locaux d'urbanisme*, DGUHC

METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS LOCAUX ET LES FAIRE CONNAÎTRE DU GRAND PUBLIC

Patrimoine commun

La biodiversité et les espaces naturels peuvent être considérés comme du patrimoine commun à tous les habitants du territoire. Cette vision de l'environnement permet de dépasser le cadre réglementaire qui paraît souvent contraignant et qui, de ce fait, constitue une nouvelle raison de l'inclure à un PLUi rural. La préservation de ce patrimoine permet donc de trouver une finalité propre à la conservation, protection et mise en valeur des espaces naturels ou de la biodiversité locale. S'agissant d'un élément partagé, il est intéressant d'inclure la population dans le processus, car elle sera d'autant plus volontaire pour d'autres actions par la suite.

Concrètement, comment faire ?

Une façon de faire, tout en y associant la protection de la biodiversité, est de proposer aux habitants et autres acteurs du territoire de participer à des opérations de mise en valeur du bourg ou d'un village par son reverdissement. Un exemple qui s'associe à cette démarche est la

commune de Saint-Pierre-de-Frugie (Haute-Vienne), qui a su s'entourer de différents acteurs, comme le CPIE pour revoir l'image de la commune et la rendre plus attractive : avoir une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement (enherbement du cimetière, paillage, fauche tardive, jardin partagé, etc.).

Figure 1 : aménagement paysager respectueux et adapté à la biodiversité dans la commune de Saint-Pierre-de-Frugie (87)



A lire aussi : Fiche n°4 « Habitat-urbanisation-paysage »

FAVORISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES ENVERS LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU

Conciliation des usages

Les milieux aquatiques, et les zones humides en particulier, présentent une importante biodiversité, c'est pourquoi ils sont particulièrement importants. Ils se trouvent souvent en concurrence avec la gestion agricole (assèchements de zones humides pour la pâture de troupeaux) ou le mitage par exemple. Il y a donc plusieurs enjeux à prendre en compte lors de l'évolution d'un usage du sol qui concerne un milieu aquatique en général.

Concrètement, comment faire ?

Un des outils du PLUi est le document graphique et toutes les cartes qu'il recèle. L'espace y est divisé en diffé-

rents zonages ayant chacun leurs milieux associés. Les zones N (naturelles) et A (agricoles) sont celles qui touchent au milieu rural et à la défense de ces milieux (aquatiques par exemple). Il est donc très important de bien définir ces zonages en lien avec les agriculteurs notamment. Il faudra analyser et prendre en compte leurs projets et besoins en nouveaux locaux par exemple, pour avoir un PLUi le plus fin possible. Il est aussi possible de définir des sous-parties pour chaque zonage. Dans cet esprit, un zonage spécial N_h (pour Naturel Humide) peut être défini parmi le N, trop général pour montrer sa spécificité. Les zones humides sont capables d'assainir et de réguler la quantité des eaux des pluies, il est donc intéressant d'en avoir en bon

fonctionnement sur son territoire. Si certaines sont endommagées, il est possible de les remettre en état afin qu'elles assurent de nouveaux leurs fonctions, comme dans la commune de Grand-Charmont (25). Un simple réapprovisionnement en eau a pu restaurer une zone humide. Dans la CC, cela passe par le travail du CREN et du PNR.



Figure 2 : Réhabilitation d'une zone humide dans la commune de Grand-Charmont (25)

SAUVEGARDER ET PRIVILÉGIER UNE BONNE GESTION DE LA FORÊT (RESSOURCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET ENTITÉ DE LA TVB)

La forêt est un élément important du Sud de la CC Ouest Limousin de part sa plus importante densité. En plus de sa fonction de loisirs grâce aux quelques chemins de randonnées, elle concentre des exploitations forestières qui l'utilisent comme source de matière première. Elle assure en même temps un rôle très important dans la Trame Verte et Bleue (TVB) aussi bien au niveau local que régional, de par le milieu naturel sans discontinuité qu'elle représente. Il faut donc pouvoir associer ces deux fonctions de manière équilibrée, sans que l'un ou l'autre prenne le dessus.

Notion de paysage

La TVB peut être considérée comme un réseau d'éléments du paysage, différents les uns des autres, et qui permet les déplacements d'espèces d'un milieu à l'autre, ainsi que le bon déroulement de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, etc.). Cette approche est plus simple à aborder pour les non-spécialistes, car elle commence avec le visuel, la perception et le paysage, qui se réfèrent véritablement au patrimoine local. Comme la TVB fait maintenant quasiment partie intégrante du PLUi. Les élus ont tout intérêt à définir une méthode aisée pour prendre à bras le corps cette analyse de l'environnement. Rapprocher le paysage et la TVB rendra le processus plus naturel tout d'abord pour eux, mais aussi pour la population qui pourra être associée à des réflexions sur leur environnement par la suite.

PRÉSERVER LE BOCAGE EN TANT QUE PAYSAGE CARACTÉRISTIQUE DE LA RÉGION ET ENTITÉ DE LA TVB

Bocage et haies

Dans la continuité de la sous-trame forestière de la TVB, la sous-trame bocagère, grâce à ses haies, aide la continuité écologique entre les milieux naturels, c'est-à-dire les déplacements des espèces. De la même façon qu'il a pu être fait avec la forêt, le bocage peut aussi être reconnu comme entité paysagère à part entière, puis intégré à la TVB dans le PLUi. D'autres outils existent. Tout d'abord, comme le bocage est un milieu agricole, le zonage associé sera automatiquement A. Dans le PLU de la commune de Saint-Martin-d'Uriage (38), si une parcelle est considérée comme faisant partie de la sous-trame bocagère de la TVB, du fait de son mode de gestion, de sa vocation et de sa nature, elle pourra être classée comme A_{co}. De cette manière, elle sera automatiquement reconnue comme corridor écologique, et certaines exigences pourront lui être associées, même si le propriétaire est privé. Ces exigences se font à travers des prescriptions (non-opposables au tiers) ou des recommandations (opposables au tiers). Il peut s'agir de conseils sur les essences d'arbres à choisir lors d'implantation de haies par exemple, l'obligation d'en restaurer certaines, l'interdiction d'associer aux végétaux déjà existants une clôture non-perméable à la biodiversité, etc. Ces classements sous ce type de zonage ont été faits en concertation avec les agriculteurs et les représentants du monde de l'environnement pour prendre en compte tous les avis et les différents points de vue.

Concrètement, comment faire ?

C'est cette méthode qu'a utilisée la commune de Bonne en Haute-Savoie. La base de l'identification de la TVB d'un territoire a été faite par la différenciation des différentes entités paysagères et géomorphologiques, la mise en évidence de leur potentiel en termes de biodiversité (important ou pas) et la confrontation de ceux-ci avec les projets envisagés. Cela se retranscrit à l'échelle de la forêt par la détermination des parcelles les moins importantes en terme de paysages et de biodiversité. Les parties restantes pourront être potentiellement modifiées par les exploitations forestières. Leur administration sera intégrée au débat, afin que tous les points de vue soient pris en compte.

Protection des zones sensibles

Les zones les plus importantes pour la biodiversité, qui sont à conserver et protéger dans le PLUi pour des raisons écologiques, peuvent être défendues grâce à l'article L 123.1.7 du Code de l'urbanisme. Celui-ci permet aussi de référencer ces espaces par la cartographie du document. Cela permet de conserver les espaces nécessaires à la bonne intégrité de la sous-trame forestière de la TVB. Ils ne pourront alors pas être modifiés dans le futur, même dans le cas d'actions des services publics (c'est un moyen très fort de conservation d'un espace).

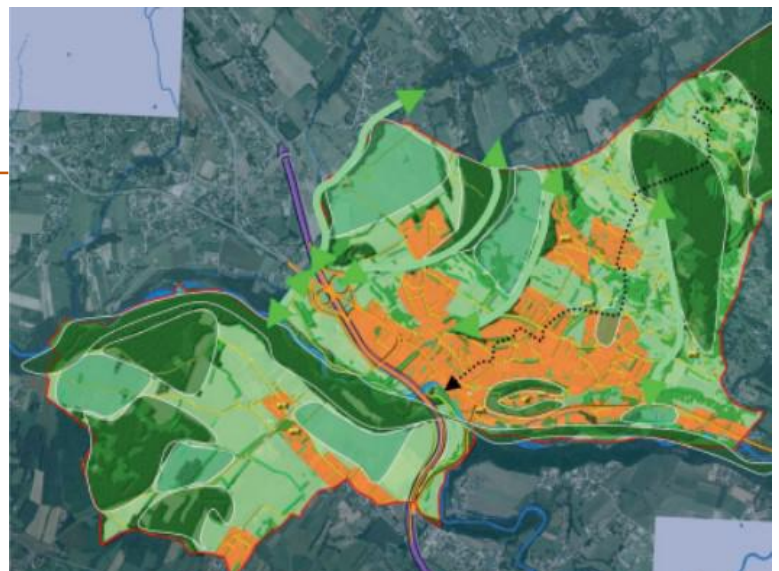


Figure 3 : Projet de paysage de la commune de Bonne (74), faisant une synthèse des différentes entités paysagères du territoire

Les arbres ou arbustes des haies pouvant être utilisés comme matière première pour du bois de chauffage ou des piquets, il est possible de mettre en valeur la conservation des haies, ainsi que leur gestion pérenne auprès des agriculteurs qui y voient un intérêt dans l'existence de cet élément du bocage. Ceci peut être fait grâce à un plan de gestion (en partenariat avec le PNR PL par exemple), qui pourra estimer la quantité mobilisable de la ressource au cours du temps.

ENERGIE

Contexte

Avant de penser « énergies renouvelables », il faut penser « économies d'énergie ». En effet, l'habitat individuel représente 52% des consommations d'énergie et 35% des rejets de gaz à effet de serre du territoire du PNR Périgord-Limousin. Le renforcement de la performance thermique des logements est donc une priorité dans la préservation de l'environnement.

S'ensuit des systèmes de production locaux et responsables, exploités pour compenser la consommation des habitants du territoire. Plusieurs organismes soutiennent cette approche de développement des énergies renouvelables, et constituent un pilier pour enclencher ces démarches.



Pour des exemples précis, lire aussi : Fiches n°4 « Habitat »

ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT ET ENERGIVORE



Des pistes de réflexion

Dans le guide pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens, réalisé par le Grand Poitiers, des étapes sont proposées pour savoir comment réhabiliter, quoi réhabiliter et quel type d'interventions peuvent être effectuées.

Voici les six étapes conseillées :

- Prendre appui auprès de structures conseil : services techniques municipaux, ADEME, Point Info Energie, ANAH, bureaux d'étude, architectes, etc.
- Etablir un diagnostic énergétique du logement.
- Penser globalement et croiser les points de vue mêlant réflexions techniques, mais aussi spatiales et architecturales.
- Hiérarchiser les interventions, en considérant d'abord les interventions sur l'enveloppe et la réduction des besoins énergétiques.
- Respecter le patrimoine architectural et urbain.
- S'inscrire dans la réglementation existante, la réglementation thermique applicable au moment des travaux.

Investir dans l'efficacité énergétique

Pour réaliser ses travaux énergétiques sur le bâti ancien, il existe plusieurs types d'aides.

Le PNR PL a développé un **espace « info énergie »**. Des chargés de missions apportent des conseils afin de guider les usagers dans leurs choix de rénovation.

Dans le cadre du dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, les fournisseurs d'énergie s'engagent à apporter des aides financières attribuées à des travaux générant des économies d'énergie, pour les particuliers en entreprenant

différentes actions (primes, prêts, diagnostics...). Cette demande de CEE peut être effectuée une seconde fois pour d'autres travaux de rénovation énergétique.

Ensuite, le **Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique** permet de déduire des impôts sur le revenu, 30 % des dépenses d'équipement et de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation. Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique fait partie des aides cumulables avec l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'ANAH. Les subventions autres que celles-ci (aides des collectivités locales, aides liées aux CEE) doivent être déduites du montant des dépenses éligibles au Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique.

Quant est-il de **l'éco-prêt à taux zéro** ? L'objectif est semblable aux autres aides proposées. Il permet de faciliter la rénovation du bâti des particuliers et de disposer d'une avance de trésorerie remboursable sans intérêt. Pour pouvoir bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, la rénovation doit comprendre au moins deux actions de travaux ou atteindre une performance énergétique globale minimale. Cette aide peut être cumulée avec le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, les aides de l'ANAH et des collectivités territoriales. Il est également possible de demander un second éco-prêt pour effectuer de nouveaux travaux de rénovation.

Les propriétaires peuvent aussi faire appel à l'aide **Habiter Mieux**, dispensé par l'ANAH dès lors que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25%. Le Conseil Départemental peut également apporter une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement existant.



Figure 1 - Exemple de réhabilitation d'une vieille ferme en logements à Freneuse (76)

PROFITER DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN POUR DEVELOPPER DES SYSTEMES DE PRODUCTION LOCAUX ET RESPONSABLES



Le label « Cit'ergie European Energy Award »

La production d'énergie renouvelable locale est aujourd'hui l'avenir de l'approvisionnement énergétique des territoires. D'ores et déjà, certaines communes et intercommunalités françaises s'investissent et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Ces dernières détiennent le label européen Cit'ergie European Energy Award, définit comme « une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. »



A destination de qui ? Le label est décerné aux communes ou intercommunalités, réalisant un certain nombre d'actions dans au moins trois des domaines suivants : aménagement du territoire et bâtiments, réseaux d'énergie, eau et épuration, transports, information et organisation.

Les exemples ci-dessous détaillent des possibilités d'actions de transition énergétique pour la CC Ouest Limousin, dans une perspective de développement durable :

▷ Chauffage bois, vers le 100% renouvelable

Des initiatives ont déjà été entreprises dans certaines communes quant à la question des besoins en chauffage des bâtiments communaux. Le patrimoine naturel du territoire, avec une forte emprise forestière permet de développer le système de chaufferie centrale avec réseau de chaleur, en utilisant le bois comme source d'énergie. La mise en service de ces dispositifs permet d'obtenir un bilan économique et environnemental positif. Déjà cinq communes sont percussées de la chaufferie bois. Ainsi il pourrait être envisageable de poursuivre le déploiement en développant des réseaux de chaleur bois en réponse aux besoins de chauffage des bâtiments publics des communes membres de l'intercommunalité. L'objectif serait de rendre ces bâtiments 100% renouvelables en utilisant une source de production locale et durable.

▷ Une gestion de la ressource en eau

Les consommations d'eau des bâtiments communaux et des lieux publics peuvent également être gérées via un système de récupération des eaux pluviales, pour divers usages : alimentation en eau des sanitaires et arrosage.

▷ Autre action, l'éclairage public

La commune de Bourg-lès-Valence (26), détentrice du label Cit'ergie propose dans son programme d'actions, la réalisation d'une étude afin de permettre une diminution d'intensité de l'éclairage public et la réduction des horaires d'éclairage.

Dans cette perspective, l'intercommunalité peut s'associer au service Eclairage Public du SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) pour une gestion courante de l'éclairage public ou des interventions ponctuelles. Déjà six communes sont adhérentes à ce service.

AUTRE LABEL : La commune de Cussac est labellisée « villes et villages étoilés » par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Cette

commune s'engage à lutter contre la pollution lumineuse en suspendant l'éclairage la nuit sur une période donnée.

Pour obtenir le label Cit'ergie, au moins trois des domaines énoncés précédemment doivent être traités par différentes actions. Les actions définies ici sont des éléments de réponse à la transition énergétique : le chauffage bois et l'éclairage public répondent à la thématique des réseaux d'énergie, mais aussi et respectivement à celle des bâtiments et de l'aménagement du territoire. S'ajoute aussi la thématique eau avec le système de valorisation de cette ressource naturelle.

Le domaine des transports, de l'aménagement du territoire et des bâtiments sont aussi traités dans d'autres fiches actions.



A lire aussi : fiche n°3 « Mobilité » et n°4

Des systèmes de production locaux et responsables adaptés au territoire

▷ Le vent comme source d'énergie

D'après le Schéma Régional Eolien du Limousin, les communes situées au Sud de l'intercommunalité ont des zones favorables à la mise en place de parcs éoliens. La frange Nord, également favorable, présente des enjeux plus forts. Le territoire est donc un espace favorable à l'implantation de ce système de production d'électricité.

L'intercommunalité sera dotée d'un parc éolien, lui-même mis en service sur la Tardoire courant 2018. La commune de Maisonnais-sur-Tardoire accueillera trois éoliennes. Un projet d'implantation est également en cours sur la commune de Saint-Mathieu. Le permis devrait être déposé d'ici la fin d'année 2017.

▷ La méthanisation, une opportunité

La méthanisation est une activité complémentaire pour l'exploitation agricole en produisant de l'énergie renouvelable : un biogaz ainsi qu'un résidu de traitement (digestat) qui peut être épandu comme engrais. Beaucoup plus appropriée, la micro-méthanisation est financièrement accessible et techniquement adaptée aux exploitations agricoles, qu'elles soient petites ou grandes. Ces projets individuels ou collectifs peuvent être soutenus par la Chambre d'Agriculture, le Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat (COPTC) de la région Nouvelle-Aquitaine, le PNR PL. L'ADEME peut aussi subventionner, à un taux de 30%, les installations de méthanisation.

Pour exemple, une exploitation à Saint-Lambert-La-Potherie (49) traite de façon automatisée les 7.000 m³ annuels de lisier produits par les 115 vaches laitières. Le retour sur investissement est prévu sur 7 ans grâce à la revente d'électricité à EDF et à l'économie annuelle de fioul utilisé pour le chauffage.

▷ L'énergie solaire

Le département de la Haute-Vienne a une capacité photovoltaïque. Une étude du PNR PL a permis de recenser 5028 m² de toitures publiques favorables à la pose de panneaux, répartis sur sept communes de l'intercommunalité. Des collectivités sont déjà engagées dans le système de production d'énergie solaire tel que l'école de Saint-Cyr, d'Oradour-sur-Vayres, le bâtiment des services techniques de la CC Ouest Limousin et la maison de retraite de Saint-Laurent-sur-Gorre qui accueillent des panneaux photovoltaïques sur ses toitures.

ECONOMIE

Contexte

L'économie de l'intercommunalité s'appuie, dans un premier temps, sur l'agriculture et la sylviculture. Celles-ci représentent un peu plus de 1/5 (23,16%) des établissements de la CC. Sur le territoire, le taux de terres agricoles avoisine les 50% sur quasiment l'ensemble des communes (45,6% sur l'ensemble de la CC) et l'élevage bovin est majoritaire.

L'industrie joue également un rôle dans l'économie, bien que le territoire reste profondément marqué par plusieurs fermetures successives, à partir des années 70. Aujourd'hui, le tissu industriel a été en partie remplacé par des entreprises de services et de BTP qui s'installent autour des bourgs.

Le tourisme, bien que moins important dans l'économie, y contribue, notamment par le tourisme vert intégrant de nouveau le monde agricole. Nous développerons cette problématique dans la fiche suivante.

Lire aussi : Fiche n°8 « Tourisme »,
Fiche n°1 « Population »

Données chiffrées : INSEE, 2013

PERMETTRE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES À DE NOUVEAUX ACTIFS ET FAVORISER LEUR INSTALLATION

Les aides à la transmission existent en France par le biais de plusieurs acteurs : on y retrouve les Chambres d'agriculture, la FADEAR (Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) ou encore la MSA (la sécurité sociale agricole).

Dans le cadre du PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales), des aides financières sont versées aux cédants ainsi qu'aux repreneurs. Mais ces aides ne sont pas seulement financières puisque des actions sont mises en place pour faciliter la transmission.

La Chambre d'agriculture décrit l'ensemble des démarches à effectuer pour réussir la transmission et la cessation d'une exploitation ainsi que l'installation qui s'ensuit.

Quelles aides ?

- Inscription au Répertoire Départ Installation : encourager les futurs cédants à s'inscrire au RDI pour rechercher un jeune repreneur.
- Aide location habitation et/ou bâtiments : encourager un agriculteur à transmettre une partie d'habitation (location ou rachat).
- Aide transmission progressive du capital : encourager une transmission progressive de parts sociales entre un cédant et un jeune agriculteur pour éviter un endettement.

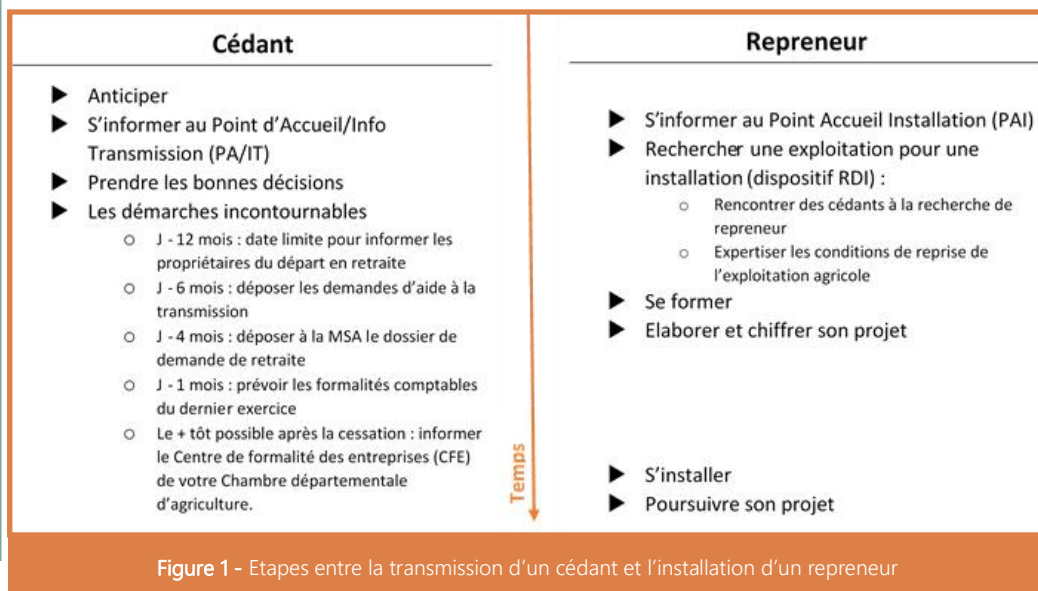


Figure 1 - Etapes entre la transmission d'un cédant et l'installation d'un repreneur

PROMOUVOIR LA PRODUCTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (HAUT DE GAMME, AGRICULTURE RAISONNEE)



La majorité des exploitations agricoles du territoire sont orientées bovins viande. Pour promouvoir ce type de production, la solution majeure consiste à monter en gamme par une appellation haut de gamme ou biologique.

De plus, les exploitations bovins viande peuvent se tourner vers la production de veaux sous la mère, afin d'atteindre un niveau de qualité supérieur.

La production maraîchère quant à elle pourrait être promue grâce à des labels

d'agriculture raisonnée. En effet, ce type d'agriculture cherche un équilibre entre les objectifs de productivité de l'agriculture conventionnelle et les contraintes d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Elle permet aux agriculteurs, longtemps habitués aux méthodes partiellement respectueuses de l'environnement, de se tourner vers une agriculture plus soucieuse de la nature. Ce mode de production peut permettre à terme, la conversion vers une agriculture biologique.

MAINTENIR LA DEMARCHE DE CIRCUITS-COURTS DE PROXIMITE ET DEVELOPPER LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION



La formation au service des producteurs

La promotion de l'activité peut aussi passer par la commercialisation en circuit-court et de proximité. Le territoire est ancré dans cette démarche depuis longtemps mais il semble que celle-ci puisse être développée davantage, puisqu'un potentiel est bien réel grâce aux bassins de clientèle importants à proximité tels que Saint-Junien ou Limoges. Or, l'activité circuit-court nécessite des compétences bien particulières de la part des producteurs ainsi qu'un accompagnement pour optimiser leur réussite dans cette démarche. On remarque également que des difficultés peuvent être rencontrées au niveau de la maîtrise de la rentabilité. Pour cela, les Chambres d'Agriculture Corrèze - Creuse - Haute-Vienne mettent en place, avec des partenaires, des formations tout au long de l'année, accessibles à l'ensemble des producteurs. Ces formations sont multiples et concernent l'ensemble des thèmes qui touchent à l'agriculture : *Installation - Transmission, Développement et gestion de l'entreprise, Agronomie et productions végétales, Agriculture biologique, Productions animales, Transformation - Circuits courts, Foncier - Territoire - Urbanisme, Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), etc.*

On peut ainsi y retrouver un cours sur les points de vente collectif de produits fermiers « vendre ensemble les produits de nos fermes », en relation avec les circuits-courts. Cette formation propose pour exemple de « poser les bases de son projet de magasin collectif de producteurs, en maîtrisant tous les aspects de ce type de projet : fonctionnement, aspects réglementaires, travail en groupe avec l'établissement de règles communes, choix du statut juridique et organisation concrète jusqu'à l'ouverture ».

Une offre adaptée aux nouveaux modes de consommation

En parallèle, il est observé chez les consommateurs, de nouveaux modes de consommation, tant au niveau de la qualité, de la provenance ou encore du lieu d'achat. Il semble alors important de prendre en compte ces nouveaux usages en adaptant l'offre de la CC Ouest Limousin.

Tout d'abord, il s'agirait de transformer davantage les produits issus de l'agriculture : viandes, produits laitiers, maraîchage, etc. Pour cela, des cours sont proposés sur ce sujet. En effet, le processus peut paraître long, contraignant et coûteux, de par les étapes de transformation nécessaires, notamment en termes d'investissement et de modernisation des exploitations. Mais par la suite le gain peut s'avérer très rentable.

De plus, il paraît majeur de créer des espaces de vente collectifs. Cela permettrait aux agriculteurs de ne pas y consacrer une part trop importante de leur temps. En effet, une association telle qu'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), au sein d'un tiers-lieu, promouvoir la production locale et favoriserait la proximité avec les consommateurs potentiels. Un tel espace pourrait donner lieu à une vente en panier, mode de vente très peu développé sur le territoire, et pourtant très utilisé par le jeune public d'acheteurs.

Enfin, la dernière solution serait de prendre en compte les technologies du numérique pour promouvoir les produits locaux et diversifier la clientèle des producteurs. Cela peut prendre forme grâce à des réseaux comme celui de « Bienvenue à la Ferme ». En adhérant au réseau, les agriculteurs s'engagent à respecter la charte de qualité de celui-ci. Les producteurs faisant partie de ce réseau peuvent mettre en vente leurs produits sur le Drive Fermier le plus proche, ici il s'agit de Limoges. Les consommateurs n'ont plus qu'à se rendre sur la plateforme du Drive Fermier et faire leurs courses simplement comme pour toutes autres courses en ligne. On peut également mentionner *AgriLocal 87*, un réseau en lien avec le département de la Haute-Vienne et fonctionnant par le biais d'Internet, qui met en lien des producteurs locaux et des gestionnaires de restaurants collectifs. Cet outil permet à la fois aux restaurants collectifs de se fournir en circuits-courts mais également de soutenir les agriculteurs Haut-Viennois en leur offrant de nouveaux débouchés.



Lire aussi : Fiche n°9 « Numérique et téléphonie »

Ces modes de vente « novateurs », s'ils étaient mis en place sur le territoire de la CC, permettraient de toucher une nouvelle clientèle et de donner un nouvel élan à la valorisation des produits locaux.

Ces nouvelles formes de consommation permettent également de favoriser et de développer l'économie locale.

MAINTENIR LES ACTIVITÉS PRÉSENTES, DENSIFIER LE TISSU D'ENTREPRISES ET ADAPTER LE TERRITOIRE AUX NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL

Ici, l'enjeu est, dans un premier temps, de maintenir les activités puis, dans le meilleur des cas, de densifier le tissu d'entreprises tout en conservant la haute qualité de leur travail. Pour ce faire, on pourrait organiser une communication de grande envergure qui mettrait en avant le potentiel d'accueil de l'intercommunalité, dans la mesure où cette dernière souffre de sa réputation de territoire enclavé. On pourrait également penser à attirer de jeunes entrepreneurs en leur mettant à disposition un logement gratuit sur une durée de 1 an environ, afin qu'ils puissent tester leur entreprise sur un nouveau territoire en déboursant le minimum de frais.

De plus, étant donné le cadre de vie privilégié qu'offre la Communauté de communes, le télétravail est un levier pour

attirer de nouvelles entreprises. Les communes de la CC Ouest Limousin souhaiteraient donc développer cette nouvelle organisation du travail, qui permet aux salariés d'une entreprise d'exercer leur activité professionnelle à distance.

Or, pour être compétitif en termes de télétravail, il est indispensable d'installer une couverture numérique « digne de ce nom », autant au niveau de la téléphonie que d'Internet. Notons que cette nouvelle organisation du travail est également un moyen d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire, notamment jeunes, et de répondre à la problématique de la population vieillissante.

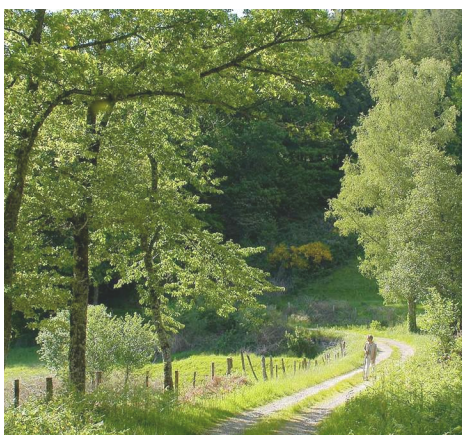


Lire aussi : Fiche n°1 « Population »,
Fiche n°9 « Numérique et téléphonie »

TOURISME

Contexte

En termes de tourisme, l'atout principal de la CC Ouest Limousin est la nature qui recouvre l'ensemble du territoire. Et, grâce au soutien du PNR, les communes ont conscience de l'importance de préserver cet élément puisqu'elle permet d'offrir un cadre de vie privilégié caractérisé par la quiétude, le calme et la tranquillité qu'apporte la nature, très prisés par les touristes. C'est pourquoi le territoire a choisi de développer diverses activités en lien avec cette nature, comme de l'équitation, le canoë-kayak, un grand nombre de randonnées, des plans d'eau pour la pêche ou la baignade, ou encore la voie verte entre Oradour-sur-Vayres et Châlus. On parle ici de tourisme vert.



MAINTENIR LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DU PARC D'HÉBERGEMENTS

Il a été remarqué que la CC Ouest Limousin accueille principalement des touristes sur des petites durées ; il s'agit de tourisme de passage. Or, l'offre en hébergements, bien que très diversifiée, ne facilite pas ce type de séjours puisqu'on retrouve majoritairement des gîtes ou campings, à louer à la semaine. Pourquoi pas développer l'offre hôtelière, qui permet de toucher à un plus large tourisme et notamment au tourisme d'affaires.

Notons que ce tourisme d'affaires pourrait également être un levier pour accroître le potentiel touristique de l'inter-

communalité. En effet, la CC Ouest Limousin se situe sur l'itinéraire bis entre Paris et Toulouse, et plus largement entre l'Angleterre et l'Espagne, impliquant que de nombreux travailleurs transitent sur ces routes. Une offre hôtelière leur permettrait de faire une pause dans leur trajet. De plus, cet emplacement géographique stratégique pourrait être renforcé par l'aménagement de gîtes à très grande capacité qui accueilleraient les membres d'une entreprise entière, sur un week-end ou plus, pour des séminaires d'entreprises par exemple.

CRÉER UNE IDENTITÉ LIMOUSINE, RECONNUE GRÂCE À TOUT TYPE DE LABELS

En misant sur l'engouement pour le tourisme vert et les loisirs de nature, la CC Ouest pourrait aller plus loin dans cette tendance, en développant une offre d'hébergements certifiés par des labels du tourisme durable, comme par exemple :

L'Ecolabel Européen¹ :

les lieux d'accueil doivent respecter des règles précises comme utiliser des sources d'énergies renouvelables, réaliser des économies d'énergie et d'eau, réduire la production de déchets et améliorer l'environnement local. Le label peut s'appliquer aussi bien aux services d'hébergements touristiques, qu'aux services de campings ou au tourisme d'affaires, puisque les entreprises sont de plus en plus engagées dans des politiques environnementales. Ainsi, l'Ecolabel Européen est un excellent moyen de démontrer la crédibilité de leur démarche.

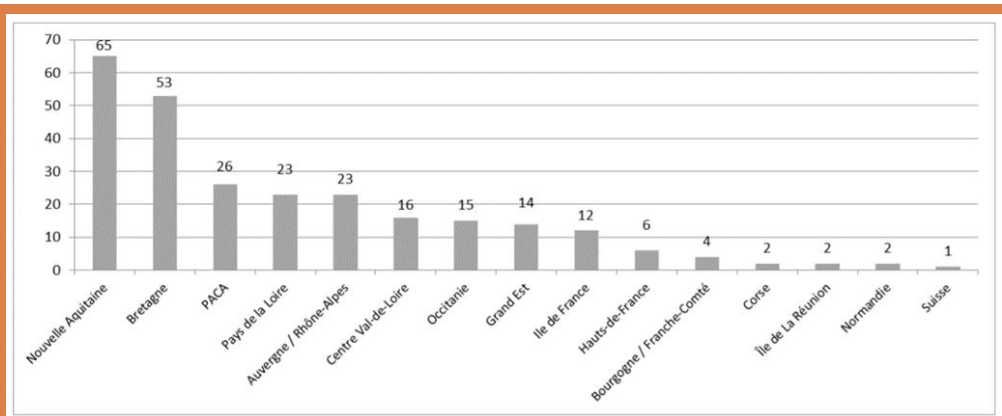
Lorsqu'il est bien géré, l'écotourisme favorise la protection des zones naturelles en faisant prendre conscience aux habitants du pays, comme aux touristes, de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel. Etant donné que la CC Ouest Limousin est dotée de nombreux espaces naturels, obtenir un Ecolabel Européen pourrait renforcer l'attractivité touristique du territoire et contribuer à la création d'une identité limousine verte et de qualité.

De plus, d'après le graphique suivant, la Nouvelle Aquitaine (où se situe l'intercommunalité) est la région ayant la plus grande capacité d'hébergements reconnus Ecolabel européen. La CC Ouest pourrait « surfer » sur ce phénomène pour développer, à son tour, le tourisme vert.

¹ D'après le document Ecolabels pour les hébergements touristiques et campings par NF Environnement

² Image et graphique tirés du document AFNOR Certification. Liste des Services d'hébergement touristique certifiés Ecolabel Européen.

Figure 1 - Répartition des 264 titulaires Ecolabel Européen « Services d'hébergement touristique » au 13 janvier 2017²





Les Gîtes Panda³ : ceux-ci concrétisent la rencontre entre WWF et les gîtes de France et ne s'appliquent qu'aux gîtes situés dans un Parc naturel régional. Trois conditions doivent être réunies, à savoir la disposition d'observatoires de la nature et d'informations sur le patrimoine naturel et culturel du lieu d'hébergement, une situation géographique dans un cadre naturel de qualité, et enfin, les propriétaires

doivent être soucieux de la préservation pour décrocher ce label d'écotourisme. Pour les touristes, ce label est la garantie de passer des vacances « nature et authentiques » dans des hébergements de qualité, tout ce à quoi prétend le tourisme dans la CC Ouest Limousin. A La Chapelle-Montbrandeix, il y a déjà un site de ce type (Le Jardin des Oiseaux), mais pourquoi ne pas diversifier l'offre ?

La Clef Verte⁴ : ce label international, de forte renommée, s'applique aux hébergements touristiques écologiques qui mènent, à la fois, une politique environnementale exigeante et stricte ainsi qu'une bonne gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, tout en sensibilisant les touristes à la préservation de l'environnement. De plus, la Clef Verte demande à ce que les achats réalisés par le propriétaire soient responsables. Le style et le cadre de l'hébergement, généralement vert, constituent le dernier critère pris en compte par la Clef Verte.

La Station Verte⁵ : ce label d'écotourisme qualifie les communes de moins de 6000 habitants, qui mettent en place des activités de nature et s'inscrivent dans une logique de préservation de l'environnement. Plusieurs critères entrent en ligne de compte dans l'obtention de cette récompense, comme l'accès à la nature, le confort, l'art de vie et la gastronomie, la valorisation du patrimoine culturel et l'accès aux loisirs. Le territoire de l'intercommunalité semble correspondre à tous ces critères, le label serait l'occasion de présenter officiellement la possibilité de passer des vacances vertes et responsables dans la Haute-Vienne.

Tourisme et Handicap³ : ce label a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques comme des lieux de vacances et de loisirs, en tenant compte de tous les types de handicaps (moteur, mental, auditif et visuel). Ce label peut être intéressant à acquérir d'autant que la voie verte permet à des personnes handicapées moteur de pratiquer une activité cycliste.

³ D'après le document : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Guide pratique 2017-2018.

⁴ Planète Ecotourisme. Le guide de l'écotourisme en ligne.

⁵ Voyageons autrement, 1er portail d'information sur le tourisme responsable



METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL TOURISTIQUE EN RÉALISANT, PAR EXEMPLE, UNE ÉTUDE À PLUS GRANDE ÉCHELLE QUE CELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Précisons que la CC Ouest Limousin dispose de la plus grande capacité de lits de Haute-Vienne (après Limoges) mais également par rapport aux CC Porte Océane et Charente Limousine. Cette dernière a d'ailleurs une capacité d'hébergements plutôt faible par rapport au nombre de touristes qu'attire Oradour-sur-Glane, on pourrait donc penser que la CC Ouest Limousin puisse établir une stratégie de communication en rapport avec ce site, d'autant que ce dernier est situé entre 20 et 55 minutes du site historique.

Pour finir, il a été remarqué que la piscine de Saint-Junien refuse jusqu'à 25 clients par jour en raison de surfréquentation, à certaines périodes de l'année. Etant donné qu'aucune commune de l'intercommunalité ne dispose de cette infrastructure, installer une piscine pourrait être un moyen d'être attractif pour une certaine population, notamment en perspective de fermeture des plans d'eau du territoire dues aux cyanobactéries.



Source : Google Image

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MODES DE COMMUNICATION, NOTAMMENT PAR DES OUTILS NUMÉRIQUES

Il existe déjà une base de données du Limousin appelée LEI (outil numérique assez important sur le territoire de Haute-Vienne), mais cette dernière n'est pas facile d'accès sur internet. En effet, des études montrent que de plus en plus de personnes organisent leurs vacances via des plateformes numériques. Cette idée est justifiée par la baisse de fréquentation observée par les deux offices de tourisme sur le territoire. La CC Ouest Limousin dispose déjà d'un site dédié spécialement au tourisme, à visibilité plutôt bonne.

Néanmoins, les applications smartphones connaissent, depuis quelques années, un essor assez fulgurant et développer une application sur l'intercommunalité pourrait être un atout supplémentaire pour la communication du territoire.

De plus, la mise en place d'un réseau internet à débit suffisant est non négligeable pour garantir un développement touristique conséquent, puisqu'avoir le wifi dans un gîte est un critère de sélection primordial du lieu d'hébergement.



A lire aussi : fiche n°9 « Numérique et téléphonie »



NUMERIQUE & TELEPHONIE

Contexte

La difficulté d'accès au numérique et à la téléphonie est l'un des principaux freins au développement du territoire de la CC Ouest Limousin. La couverture actuelle insuffisante est un réel obstacle pour l'ensemble des acteurs. D'après les chiffres de 2016, l'inéligibilité à Internet atteint une moyenne de 8% sur l'ensemble du territoire et plusieurs communes ont un débit inférieur à 3 Mbit/s. Il est constaté également des difficultés au niveau de la téléphonie mobile puisqu'aucun opérateur téléphonique ne recouvre l'intégralité de l'intercommunalité.

Données chiffrées :
Observatoire France - Très Haut Débit

*« On veut bien être perdu
au milieu des bois mais
pas déconnecté du reste du
monde »*

*Un habitant de Champagnac-la
-Rivière.*

AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS

Pouvoirs publics

La puissance publique est essentielle pour garantir l'accès à une couverture optimale. C'est ainsi que les SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) ont été mis en place un peu partout en France dans le cadre du Plan France THD et au niveau régional dans le Limousin. Le SDAN est un document qui pose le cadre de l'intervention publique en matière d'aménagement numérique sur le long terme. Ce document est mis en pratique sur le territoire limousin par Dorsal (Syndicat Mixte créé en 2002), qui est le service public du numérique sur trois départements : 19, 23 et 87. Il a permis la mise en place de projets pilotes sur le territoire régional, en intervenant sur des territoires volontaires, porteurs de

projets et prêts à cofinancer les travaux. L'ex-CC de la Vallée de la Gorre fut sélectionnée et vient de bénéficier de travaux de montée en débit, et par la suite, du déploiement de la fibre optique chez l'abonné - FTTH - sur les communes de Cognac-la-Forêt, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre et Sainte-Marie-de-Vaux.

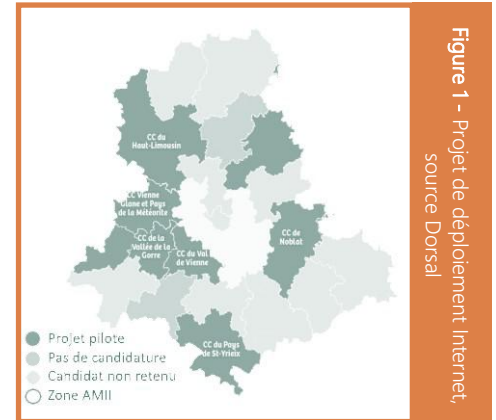


Figure 1 - Projet de déploiement Internet, source Dorsal

RENFORCER LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE LOCALE

Développement d'espaces alternatifs

La notion de « Tiers-Lieux » a été introduite en 1989 par un sociologue américain, il était question de « nouveaux lieux, intermédiaires entre le domicile et le travail [...] ». ¹

Les tiers-lieux sont des espaces regroupant différentes formes de travail où l'accès à Internet est indispensable. Ils peuvent également accueillir différentes populations qu'elles soient dans un cadre professionnel, personnel ou associatif.

Ces lieux peuvent contribuer au développement des territoires ruraux mais le risque est le manque d'accès au Très Haut Débit (THD). Il pourrait empêcher l'intercommunalité de bénéficier de ce dispositif alors même qu'un de ses objectifs majeurs est spécifiquement de développer ces espaces partagés en milieu rural.

En effet, le développement des usages numériques, associé à celui des tiers-lieux est un levier en milieu rural, notamment en prenant en compte les trois dimensions du développement durable :

- Dimension environnementale : les tiers-lieux permettent de réduire dans une certaine mesure le trafic routier, et donc les pollutions (évite aux salariés les déplacements pendulaires)
- Dimension économique : nouveau secteur d'activité, potentiellement créateur d'emplois (permet de maintenir des actifs sur le territoire, permet à des entreprises unipersonnelles de s'implanter dans un espace collectif et permet aux actifs de séparer leur cadre privé et professionnel)
- Dimension sociale : ils créent des espaces collectifs, favorisant ainsi le lien social (les associations peuvent se développer plus facilement et attirent une population plus jeune)

Dans le cas d'une implantation en centre-ville, il contribue à sa revitalisation.

Figure 2 - Les ingrédients du tiers-lieu

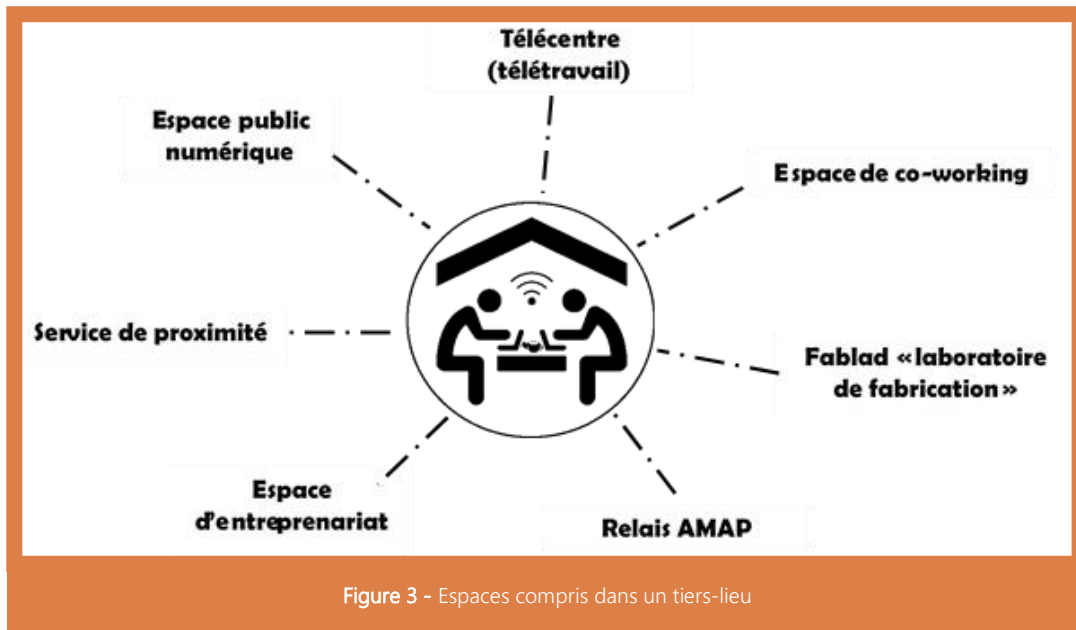


L'implantation d'un tiers-lieu sur un territoire permet de développer différents concepts, en les regroupant dans un seul et même espace. Ce lieu est doté d'espaces dédiés aux professionnels : télécentre, espace d'entrepreneuriat, espace de co-working, mais également des espaces dédiés aux associations et aux particuliers : espace public numérique, service de proximité ou encore un relais des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Il peut également s'y trouver un Fablab c'est-à-dire un laboratoire de fabrication, où il est mis à disposition des outils pour la conception et la réalisation d'objets.

La nature des différents espaces qui s'y trouvent dépendent donc des besoins du territoire étudié et des projets portés par la population, les associations et les services publics.

L'ensemble de ces espaces, regroupé en tiers-lieu, permet de :

- redynamiser un bourg
- faire éclore des idées
- favoriser la coopération locale
- favoriser la mixité
- créer des synergies



Le télétravail, un mode de travail adapté au milieu rural

L'un des objectifs du tiers-lieu est de développer le système de télétravail dans les territoires français. En effet, le pays reste très en retard en ce qui concerne cette organisation du travail (voir figure 4), qui procure aux entreprises, aux travailleurs et aux territoires des avantages certains, qu'il est nécessaire de faire connaître au plus grand nombre.

Parmi les multiples avantages qui en découlent, comme cela a été précisé précédemment avec l'installation de tiers-lieux, on y trouve la redistribution géographique des emplois ainsi que la diminution des temps et coûts des transports. Ceci aurait donc pour effet de développer l'attractivité de certains territoires, ce qui pourrait être le cas de la CC Ouest Limousin.

Plusieurs expériences de télétravail ont pu être lancées en France, en milieu urbain et rural, avec des résultats plus que positifs. Pour la ville de Lyon, le télétravail permettrait de diminuer la congestion urbaine, notamment lors des fortes affluences. Quant à la région toulousaine, elle s'est vu implanter des tiers-lieux dans 47 villages accueillant ainsi plus de 200 télétravailleurs et leur famille.

Une expérience a également été menée dans le Massif Central dans la fonction publique et soutenue par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). Le but de

celle-ci était de tester le télétravail entre une et trois journées par semaine. Cette expérience a permis de démontrer les avantages en termes de coût financier du télétravail, pour l'employé d'abord mais aussi pour l'employeur, notamment en gains de productivité ; et également en diminuant l'empreinte carbone sur le territoire (bilan carbone par personne et par an). A la fin de l'expérience, l'ensemble des administrations a fait le choix de poursuivre voire d'élargir l'expérimentation. Ainsi, le comité du Massif Central a choisi de prolonger l'initiative, pour atteindre en 2020, 10 % de télétravailleurs dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale.

Il paraît donc important de développer ce nouveau mode d'organisation de travail sur le territoire. Mais celui-ci nécessite une connexion à Internet irréprochable. Ainsi l'implantation de tiers-lieux dans la CC Ouest Limousin, où l'ensemble des technologies numériques seraient disponibles, semble être une solution pour combattre le manque de connectivité ainsi que le manque d'emplois au niveau du territoire élargi.



A lire aussi : Fiche n°7 « Economie »

Sources :
¹ CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charente, session du 10 au 22 juin 2015.
 La coopérative Tiers-Lieu{x} : <https://coop.tierslieux.net/>
 Le télétravail, des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires, Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

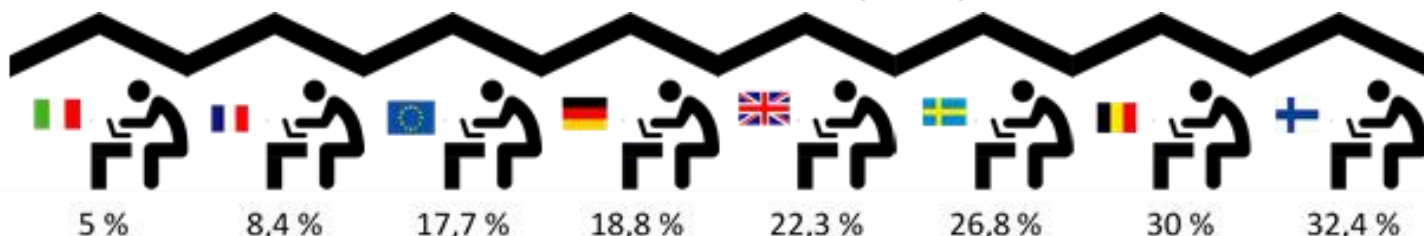


Figure 4 - Part de la population salariée de différents pays européens ayant pratiqué le télétravail plus de 8 heures par mois en 2009, chiffres selon CGET

Bibliographie

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie). *Cahier ressources à l'usage des collectivités* : Développer les modes actifs sur les territoires, étape par étape. [en ligne]. [Juin 2017]. (URL :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developper-modes-actifs-territoires-2016.pdf>)

ActuEnvironnement. [Juin 2017]. URL : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/micro-methanisation-ferme-lisier-agricole-electricite-chaleur-24150.php4>

Agreste Limousin. « Pays d'Ouest Limousin : un territoire propice aux circuits courts ». Agreste Limousin N°86 – janvier 2013.

AgriLocal87 [avril 2017]. URL : <https://www.agrilocal87.com/>

AMF, Ministère de la santé et des sports, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et Vieillir en France. Bien vieillir vivre ensemble. Cahier des charges : 2009. [Juin 2017]. URL :

http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_20090813_CAHIER_DES_CHARGES_0209.pdf

Au service des territoire. Programme de revitalisation de centre-bourg : l'exemple de Doué-la-Fontaine (49). Février 2016 [Juin 2017]. URL :

<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/MCExperience/Experience&cid=1250270204121>

BACHELOT-NARQUIN Roselyne (Ministre de la santé et des sports), BERRA Norra (secrétaire d'Etat chargé des aînés). Remise du label « Bien vieillir - vivre ensemble » : 34 villes labellisés. Rapport : 2010. [Juin 2017]. URL :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_villes_laureates_basse_def.pdf

Baluchon Alzheimer. [Juin 2017]. URL : <http://www.baluchon-alzheimer.be/fr/les-services-aux-familles/cout-d-un-baluchonnage.htm>

Bienvenue à la ferme [Juin 2017]. URL : <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/limousin>

BRINGAULT Anne (Réseau Action Climat et CLER, réseau pour la transition énergétique), EISERMANN Miriam (Energy Cities) et LACASSAGNE Sylvie (Energy Cities). Vers des villes 100% énergies renouvelables et maîtriser leur consommation : pistes de réflexion et d'action. Publication : 2016. [Juin 2017]. URL :

http://www.territoires-climat.ademe.fr/sites/default/files/publication_vers_des_villes_100_enr-web.pdf

Bulle d'air. Proposer un service de répit à domicile pour les aidants. Guide méthodologique : 2014. [Juin 2017]. URL :

http://www.cnsa.fr/documentation/guide_methodologique_bulle_dair.pdf

Chambres d'Agriculture Corrèze - Creuse - Haute-Vienne. *Catalogue des formations 2016-2017* [en ligne]. Lieu d'édition : Chambre d'Agriculture 87, 2016 [juin 2017].

Chambres d'Agriculture du Limousin [mai 2017]. URL : <http://limousin.synagri.com/synagri/AccueilRegion>

Cit'ergie. [Juin 2017]. URL : <http://www.citergie.ademe.fr/node/2081>

Climagri - Parc Naturel Régional Périgord Limousin [mai 2017]. URL : [www.pnr-perigord-limousin.fr/content/.../ClimagriPNRPL_6pA4_web%20\(1\).pdf](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/content/.../ClimagriPNRPL_6pA4_web%20(1).pdf)

Conseil Economique Social & Environnemental Poitou Charentes. « Développer la mise en place de « Tiers-Lieux » (rapport commun) ». Rapport du Conseil régional [en ligne], n°A.S.16, 2015 [juin 2017].

Conseil National des Centres Commerciaux. Quel avenir pour les commerces de proximité dans les quartiers ? Rapport d'étude : 2013. [Juin 2017]. URL : http://www.cdcf.com/ressources/DOCUMENTS/Etude_Commerce-dans-les-quartiers.pdf

DREAL Limousin. « Les études n°5 – Vacance du patrimoine bâti ancien de centre bourg en limousin. 2013. [Juin 2017].

European Energy Award. [Juin 2017]. URL : <http://www.european-energy-award.org/home/>

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Réseau action climat France. *Les solutions de mobilité soutenable en milieu rural et périurbain*. Mars 2014. 44 pages.

Handicap.fr. [Juin 2017]. URL : <https://informations.handicap.fr/art-baluchonnage-repit-aidants-853-9687.php>

Hari. « Mobilité électrique : le milieu rural s'active en France ». La Voiture Hybride [en ligne]. 25 juillet 2014. [Juin 2017]. (URL : <http://www.lavoiturehybride.com/actu/mobilite-electrique-milieu-rural-sactive-en-france/>)

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. [Juin 2017]. URL : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

« L'Agriculture raisonnée, plus adaptée que la bio ? » ConsoGlobe : consommer mieux – vivre mieux, février 2017 [juin 2017]. URL : <https://www.consoglobe.com/agriculture-raisonnee-adaptee-bio-2290-cg>

La coopérative tiers-lieu{x} : travailler autrement pour vivre mieux [juin 2017]. URL : <https://coop.tierslieux.net/>

Le Répertoire Départ Installation [juin 2017]. URL : <https://www.repertoireinstallation.com/>

Les Talents d'Alphonse. [Juin 2017]. URL : <https://www.lestalentsdalphonse.com/>

MACIF. [Juin 2017]. URL : <http://www.aveclesaidants.fr/actions-de-solidarite/action-6-le-baluchonnage-une-solution-de-repit-innovante/>

Mairie de Saint-Pierre-le-Moutier. Revitalisation du centre-bourg : une ambition pour Saint-Pierre-le-Moutier. 2015. [Juin 2016]. URL : <http://www.mairie-stpierrelemoutier.fr/documents/portal238/amenagement-centre-bourg-saint-pierre.pdf>

Marie-Caroline Bonnet-Galzy (Directrice de publication). *Le télétravail : des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires* [en ligne]. Lieu d'édition : publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), 2015 [juin 2017].

Moovh87. [Juin 2017]. URL : <http://www.moohv87.fr/tpmr/handimoohv-87/>

Nouvelle Aquitaine. [Juin 2017]. URL : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. *Fiche technique projet mobilité AFR Loire et Coteau* « Notre patrimoine a de l'avenir : Synthèse sur la mise en place d'un projet de mobilité : Exemple de l'Association Famille Rurale Loire et Coteau » [en ligne]. 2014. [Juin 2017]. (URL: http://www.pnr-lat.fr/climat/Transport/MobiliteDouceSolidaire/Fiche_Projet_mobilite_associatif.pdf)

Points multiservices. [Juin 2017]. URL : <http://www.pointmultiservices.com/>

Rénovation Info Service. [Juin 2017]. URL : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/comment-obtenir-des-aides-financieres>

Seniors Expertises. [Juin 2017]. URL : <http://www.seniors-expertises.com/blog/intergeneration/la-silver-economie-la-nouvelle-vague-porteuse-de-nombreux-projets/>

Silver Eco. [Juin 2017]. URL : <http://www.silvereco.fr/trophees-silvereco-2017-les-nomines-dans-la-categorie-intergenerationnel/3175521>

STANCEVIC Olga. « Ces commerces ruraux qui vendent du service ». Commerce magazine [en ligne], 2009, [Juin 2017]. URL : <http://commerce.chefdentreprise.com/Commerce-Magazine/Article/Ces-commerces-ruraux-qui-vendent-du-service-29685-1.htm>

Syndicat Energie Haute-Vienne. Eclairage Public. Rapport en ligne : 2016. [Juin 2017]. URL : <http://www.sehv.fr/Docs/PlaqueetteEclairagePublic.pdf>

Syndicat Energie Haute-Vienne. Energies Service Public 87. Rapport en ligne : 2016. [Juin 2017]. URL : <http://www.sehv.fr/Docs/Energies/PlaqueetteESP87.pdf>

Syndicat Energie Haute-Vienne. Infos Octobre 2016. Rapport annuel en ligne : 2016. [Juin 2017]. URL : <http://www.sehv.fr/Docs/SEHVINFO/201610.pdf>

Yannick Sencébé, « Le logement social dans un pays rural sous influence urbaine : une forme hybride du périurbain », *Noréis* [Online], 205 | 2007/4, décembre 2009 [Juin 2017]. URL : <http://norois.revues.org/1226> ; DOI : 10.4000/norois.1226